

# REPUBLICUE DE GUINEE

## MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

DIRECTION NATIONALE DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

DEVELOPPEMENT DRS AFRICAIN  
PROJET N° 001 - FINANCEMENT : D.

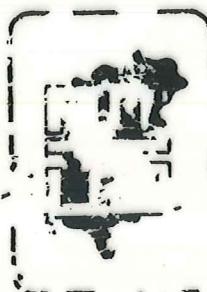
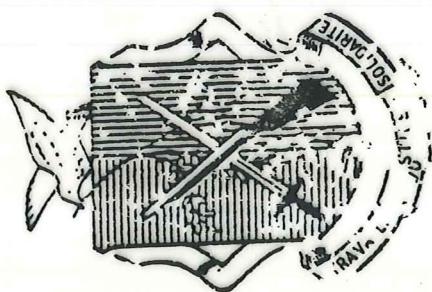
## SCHEMA PLASTIQUE D'AMENAGEMENT TERRITORIALE

(FOEMBI : 1991)

S.G.I. - INGENIERIE  
LUXEMBOURG



SCHEMATEC  
D'AMENAGEMENT  
TERRITORIAL



REFUGIO DE CRIMÉE

MINISTERIO DE FORTALEZA

EL DEPARTAMENTO

DIRECCIÓN GENERAL DE INVESTIGACIONES

DIRECCIÓN GENERAL DE INVESTIGACIONES  
DEPARTAMENTO DE INVESTIGACIONES

ESTACIÓN AMERICANA

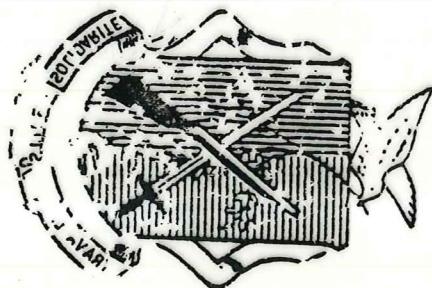
ESTACIÓN ESTADOUNIDENSE

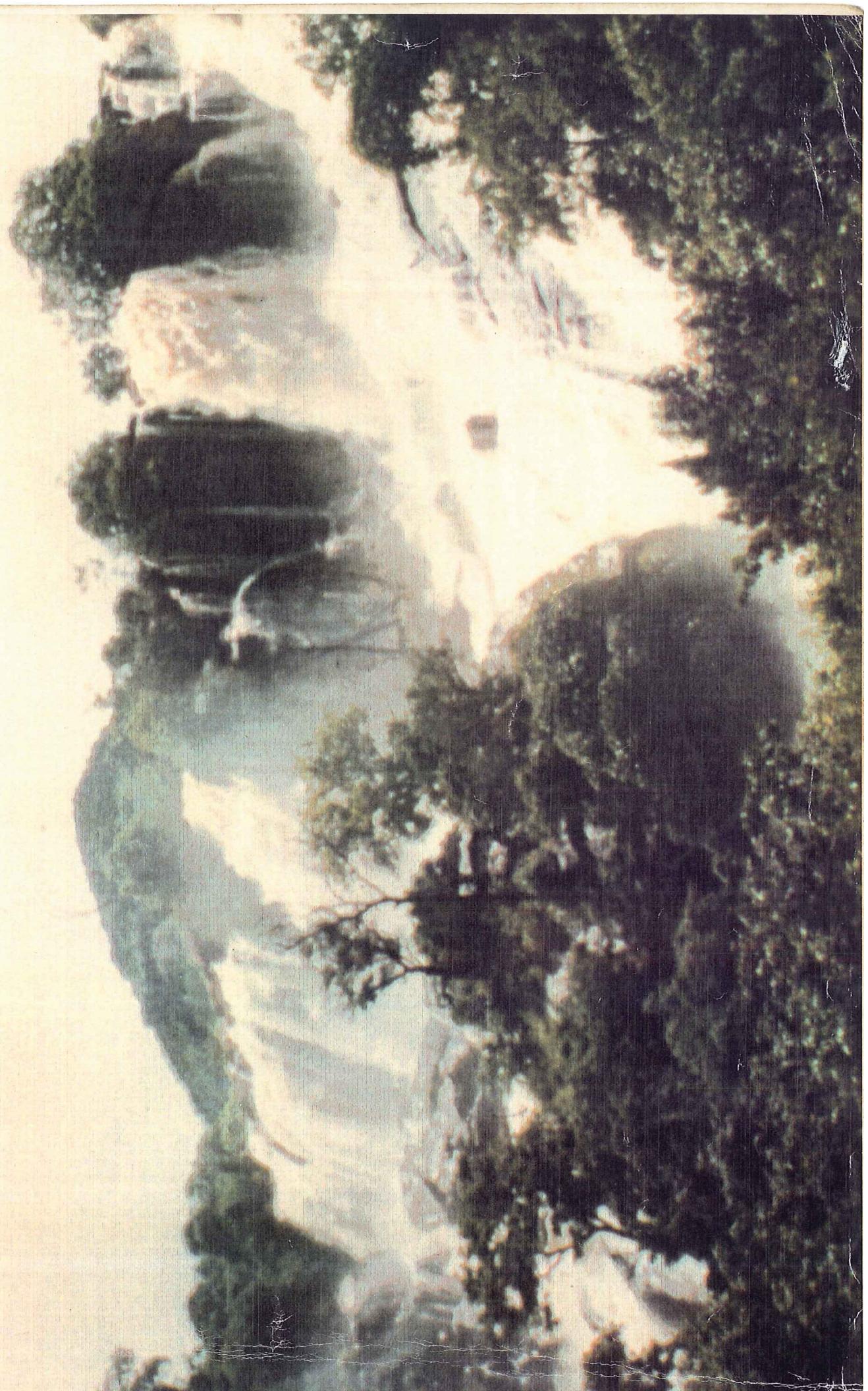
CEMEX 1001

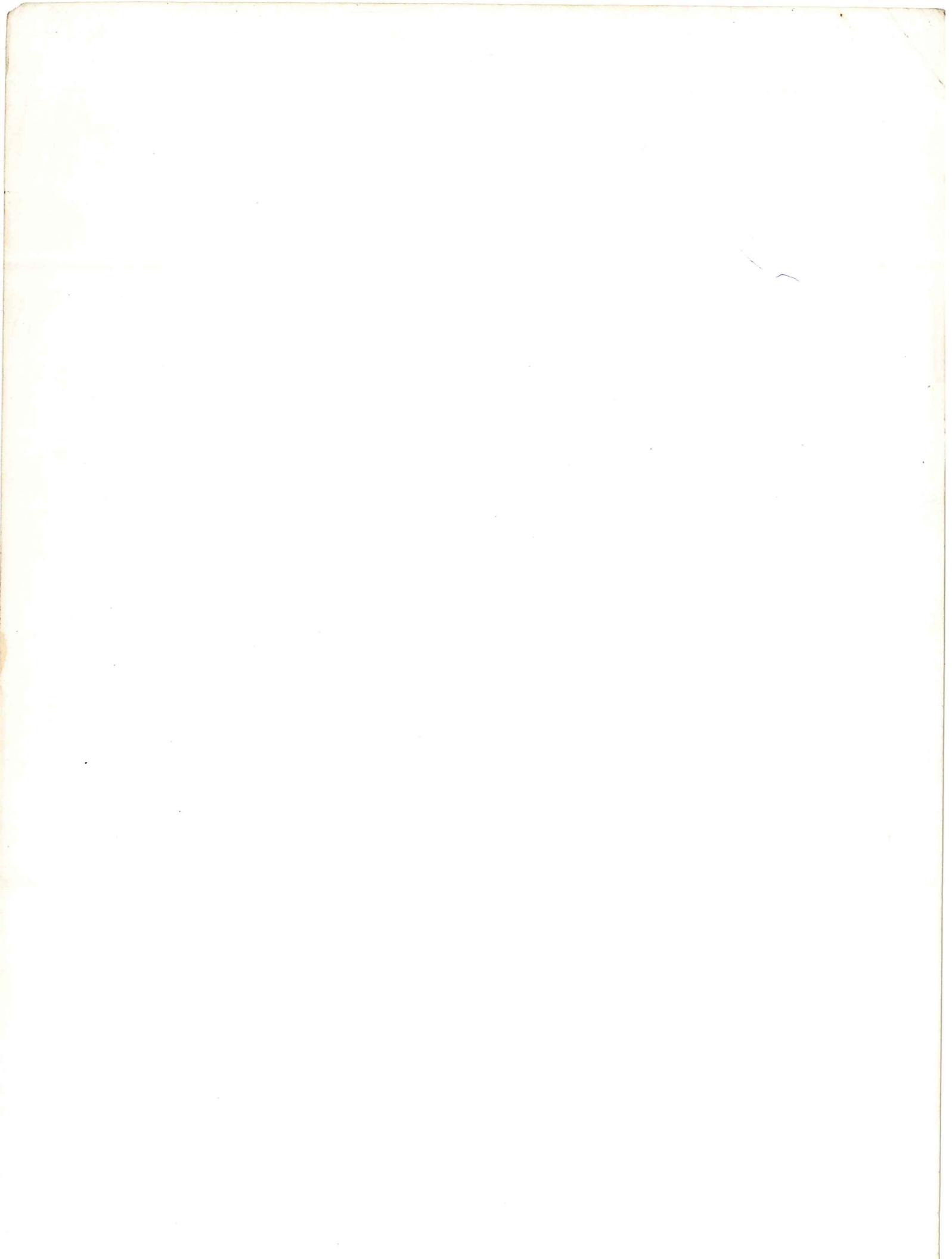
ESTACIÓN ESTADOUNIDENSE  
ESTACIÓN ESTADOUNIDENSE



ESTACIÓN ESTADOUNIDENSE  
ESTACIÓN ESTADOUNIDENSE







# REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'URBANISME  
ET DE L'HABITAT

DIRECTION NATIONALE DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

DEVELOPPEMENT DES VILLES SECONDAIRES  
PROJET N° 5100.70.26.042 FINANCEMENT FED

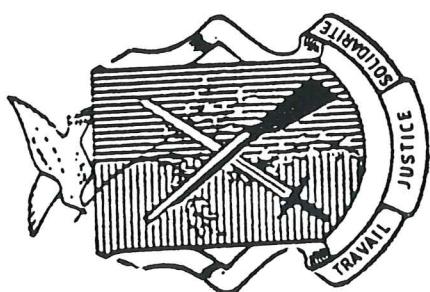
## SCHÉMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DECEMBRE 1991

S.G.I. -INGENIEURS-CONSEILS  
LUXEMBOURG



CELLULE DE PLANIFICATION  
URBAINE REGIONALE

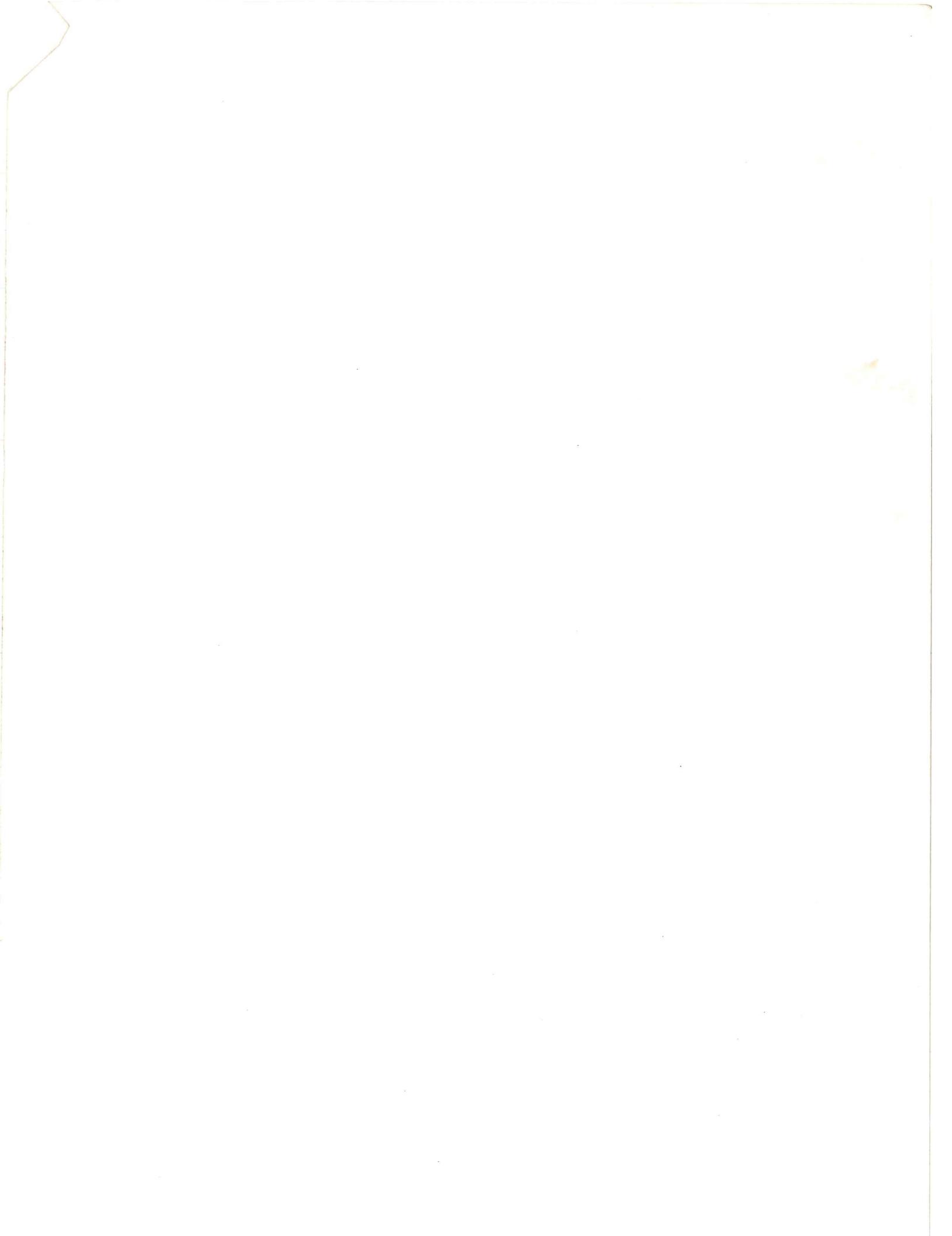


Chlorophyll a + b

*A la mémoire de Christian BEGUE, urbaniste*

*fervent artisan du processus d'élaboration de la politique  
d'Aménagement du Territoire en République de GUINÉE*







## "QUI HABET AURES AUDIENDI, AUDIAT"

et nous voulons être entendus.

Entendus par ceux qui vont gérer ici ce Schéma National d'Aménagement du Territoire bien sur, mais aussi par ceux qui ont les moyens d'aider notre Guinée à se développer et à rejoindre le rang des nations les mieux développées.

Si le contenu de ce document doit intéresser tout un chacun qui participe à la dynamique du Pays, les présents mots interpellent directement tous les bailleurs de fonds et tous les responsables des Pays amis de la Guinée pour une lecture attentive de ce projet national d'Aménagement du Territoire.

Il contient, à partir d'une analyse globale et qualitative des composantes et des valeurs humaines de notre Pays, un programme de "gestion de l'espace" qui sous-tend différentes actions à mener dans l'intérêt de son développement à court, moyen et long terme. Ces actions s'inscrivent dans un cadre concerté, cohérent, homogène, accepté par tous, pour démontrer, s'il en faut, que dans sa diversité, la Guinée des hommes partage un même objectif de développement.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire est donc aussi un appel, appel à la communauté internationale afin qu'elle poursuive notre réflexion jusqu'à la phase ultime... où les actions deviennent des projets qui se réalisent.

Dr Bahna SIDIBE

Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat



## DISCOURS DE CLOTURE DE MONSIEUR LE MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

### SEMINAIRE-ATELIER SUR LES OPTIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Samedi 30 Novembre 1991

Excellences,

Ce samedi 30 Novembre marque donc l'achèvement d'un important travail d'analyse, travail collectif de réflexion pour un projet qui propose à la Nation guinéenne comment sera organisée et gérée le sol de son pays dans les 20 années à venir, qui propose une répartition des hommes et des activités dans le même horizon.

Et cela - dans le respect des droits fondamentaux des personnes à choisir librement la terre où elles décident de vivre, de travailler et de se perpétuer,

- dans le respect des possibilités réelles des différentes régions, différentes villes à donner aux hommes ce dont ils ont besoin pour vivre dignement, travailler dignement, se cultiver et se distraire dignement.

- et cela aussi dans le respect des équilibres souvent fragiles de la dynamique, de la nature en ce qu'elle a de souverain pour elle aussi se perpétuer.

C'est cela la philosophie de ce Schéma National d'Aménagement du Territoire :

nonobstant les conditions socio-économiques encore précaires de notre pays, il cherche l'équilibre non seulement entre toutes les régions du territoire, mais aussi l'équilibre entre les hommes et ce que la terre peut leur donner, équilibre entre les hommes et ce que la nation peut leur proposer en terme de services, d'équipements, de moyens de circulation et de communication, équilibre entre les hommes entre eux soucieux d'oeuvrer pour leur mieux-être mais aussi pour le mieux-être de la collectivité.

Si la responsabilité de préparer le Schéma National d'Aménagement du Territoire de notre pays a été confiée au Ministère dell'Urbanisme et de l'Habitat, il n'était pas concevable de le rendre opérationnel sans qu'il y ait une analyse rigoureuse de ses composantes par les autres départements.

Effectivement, le SNAT, répétons-le est un programme où s'interpénètrent les actions principales qui catalysent la dynamique du pays et font que ce dernier "fonctionne" dans un cadre global homogène et structuré.

*A l'issue de ces trois semaines de travail en profondeur où chaque département technique concerné a eu à émettre ses commentaires et ses conclusions qui ont permis de donner une version achevée au Schéma National d'Aménagement du Territoire, il nous reste maintenant à le mettre en œuvre, à le faire entrer dans notre arsenal institutionnel, à le gérer, à le diffuser le plus largement possible, et à rester à l'écoute de tous les acteurs du développement pour sa continue mise à jour.*

*Ainsi le SNAT gardera son image de permanence, de vigilance, de conseil actualisé, pour éviter ou guider les tendances lourdes d'aménagement et faire en sorte qu'elles s'inscrivent en douceur dans le paysage socio-économique et naturel.*

*Nous en avons la volonté et nous trouverons les moyens d'atteindre ces objectifs.*

Ibrahima SYLLA  
Ministre du Plan  
et de la Coopération Internationale





## SOMMAIRE

|  |     |   |     |
|--|-----|---|-----|
| Note préliminaire                                | 3   | C- SCENARIOS DE REPARTITION DE LA POPULATION                        | 93  |
| A- DEFINITION ET OBJECTIFS DU SNAT               | 7   | I- Rappel de la thématique  | 95  |
| I- Concepts et objectifs                         | 9   | II- Les enjeux de la démographie                                    | 98  |
| II- Contenu du SNAT                              | 10  | 2.1. Répartition démographique en 1990                              | 98  |
| B- RESUME DES ANALYSES SECTORIELLES              | 13  | 2.2. Evolution de la répartition démographique par région naturelle | 99  |
| Introduction                                     | 15  | 2.3. Evolution de la structure par âge                              | 100 |
| Le secteur rural                                 | 15  | 2.4. Structure par sexe   | 100 |
| La pêche   | 30  | 2.5. Densité de population  | 105 |
| III- Les activités minières                      | 32  | 2.5. Population urbaine et rurale                                   | 105 |
| IV- Les activités industrielles                  | 35  | 2.6. La croissance démographique                                    | 105 |
| V- Les activités touristiques                    | 39  | 2.7. Politique de population et planification économique            | 108 |
| VI- Emploi et main d'œuvre                       | 41  | III- Le scénario tendanciel de concentration                        | 109 |
| VII- L'urbanisation                              | 43  | 3.1. Formulation générale   | 109 |
| VIII- Les équipements collectifs                 | 50  | 3.2. Répartition de la population par région                        | 109 |
| IX- L'habitat                                    | 57  | 3.3. Population urbaine, population rurale                          | 110 |
| X- Le foncier                                    | 59  | 3.4. Evolution des principaux secteurs économiques                  | 111 |
| XI- L'eau et l'assainissement                    | 62  | 3.5. Effets sur le Schéma National d'Aménagement du Territoire      | 111 |
| XII- L'énergie                                   | 64  | IV- Le scénario tendanciel amélioré                                 | 113 |
| XIII- La route et le transport                   | 67  | 4.1. Formulation générale   | 113 |
| XIV- Le chemin de fer et le transport            | 71  | 4.2. Répartition de la population par région                        | 113 |
| XV- La voie maritime et fluviale et le transport | 72  | 4.3. Population urbaine, population rurale                          | 114 |
| XVI- Le transport aérien                         | 73  | 4.4. Evolution des principaux secteurs économiques                  | 114 |
| XVII- Les postes et télécommunications           | 74  | 4.5. Effets sur le Schéma National d'Aménagement du Territoire      | 116 |
| XVIII- Problèmes d'environnement physique        | 78  | V- Le scénario de développement équilibré théorique                 | 116 |
| XIX- Les activités sylvicoles et la chasse       | 86  | 5.1. Formulation générale   | 116 |
| XX- Problèmes d'environnement humain             | 90  | 5.2. Répartition de la population par région                        | 116 |
| D- ELEMENTS STRUCTURANTS                         | 123 | 5.3. Population urbaine, population rurale                          | 117 |
| I- L'organisation territoriale                   | 125 | 5.4. Conditions de réalisation du scénario C                        | 117 |
| II- Les régions de programme                     | 126 | VI- Le choix d'un scénario  | 118 |

|      |  |     |
|------|--|-----|
|      | <b>E - COMPOSANTES SECTORIELLES</b>                                      |     |
| I-   | <b>Rôle des politiques sectorielles</b>                                  | 151 |
| II-  | <b>Développement rural et espace agricole</b>                            |     |
| 2.1. | Rapport de la problématique  | 153 |
| 2.2. | Les régions agricoles  | 154 |
| 2.3. | Régions agricoles et régions de programme                                | 155 |
| 2.4. | Aménagement de l'espace agricole   | 161 |
| 2.5. | Le zonage de l'espace agricole   | 161 |
| 2.6. | Le développement agricole et l'environnement                             | 167 |
| 2.7. | Les problèmes fonciers   | 167 |
| 2.8. | Les mesures principales à mener au niveau de la politique agricole       | 168 |
| 2.9. | Les options par région de programme                                      | 170 |
| III- | <b>La croissance urbaine</b>   |     |
| 3.1. | La répartition et les taux de croissance urbaine                         | 172 |
| 3.2. | Evolution de la taille des villes  | 177 |
| 3.3. | La grille d'équipements urbains  | 177 |
| IV-  | <b>Le développement économique</b>                                       |     |
| 4.1. | Le développement industriel  | 178 |
| 4.2. | Le développement minier  | 181 |
| 4.3. | Le développement du commerce et des villes-marchés                       | 182 |
| 4.4. | Le développement du tourisme   | 186 |
| V-   | <b>Le transport</b>  |     |
| 5.1. | La route   | 190 |
| 5.2. | La voie ferrée   | 190 |
| 5.3. | Les ports  | 191 |
| 5.4. | Les aéroports  | 191 |
|      | <b>VI- L'énergie et l'eau</b>  | 126 |
|      | 6.1. L'énergie   | 126 |
|      | 6.2. L'eau   | 127 |
|      | <b>III- L'armature urbaine et les centres de développement</b>           | 131 |
| 3.1. | La promotion des centres de développement                                | 132 |
| 3.2. | Les centres de développement en République de Guinée                     | 133 |
| 3.3. | Le système des centres de développement en Guinée                        | 134 |
| 3.4. | Appréciation finale des centres de développement en République de Guinée | 145 |
| IV-  | <b>Les axes de communication terrestre</b>                               | 146 |
| V-   | <b>Les grandes aires naturelles d'équilibre</b>                          | 150 |
| VI-  | <b>La structure secondaire du niveau régional</b>                        | 150 |
|      | <b>VI- L'énergie et l'eau</b>  | 192 |
|      | 6.1. L'énergie   | 192 |
|      | 6.2. L'eau   | 193 |
|      | <b>VII- L'environnement</b>  | 194 |
|      | 7.1. Problématique   | 194 |
|      | 7.2. Etat de la question environnementale                                | 195 |
|      | 7.3. Dispositifs réglementaires  | 196 |
|      | 7.4. Stratégie sectorielle   | 197 |
|      | 7.5. Recommandations   | 198 |
|      | <b>VIII- Options régionales</b>  | 202 |
|      | <b>F- MISE EN ŒUVRE DU SNAT</b>  | 209 |
|      | <b>I- Organisation institutionnelle</b>                                  | 209 |
|      | 1.1. Le Secrétariat Permanent à l'Aménagement du Territoire              | 209 |
|      | 1.2. Le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire         | 210 |
|      | 1.3. Le Conseil Consultatif pour l'Aménagement du Territoire             | 211 |
|      | 1.4. Relations entre le SPAT, le CIT et le CCAT                          | 211 |
|      | 1.5. La Planification contractuelle décentralisée                        | 212 |
|      | <b>II- Les outils de l'aménagement du territoire</b>                     | 213 |
|      | 2.1. Les documents d'aménagement du territoire                           | 213 |
|      | 2.2. Nature juridique du SNAT  | 213 |
|      | <b>III- Eléments de mise en œuvre du SNAT</b>                            | 215 |
|      | 3.1. Coordination avec la planification économique                       | 215 |
|      | 3.2. Banque de données de l'aménagement du territoire et atlas           | 215 |
|      | 3.3. Evaluation des grands projets                                       | 216 |
|      | 3.4. Coordination des politiques sectorielles                            | 216 |
|      | 3.5. Contrôle de l'occupation du sol                                     | 217 |
|      | 3.6. Evaluation et mise à jour des schémas d'aménagement                 | 217 |
|      | 3.7. Code de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire               | 217 |
|      | <b>IV- Moyens financiers</b>   | 217 |
|      | <b>V- Tableau des investissements prioritaires</b>                       | 218 |
|      | <b>CHARTE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>                             | 223 |

NOTE PRELIMINAIRE



## **NOTE PRELIMINAIRE**

Dans le cadre du rapport intermédiaire de l'esquisse du SNAT élaboré en 1987 étaient écrits les mots ci-après :

"Le présent rapport intermédiaire de l'esquisse du Schéma National d'Aménagement du Territoire est soumis à Monsieur le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat à une époque où la République de Guinée, tournant le dos à un quart de siècle de son histoire, se voit obligée de passer par une phase de mutation et de transition et commence à entrevoir la place qu'elle va occuper dans l'espace Ouest-Africain :

- espace politique
- espace économique
- espace socio-culturel

Les mutations précitées se situent à plusieurs niveaux de la dynamique guinéenne et ne touchent pas seulement les grandes orientations de développement du Pays; elles touchent aussi et peut-être surtout les hommes...leur façon de penser, de voir, de travailler et circuler, de se distraire, de se loger.

Cette mutation suit une progression lente dont les effets ne sont pas immédiatement perçus. Cependant, la Guinée de demain se dessine au travers des certitudes présentes, des obstacles et des caps à franchir.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire vient à point nommé, au moment opportun où doivent se traduire en terme spatial les options fondamentales de développement du Gouvernement de la Deuxième République".

Nous sommes en 1991 et l'actualité de ce texte est toujours vivace. D'aucuns ont pu croire qu'un pays en deçà du sous-développement pourrait en quelques années rejoindre le peloton de tête des Pays en développement. C'est peu de dire que c'était irréaliste. La Guinée avance, la Guinée bouge avec des certitudes et des hésitations, la Guinée grandit dans le monde, la Guinée espère... la Guinée travaille.

Chaque région a ses richesses propres, qu'elles soient agro-pastorales, minières, sylvicoles, halieutiques, touristiques.. mais les moyens pour les mettre en valeur sont parfois disproportionnés en regard de l'effort humain et financier que l'on peut libérer dans des conditions acceptables. Il s'ensuit des disparités, des distorsions, des déséquilibres qui engendrent le découragement et la lassitude, voire le désintérêt.

L'amélioration très nette des transports, notamment routiers, des télécommunications, de la disponibilité en eau potable, le progrès et la réglementation en matière d'habitat, les programmes énergétiques, en matière d'éducation et de santé ainsi que tous les grands et petits projets initiés par les entreprises publiques et privées sont autant d'atouts, entre autres, pour cristalliser toutes les volontés autour de cette réussite voulue par tous, réussite individuelle et collective pour accentuer la pente ascendante du développement global de notre pays.

Cette esquisse de Schéma National d'Aménagement du Territoire, outre les objectifs qu'elle propose et qui sont décris au point A du présent ouvrage se propose, sans modeste, de catalyser les pulsions naturelles (ou à provoquer) de l'associativité indispensables entre tous les intervenants de la dynamique de Guinée. Cela veut dire qu'elle va s'efforcer d'être le ciment des politiques sectorielles et de tous les projets qui ont un impact sur le sol de notre pays.



## **DEFINITION ET OBJECTIFS DU SNAT**

F O R M U L A S F O R P

∞

## **A- DEFINITION ET OBJECTIFS DU SNAT**

### **I- CONCEPT ET OBJECTIFS**

D'une manière générale et globale, le S.N.A.T. contient les principales options de développement économique et social et d'aménagement physique à long terme.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire fixe les grandes orientations de développement futur du pays et leurs implications territoriales.

Le SNAT ne se limite pas au traitement des problèmes spécifiques d'urbanisme, de zoning industriel ou d'aménagement rural.

Il doit être un projet d'orientation générale du développement de la Société Guinéenne.

Tenant compte des multiples facteurs qui conditionnent l'évolution et des tendances actuelles qui sont à la base des transformations futures de la Société, le SNAT assure une utilisation du sol non seulement conforme aux aspirations présentes compte tenu des legs du passé mais aussi et surtout en fonction des générations futures.

Il est la description d'un état futur en fonction d'objectifs particuliers déterminés, état qui peut être atteint par une politique d'aménagement définie. Il doit être sans contradictions et réaliste ou, en d'autres mots, réalisable. Sans contradictions veut dire qu'à l'intérieur de l'ensemble des objectifs poursuivis, chacun doit se plier à la loi d'interdépendance, c'est-à-dire que les mesures préconisées doivent être complémentaires et tendre dans chaque domaine, à l'optimisation d'objectifs précis.

Eu égard aux changements et modifications prévus ou imprévisibles, le SNAT doit avoir un caractère flexible permettant une adaptation rapide et continue.

Il a ainsi pour principale préoccupation de maintenir l'avenir ouvert en proposant des mesures concrètes à long terme chaque fois que celles-ci peuvent être précisées et en estimant les limites des évolutions admissibles dans les autres cas.

Ce programme n'est possible dans son intégralité que si le SNAT est appuyé ou mieux, est réalisé conjointement avec un autre document qui serait le PLAN DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE A LONG TERME DE TOUT LE PAYS proposé par les autres Départements travaillant ensemble.

Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat est un Ministère technique et à ce titre, s'attache à instruire une occupation qu'il souhaite optimale de l'espace physique du territoire en tenant compte des besoins de tout ce qui vit et de la protection de ce même espace.

Dès lors, faisons preuve de modestie et essayons de résoudre la problématique :

- OU SERONT LES GUINEENS EN L'AN 2010 ?
- QUY FERONT-ILS ?
- AVEC QUOI LE FERONT-ILS ?

Le "qu'y feront-ils" et le "comment le feront-ils" sont en fait les causes qualitatives qui vont produire les effets pouvant être quantifiés en terme de population. C'est une réalité quelque peu simpliste mais incontournable. Le "qu'y feront-ils" renvoie à la notion de création de richesse seule capable d'être produite par le travail et donc l'offre d'emploi; cette notion renvoie également bien sûr à d'autres "activités" non rémunérées telles la culture, le sport, la détente, le culte... tout ce qui fait qu'un homme vit. Dans le "avec quoi le feront-ils" intervient la notion de toutes les infrastructures servant de support physique et institutionnel à ces activités tels les voies de communications, les transports, les équipements, l'encadrement technique et administratif.

**La quantité et la qualité des emplois, des infrastructures, des équipements... feront que telle ou telle région sera ou non attractive et susceptible ou pas d'y maintenir les populations actuelles et d'en attirer de nouvelles.**

En principe l'objectif des responsables de l'aménagement du territoire est de rechercher une répartition plus harmonieuse des hommes et des activités sur le territoire national. Il est clair que dans une perspective à court et moyen terme, cela coûte cher et le faible volume des ressources financières disponibles impose souvent au pouvoir politique de concentrer les moyens sur quelques zones géographiques à bonne potentialité de développement plutôt que de les "disposer" sur l'ensemble des régions y compris et surtout les défavorisées. Et il est vrai qu'il y a certains avantages à une certaine concentration géographique des hommes et des moyens dans une première phase du développement économique tout au moins. La Guinée est en plein dedans malgré un saupoudrage de petits "chantiers" un peu partout dans le pays. L'important est de savoir quand peut ralentir cette phase et quand il faut commencer à se "jeter à corps perdu" dans toutes les régions. C'est le dilemme courant des aménagistes et ils s'en sortent généralement en disant que cela doit se faire progressivement et par étapes.

Quoiqu'il en soit, l'aménagement du territoire presuppose l'existence, à travers un plan de développement économique et social (qui n'existe pas réellement en Guinée rappelons-le) d'une volonté politique érigeant en principe d'action l'idée de faire participer sans exclusion toutes les régions d'un pays à son développement et de s'appuyer sur toutes les ressources et forces locales.

Le chapitre C du présent ouvrage analyse trois scénarios possibles liés aux mouvements de population avec leurs implications sur

l'aménagement du territoire et en définitive c'est bien là l'objectif essentiel de cette esquisse du SNAT, et il va se traduire par :

- l'amélioration des conditions de vie de la population
- l'amélioration de l'habitat et le développement harmonieux des structures urbaines

### **III- CONTENU DU SNAT**

Le SNAT doit mettre en évidence les problèmes sur le plan national et proposer des solutions dans une perspective "an 2000" avec des éclairages sur l'an 2010.

Il doit définir en fonction des données géographiques, politiques, économiques, financières, démographiques, sociales et culturelles, les évolutions futures de la République de Guinée d'une manière cohérente. Il doit servir de cadre à la recherche des problèmes d'ordre national (et même supra-national et à la découverte des solutions possibles et souhaitables).

Le SNAT prend comme point de départ l'évolution tendancielle non pour la laisser se réaliser partout et toujours mais pour l'encourager où elle tend à promouvoir à long terme une image valable et la corriger là où elle conduit à une image inacceptable pour l'avenir du pays.

Le SNAT n'a pas la prétention de répondre à toutes les questions. Il a pour but de fournir au gouvernement et aux autorités compétentes la charpente sur laquelle reposera leur politique en matière d'Aménagement du Territoire.

Le SNAT explicite l'évolution future par une partie écrite et par une partie graphique.

**Il sert de document de base à la confection des plans d'aménagement régionaux et des schémas directeurs d'aménagement d'urbanisme des principales villes de l'intérieur, ainsi qu'à la coordination interpréfectorale et internationale.**

En fonction de ces objectifs généraux, il définit l'évolution future dans les grandes lignes à travers :

1. La situation de la République de Guinée dans la grande région Ouest Africaine.

2. Une prévision démographique à long terme basée sur des hypothèses d'ordre quantitatif et qualitatif plausibles et compatibles entre elles.

3. Une étude de l'équilibre interrégional en fonction de la répartition territoriale de la population, compte tenu des caractères particuliers et des possibilités de développement économique des diverses unités d'aménagement retenues en fonction de critères spécifiques.

4. Une restructuration de l'armature urbaine et des unités territoriales qui la composent.

5. Une description de la répartition des activités économiques (industries, mines, services, agriculture, tourisme...)

6. Une redistribution des structures d'accueil (administration, équipements sanitaires et sociaux, enseignement, culture et logement...) proposée dans une grille d'équipements en fonction de la hiérarchisation des centres de développement.

7. Une amélioration ou création de l'infrastructure de base (voies de communications, postes et télécommunications et énergie).

8. Une protection de l'environnement (protection de la nature, sylviculture y comprise, protection des sites et monuments, élimination des déchets, assainissement des eaux et de l'atmosphère).

9. L'établissement, dans la mesure du possible, d'une liste de priorités en ce qui concerne les réalisations projetées, le calendrier d'exécution et les investissements nécessaires.

Le SNAT sera composé, matériellement :

a) d'une partie écrite comprenant entre autres :

- l'analyse des données de base
- les directives générales
- le texte justificatif

b) d'une partie cartographique comprenant entre autres :

LE SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU 1/1.000 000e INDIQUANT

- la répartition générale des sols
- les centres de développement
- la répartition de la population dans les nouvelles régions d'aménagement
- les réserves naturelles
- les espaces libres ou boisés à maintenir ou à créer
- certaines données socio-économiques
- le réseau des voies de communication
- la répartition de certains équipements d'intérêt général, publics et privés.

- Une série de cartes thématiques (analytiques de synthèse) portant entre autres sur les sujets suivants :

- la situation de la République de Guinée dans la grande région Ouest-Africaine
- l'armature urbaine
- les activités économiques et réseaux d'énergie et d'eau
- l'agriculture
- les équipements collectifs
- les voies de communication
- l'environnement
- etc...

**RESUME DES ANALYSES SECTORIELLES**



## B- RESUME DES ANALYSES SECTORIELLES

### INTRODUCTION

Le présent chapitre sur les analyses sectorielles va permettre de présenter la réalité guinéenne dans son ensemble, d'apprécier sa dynamique globale, de rappeler les stratégies sectorielles adoptées par les différents départements ministériels et de dégager, in fine, la philosophie de développement possible à travers les différents scénarios étudiés.

Ces analyses sont en fait les résumés actualisés des études lourdes qui ont été proposées dans le rapport intermédiaire de 1988, auquel nous renvoyons le lecteur. Il trouvera dans le même ouvrage la présentation du pays, milieu naturel et ressources, environnement international, etc...

Nous avons allégé autant que possible la présentation des différents secteurs afin de rendre ce document plus digeste et facile à appréhender.

### I- LE SECTEUR RURAL

#### 1.1. BILAN SOMMAIRE DE LA SITUATION

##### L'agriculture

Malgré des atouts naturels et des potentialités d'extension et de diversification des productions, l'agriculture connaît un faible niveau de développement. Si l'agriculture fait vivre 75% de la population, elle ne participe qu'à 30% de la formation du PIB. Les

700.000 exploitations, d'une taille moyenne de 2 ha, n'assurent généralement qu'une agriculture de subsistance. L'essentiel de la production relève du secteur traditionnel alors que le secteur moderne repose sur les produits d'exportation.

Pour faire face à l'augmentation de la population, la production doit augmenter de 3% par an. Or, bien qu'il y ait de réelles potentialités de développement, dans certaines régions, la dégradation des sols s'est généralisée et en l'absence d'intrants, la productivité est restée très faible. Sur les 6,4 millions d'hectares de superficie agricole utile, seulement 25% seraient mis en valeur. En fait, les aptitudes culturelles varient fortement d'une région à l'autre et, en tenant compte de la pratique de la jachère, la limite des possibilités d'exploitation des sols serait déjà atteinte dans certaines zones impliquant la nécessité d'une intensification des techniques agropastorales.

| Catégories de terres | Superficie en ha |
|----------------------|------------------|
| Superficie totale    | 24.585.700       |
| Terres cultivables   | 6.400.000        |
| Terres cultivées     | 1.100.000        |
| Terres aménageables  | 175.000          |
| · mangroves          | 60.000           |
| · bas-fonds          | 15.000           |
| · plaines            | 100.000          |
| Périmètres aménagés  | 12.800           |
| · bas-fonds          | 4.600            |
| · plaines            | 6.500            |

(source MARA)

La Guinée Maritime dispose d'excellents sols (30% de la SAU cultivés) aptes à fournir une gamme variée de produits tels que riz, agrumes, bananes, palmiers à huile, colatiers et cocotiers,

arachide, tubercules et manioc. Cependant les techniques manuelles ne permettent qu'une mise en valeur d'espaces relativement restreints. Malgré ces handicaps, la région est capable de dégager d'importants surplus notamment pour l'approvisionnement de la capitale.

En Moyenne Guinée, la situation est tout autre en raison d'une densité de population rurale élevée (presque 100 hab/km<sup>2</sup>) qui, associée aux pratiques culturelles, a conduit à une dégradation très avancée des sols et du milieu naturel en général. Les faibles perspectives de développement ont conduit à une émigration importante de la population masculine d'âge actif. Si la production est largement déficitaire, notamment pour le riz, il n'en reste pas moins que certaines zones exportent de grandes quantités de produits maraîchers d'excellente qualité et d'agrumes vers les centres urbains. Le développement de l'agriculture, étroitement lié au potentiel pastoral, passe par une intensification et une modernisation des techniques culturelles.

La Haute Guinée est une région de savane, récemment touchée par la sécheresse et peu densément peuplée. Un partie minime des sols est mise en valeur, malgré de bonnes potentialités dans les vallées alluviales, particulièrement pour le développement des cultures irriguées. Ailleurs, les sols sont de qualité médiocre.

La Guinée Forestière dispose des meilleurs sols du pays et de bonnes conditions écoclimatiques permettant une gamme variée de productions. Mais la pression démographique croissante par l'arrivée de population en provenance de Haute Guinée associée aux techniques de cultures sur brûlis, a conduit à un défrichement accéléré si bien que le milieu serait proche de la saturation et au seuil d'une dégradation rapide. L'arrivée massive de réfugiés en 1991 a mis en évidence les limites de certains milieux.

Malgré des potentialités certaines, les rendements restent très

faibles, faute de moyens techniques appropriés et d'infrastructures d'évacuation des produits (notamment dans les zones où les surplus commercialisables peuvent être rapidement disponibles), si bien que les importations de denrées de première nécessité, en particulier le riz, ont doublé depuis 1984 alors que les exportations sont au niveau le plus faible. Cet état de dépendance alimentaire croissant a conduit les autorités à fixer comme l'un des objectifs principaux de la politique de développement du pays, la recherche de l'autosuffisance alimentaire. Le riz, nourriture de base dans tout le pays, occupe 45% des terres cultivées mais avec des rendements si faibles que la production couvre à peine les 2/3 des besoins de la population.

L'aménagement des bas-fonds n'a pas encore permis d'augmenter de façon significative la production globale de riz. Il faudrait aménager 2.500 ha/an pour avoir une augmentation de la production de 1%.

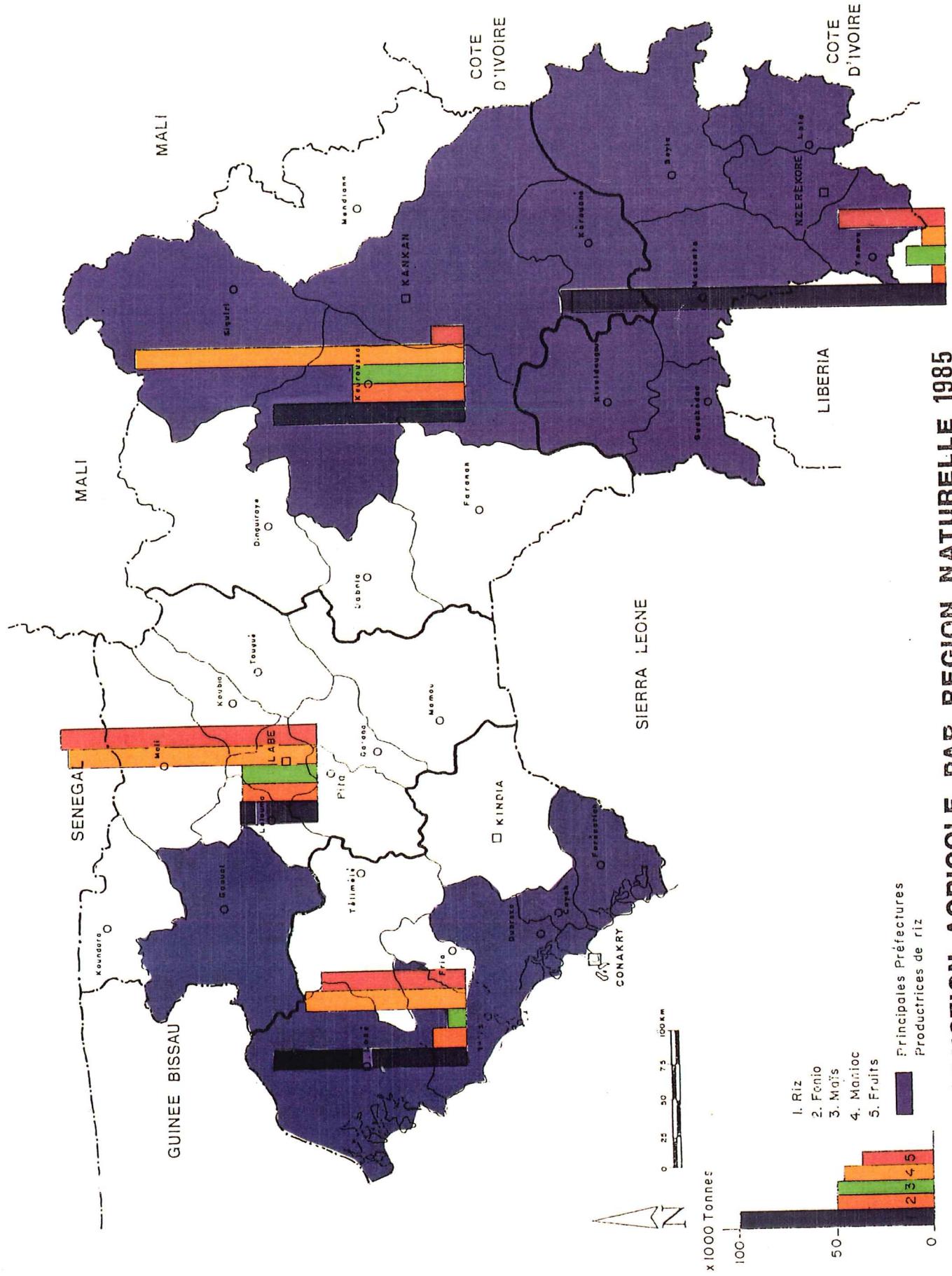
## L'Elevage

L'élevage constitue une activité importante dans tout le pays.

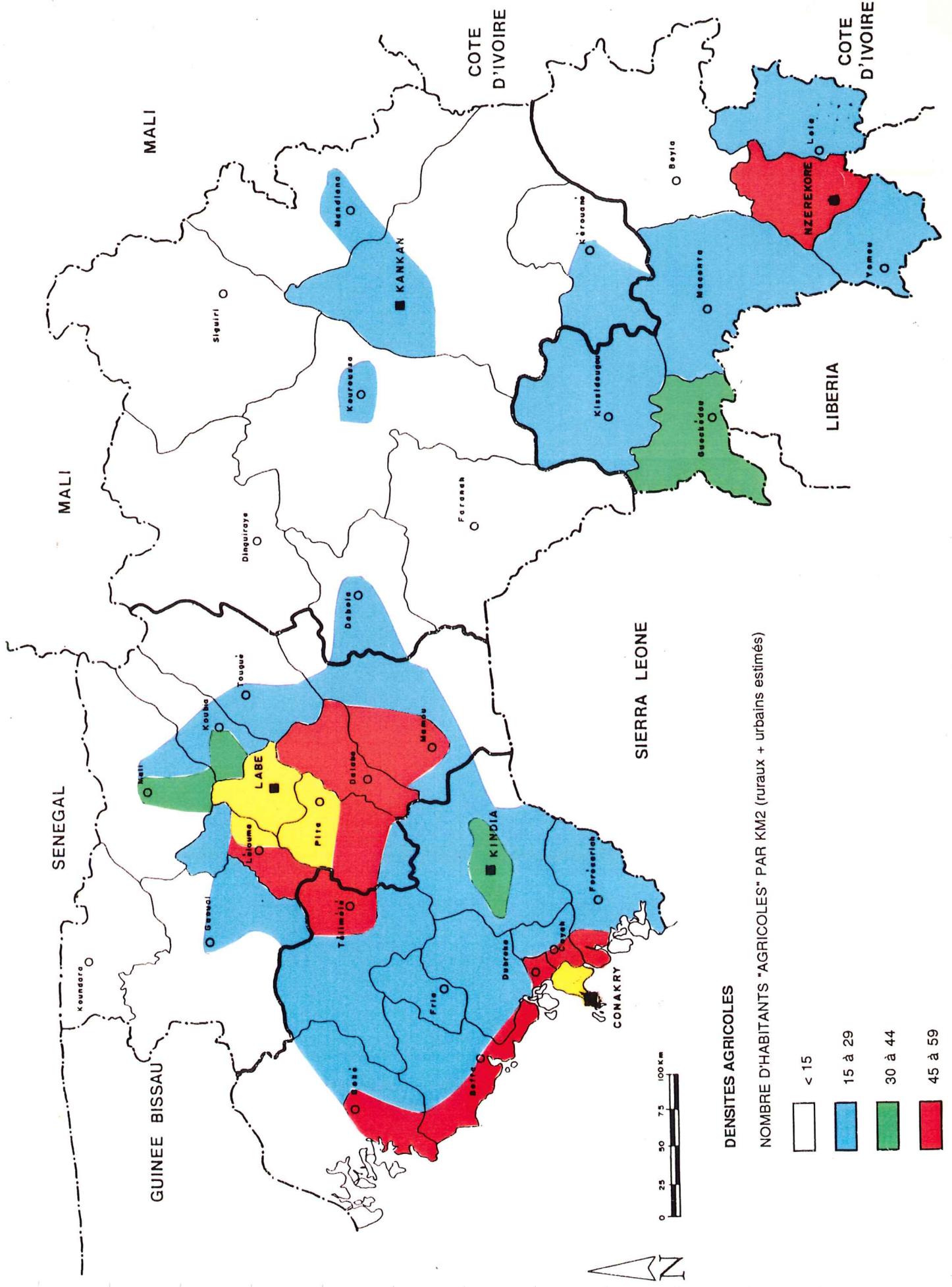
L'effectif du cheptel est estimé à 1,6 millions de bovins, 1 million de caprins, 1 million d'ovins, 80.000 porcins et 5 millions de volailles avec des concentrations très variables suivant les régions : 6,8 têtes/100 ha en Guinée Maritime, 15,5 en Moyenne Guinée qui s'affirme comme la région pastorale dominante, 7,9 en Haute Guinée et 4,4 en Guinée Forestière. La Moyenne Guinée et la Haute Guinée concentrant respectivement 50% et 30% du cheptel total du Pays.

Cependant le secteur est confronté à de nombreux problèmes tels que l'insuffisance de couverture sanitaire, le bas niveau nutritionnel des animaux, le vol et la divagation des bêtes, et le manque de formation des éleveurs. En effet, cette activité reste

PRODUCTION AGRICOLE PAR REGION NATURELLE 1985

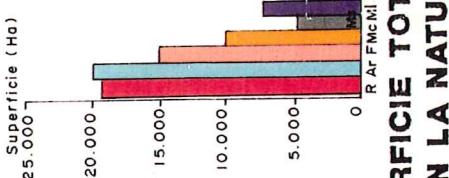






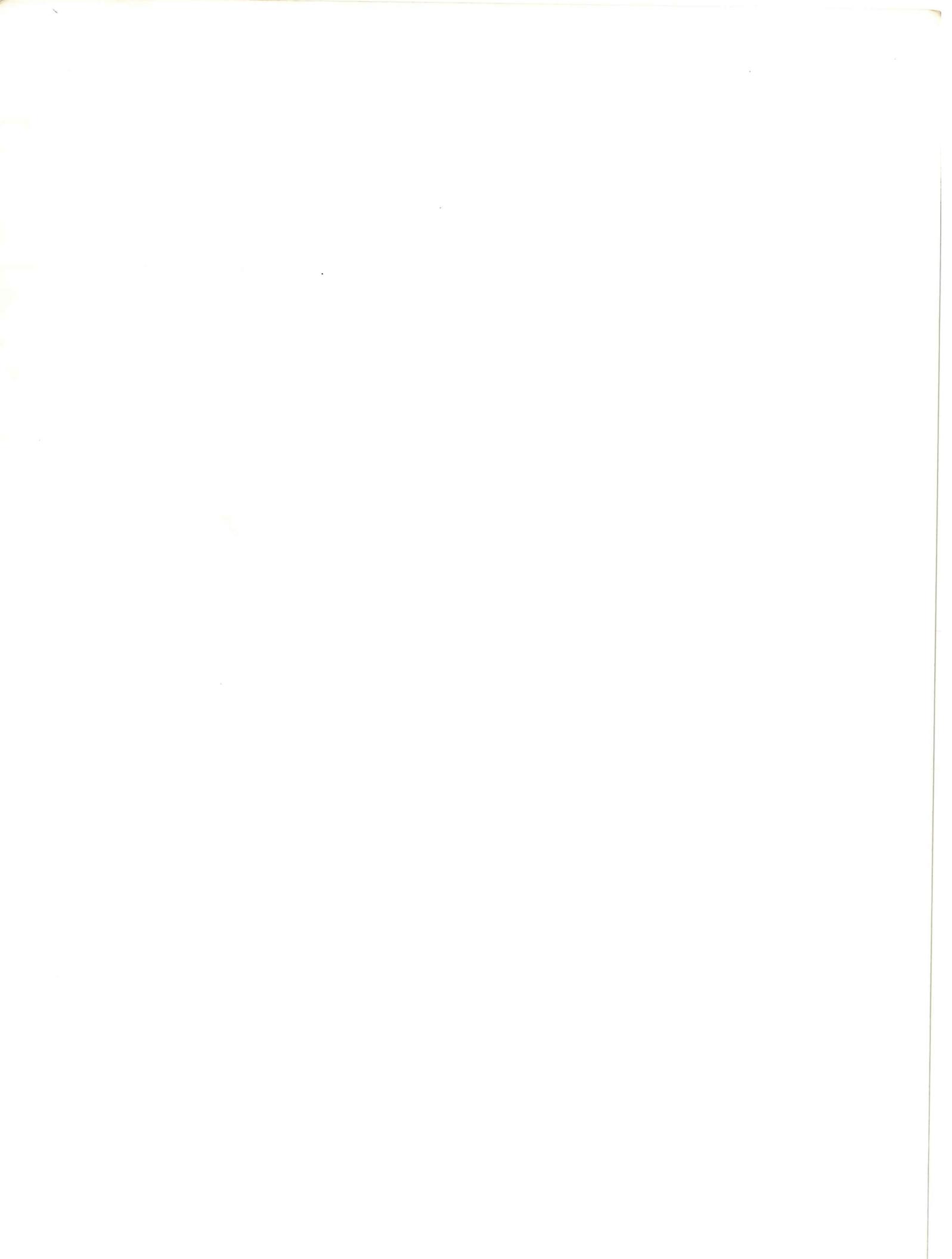


**SUPERFICIE TOTALE CULTIVÉE PAR PREFECTURE  
SELON LA NATURE DE LA CULTURE PRINCIPALE**



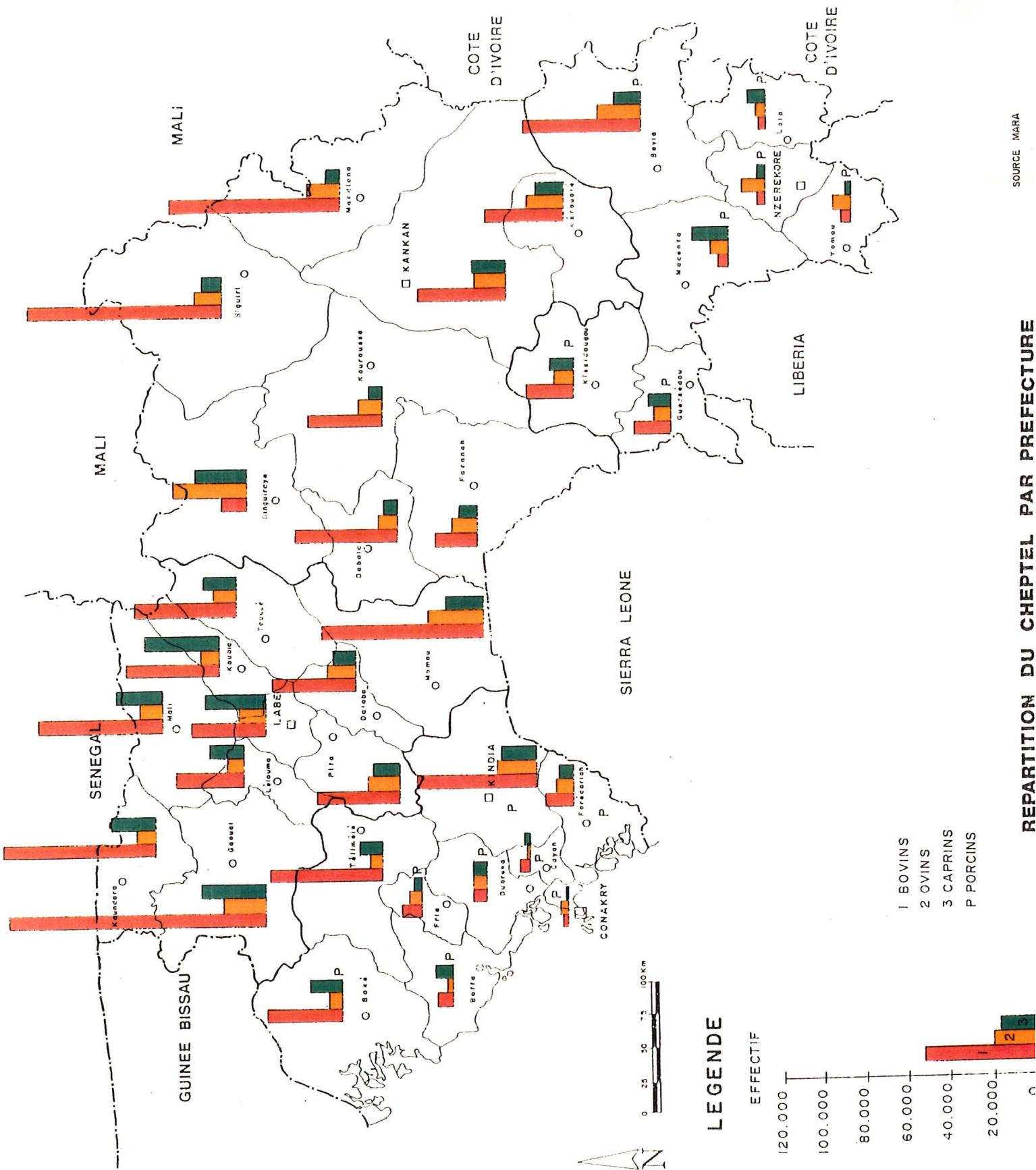
**LEGENDE**

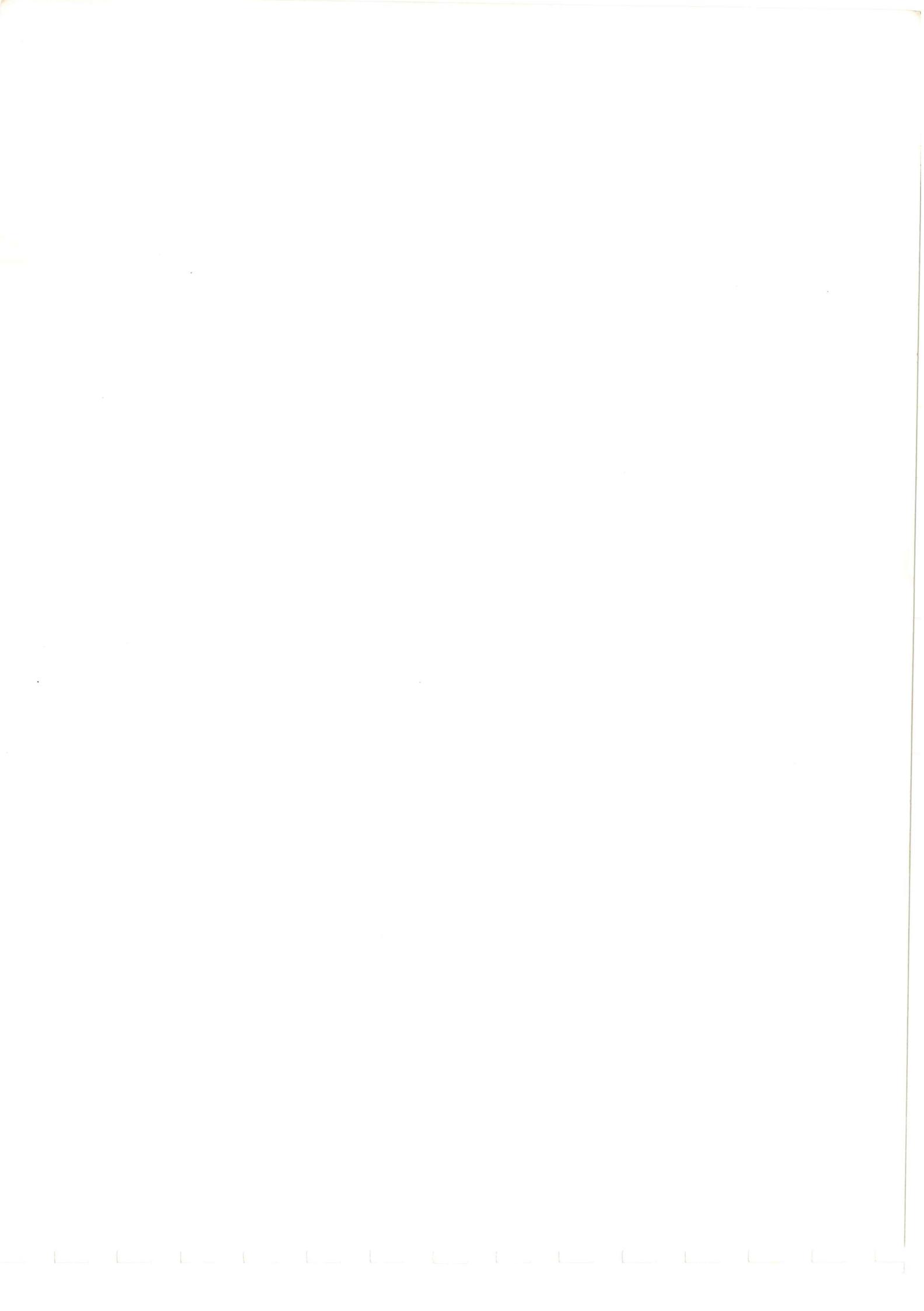
|     |                 |
|-----|-----------------|
| R   | Riz             |
| F   | Fonio           |
| Mc  | Manioc          |
| Ms  | Mais            |
| MI  | Mil             |
| Ci  | Café            |
| Bd  | Banane douce    |
| K   | Kola            |
| Cro | Cacao           |
| Ar  | Arachide        |
| Pt  | Pomme de terre  |
| Ct  | Coton           |
| Or  | Orange          |
| Ph  | Palmier à huile |
| A   | Ananas          |
| Mg  | Mangue          |
| Av  | Avocat          |
| Ptd | Patate douce    |
| I   | Igname          |

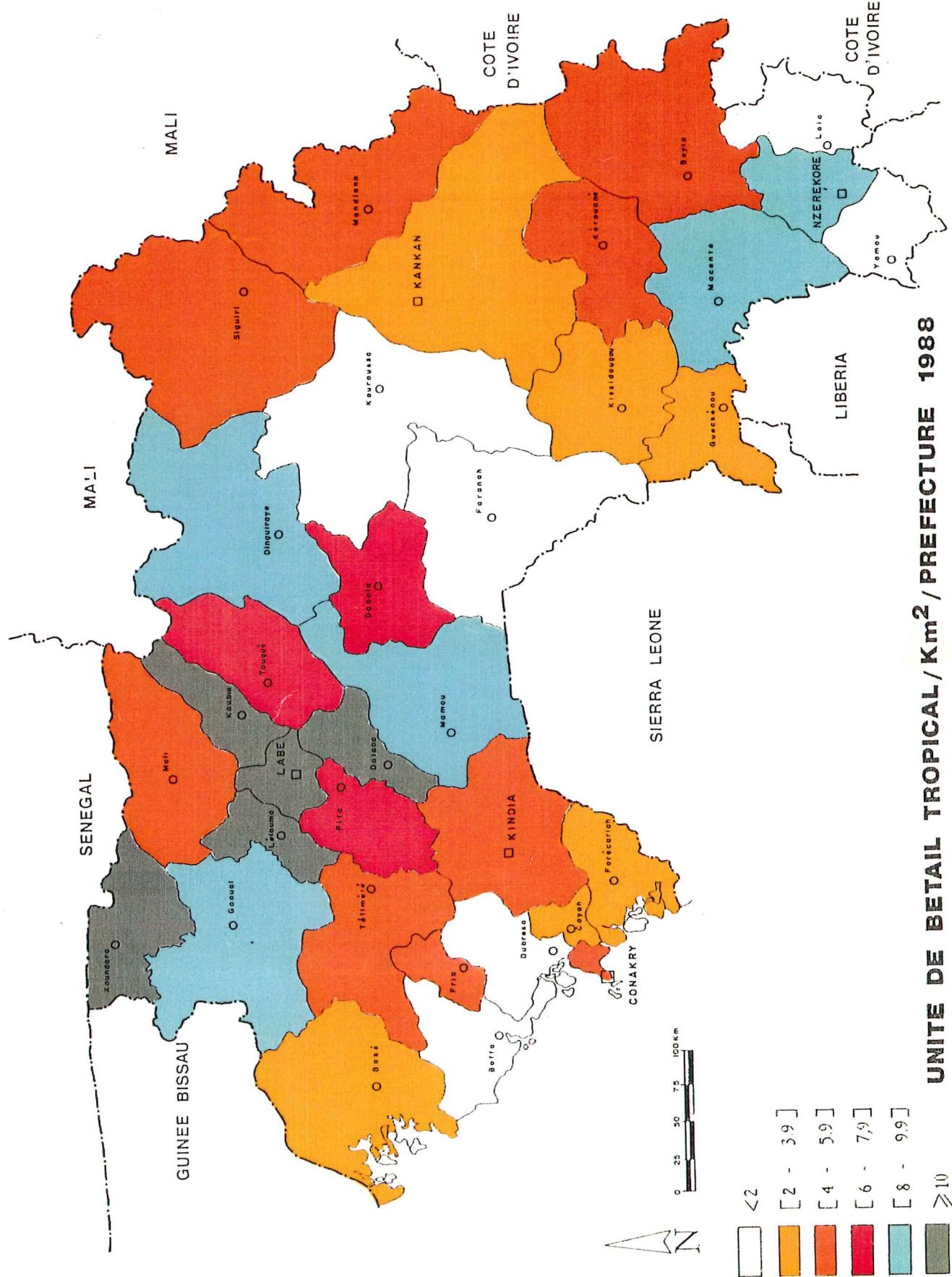


## **REPARTITION DU CHEPTEL PAR PREFECTURE**

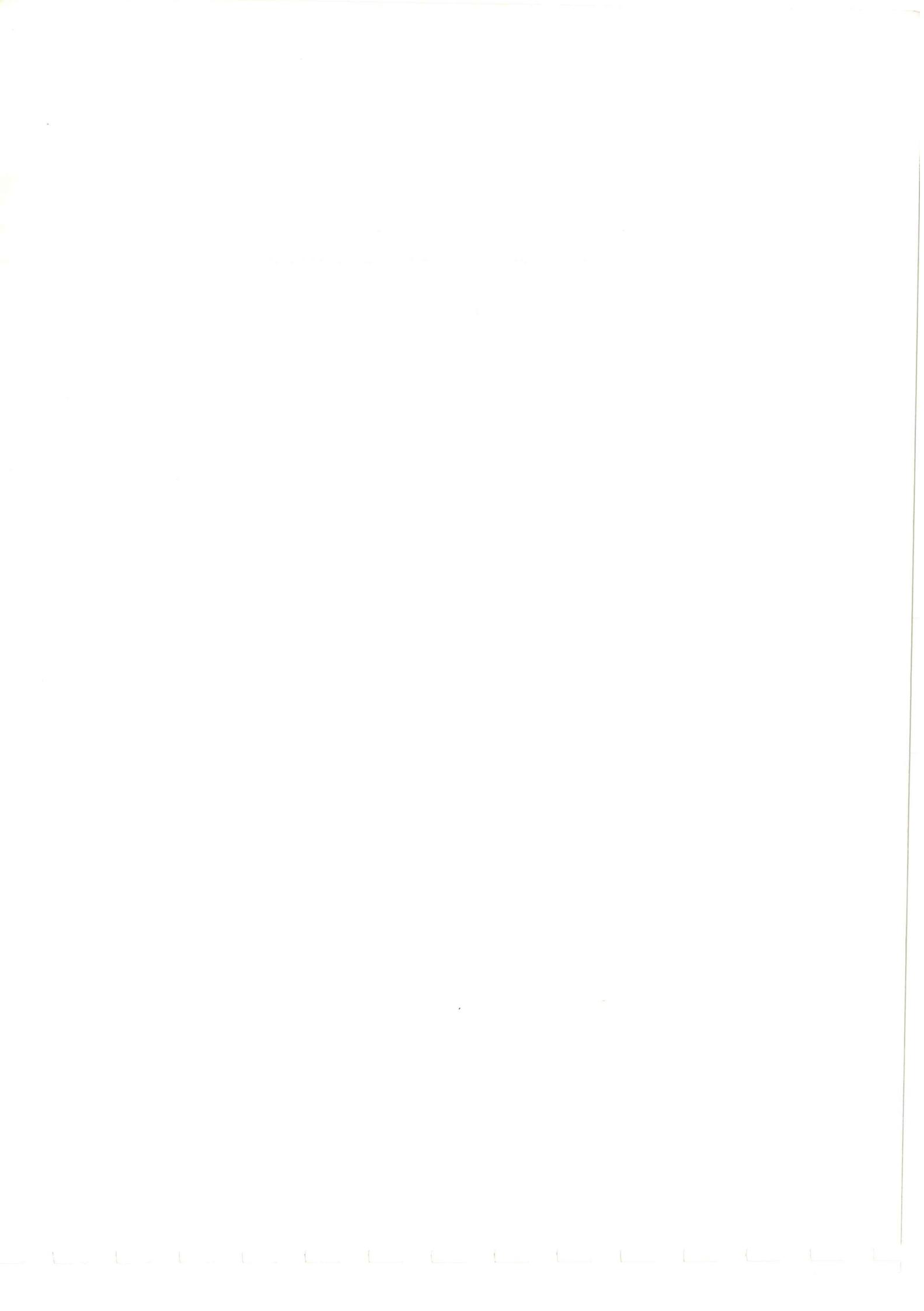
SOURCE MARA





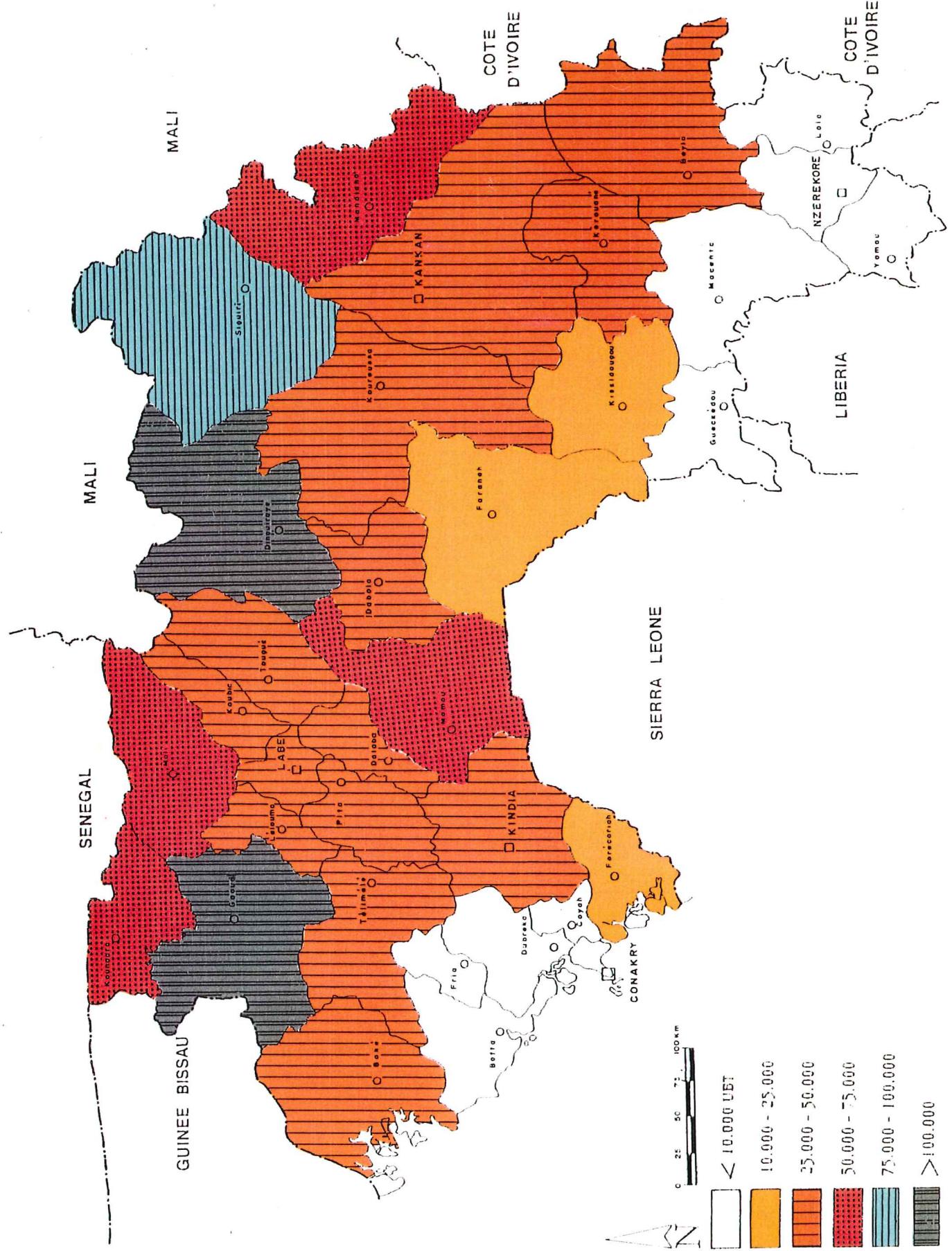


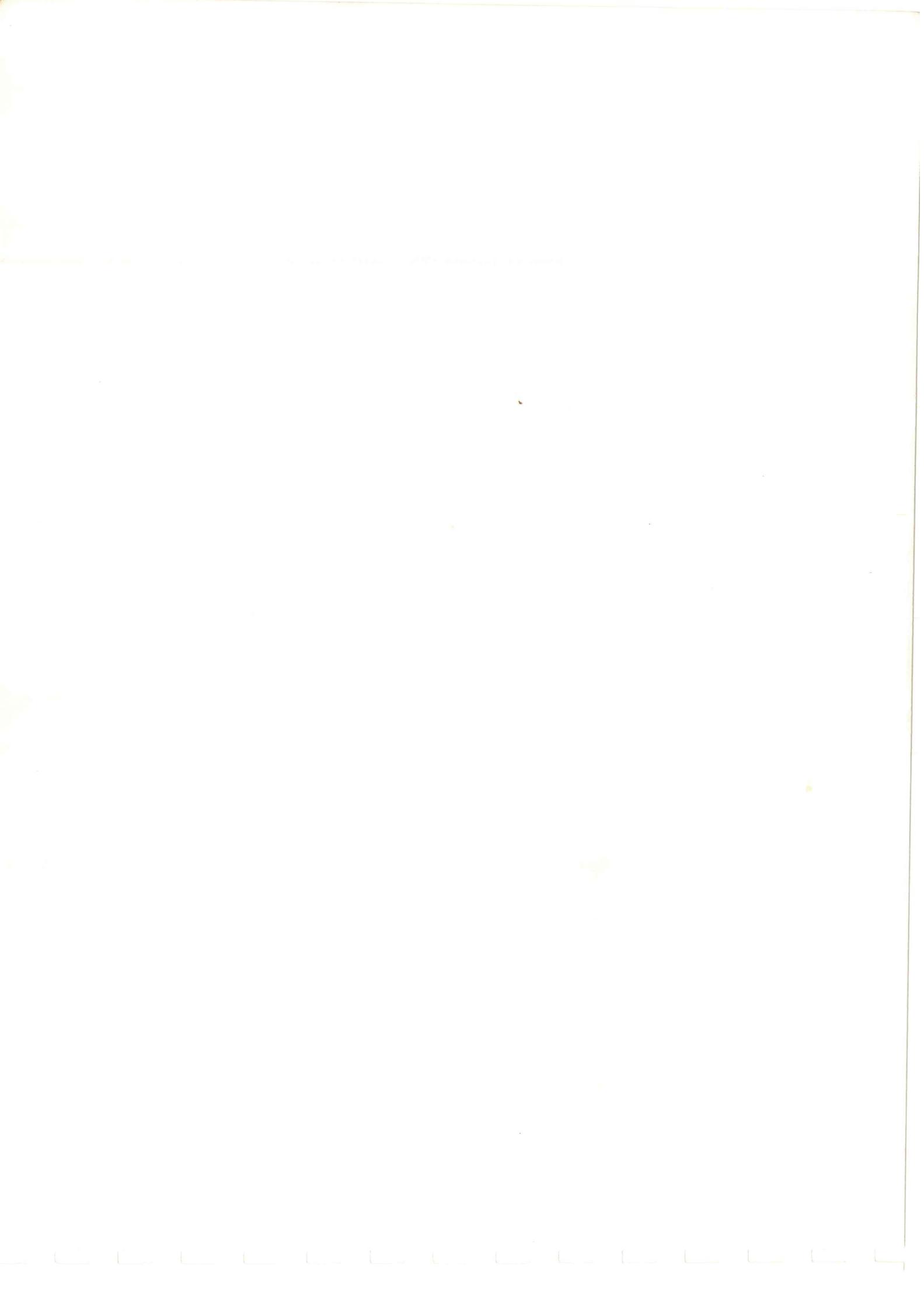
SOURCE: MARA



UNITE DE BETAIL TROPICAL / PREFECTURE 1988

SOURCE: MARA





pratiquée de façon artisanale, extensive, généralement par des "vieux éleveurs" (pour les bovins) et les femmes pour le petit bétail. La production globale reste faible avec moins de 23.000 tonnes de viande par an et une production laitière de 50 millions de litres. Un vaste projet de restructuration du secteur a été initié visant à créer les conditions favorables au développement de l'élevage (organisation, aspect sanitaire, commercialisation) et à la fourniture d'intrants. Compte tenu du problème général de dégradation des sols et de compatibilité entre les activités agraires et pastorales, il est nécessaire d'envisager une intensification de la production notamment par la mise en place de structures industrielles ou semi-industrielles.

## 1.2. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ACTUELLES

Jusqu'à présent, les interventions directes dans le milieu rural se sont concrétisées sous la forme de projets très variés, intégrés ou spécifiques (92 projets en 1989) peu ou pas harmonisés entre eux, initiés et gérés par divers intervenants qui se partagent le territoire. Théoriquement chaque préfecture devrait être couverte par un projet suivant les principes de la décentralisation, jusqu'au niveau du district.

Pour éviter une dispersion des efforts, un service vient d'être créé, chargé d'harmoniser les actions sur le terrain dans la cohérence de la stratégie de développement agricole définie dans la "Lettre de la Politique Agricole" (LPDA).

La stratégie de développement agricole est en parfaite conformité avec la stratégie d'ensemble de développement visant la satisfaction des besoins essentiels de la population, le développement du secteur privé et la politique d'ajustement structurel.

L'agriculture est la composante prioritaire de la stratégie de développement à moyen terme en tant que moteur de l'économie et conséquemment comme moyen d'amélioration des conditions de vie

de la population guinéenne. Afin d'accroître la diversité et les volumes de production et d'en permettre l'évacuation et la commercialisation, la stratégie suivante a été adoptée :

- un programme institutionnel visant au renforcement de la capacité productive (institut de recherche, formation, promotion de techniques adaptées), à la valorisation des productions agricoles (politique de prix, crédit rural, renforcement des circuits de distribution) et un meilleur approvisionnement et une commercialisation plus rentable des produits
  - un programme de désenclavement des zones rurales, avec des projets d'infrastructures rurales, d'amélioration des moyens de communication, d'implantation d'équipements socio-éducatifs. Dans le programme d'investissements publics, une priorité est accordée aux infrastructures rurales (Programme National d'Infrastructures Rurales) notamment :
    - l'aménagement de 800 points d'eau par an
    - la création et l'amélioration de 1100 km de pistes rurales par an
    - l'aménagement de 1500 ha de bas-fonds par an
  - la préservation de la base productive et de l'environnement
  - le développement des activités non agricoles
- En ce qui concerne le développement de l'élevage, plusieurs volets sont proposés à court et moyen terme:
- pluralisme des formes d'appui aux éleveurs (santé animale, organisation de groupements, vulgarisation, aménagement...) en faisant appel à des vétérinaires privés et des groupements
  - organisation de la filière avicole péri-urbaine

- gestion de la race N'Dama (trypanotolérante)

- développement des élevages à cycle court, en Guinée Forestière notamment; ce projet s'adressera surtout aux femmes

- intégration agriculture-élevage (projets pilotes, PDR Haute Guinée, PDR Gaoual Koudara, Projet Fouta-FAO)

- élaboration d'un code pastoral

La mise en œuvre des différents programmes et projets devrait permettre d'atteindre les taux de croissance suivants :

- production végétale 3,5 à 4% par an
- production animale 3 à 3,5% par an

## II - LA PECHE

### 2.1. BILAN SOMMAIRE

Malgré des conditions naturelles favorables à la constitution de ressources halieutiques importantes ( 300 km de côtes, l'un des plus vastes plateaux continentaux d'Afrique de l'Ouest, des vallées fluviales submergées, des rivières charriant des quantités non négligeables de nutriments, des zones de convergence de courants et d'upwelling et un réseau hydrographique dense), le secteur de la pêche reste encore sous-développé et mal organisé en Guinée. La consommation moyenne de poisson par habitant est de l'ordre de 7,2 kg par an (21 kg/hab en Basse côte et 0,5 en moyenne à l'intérieur du pays). Pourtant la pêche est probablement le secteur économique appelé à se développer le plus dans les années à venir.

Pour des ressources maritimes exploitables estimées à 190.000 T/an, seulement 15.000 tonnes seraient déchargées à Conakry par la pêche industrielle et environ 35.000 tonnes par la pêche artisanale sur les débarcadères de la côte. Pourtant malgré ces potentialités, il a été constaté une diminution des rendements en raison d'une mauvaise répartition des unités de pêche.

Ces chiffres révèlent mal la situation qui prévaut : une surexploitation des fonds par la pêche industrielle dominée par les navires étrangers et dont on connaît mal les prises et une sous-exploitation de la partie côtière du plateau continental par la pêche artisanale.

Le développement de la pêche artisanale est limité par le manque d'infrastructures portuaires. En effet, la plupart des embarcadères sont difficilement accessibles tant par route que par mer, les pirogues (estimées à 2.800 sur toute la côte) sont encore peu motorisées (25%) et les équipements de base de conservation font souvent défaut.

A Conakry, l'urbanisation réduit les zones disponibles pour les activités de pêche (accès au débarcadère, zone de réparation des filets et barques, et de débarquement du poisson....). La pêche artisanale ferait vivre directement au moins 12.000 familles soit 50.000 personnes et 6.000 mareyeurs.

La pêche industrielle est essentiellement entre les mains des navires étrangers (plus de 155 en 1989) en l'absence d'une véritable flotte nationale (3 navires seulement). A noter la mise en fonctionnement de l'usine semi-industrielle (Nouvelle Soguipêche) en 1990.

Seul le port de Conakry est équipé pour recevoir des navires de pêche industrielle mais est devenu trop exigu. D'autre part, le circuit de commercialisation du poisson est encore embryonnaire.

Les cours d'eau intérieurs permettraient une capture de l'ordre de 12.000 tonnes de poissons d'eau douce. Mais les prises actuelles ne dépassent pas 2.000 tonnes. La pêche est pratiquée par environ 1.000 pêcheurs essentiellement le long des grands fleuves de Haute Guinée. Le faible niveau d'exploitation provient du fait que la pêche est la plupart du temps vécue comme une activité secondaire à l'agriculture. Les pêcheurs professionnels, souvent des migrants, forment une communauté très dispersée.

## 2.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ACTUELLE

Dès 1984, une stratégie de relance du secteur de la pêche a été définie suivant les nouvelles orientations politico-économiques du pays appuyée par un certain nombre d'actions concrètes d'envergure. En 1987, un premier bilan a été dressé et une nouvelle politique de développement élaborée, l'objectif global étant de maximiser les bénéfices économiques et sociaux de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et de contribuer à l'autosuffisance alimentaire.

Outre un volet institutionnel très développé, un plan d'action a été défini dont les principales composantes sont les suivantes :

- la recherche halieutique et le contrôle des pêches
- le développement des investissements dans la pêche industrielle et dans la pêche artisanale appuyé par les projets suivants :
  - création d'un centre de recherche halieutique
  - création d'une flotte nationale privée de pêche industrielle,
  - réduction de l'effort de pêche industrielle étranger.
  - équipement du port de pêche industriel de Conakry, usine de traitement du poisson
  - création d'un port de pêche et de commerce à Kamsar
  - développement intégré des pêches artisanales et de la pisciculture et création de 21 bases techniques de pêche artisanale sur le littoral.
- contrôle des pêches et appui institutionnel au secteur
- appui à la commercialisation du poisson - création de l'ODEPAG (Office de Développement de la Pêche Artisanale)
- bases de pêche artisanale à Kamsar, Boffa, Benty, Kaback
- relance de la pisciculture en Guinée Forestière et création de 6 centres d'assistance au développement de la pêche fluviale en Haute Guinée.

L'ensemble de ces projets devrait conduire à une croissance du secteur de l'ordre de 3,5 % par an et un doublement de la consommation de poisson et des emplois. L'effort de pêche doit être mieux réparti entre les zones de pêche industrielle et artisanale afin de diminuer la surexploitation dans le premier cas et de valoriser les potentialités dans l'autre cas. Enfin, il devient plus qu'urgent de considérer les problèmes d'environnement particulièrement aux abords de Conakry et à l'embouchure de certains fleuves afin de préserver les zones nourricières.

### **III- ACTIVITES MINIERES**

#### **3.1. BILAN SOMMAIRE**

Le secteur minier représente pratiquement l'essentiel des exportations de la Guinée (plus de 90 %) près de 60 % des recettes budgétaires et plus de la moitié des recettes en devises. Ce secteur qui participe à concurrence de 25 % à la formation du P.I.B... n'occupe que 2 % de la population active.

Les caractéristiques principales de ce secteur sont :

- une grande dépendance à l'égard des partenaires étrangers
- un fonctionnement autarcique peu rattaché à l'économie nationale voire régionale (y compris au niveau des grands équipements d'infrastructures)
- une forte concentration géographique
- un niveau d'infrastructures qui ne répond plus à l'accroissement démographique de ces zones notamment au niveau de l'habitat, de l'approvisionnement en eau, de l'insuffisance de cités ouvrières.
- une activité monolithique dangereuse pour la population active spécialisée et le devenir des cités minières telles que FRIA, KAMSAR, SANGAREDI, GBENKO, DEBELE, KORON pour la période post-exploitation.
- une exploitation artisanale non contrôlée de l'or et du diamant qui débouche sur des pratiques d'évasion clandestine préjudiciables au pays.

- des aspects environnementaux insuffisamment pris en compte (revégétalisation des zones exploitées, pollution des eaux, etc...)

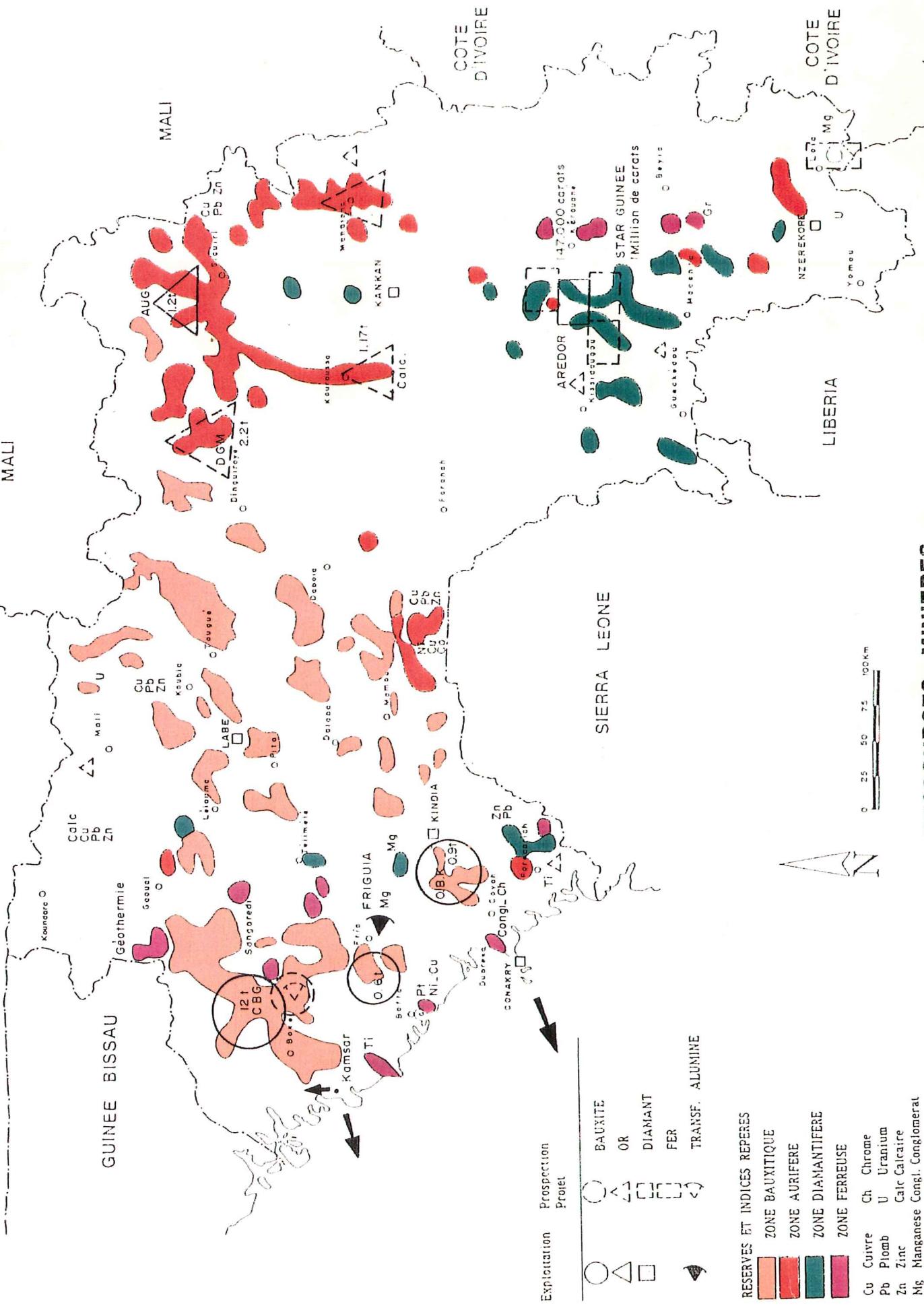
L'un des atouts majeurs étant l'importance qualitative et quantitative des ressources qui sont loin d'avoir fait l'objet de prospection systématique ainsi que le développement progressif d'une exploitation réglementée des substances minérales de haute valeur marchande comme le diamant et l'or.

#### **3.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ACTUELLE**

Deux idées-forces caractérisent la stratégie sectorielle, définie dans la Nouvelle Politique Minière.

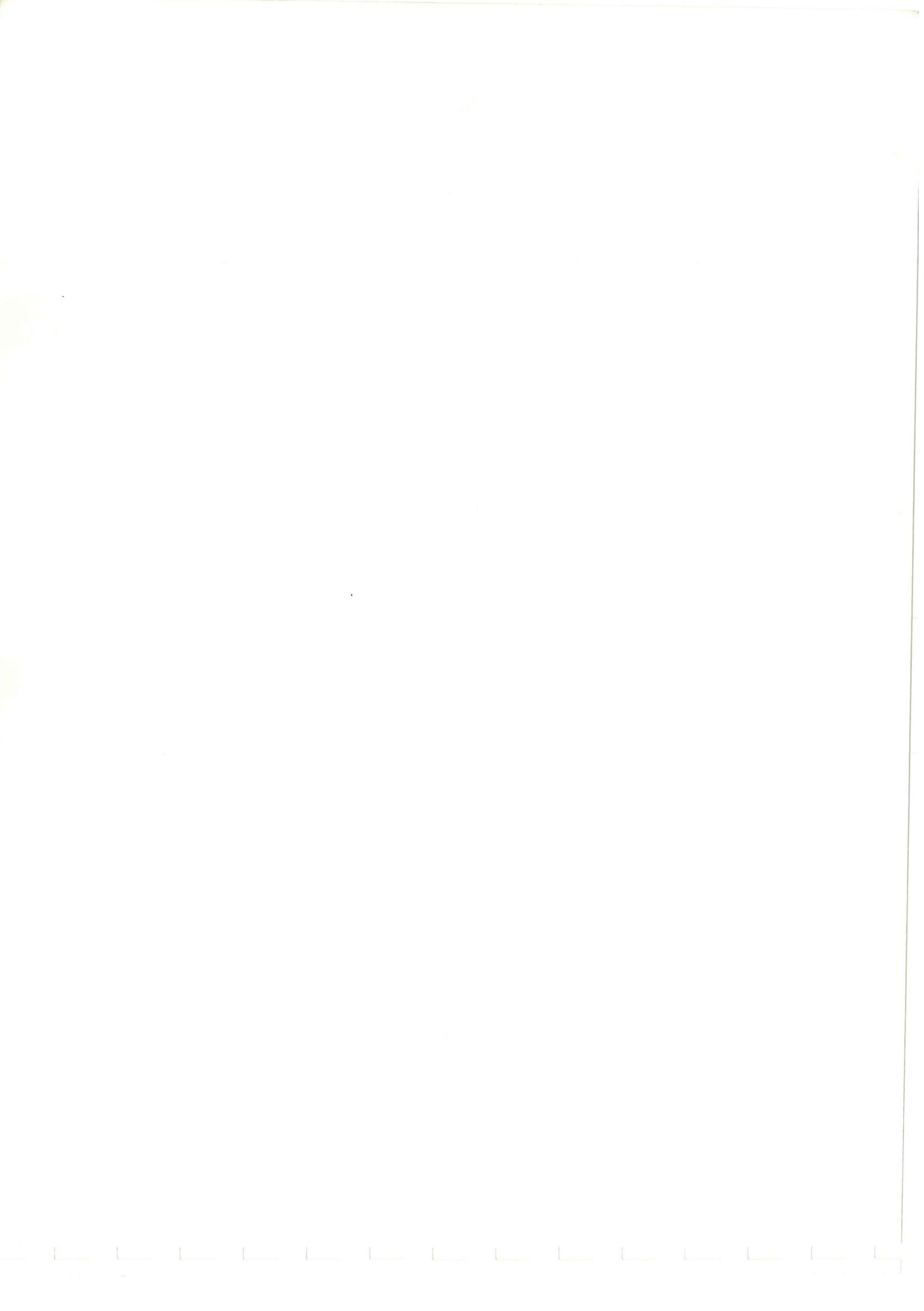
- \* une meilleure maîtrise des ressources minières et de leur exploitation rationnelle au service de l'économie globale, pour une meilleure connaissance :
    - des potentialités,
    - du marché mondial
    - des opérateurs
  - \* une plus grande intégration de l'économie minière au processus général de développement.
- Elles débouchent sur une politique et des programmes d'investissement :
- de prospection et d'exploration systématiques des ressources du sous-sol guinéen ;
  - d'intensification, de diversification et de valorisation de l'exploitation minière avec un rôle plus important donné aux opérateurs nationaux ;

SENÉGAL



卷之三

PORT MINERALIER  
SECHAGE CONCASSAGE BAUXITE



- d'intégration progressive des enclaves minières à l'économie nationale en tant que sources d'approvisionnement et de soutien aux activités industrielles et de service et en tant que marché d'écoulement pour la production nationale, ainsi que la diversification des activités liées aux mines;
- de formation pour l'amélioration du niveau qualitatif des travailleurs du secteur, de leur encadrement et de l'Administration compétente, et la guinéisation de certains postes techniques et de gestion dans les sociétés minières;
- la maîtrise du marketing minier

Cette année 1991 marque le démarrage de la phase préparatoire à l'exploitation de la bauxite de DIANDIAN (au Nord-Ouest du Pays, qui va relayer le gisement OBK en voie d'épuisement) et du gisement ferrallitique de MIFERGUI-NIMBA.

## **IU - ACTIVITÉS INDUSTRIELLES**

- industrielles et de service et en tant que marché d'écoulement pour la production nationale, ainsi que la diversification des activités liées aux mines;
- de formation pour l'amélioration du niveau qualitatif des travailleurs du secteur, de leur encadrement et de l'Administration compétente, et la guinéisation de certains postes techniques et de gestion dans les sociétés minières;
- la maîtrise du marketing minier

### **4.1. BILAN SOMMAIRE DE LA SITUATION**

Le secteur industriel ne participe qu'à moins de 4% de la formation du produit intérieur brut avec une tendance au déclin. La République de Guinée est donc l'un des pays les plus sous-industrialisés du monde.

Les entreprises industrielles et artisanales de Guinée souffrent d'une absence quasi totale des conditions de base nécessaires à leur fonctionnement. Les principales contraintes se situent aux niveaux suivants :

- Le système de transport et de communication: état vétuste, insuffisance des moyens de transports
- L'infrastructure physique: insuffisance ou inexistance au niveau des routes, ponts, hangars, dépôts etc...
- L'infrastructure institutionnelle: mauvais fonctionnement ou inexistance des associations de producteurs, des services bancaires (crédit) et autres services d'appui.
- L'approvisionnement en matières premières et pièces détachées: irrégulier et insuffisant.
- Le système de fixation des prix de vente qui souvent, n'a aucune relation avec le coût de production.
- L'écoulement des produits: problème lié à ceux des transports et de l'infrastructure

- Le système de formation professionnelle inexistant ou mal adapté aux besoins

- La protection de l'environnement humain et naturel: inexistante

- Les conditions de travail des ouvriers et employés souvent précaires au niveau de la santé et de la sécurité.

A ces contraintes, s'ajoute le manque de politique cohérente de développement du secteur industriel, notamment des unités artisanales et des PME. Il en résulte un secteur industriel qui se caractérise par :

- un faible niveau d'intégration dans les autres secteurs de l'économie

- un niveau de productivité extrêmement bas

- une sous-utilisation de la capacité de production installée

Par ailleurs, plusieurs organismes et institutions interviennent actuellement dans le domaine de la promotion industrielle (CNPPIP, CDI, CCDE, CCIA), avec des objectifs et des fonctions souvent similaires qui se chevauchent et diminuent leur efficacité.

S'agissant du cadre législatif, un Code des Investissements a été promulgué, de même qu'un Code de Travail et de Sécurité fiscale. Ainsi, le Code des Investissements apparaît comme un cadre idéal de promotion de l'industrie. Il prévoit 4 régimes privilégiés correspondant aux priorités fixées par le gouvernement. Il garantit en outre la liberté d'entreprendre, l'égalité de traitement entre toutes sociétés et toutes personnes, de même que le libre transfert des capitaux pour les investissements étrangers. A ce jour, 50 entreprises bénéficient de ces quatre régimes.

Ajoutons encore que le programme de privatisation démarré en 1986 est bien loin d'avoir abouti aux objectifs recherchés.

#### 4.2. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ACTUELLES

Dans le cadre de la redynamisation de l'industrie, l'Etat a élaboré deux documents-programme qui en constituent l'ossature. Ce sont :

a) La publication d'une Lettre de Politique Industrielle (LPI), qui fixe les grandes lignes de la politique en matière d'industrialisation et dont l'objectif prioritaire est la revitalisation de l'industrie à partir du secteur privé, au moyen des mécanismes du marché (équilibre offre/demande).

b) L'élaboration d'un Schéma Directeur d'industrialisation (SDI).

Il s'agit d'élaborer un cadre de concertation entre organismes publics et opérateurs privés. Il a pour mission d'identifier les filières prioritaires en matière de création d'entreprises industrielles, de formuler pour chacune d'elles un ensemble intégré et cohérent de stratégies, et de proposer des plans d'action à court, moyen et long terme. Pour les 6 filières prioritaires, il s'agit des volets suivants :

- de la filière fruits et légumes, peut être la plus importante avec ses trois volets que sont la production, l'exportation et la transformation.

- de la filière pêche (maritime et fluviale) et de grandes potentialités pour le développement de l'aquaculture à l'intérieur du pays. En aval se situent le traitement et le transport du poisson, les sociétés d'emballages et autres activités liées aux pirogues et leur moteur, les filets...

- de la filière corps gras qui est caractérisée par la production d'oléagineux tels le palmier à huile, le coton, l'arachide et la noix de karité, la transformation et la distribution d'huile de consommation,

**de savon, beurre de karité, tourteau ...**  
 Il y a actuellement en Guinée un important déficit en production d'huiles et de savons. Cette filière vise donc à proposer les moyens à mettre en œuvre pour inverser la tendance.  
**Les zones privilégiées sont Yomou (plantations industrielles de palmistes - Sogupah), Kankan, Macenta, Dabola, Boké et Dubréka.**

- **de la filière bois où les opérateurs techniques, économiques et sociaux sont l'Etat, les Exploitants, les scieurs, les transporteurs, les menuisiers, les artisans, les commerçants et les utilisateurs.**
- **de la filière B.T.P (Bâtiment, Travaux publics et matériaux de construction), elle-même très importante puisque d'ici l'an 2000, 110 000 logements supplémentaires seront nécessaires à Conakry, et au moins 5 à 6000 dans les chefs-lieux de région. Cette filière touche la production de matériaux de construction, le bois, la mécanique, le matériel électrique... et leur mise en oeuvre.**
- **de la filière transformation des métaux qui fait intervenir les activités de récupération des métaux, la création de fonderies, d'unités de tréfilage, d'un centre de conception de pièces industrielles...**

**Chacune de ces filières a fait l'objet d'un diagnostic approfondi et de propositions de programmes d'actions.**

**D'autres filières ont été identifiées, mais ont fait l'objet d'études moins poussées :**

- textile
- boissons
- plastique
- grains
- élevage
- pharmacie
- peinture

**Il découle de l'examen de ces programmes les stratégies sectorielles suivantes :**

- Accueil de promotion et de soutien de l'initiative industrielle;
- Amélioration des conditions de fonctionnement du marché, par la protection tarifaire des entreprises locales contre la concurrence des productions étrangères;
- L'établissement d'un climat favorable à l'investissement par le financement de l'investissement;
- Mise à la disposition des investisseurs potentiels d'un système efficace d'informations fiables;
- La création d'une zone Franche Industrielle dans la banlieue de Conakry, qui permettra de regrouper les unités industrielles, de maximiser l'utilisation rationnelle du sol, et de réduire le coût de la viabilisation du terrain.
- L'aménagement de zones industrielles principales, secondaires et de zones artisanales
- Développement du centre de technologie industrielle à Conakry (impact au niveau de la sous-région, création d'un Institut de Normalisation et de Métrologie, relance de l'USOA (usine de petit outillage)

**Des fiches d'action complètent des directives générales:**

- Mise en place d'un système d'information industrielle intégré
- Mise en place de normes industrielles
- Programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat
- Renforcement du recours aux études préalables aux investissements

**EVALUATION DES CRITERES SELON LES FILIERES**

|   | a<br>Aluminium | b<br>Bois | c<br>Fruits<br>légumes | d<br>Corps<br>gras | e<br>Textile | f<br>Boissons | g<br>BTP<br>Mat. de<br>construct. | h<br>Plastique | i<br>Peinture | j<br>Pêche | k<br>Grains | l<br>Elevage | m<br>Pharmacie |
|---|----------------|-----------|------------------------|--------------------|--------------|---------------|-----------------------------------|----------------|---------------|------------|-------------|--------------|----------------|
| <b>CRITERES DE STRATEGIE</b>                    |                |           |                        |                    |              |               |                                   |                |               |            |             |              |                |
| 1- valorisation des ressources primaires        | +++            | +         | +++                    | ++                 | +            | ++            | ++                                | ++             | +             | ++         | +           | +            | +              |
| 2- Capacité d'absorption du marché national     | ++             | ++        | +                      | +++                | +            | ++            | ++                                | ++             | +             | ++         | ++          | +            | ++             |
| 3- Régionalisation de la filière                | ++             | ++        | ++                     | ++                 | +            | ++            | ++                                | ++             | +             | +          | ++          | ++           | +              |
| 4- Amélioration de la balance commerciale       | +++            | +         | ++                     | +                  | +            | --            | --                                | --             | -             | ++         | +           | +            | -              |
| Sous-total                                      | 6              | 6         | 8                      | 8                  | 4            | 1             | 4                                 |                | 8             | 5          | 5           | 5            | 3              |
| <b>CRITERES DE STRUCTURATION</b>                |                |           |                        |                    |              |               |                                   |                |               |            |             |              |                |
| 5- Participation à la VA nationale              | +++            | +         | +                      | ++                 | +            | ++            | ++                                | ++             | +             | ++         | ++          | +            | +              |
| 6- Entrainement sur l'activité Ind. et l'emploi | ++             | +         | +++                    | ++                 | ++           | ++            | ++                                | ++             | +             | ++         | ++          | +            | +              |
| 7- Dépendance des Infrastructures et services   | ---            | --        | --                     | --                 | -            | --            | -                                 | -              | -             | --         | -           | --           | -              |
| 8- Stimulation de l'artisanat                   | +              | ++        | +                      | +                  | +            | ++            | ++                                | ++             | +             | ++         | +           | +            | +              |
| Sous-total                                      | 3              | 2         | 3                      | 3                  | 0            | 6             | 4                                 |                | 4             | 1          | 1           |              |                |
| <b>CRITERES DE COMPETITIVITE</b>                |                |           |                        |                    |              |               |                                   |                |               |            |             |              |                |
| 9- Résistance aux contraintes extérieures       | ---            | ++        | +                      | +                  | --           | ++            | ++                                | +              | -             | ++         | +           | ++           | -              |
| 10- Sensibilité à la concurrence des import.    | +++            | ++        | ++                     | -                  | --           | -             | ++                                | --             | -             | --         | -           | --           | -              |
| 11- Séuil de l'investissement                   | ---            | +         | ++                     | -                  | -            | -             | +                                 | +              | +             | ++         | -           | +            | +              |
| 12- Avantages comparés de la Guinée             | ++             | ++        | ++                     | +                  | +            | +             | +                                 | +              | +             | ++         |             |              |                |
| Sous-total                                      | -1             | 5         | 7                      | -2                 | -5           | 0             | 6                                 | -2             | -1            | 2          | 1           | -1           | -2'            |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                            | <b>8</b>       | <b>13</b> | <b>18</b>              | <b>9</b>           | <b>2</b>     | <b>1</b>      | <b>16</b>                         | <b>2</b>       | <b>-1</b>     | <b>14</b>  | <b>7</b>    | <b>5</b>     | <b>1</b>       |
| <b>CLASSEMENT</b>                               | <b>6</b>       | <b>4</b>  | <b>1</b>               | <b>5</b>           | <b>9</b>     | <b>11</b>     | <b>2</b>                          | <b>9</b>       | <b>13</b>     | <b>3</b>   | <b>7</b>    | <b>8</b>     | <b>11</b>      |

- Renforcement des moyens du centre d'Enregistrement et d'immatriculation des Entreprises
- Cadrage de l'évolution du système de promotion des entreprises
- Etablissement d'une carte des filières de formation industrielle
- Etablissement d'un mécanisme transitoire de crédit aux entreprises industrielles
- Programme d'aménagement des zones d'activités secondaires à Conakry
- Programme de zone industrielle et/ou artisanale dans les villes de l'intérieur
- Projet de société d'économie mixte d'aménagement
- Programme de promotion de l'immobilier d'entreprise
- Etude de la structure des coûts de production de l'industrie guinéenne
- Organisation de rencontres de promotion du Schéma Directeur d'Industrialisation

## **U- ACTIVITÉS TOURISTIQUES**

### **5.1. BILAN SOMMAIRE**

Parmi les activités économiques en République de Guinée, le secteur du Tourisme est bien celui qui a le plus de difficultés à démarrer ou plus exactement à redémarrer (puisque'il avait connu son heure de gloire à l'époque coloniale notamment avec le site de Dalaba). Les raisons principales en sont la faiblesse des infrastructures d'accueil, l'absence d'un cadre d'expression du tourisme comme un semblant d'organisation ou un programme attrayant, les difficultés d'obtention des visas ainsi que les conditions d'accueil à l'aéroport international de Conakry qui ont réellement besoin d'être améliorées (malgré les efforts consentis notamment en 1991).

Il est évident qu'un potentiel touristique existe en Guinée, notamment le maintien de zones pratiquement vierges, qu'il est important de mettre en valeur et de protéger. Il est tout aussi évident que si on le compare au potentiel du sous-sol et du sol et au potentiel halieutique, il est parfaitement compréhensible d'accepter que les efforts les plus lourds soient orientés vers ces secteurs-là plutôt que vers celui du tourisme.

Actuellement la capacité hôtelière est insignifiante : sur 5 hôtels de bon standing tous situés dans la capitale, seuls deux sont opérationnels auxquels il faut ajouter deux hôtels privés. Les établissements publics situés à l'intérieur sont tous dans un état vétuste. Seules quelques petites unités privées survivent à l'état embryonnaire.

Malgré certaines potentialités, le tourisme de proximité est encore peu développé. Les plages de Sorro, Room, Bel-Air n'ont aucun aménagement alors que la demande est importante et que plusieurs

**privés sont prêts à investir.** Quelques aménagements ont été réalisés au Chien qui Fume (Dubreka) et au Voile de la Mariée (Kindia).

## 5.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ACTUELLE

Le Gouvernement ne compte pas intervenir directement dans le développement du secteur touristique qui devrait davantage être promu par le secteur privé, mais a plutôt opté pour une action d'encouragement à sa valorisation : actions de type institutionnel comme la réglementation des agences de voyage et de tourisme ou la libéralisation des conditions d'entrée sur le territoire guinéen par la mise en place d'un visa touristique ou action visant à sensibiliser les investisseurs potentiels à s'intéresser aux ressources multiples de la Guinée en matière de tourisme.

Une série d'actions ponctuelles est à souligner également comme la tenue de séminaires, la participation aux foires et salons de Paris, Berlin, Bruxelles, la poursuite de l'organisation de circuits touristiques à travers le Pays, la réhabilitation de certaines cases d'accueil, la signature de protocole d'accord dans le domaine du tourisme avec le Maroc, la Belgique, la Roumanie, la Yougoslavie. Un Schéma Directeur du Tourisme a été récemment élaboré avec un accent particulier sur les infrastructures hôtelières.

Des actions sont actuellement menées conjointement :

- avec le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, la Direction Nationale des Forêts et Chasse, le Secrétariat d'Etat à la Pêche, et le département de l'Environnement pour la création et la protection de zones réservées (favoriser la concentration d'animaux et création à terme de parc ) :
  - à Badiar (Koundara)
  - à Gada Ouada Balaka (Fleuve Gambie à Koubia-Mali)

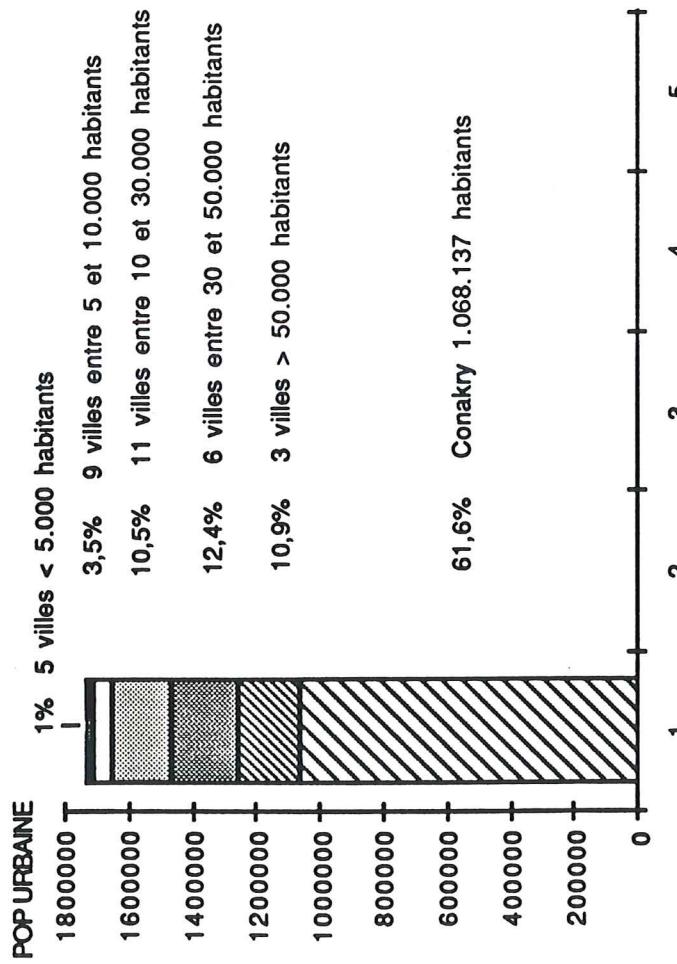
- la zone située entre le fleuve Cogon et la Tinguiilinta
- la région du Mont Nimba
- la réserve de Kindoï (Dalaba)

- avec les organisations écologiques pour le développement d'un tourisme de découverte associée à la protection d'espèces animales et de biotopes (île Blanche, île Alcatraz...).

Un plan d'aménagement de la plage de Bel-Air devrait démarrer sous peu.

Un autre aspect envisagé est le développement du tourisme intégré en milieu rural, avec la promotion des matériaux locaux. Quatre sites d'accueil ont été identifiés : Kita-Kata (Boffa), Thiangel (Dalaba), Domboli (Labé) et Daro Koumana (Kouroussa).

La répartition peu équilibrée de la taille des villes (malgré une répartition géographique convenable des centres) se traduit par des taux d'urbanisation très différenciés selon les régions.



### Les fonctions urbaines des villes guinéennes

L'encaissement administratif n'a pas eu d'effet d'entraînement sur les activités économiques hormis à Kankan où quelques entreprises industrielles se sont installées. Le niveau d'activités des autres villes dépend, soit de leurs ressources naturelles (bauxite essentiellement ou activité agricole importante), soit de leur position (développement conjoncturel de Guéckédou). L'essentiel des activités secondaires modernes reste concentré sur la frange côtière et particulièrement à Conakry.

### Répartition de la population urbaine

Cet apparent équilibre entre grandes régions naturelles de l'intérieur est tout à fait relatif lorsque l'on considère toute la zone maritime qui regroupe alors 73% de la population urbaine de la Guinée. Si la tendance actuelle se poursuit, cette zone en regroupera 77% en l'an 2000 et 81% en l'an 2010.

## III - L'URBANISATION

développement économique. Pour les populations à la recherche d'emploi, elles constituent surtout une étape avant la migration vers la capitale.

### 6.1. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Au cours des 10 dernières années, on peut estimer que la population urbaine a augmenté au rythme moyen d'environ 5,3% par an pour atteindre 1,7 million d'habitants en 1990 soit 30,6% de la population totale du pays.  
En Guinée, la population urbaine est définie comme la population des quartiers urbains des villes chefs-lieux de préfecture plus celle de la ville minière de Kamsar et la capitale, soit 35 agglomérations.

Les caractéristiques majeures de l'évolution du réseau urbain et de sa répartition géographique sont les suivantes :

- La croissance urbaine des 10 dernières années s'est répartie de façon très inégale entre les villes avec une nette progression de la capitale et des villes minières de la côte, une croissance rapide des capitales régionales de Guinée Maritime et de Guinée forestière.
- Cette évolution a accentué le déséquilibre de l'armature urbaine en confirmant le poids prépondérant de la capitale (62% de la population urbaine), le très grand écart qui la sépare des autres villes importantes (rapport de l'ordre de 1/15) et l'abondance de petites agglomérations (62% des villes ont moins de 20.000 habitants).
- Malgré une localisation géographique des villes assez satisfaisante sur l'ensemble du territoire, cette évolution renforce le déséquilibre entre la zone côtière et le reste du pays.
- Face à la capitale, l'attraction des villes secondaires reste très limitée compte tenu essentiellement de leur faible degré de

#### Répartition de la taille des villes

La hiérarchisation des villes reste très marquée et déséquilibrée dans la mesure où il n'y a pas de véritable pôle susceptible de soutenir l'attraction de Conakry.

Entre la capitale et la seconde ville du Pays, Kankan, le rapport démographique est de l'ordre de 1/15. La population de la capitale représente 62% de la population urbaine totale alors que Kankan n'en retient que 4,2% et ces rapports évolueront défavorablement si la tendance actuelle se poursuit.

Aucune ville secondaire n'atteint les 100.000 habitants et seules trois capitales régionales dépassent les 50.000 habitants (Kankan, Nzérékoré et Kindia, soit 10,6% de la population urbaine totale). 6 villes ont entre 30 et 50.000 habitants (12,8% de la population urbaine), 11 villes entre 10 et 30.000 habitants (10,3% de la population urbaine) et 13 villes ont moins de 10.000 habitants.

Il semblerait donc que la structure urbaine souffre d'un manque de villes régionales de niveau intermédiaire capables de relayer efficacement la capitale.

Abstraction faite de Conakry, c'est la Guinée Maritime qui non seulement concentre la plus grande partie de la population urbaine mais surtout qui a le taux de croissance le plus élevé. Le niveau d'urbanisation de la Haute Guinée est fortement influencé par l'effectif urbain de Kankan, les autres villes de Haute Guinée sont toutes de taille réduite (moins de 30.000 habitants). En Moyenne Guinée, aucune ville n'atteint les 50.000 habitants et la plupart ne dépassent pas les 10.000 habitants.

## REPARTITION DE L'EMPLOI PAR STATUT 1988

| FILIÈRE                 | Informel      | Entreprise   | Fonction<br>Publique | TOTAL       |
|-------------------------|---------------|--------------|----------------------|-------------|
| Développement rural     | 99,09%        | 0,07%        | 0,84%                | 100%        |
| Industrie               | 73,86%        | 17,87%       | 8,27%                | 100%        |
| Medical social          | 12,20%        | 10,06%       | 77,75%               | 100%        |
| Services                | 74,32%        | 24,67%       | 1,01%                | 100%        |
| Education Formation     | 1,11%         | 3,64%        | 95,25%               | 100%        |
| Administration services | 70,40%        | 11,03%       | 18,57%               | 100%        |
| <b>TOTAL</b>            | <b>95,21%</b> | <b>1,68%</b> | <b>3,10%</b>         | <b>100%</b> |

## REPARTITION DE L'EMPLOI PAR NIVEAU 1988

|                        | Informel | Entreprise | Fonction<br>Publique | TOTAL          |
|------------------------|----------|------------|----------------------|----------------|
| Cadres supérieurs      | 429      | 1938       | 14202                | 16569          |
| Techniciens supérieurs | 1062     | 2619       | 21938                | 25619          |
| Agents techniques      | 4432     | 6491       | 15705                | 26628          |
| O/E qualifiés          | 304946   | 13405      | 8521                 | 326872         |
| O/E spécialisés        | 503152   | 8044       | 6107                 | 517303         |
| Sans qualification     | 1253985  | 4075       | 949                  | 1259009        |
| <b>TOTAL</b>           |          |            |                      | <b>2172000</b> |

|           | x1000 | 1988 | 1993 | 1998 | 2003 | 2008 | 2010 |
|-----------|-------|------|------|------|------|------|------|
| Effectifs | 2460  | 2760 | 3090 | 3480 | 3920 | 4410 |      |
| %         | 100%  | 112% | 125% | 141% | 159% | 179% |      |

et en supposant (ce qui n'est pas le cas) que la population active de 1988 est occupée, c'est près de deux millions d'emplois qu'il faut créer jusqu'en 2010.

## 6.2. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ACTUELLES

- \* Promotion de l'emploi par l'initiative privée dans les secteurs contribuant le plus à la création d'emplois : le secteur agricole traditionnel et le secteur informel qui s'affirme être le meilleur créateur d'emplois et de biens de consommation
- \* Concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement rural, de formation pratique à l'intention des apprentis du secteur informel d'une part, et d'autre part, des agents d'exécution et de maîtrise du secteur formel
- \* Politique de réinsertion des personnes handicapées dans le processus de production
- \* Adoption d'une politique éducative et de formation adaptée aux besoins du marché fondé sur la libre entreprise en agissant sur trois niveaux : l'expansion de l'enseignement primaire, le développement de l'alphabetisation et le renforcement de la liaison formation-emploi et de la formation professionnelle en général.
- \* Politique de diversification et de promotion des entreprises (code des investissements, chambre de commerce et d'industrie, assistance à la création de PME).

Si l'on se réfère au tableau ci-après (Evolution de la population active totale 1988-2010)

## VI - EMPLOI ET MAIN D'ŒUVRE

### 6.1. BILAN SOMMAIRE

La structure globale de la population guinéenne a des conséquences sur le niveau de l'emploi :

- une forte proportion de jeunes (44%), peu formés aux exigences du marché libéral d'où la nécessité d'accroître les investissements en matière d'éducation et de création d'emplois
- une population d'âge actif estimée à 53% de la population totale du pays. Un chômage important non quantifié, en raison d'une insuffisance de l'offre d'emplois surtout dans le secteur formel.
- un fort taux de dépendance en raison du faible taux d'actifs pour faire face aux besoins de la population.

Le secteur est caractérisé par :

- un faible taux de salarisation (44,9% de l'emploi non agricole et seulement 5,6% de l'emploi total)
- une mauvaise répartition de l'emploi par branche d'activité et par statut juridique:

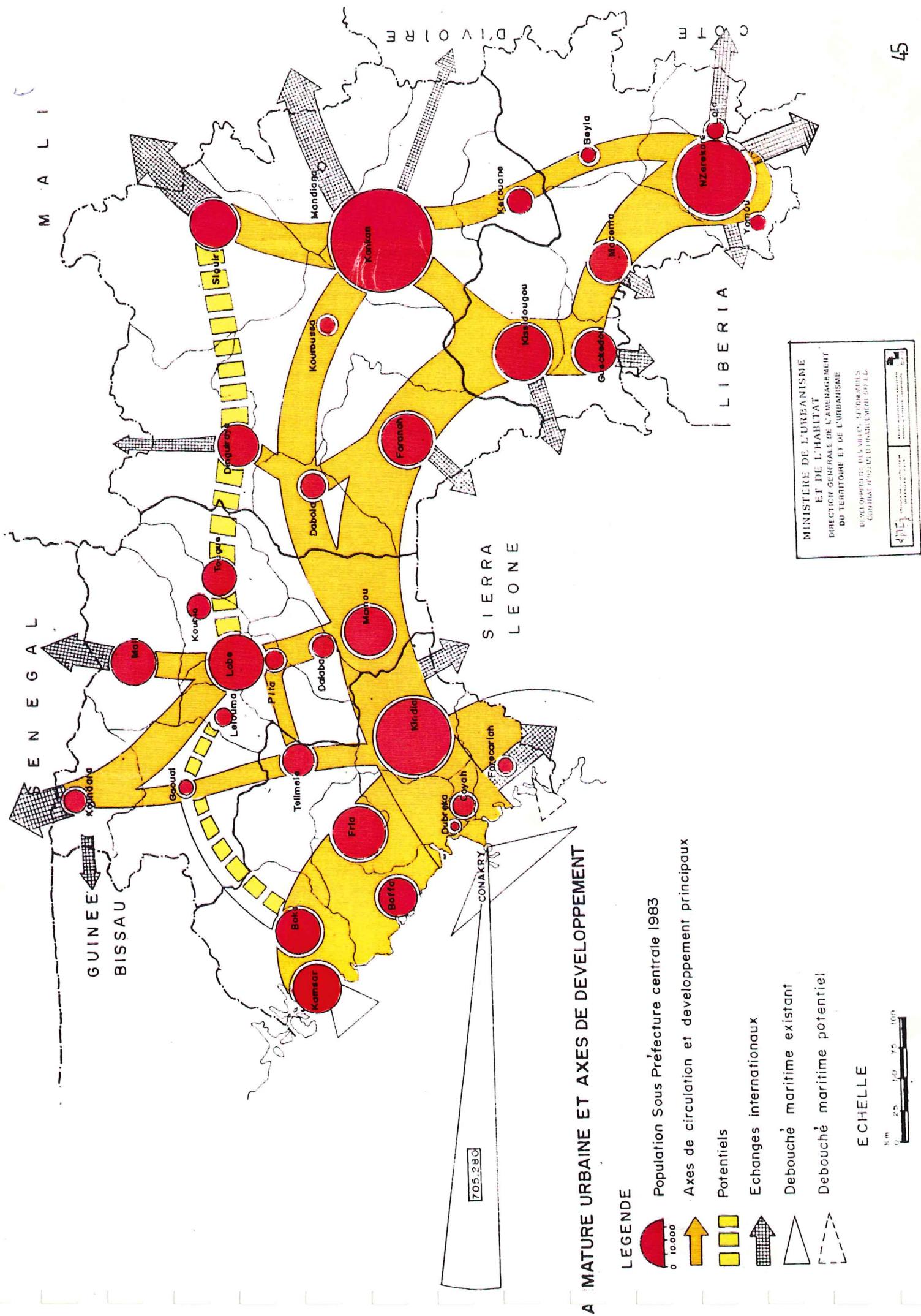
| FILIERE                 | Informel       | Entreprise   | Fonction Publique | TOTAL          |
|-------------------------|----------------|--------------|-------------------|----------------|
| Développement rural     | 1907269        | 1425         | 16185             | 1924879        |
| Industrie               | 81622          | 19751        | 9141              | 110514         |
| Medical social          | 1156           | 953          | 7368              | 9477           |
| Services                | 9309           | 3090         | 126               | 12525          |
| Education Formation     | 193            | 632          | 16545             | 17370          |
| Administration services | 68457          | 10721        | 18057             | 97235          |
| <b>TOTAL</b>            | <b>2068006</b> | <b>36572</b> | <b>67422</b>      | <b>2172000</b> |

REPARTITION DE L'EMPLOI PAR FILIERE 1988

| FILIERE                 | Informel    | Entreprise  | Fonction Publique | TOTAL       |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------------|-------------|
| Développement rural     | 92,23%      | 3,90%       | 24,01%            | 88,62%      |
| Industrie               | 3,95%       | 54,01%      | 13,56%            | 5,09%       |
| Medical social          | 0,06%       | 2,61%       | 10,93%            | 0,44%       |
| Services                | 0,45%       | 8,45%       | 0,19%             | 0,58%       |
| Education Formation     | 0,01%       | 1,73%       | 24,54%            | 0,80%       |
| Administration services | 3,31%       | 29,31%      | 26,78%            | 4,48%       |
| <b>TOTAL</b>            | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b>       | <b>100%</b> |

et par région puisque la majeure partie des emplois industriels sont concentrés dans la capitale.

Les formations sont inadaptées aux besoins des entreprises du secteur moderne si bien que le nombre de demandes d'emplois, non satisfaites pour ce secteur ne fait que s'accroître (85% en 1988) - un faible niveau de qualification surtout au niveau des agents de maîtrise et d'exécution





Taux d'urbanisation des préfectures 1990

|                        | 21%     | 19%-20%    | Forécariah | Boké<br>Kindia      | Coyah               | 40-40%    | 40-50% | 50-70% | 50-70%  |
|------------------------|---------|------------|------------|---------------------|---------------------|-----------|--------|--------|---------|
| Asséa Guinée<br>Téléma | Dubréka | Télimélé   | Boffa      | Koudara<br>Labé     | Mamou               |           |        |        | Conakry |
| Moyenne<br>Guinée      | Dalaba  | Gaoul      | Koubia     | Léouma              |                     |           |        |        |         |
|                        |         |            |            | Mali                |                     |           |        |        |         |
|                        |         |            |            | Pita                |                     |           |        |        |         |
| Hauts Guinée           | Tougué  | Dinguirayé | Kouroussa  | Kérouané<br>Siguiri | Dabola              | Faranah   | Kankan |        |         |
|                        |         |            |            | Mandiana            |                     |           |        |        |         |
| Guinée<br>Forestière   |         | Beyla      |            | Guékédou<br>Yomou   | Kissidougou<br>Lola | Nzérékoré |        |        |         |
|                        |         |            |            | Macenta             |                     |           |        |        |         |

informelles qui produisent les biens et services répondant aux besoins de la population et qui procurent l'essentiel des revenus. Ces activités forment la trame du tissu économique urbain alors que les entreprises étatiques ou privées ne se caractérisent que par leur grande faiblesse. Le secteur informel fournirait au moins 59% de l'emploi urbain. Ces activités, par lesquelles s'organisent l'essentiel des rapports économiques, sociaux et culturels des populations urbaines structurent l'espace des villes guinéennes et rythment la vie de leurs habitants. Les villes sont d'abord des marchés autour desquels s'exerce une part importante de l'emploi du secteur informel des villes (40% de l'emploi informel à Kindia, Mamou et 20% à Labé)

Les villes guinéennes restent essentiellement des villes tertiaires basées sur le commerce et l'administration et où le secteur informel occupe une place prépondérante. Il n'y a pas de corrélation entre la hiérarchie administrative des villes et leur rôle économique, ni entre l'importance des services urbains et les fonctions de production industrielle. Le taux d'emplois industriels reste partout inférieur à 5%, même dans les villes minières. L'agriculture reste importante avec environ 20 à 25% des emplois dans les villes régionales, mais plus de 30% dans les autres villes plus petites.

Dans les villes guinéennes, ce sont surtout les petites unités

## Ratio Emplois/1000 habitants Villes régionales 19

### Problèmes d'aménagement urbain

|                                  | MINE   | NATAN  | AB     | BRASS  |
|----------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Secteur 1°                       | 5 0    | 6 3    | 4 3    | 5 7    |
| Secteur 2°                       | 4 1    | 3 5    | 4 3    | 4 1    |
| Act. manif.<br>B.T.P.            |        |        |        |        |
| Energie/eau                      | 1      | 1      | 1      | 1      |
| Secteur 3°                       | 1 5 6  | 1 5 0  | 2 2 0  | 1 8 6  |
| Administration                   | 5 2    | 2 9    | 5 9    | 3 4    |
| Transports                       | 1 0    | 1 4    | 4 1    | 2 7    |
| Commerce                         | 8 2    | 8 6    | 8 8    | 1 0 2  |
| Services privés                  | 1 2    | 2 1    | 3 2    | 2 3    |
| Nbre d'emplois total/1000 hab.   | 2 5 5  | 2 5 6  | 3 3 8  | 2 8 4  |
| Population empl./pop d'âge actif | 48,80% | 48,10% | 65,00% | 54,60% |

### Structure de l'emploi urbain (villes régionales)

|            | MINE   | NATAN  | AB     | BRASS  |
|------------|--------|--------|--------|--------|
| secteur 1° | 25,10% | 22,80% | 12,60% | 20,00% |
| secteur 2° | 15,20% | 16,00% | 22,20% | 14,00% |
| secteur 3° | 59,70% | 61,20% | 65,20% | 65,60% |

La croissance des villes s'est traduite par une consommation d'espace proportionnellement très supérieure à la croissance démographique conduisant à des densités moyennes faibles. Il n'y pas eu de densification des villes mais une extension importante des surfaces urbaines parfois au détriment des bonnes terres agricoles en périphérie.

- la croissance démographique et l'exode rural plus ou moins prononcé selon les régions
- les problèmes fonciers et la spéculation
- le manque de contrôle urbanistique (planification urbaine, encadrement institutionnel...)

Au rythme de croissance actuelle, il faut s'attendre à un doublement de la surface des villes d'ici 20 ans si aucune mesure d'aménagement n'est prise pour contrôler cette expansion telle que la réalisation de plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme, la densification des centres urbains, le contrôle de la taille des parcelles...

Cette stratégie repose sur 5 points principaux définis dans le cadre des 1er et 2ème Projets Urbains et du Projet de Développement des Villes Secondaires.

| villes            | population<br>1987 | superficie<br>ha | densité moyenne<br>hab/ha |
|-------------------|--------------------|------------------|---------------------------|
| Kankan            | 69880              | 2436             | 29                        |
| Kindia            | 55000              | 2100             | 26                        |
| Labé              | 37330              | 1665             | 22                        |
| Nzérékoré         | 42500              | 1600             | 27                        |
| Enquêtes CPUR/SGI |                    |                  |                           |

### Encadrement administratif et équipements

En 1987, la CPUR/SGI avait élaboré un classement des villes sur base d'un indice synthétique de développement établi à partir de critères démographiques, économiques, d'équipements etc...). Cependant, si cet indice reflétait un niveau de développement, il ne permettait pas d'évaluer le pouvoir d'attraction ni celui d'entrainement économique des villes. Cette étude a néanmoins permis de caractériser la hiérarchisation urbaine de Guinée qui est en étroite relation avec la fonction administrative et le niveau d'équipements publics mais pas spécifiquement avec la taille démographique ni avec les fonctions économiques

### 6.2. STRATEGIES ACTUELLES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR URBAIN

"A la suite des changements politiques intervenus en 1984, certaines mesures ont été prises pour améliorer la politique d'aménagement urbain dans un but d'efficacité de fonctionnement des villes et de création de possibilités d'emplois.

1 L'amélioration du fonctionnement des centres urbains et le développement d'un réseau urbain plus équilibré pour permettre le renforcement des liaisons entre zones urbaines et rurales dans l'esprit des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de Conakry, des principales villes du pays et du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

2 L'amélioration de l'offre de services urbains par la décentralisation progressive de la gestion urbaine et l'adoption de mécanismes de financement autonome de ces services.

3 La mise en œuvre de mécanismes appropriés pour financer les investissements urbains prioritaires identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme.

4 L'amélioration de la situation foncière par la révision de la législation foncière et le renforcement des institutions chargées de gérer les terrains urbains.

5 L'exécution d'opérations reproduitables d'habitat et d'aménagement de terrains d'une taille suffisante pour faire face à la croissance urbaine par la mise en place d'un cadre approprié pour susciter le dynamisme du secteur privé (dans le cadre de la politique de l'habitat).

Un programme particulier de développement des villes marchés est envisagé ainsi qu'un vaste projet d'assainissement urbain à Conakry et dans les villes de l'intérieur."

## **VIII - EQUIPEMENTS COLLECTIFS**

### **8.1. BILAN SOMMAIRE**

#### **Education**

Malgré les profondes réformes engagées depuis 1985, le système éducatif traverse une crise grave qui pourrait à terme contrecarrer les efforts en matière de redressement économique entrepris à tous les niveaux.

En effet, depuis une décennie, le taux global de scolarisation est en régression et atteint à peine la barre des 28%, alors que parallèlement, les taux d'échecs scolaires, de redoublement et d'abandon se sont multipliés (jusqu'à 4 dans le secondaire technique). La situation est encore plus grave pour les jeunes filles qui représentent moins de 31 % des effectifs scolaires et dont seule une petite partie arrive au terme d'un cycle d'études primaires complet. La forte proportion d'abandons tend à renforcer le taux d'analphabétisation déjà très élevé (74% en moyenne, 88% chez les femmes). Jusqu'à présent, les programmes d'alphabétisation n'ont pas eu l'effet escompté, vu la faiblesse des effectifs touchés.

A ceci s'ajoutent de fortes disparités régionales, des niveaux de recrutement très différents entre milieu urbain et rural et une insuffisance notoire du nombre d'enseignants qualifiés (moins de la moitié des agents en poste).

L'insuffisance des infrastructures et équipements tant en nombre qu'en qualité fait que chaque année, plusieurs milliers d'enfants ne peuvent être admis en classe, ou le sont dans des conditions très précaires, peu favorables à la dispense d'une bonne éducation de base. Dans le secondaire et le technique, le manque de locaux spécialisés minimise la qualité des enseignements reçus.

Hormis l'aspect pédagogique, le système d'enseignement actuel se révèle encore inadapté aux besoins de l'économie nationale notamment dans la formation des agents des secteurs privés de la production.

#### **Santé**

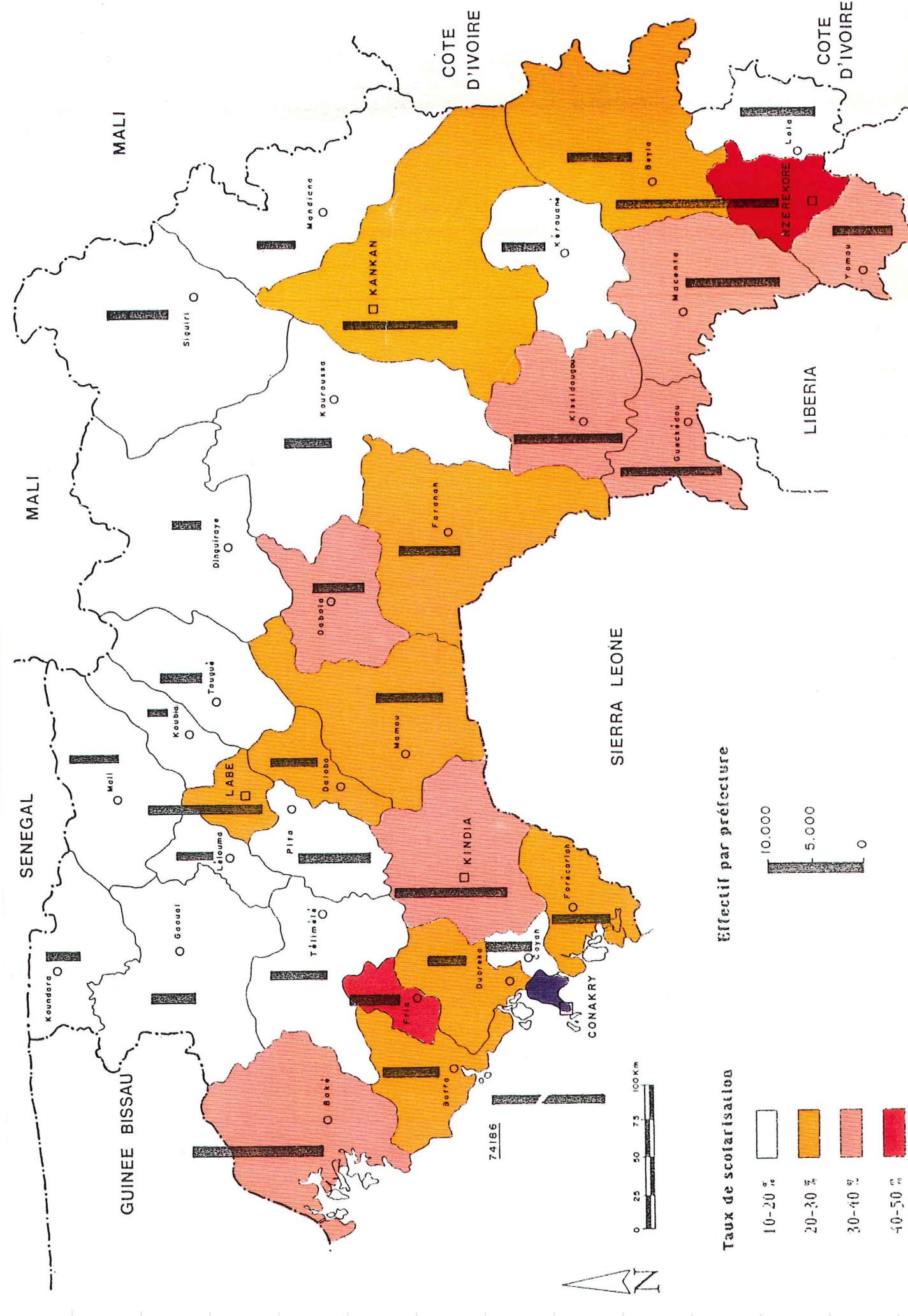
Les principaux indicateurs sanitaires courants rendent compte de la situation précaire qui prévaut en ce domaine en Guinée. 48 % de la population n'a pas accès aux soins de santé primaire. Le taux brut de mortalité atteint 18 0/00, le taux de mortalité infantile est de l'ordre de 148 0/00.

#### **Répartition des infrastructures sanitaires 1990**

|                   | Centre de soins de santé primaire | Hôpital préfectoral | Hôpital Régional universitaire | Hôpital hospitalier d'entreprise |
|-------------------|-----------------------------------|---------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Conakry           | 3                                 |                     |                                |                                  |
| Basse Guinée      | 36                                | 8                   | 1                              | 2                                |
| Moyenne Guinée    | 60                                | 10                  | 1                              |                                  |
| Haute Guinée      | 40                                | 9                   | 1                              |                                  |
| Guinée Forestière | 36                                | 6                   | 1                              |                                  |
| Total             | 175                               | 33                  | 4                              | 2                                |

Source : Système national d'informations sanitaires MSPP/BEPR- 1990  
Le nombre de CSSP a atteint 189 en 1991

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE





**Les installations sanitaires** sont insuffisantes, vétustes voire délabrées, sous-équipées même au niveau le plus élevé de la pyramide théorique des soins.

**Les disparités régionales** sont importantes (1 lit pour 690 habitants à Conakry contre 1 pour 2.990 à Labé et la situation est pire encore pour les maternités avec des différences de l'ordre de 1 à 6).

Seuls les hôpitaux d'entreprise de Kamsar et Fria et quelques hôpitaux ou centres bénéficiant de l'aide extérieure (Guéckédou, Macenta (lèpre), Kissidougou) présentent un niveau de soins conforme.

**Le personnel qualifié** est en nombre très insuffisant et les disparités régionales sont encore plus flagrantes: à Conakry 1 médecin pour 2.888 habitants, en Haute Guinée 1 médecin pour 11.024 habitants, une sage-femme pour 4.901 habitants à Conakry contre 1 pour 47.404 en Moyenne Guinée; un paramédical pour pour 790 habitants à Conakry et 1 pour 13.038 habitants en Haute Guinée.

L'effort budgétaire alloué au secteur a diminué depuis 1985 et ne dépasse pas 2,5% en 1990 alors qu'il devrait atteindre théoriquement 8 à 12% selon les normes OMS. La privatisation des soins de santé et de la délivrance de médicaments ne touche qu'une très petite couche de la population, étant donné le coût hors de portée du pouvoir d'achat d'une grande partie de la population.

La Guinée est encore touchée par de grandes endémies telles que l'onchocercose contre laquelle un vaste programme d'éradication a été lancé sur 17 ans, le paludisme, la lèpre, la tuberculose .

### Les sports

Le bilan dans le domaine des sports et des équipements sportifs en République de Guinée est loin d'être satisfaisant.

A Conakry, le Stade du 28 Septembre, en principe stade de référence est en très mauvais état (terrain de dégagement et d'entraînement impraticables, salle omnisport dégradée, piscine également impraticable). A l'intérieur du Pays les quelques installations existantes sont inadéquates ou peu employées et la plupart des villes n'ont aucune infrastructure sportive.

### Social

L'importance de ce secteur n'échappe à personne mais la situation est telle qu'il est difficile de répondre à tous les besoins sociaux, quand ceux-là mêmes qui devraient alimenter les caisses se trouvent pratiquement dans la situation de ceux qui devraient en profiter. Il y a donc tout un travail de reconnaissance, d'inventaire, de mutation et de transformation des moeurs pour qu'un budget significatif soit disponible et soit affecté à la promotion du mieux-être social de la population, des handicapés, des sinistrés, de l'enfance.

### L'information et la culture

En dehors des cinémas de Conakry et des salles de l'intérieur du pays, des musées de Sandervalia, de Koundara, N'zérékoré, Kissidougou, Boké (en état d'abandon quasi-total) et du palais du peuple à Conakry, les infrastructures culturelles sont encore peu nombreuses.

Certains lieux et bâtiments liés au culte ou à l'histoire peuvent être également considérés comme éléments culturels d'importance nationale (Mosquée de Dingiraye, Timbo, Fougoumba, Minian Balandougou...), bien qu'ils ne fassent pas l'objet de promotion.

Malgré la création d'ensembles de renommée internationale tels que les ballets africains de Guinée, les ballets Djoliba...., les groupes instrumentaux de Bembeya jazz etc...., il n'existe pratiquement aucune infrastructure artistique telle que école des beaux-arts, de musique, d'art théâtral, salle d'exposition (en dehors du Musée Sandervalia) ni de salles de spectacle spécialisées en dehors du palais du peuple.

La radio et la télévision ne couvrent pas encore tout le territoire national et ne peuvent, à l'heure actuelle, jouer pleinement leur rôle de diffusion de la culture. Cependant, les programmes se sont diversifiés et la culture locale y occupe une place privilégiée. La radio rurale est en train de s'installer en Moyenne et Haute Guinée avec des résultats encourageants, malgré quelques problèmes techniques liés à l'approvisionnement en électricité et au relais utilisé (ondes moyennes de la radiodiffusion nationale).

Les librairies commencent à se multiplier particulièrement dans la capitale.

Le réseau de documentation, essentiellement localisé à Conakry se réduit encore actuellement à la Bibliothèque Nationale, aux bibliothèques des universités, au CEDUST (centre de documentation universitaire, scientifique et technique avec une antenne à Labé) dont l'accès est encore limité. Néanmoins, chaque ministère et des organismes internationaux ou de développement tentent d'organiser au sein de leurs locaux un centre de documentation relatif à leur propre secteur.

A l'intérieur du pays, il n'existe aucune bibliothèque municipale en dehors de celle des instituts de recherche ou écoles supérieures et universitaires.

## 8.2. STRATEGIES SECTORIELLES ACTUELLES

### Education

La stratégie de développement du secteur de l'éducation a été mentionnée dans la Déclaration de Politique Educative. Les actions à envisager demandent de gros efforts de financement alors que la part du système éducatif dans le PIP n'atteint pas 6%. Si l'objectif "Education pour tous pour l'an 2000" semble difficilement réalisable en un si court laps de temps, compte tenu des besoins et de la croissance de la population, une meilleure allocation des ressources suivant un programme bien défini et la participation de la population permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- augmentation du taux de scolarisation à 40% en 1992 et 60% en l'an 2000. Augmentation du taux d'admission de 70 à 95 % des enfants de 7 à 9 ans et formation minimale garantie pour 80% des enfants de 14 ans.

- réduction du taux d'analphabétisme de 74% à 20% en l'an 2000
- adaptation de l'enseignement aux besoins nouveaux et évolutifs de la société guinéenne.

Pour atteindre ces objectifs, d'importants efforts seront entrepris dans les domaines:

- de la formation des enseignants et de la revalorisation de la profession. 2.500 enseignants supplémentaires seront formés par an.
- de la révision et de la rénovation des programmes d'enseignement et des méthodes pédagogiques, de l'adaptation des formations aux besoins des secteurs modernes et informels.
- de la production locale de matériaux didactiques
- de la nécessaire accélération de la construction de nouvelles classes (10 classes par an et par préfecture), de l'équipement sanitaire, de la rénovation du parc existant.
- de l'encouragement de l'enseignement privé
- de la création de 6000 centres d'alphabetisation en français ou en arabe qui auront pour principales cibles, les unités industrielles, camps militaires et paramilitaires, centres de condition féminine et de développement agricole.
- du développement de la radio rurale, de la radio scolaire et de la télévision.

**Les principaux programmes à mettre en œuvre viseront à assurer les soins de santé primaires pour tous grâce :**

- à la réhabilitation et la modernisation des structures existantes
- le perfectionnement du personnel soignant et la recherche d'une meilleure répartition sur le territoire.
- l'affectation prioritaire de l'assistance technique étrangère et des ONG aux localités les plus défavorisées.
- la poursuite des efforts en faveur de l'accès aux médicaments essentiels peu coûteux, de la vaccination, des soins maternels et infantiles, de la valorisation de la pharmacopée traditionnelle (PEV/SSP).
- le renforcement de l'éducation sanitaire, de la planification familiale et la participation aux programmes d'assainissement et de protection de l'environnement.

Parallèlement, il est visé :

- la mise en place d'un système de recouvrement des coûts
- la lutte contre les grandes endémies
- des actions au niveau des infrastructures
- la création de centres sanitaires intermédiaires (ex à Gaoual)

## Sports

Un tel programme requerra encore l'assistance extérieure. Mais l'enjeu est de taille lorsque l'on considère qu'un tiers de la population a moins de 10 ans.

## Santé

La stratégie sectorielle s'inspire des actes de la déclaration d'Alma-Ata en faveur des politiques nationales de santé publique avec notamment la priorité aux soins de santé communautaires primaires adaptés aux conditions nationales.

En fait de stratégie, il s'agit d'un programme ambitieux de construction de stades tant à Conakry que dans les 4 villes-chefs de région naturelle, palais des sports, piscine olympique, terrains de jeux, construction d'un Centre National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports à Conakry, etc... pour lesquels le financement n'est pas encore acquis.  
A court terme, citons le projet d'un Centre National de Médecine Sportive ainsi qu'un plateau d'évolution pour l'Ecole Nationale d'Education Physique et des Sports au stade du 28 Septembre, projet dont le financement est acquis.

| <b>PROGRAMME A COURT ET MOYEN TERME</b>  |  |
|--|--|
| <b>CONAKRY</b>   |  |
| Achèvement de deux polycliniques   |  |
| Rénovation/Equipement de 8 maternités dispensaires                                   |  |
| Maternité de Donka   |  |
| Rénovation/Equipement du CHU Ignace Deen (FED)                                       |  |
| Construction de 30 centres de santé à moyen terme                                    |  |
| <b>MOUVENNE GUINÉE</b>   |  |
| Construction/Equipement de 17 centres de santé                                       |  |
| Rénovation/Equipement de 5 hôpitaux (IDA)  |  |
| <b>HAUTE GUINÉE</b>  |  |
| Construction/Equipement de 10 centres de santé (FSD)                                 |  |
| Construction/Equipement de 10 centres de santé (BID)                                 |  |
| <b>GUINÉE FORESTIERE</b>   |  |
| Construction de 9 centres de santé à Kissidougou-Guéckédou (GTZ)                     |  |
| Rénovation des 2 hôpitaux préfectoraux (GTZ)   |  |
| Construction de 10 postes médicaux pour réfugiés et 22 latrines (BID)                |  |
| Construction/Equipement de 4 antennes régionales de maintenance hospitalière du SNMH |  |
| <b>PROGRAMME A LONG TERME</b>  |  |
| Construction/Equipement des 4 hôpitaux régionaux                                     |  |

S'il est vrai que l'avenir de la jeunesse fait partie des préoccupations fondamentales du Gouvernement, il est tout aussi vrai que les infrastructures devant servir à canaliser les activités de ces jeunes sont très coûteuses et ne peuvent être mises en place que progressivement et en fonction des priorités vitales pour le Pays.

### **Social**

A court et moyen terme, la stratégie à suivre est la poursuite et le renforcement des actions déjà entamées pour l'amélioration des conditions de vie des couches "fragiles" de la population. Il semble que ce ne sera que lorsque la Guinée aura dépassé un seuil plus haut de développement que l'ensemble de la population pourra être touché par des mesures sociales substantielles.

### **L'information et la culture**

Si les dernières années ont plutôt été marquées par la réhabilitation de bâtiments (exemple : les archives nationales), l'objectif s'est orienté vers le développement de l'information orale par le biais :

- de la radiodiffusion, notamment en raison de la prédominance de l'analphabétisme, (réseau d'émission en modulation de fréquence, choix technologique peu coûteux en frais de fonctionnement et rapidement installé). L'installation est conçue de façon à couvrir les principaux centres urbains, soit 80% de la population d'ici fin 1991.
- de la radio rurale comme appui à la participation des populations rurales au processus de développement (informations sur l'économie rurale, la protection de l'environnement, la santé publique, l'éducation)

Pour la radiodiffusion nationale, ont été installés ou seront installés d'ici fin 1993 :

- 4 émetteurs de 500 W à Kindia, Labé, Kankan et Sigiri.
  - Les 3 émetteurs qui étaient en service à Kindia, Labé et Kankan sont transférés à Kissidougou, Guéckédou et Macenta;
  - 4 émetteurs de moindre puissance à Kérouané, Dabola, Beyla et Sigiri s'appuyant sur les faisceaux hertziens.
- Ces installations permettront de couvrir tout le pays et même les zones limitrophes.

Pour les émissions télévisées, les équipements suivants sont installés ou prévus:

- Kankan et Labé : un émetteur TV 1kW avec station électrique de 2 x 20 kVA et système d'antenne.
- Faranah : un émetteur de 500 W et système d'antenne
- Mamou : un émetteur de 100 W et système d'antenne, pylône
- Mali : transfert de l'émetteur de Kankan
- Kindia : nouvel émetteur et renforcement du système d'antenne
- Conakry : émetteur de  $2 \times 10$  kW, une station terrienne de réception des programmes de Canal France International, une station terrienne Trabsat.

La région forestière n'est pas encore couverte par ce programme.

A long terme, la couverture par satellite est envisagée pour remplacer le réseau de transmission par faisceaux hertziens dont la fiabilité commence à décliner (notamment le projet RASCOM: Système Régional Africain de Télécommunications par Satellite), ainsi que la création de plusieurs programmes.

En ce qui concerne la radio rurale, il est prévu l'installation d'un réseau dans chaque région naturelle, où les programmes seraient diffusés en langues locales.

## IX- L'HABITAT

### 9.1. BILAN SOMMAIRE

L'urbanisation en Guinée a été marquée, au cours des deux dernières décennies écoulées, par l'absence d'une politique de développement urbain. Ce phénomène s'est traduit par une dégradation poussée de l'environnement.

En dehors des quartiers anciens, lotis pendant la période coloniale, l'offre publique en terrains aménagés a été quasiment nulle, ou tout du moins a été limitée à de petites opérations ponctuelles. Le processus d'urbanisation s'est effectué alors, face à la carence étatique, de façon spontanée, par un entassement de la population dans les quartiers existants ou nouveaux et par extension et éclatement de noyaux villageois.

La construction de logements dans la situation actuelle (et mis à part les rares logements construits par l'Etat pour une catégorie de ses agents) est une affaire privée qui concerne dans la majeure partie des cas, les ménages eux-mêmes (autoconstruction).

L'Etat pourrait intervenir de plusieurs façons dans ce secteur :

- par une amélioration et une diversification des services rendus par le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat en matière d'assistance technique aux acteurs de la construction (entreprises et particuliers);
- par une mise en place de sociétés de promotion immobilière à capitaux entièrement ou partiellement publics dans le but d'intervenir sur le marché immobilier dans des secteurs où la promotion privée serait jugée insuffisante;

- par l'organisation du financement de la construction à partir de l'épargne des ménages collectée par des organismes à créer, et éventuellement par la bonification des crédits à la construction.

## 9.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ACTUELLE

- 1 Intervention en faveur de l'accueil de l'habitat neuf dans les zones d'extension urbaines (ZEU), sous la forme d'un renforcement des capacités des services et des sols ;

- 2 Concernant l'habitat existant, restructuration et modernisation en lui apportant les services, les aisances et commodités dont il est souvent privé ;

- 3 Intervention en faveur de l'habitat social (dimension sociale de l'habitat). Promouvoir des conditions de passage de formes culturellement originales à des formes plus individuelles et marchandes ;

### 4 Réglementation juridique et institutionnelle

- 5 Assurer le financement de l'auto-production de logements (recherche de voies et moyens ....).

### OPERATION DE RESTRUCTURATION

- 60 % en superficie et en nombre de ces opérations ont été réalisées entre 1978 et 1985. A partir de là, c'est la forme prédominante d'intervention étatique sur l'espace bâti.

Dans la plupart des cas, l'habitat s'est installé sur des sites, des terrains non préparés à l'avance par un schéma directeur ou plan d'aménagement quelconque. Certains d'entre eux ont fait l'objet d'une restructuration à posteriori.

Cette absence de plan ou de schéma directeur, conjuguée à l'absence de tout équipement public a eu pour effet de marginaliser davantage cet habitat, tapi dans l'ilégalité foncière ou loin de toute reconnaissance officielle.

Le Premier Projet de Développement Urbain avait entre autres objectifs le renforcement des services techniques du Ministère de l'Urbanisme de l' Habitat et un projet de schéma de structure de l'agglomération de Conakry.

Il a été aussi décidé de limiter les opérations de lotissements et de restructuration pour se consacrer :

- au lancement d'un vaste projet de parcelles assainies;

- à la création d'une procédure institutionnelle d'aménagement de l'espace, de production et de promotion de l'habitat. La création de la SOLOPRIMO et de la SOMACO résulte de ce choix.

## X- LE FONCIER

### 10.1. BILAN SOMMAIRE

#### Le foncier urbain

La mutation d'une société de type d'économie de subsistance de jadis aux besoins immédias, à une autre de type marchand, a modifié le statut de la terre de manière très marquée.

Mais cette mutation n'a pas connu une évolution similaire en ville et en milieu rural. Dans les villes, du fait d'une urbanisation croissante, la terre a vite acquis une importante valeur marchande, tandis que dans le milieu rural, réputé conservateur, le problème se pose de façon moins aigüe.

Jusqu'à l'indépendance, la terre urbaine et rurale relevait d'une réglementation unique : le Code civil français qui avait institué le système de l'immatriculation au livre foncier.

Ce système avait permis à une partie de la clientèle foncière coloniale d'acquérir la propriété privée de parcelles, propriété sanctionnée par un titre foncier. Néanmoins, l'essentiel des rapports fonciers entre les autochtones étaient régis par les règles coutumières traditionnelles, spécifiques à chaque zone, plus souples et plus adaptées à leur contexte.

A l'indépendance, il a paru nécessaire de limiter les spéculations en matière foncière dans les zones urbaines en uniformisant la réglementation. C'est ainsi que le Décret n° 242/PRG en date du 20-10-1959 est promulgué, déclarant propriété de l'Etat, "l'ensemble du sol guinéen". Cette disposition méconnaît ainsi, sans toutefois l'abroger explicitement, la propriété coutumière de la terre.

Actuellement, le droit domaniale et de l'urbanisme reposent sur un ensemble de textes législatifs et réglementaires qui instituent la souveraineté foncière de l'Etat sur le sol guinéen. Mais ces textes ne régissent, et de façon incomplète et désarticulée, que le seul domaine de l'Etat - domaine très discuté s'il en est - tant sa composition et ses modes de gestion sont disparates.

C'est ainsi que pour pallier à cette insuffisance, diverses pratiques coutumières ou pseudo-coutumières, ont vu le jour pour contourner les réglementations étatiques, l'Etat s'avérant impuissant à organiser l'espace urbain dans son ensemble.

Cette situation a eu pour effet majeur l'apparition d'une multitude de formes d'appropriation et d'occupation du sol en l'absence de tout contrôle des autorités urbanistiques et de toute norme urbaine préétablie par l'Etat.

- L'absence d'un fichier foncier qui retrace la gestion des ressources foncières et domaniales à tous les stades de leur évolution, constitue un obstacle à une maîtrise réelle sur l'espace bâti urbain, et crée de ce fait un manque à gagner pour l'Etat au niveau des revenus domaniaux provenant des impôts et des taxes immobilières.

- Le système du cadastre juridique, qui ne se limite pratiquement qu'à la presqu'île et à la pointe Ouest du Kaloum, est très imparfait. Les zones urbaines s'accroissent en s'étirant sur des dizaines de kilomètres. Cette explosion n'est pas sans poser de problèmes aux pouvoirs publics

L'extension de la ville sur l'arrière pays environnant s'opère dans l'anarchie sans que la puissance publique puisse assumer son rôle. Les terres péri-urbaines sont en effet le siège d'une véritable "barrière" foncière, résistante sur le plan juridique et sociologique et contre laquelle les instruments classiques du droit foncier

(expropriation, étatisation, nationalisation) ont très peu d'efficacité.

#### Plusieurs types d'occupations se présentent :

- L'occupation dite "sauvage" ou "illégale", pour laquelle la puissance publique ne procède qu'à des opérations coup de poing et avec la prudence requise (négociations, recasements, indemnisations, sensibilisations, descente sur les lieux des autorités...);

- Les espaces péri-urbains sont le siège de droits fonciers coutumiers que la légalité ignore en principe, mais les pouvoirs publics ne peuvent pas ne pas en tenir compte du fait d'une légitimité attachée à la conscience collective.

La maîtrise foncière est battue en brèche par ce type d'occupation qui s'installe de préférence dans les interstices du tissu urbain existant, ou faute de mieux sur les terrains supposés non urbanisables ( zones humides, de fortes pentes et de ravins, zone non ædificandi,...).

Face à l'occupation "spontanée", "sauvage", ou "illégale", le déguerpissement et la démolition sont souvent les mesures ultimes de la puissance publique.

A mesure que l'urbanisation progresse et englobe village après village, l'héritage foncier coutumier perd de son homogénéité, car les occupants coutumiers perçoivent rapidement que l'urbanisation peut être pour eux une source de profits .

Cette évolution, dans les zones d'extension urbaine devient un mélange de coutumes et de pratiques populaires orientées vers la recherche du gain . La modernité aide la coutume à se consolider.

D'un autre côté, les travailleurs aux bas revenus issus soit du flux migratoire, soit du centre-ville pour s'établir à la périphérie se trouvent dans une situation analogue. En raison de la détérioration de l'administration du logement et de la carence de terrains à bâtir à un coût moindre, ceux-ci n'ont pas d'autre choix que de se tourner vers ces mêmes autorités coutumières.

La réalité est donc que le recours au marché foncier coutumier ou parallèle, s'avère une voie incontournable pour la majorité de demandeurs.

- Les objectifs d'une politique foncière sont entre autres :
- L'obtention de terrains nécessaires aux besoins publics
  - L'assurance d'une maîtrise foncière par des actions de régulation.

#### Le foncier rural

Tandis que pour le milieu urbain il y a eu un effort de la part des autorités, matérialisé par la production d'un ensemble de textes régissant, rien n'a encore été prévu à ce jour pour le foncier rural. La production et la demande sociale de l'espace concernant l'habitat rural, l'agriculture et l'élevage sont laissées à l'initiative des populations rurales qui règlementent par voie coutumière ou pseudo-coutumière.

Hormis les inévitables conflits agriculteurs-éleveurs à travers la concurrence entre les terres agricoles et les terres pastorales, le maintien de la coutume comme outil de maîtrise et d'appropriation foncière engendre au moins trois problèmes majeurs :

- 1 La coutume foncière consacre une situation de dépendance préjudiciable des cultivateurs non propriétaires fonciers vis-à-

**vis des chefs de terre, ce qui empêche toute distribution équitable de la terre entre les acteurs ruraux.**

**2 L'Etat, par le canal des grands projets d'aménagement, est en train aujourd'hui de procéder à la mise en valeur d'enormes superficies à vocation agricole , à partir d'investissements, empruntés pour la plupart. Ces investissements devant être amortis, il importe dès lors de préciser le statut des terres aménagées et les droits et devoirs des différents acteurs (Etat, sociétés de développement et particuliers concessionnaires), de manière à rentabiliser la terre.**

**3 Enfin, du fait des effets conjugués de la croissance de la population, du degré d'équipement de plus en plus important de certains exploitants, et d'une pression concurrençoée des hommes et des activités sur l'espace rural, la terre va devenir un bien rare. Dans ce contexte, deux logiques risquent de s'affronter : celle des paysans tournés vers l'agriculture traditionnelle et celle de l'agro-business (capital privé), capable de mobiliser des ressources financières importantes. Il devient alors nécessaire d'élaborer un code d'utilisation des terres rurales afin d'éviter les conflits entre les différents acteurs fonciers.**

## **10.2. STRATEGIE SECTORIELLE ACTUELLE**

A l'heure actuelle où en Guinée tout est à construire, l'ampleur qu'a pris le phénomène d'urbanisation et ses différentes répercussions, le problème foncier est devenu une préoccupation majeure de la puissance publique lorsqu'elle se trouve confrontée à la nécessité d'intervenir pour atténuer les effets de la croissance urbaine spontanée.

La réforme foncière qui doit se traduire par une action foncière et, éventuellement même, par une réforme foncière, est axée sur le sol, support d'aménagement, d'équipements, d'activités de constructions.

Mais le sol n'étant pas "un", c'est-à-dire étant constitué de plusieurs rubriques, il se différencie selon qu'il est urbain et rural, il est nécessaire de parler de politiques foncières au pluriel, dès qu'il s'agit de réfléchir ou d'agir sur le foncier.

L'politique foncière ne doit toutefois pas constituer une finalité en soi mais seulement un moyen au service d'une politique générale d'aménagement, d'équipement et de l'habitat. Elle est fonction des évolutions spontanées et imprévisibles nées de mécanismes de l'économie du marché et de la coutume.

En attendant qu'un Code Foncier et Domania soit promulgué, les grands axes d'une action en direction d'une harmonisation foncière pourraient être les suivants :

- 1 L'amélioration de l'autorisation d'occuper et son éventuelle transformation en certificat d'occuper dans lequel les droits de l'Administration et des particuliers sont précisés.
- 2 L'inscription systématique de ces autorisations sur un registre domania.
- 3 Le contrôle des différentes cessions de terres, et la défense des réserves foncières étatiques et des zones classées contre toute spéculation.

## XI - L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

### 11.1. BILAN SOMMAIRE

Malgré des ressources hydriques relativement importantes qui auraient pu couvrir les besoins domestiques, industriels et agricoles, seuls 7 villes et 3 centres miniers sont dotés de réseaux de distribution d'eau potable à moitié fonctionnels. Dans les campagnes également, les points d'eau aménagés sont loin d'avoir couvert les besoins exprimés.

#### La situation en milieu urbain

##### Production et distribution

- La distribution dans la capitale est en déficit par rapport à la croissance de la population. Seul le tiers de la demande est satisfaite.

Au niveau des villes de l'intérieur, 13 villes sur 33 disposent d'embryons de réseau de distribution, généralement vétuste, inadapté par rapport aux besoins et aux normes de qualité et qui fonctionnent de façon irrégulière par manque d'énergie de pompage ou de produits chimiques pour le traitement. Les autres villes disposent de dossiers techniques plus ou moins à jour dont la réalisation est planifiée dans le temps.

40% seulement de la population urbaine de la Guinée a accès à un réseau d'adduction d'eau potable par branchements individuels ou par bornes-fontaines.

Par ailleurs, l'eau distribuée à fin de consommation ne subit qu'un traitement sommaire de stérilisation à l'hypochlorite.

L'énergie électrique nécessaire aux pompages provient de groupes électrogènes dont les coûts de fonctionnement sont élevés. Les réseaux des villes de l'intérieur sont souvent embryonnaires et ne desservent que les anciens centres administratifs.

##### Assainissement

Seule Conakry est dotée d'un système d'évacuation des eaux usées. Mis en service depuis 1955, ce réseau séparatif de 25,3 Km de long est devenu obsolète, insuffisant et est circonscrit à la Préfecture de Conakry !.

Pour pallier ces lacunes, les populations urbaines ont pris en charge ce volet et utilisent des fosses septiques et des puits perdus, en assainissement individuel, ce qui pose des problèmes d'hygiène ou/et de salubrité publiques : la densité de l'habitat et un rapprochement entre les puits d'eau potable et ces ouvrages.

Enfin, la prise en charge de l'assainissement par les Préfectures démunies de moyens matériels adéquats constitue un frein à une politique cohérente d'assainissement. La production, la distribution et l'assainissement des eaux devraient relever d'un même organisme.

Pour ce qui est de l'assainissement des eaux pluviales, de gros efforts ont été consentis à Conakry (d'autres sont en cours) et dans quelques villes de l'intérieur.

#### La situation en milieu rural

Un processus accru de désertification conjuguée à la sécheresse a contribué dans certaines zones rurales à l'abaissement de la nappe souterraine.

Ainsi, 30 % de la population rurale effectue un trajet quotidien de plus de 3 Km pour s'approvisionner en eau potable.

De 1980, année de la création du SNAPE à nos jours, il a été réalisé 3.145 ouvrages en milieu rural. De plus, des études ont été réalisées concernant les caractéristiques des nouveaux sites à aménager et les besoins des populations en fonction des urgences et des priorités.

Mais malgré les restructurations survenues (création de la SONEG et de la SEEG rendues plus autonomes) et les réalisations en direction du monde rural, les objectifs fixés sont loin d'être atteints.

## 11.2. STRATEGIES ACTUELLES

### Production - distribution

Selon la législation actuelle en vigueur en Guinée, l'alimentation des villes chefs-lieux de préfecture en eau potable serait considérée comme stratégique. Elle relève du domaine de l'Etat (SONEG/SEEG). L'objectif à atteindre est d'assurer un service régulier de fourniture d'eau en quantité et en qualité suffisante aussi bien aux ruraux qu'aux urbains.

En l'absence de rapport plus récent, les seules stratégies qu'on peut retenir concernant ce volet sont celles contenues dans le "Rapport final de l'Etude pour la réorganisation du secteur urbain de l'eau potable et de l'assainissement de Mars 1985" et le "Rapport d'activités du SNAPE de Janvier 1990". Ce sont :

- La recherche d'une meilleure coordination entre les différents services intervenant dans ce secteur;
- La réhabilitation des équipements et infrastructures qui existent, réhabilitation du réseau de Conakry, doublement de la conduite (démarrage en 1991 avec un investissement lourd).

- Le renforcement des actions en milieu rural
  - La mise sur pied d'une politique financière et tarifaire adéquate
  - L'élaboration d'une politique du personnel efficace.
- En termes d'objectifs à moyen et long terme, les prévisions de réalisation d'ouvrages et de normes par habitant sont les suivantes :

| Régions           |     | Besoins en E.P.E. Ruraux |         |         |         | Total Besoins ruraux |
|-------------------|-----|--------------------------|---------|---------|---------|----------------------|
|                   |     | Prior.1                  | Prior.2 | Prior.3 | Prior.4 |                      |
| Guinée Maritime   | 176 | 917                      | 969     | 1122    |         | 3194                 |
| Moyenne Guinée    | 330 | 1467                     | 1175    | 1627    |         | 4599                 |
| Haute Guinée      | 293 | 1149                     | 941     | 1196    |         | 3579                 |
| Guinée Forestière | 152 | 961                      | 955     | 1269    |         | 3337                 |
| Guinée            | 951 | 4494                     | 4040    | 5214    |         | 14699                |

Les objectifs du SNAPE en zone rurale demeurent donc :

- A MOYEN TERME : la réalisation de 6.100 points d'eau d'ici à 1995 (y compris les 3145 déjà réalisés). Ceci suppose, pour le court terme, la stabilisation du rythme annuel des réalisations aux alentours de 600 ouvrages positifs, et le maintien de la capacité de réalisation propre du SNAPE.

- A LONG TERME : la réalisation de 12.200 points d'eau d'ici l'an 2000.

En ce qui concerne l'Assainissement, une vaste étude a été entamée pour l'amélioration de l'environnement urbain et de l'assainissement de Conakry (PADEULAC); elle devrait être suivie du même type de recherche dans les capitales régionales. Ce programme comportera les recherches suivantes :

- collecte et traitement des déchets solides et industriels
- traitement et élimination des excréta et eaux usées
- élimination des eaux pluviales
- éducation sanitaire et comportement des populations
- aspect institutionnel

Le secteur de l'énergie ne contribue qu'à moins de 1% à la formation du P.I.B (avec le secteur de l'eau potable !). 1% est aussi le taux moyen d'exploitation du potentiel hydro-électrique du pays (estimé à 26.000 GWH/an). Les potentialités en énergies renouvelables sont sous-exploitées. Moins de 10% de la population guinéenne a accès au service d'électricité. Plus des trois quarts de la demande actuelle sont concentrés en Guinée Maritime et en Moyenne Guinée. En milieu rural, le bois de feu (et charbon de bois) constitue l'unique source d'énergie.

Le système du Sanou (centrales hydroélectriques de Donkéa et Grandes Chutes), interconnecté à la centrale thermique de Tombo, dessert partiellement les villes de Conakry, Coyah, Kindia, Dubréka et Forécariah. Le système de Kinkon, régulièrement en panne et de faible capacité, alimente partiellement les villes de Labé, Pita, Dalaba et Mamou. Enfin le système de Tinkisso alimente de façon saisonnière les villes de Dabola, Dinguiaye et Faranah. Ces installations sont largement insuffisantes et la plupart des villes ont recours à l'alimentation intermittente par groupe thermique, lorsqu'elles disposent de carburant.

Quant à la fourniture d'énergie industrielle, la plupart des unités sont contraintes de produire leur propre énergie, ce qui grève considérablement les coûts de fabrication.

Les régions les plus éloignées souffrent encore d'une insuffisance de l'approvisionnement en carburant. La rareté des produits engendrent des prix prohibitifs qui se répercutent sur le prix des transports et des marchandises. L'acheminement de ces produits est

## III- L'ENERGIE

### 12.1. BILAN SOMMAIRE

effectué sans garantie de sécurité routière, ni de certitude de livraison (vols).

## 12.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ACTUELLE

Partant de ce constat et en fonction des faibles moyens dont la Guinée dispose (en regard de la masse d'investissement nécessaire), l'objectif retenu est quand même de couvrir à moyen et long terme les quatre régions naturelles de la Guinée dans le cadre d'une politique de développement équilibré du territoire.

L'objectif principal reste évidemment la satisfaction des besoins des secteurs domestique, économique et agricole. La stratégie est basée sur le développement de l'énergie hydraulique et sur l'interconnexion des réseaux pour les centres de consommation concentrée. Pour les centres isolés, il est préconisé le développement des énergies nouvelles et renouvelables notamment l'énergie solaire.

Le premier maillon au niveau de l'amélioration des performances du secteur a été la création d'ENELGUI (plus autonome) qui a remplacé la S.N.E et pris en charge la production, la distribution et la gestion du secteur.

Outre la satisfaction quantitative et qualitative des besoins énergétiques sociaux et économiques, la stratégie sectorielle vise la recherche de l'autosuffisance énergétique par la diversification des sources d'énergie primaire, classique, nouvelle et renouvelable.

Pour le court et moyen terme, les projets vont d'une amélioration des performances des installations existantes (thermiques et hydro-électriques) et la réhabilitation des réseaux jusqu'à la mise en place du barrage hydro-électrique de Garafiri sur le Konkouré d'une puissance de 75 MW. Le financement de ce projet n'est pas totalement bouclé.

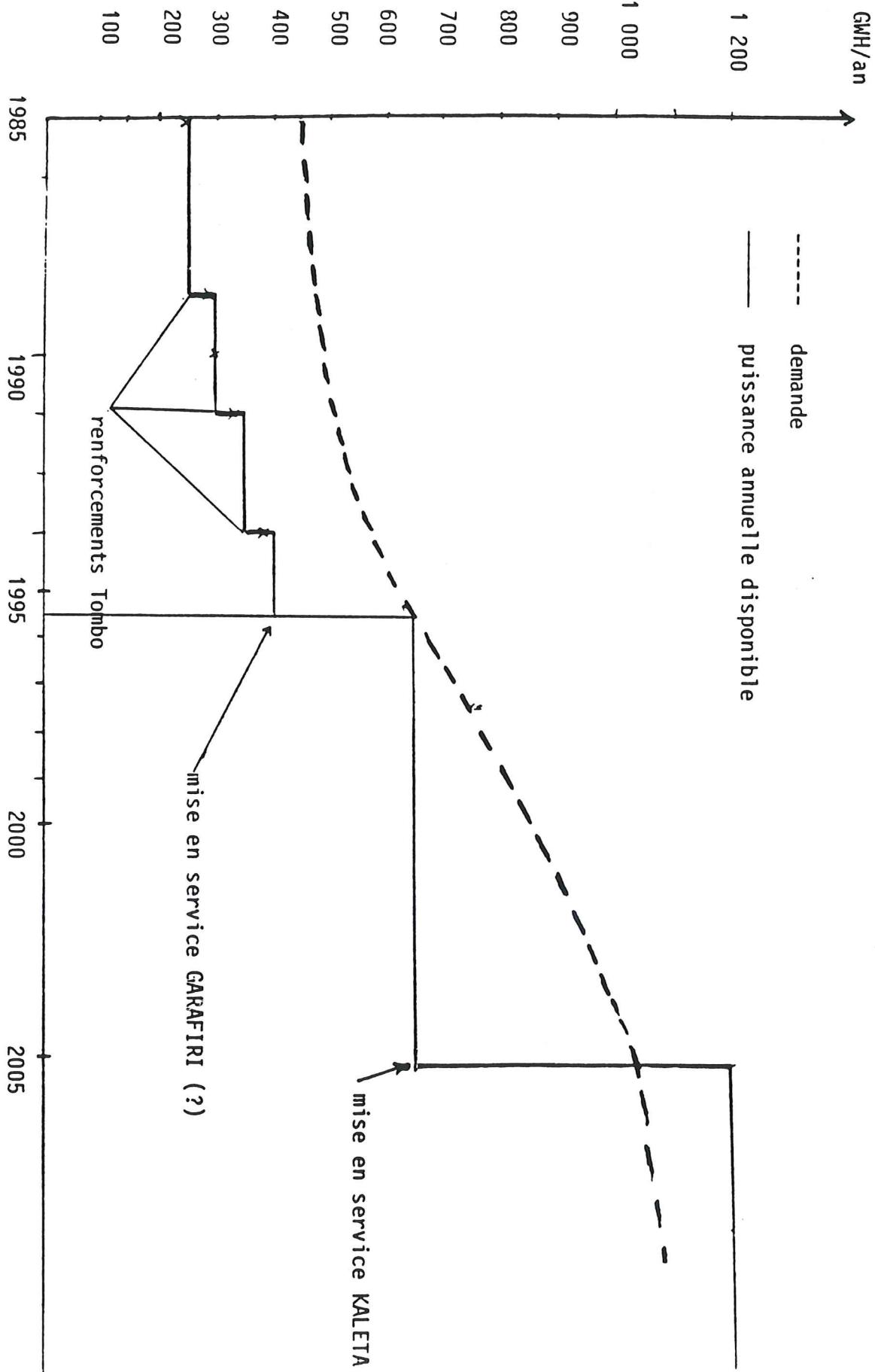
En parallèle à ce programme Garafiri, qui par interconnection devrait desservir la Guinée Maritime et la Moyenne Guinée, est étudié le projet de Kogbedou sur le Milo en Haute Guinée, soit une centrale hydro-électrique de 11 MW de puissance installée, opérationnelle en 1995 (si le financement est acquis).

Le tableau ci-après reprend le programme des sites à aménager dans le moyen terme et dont la réalisation restera subordonnée d'une part à l'évolution réelle de la demande et d'autre part à l'obtention des financements nécessaires à leur mise en route.

Caractéristiques des sites à aménager à moyen terme

| ZONE DESSERVÉE    | AMENAGEMENT     | ANNEE MISE EN SERVICE | PUIS. INST. MW | ENERGIE MOYENNE GWH/an | ENERGIE GARANTIE GWH |
|-------------------|-----------------|-----------------------|----------------|------------------------|----------------------|
| Basse Guinée      | GARAFIRI KAleta | 1994<br>1999          | 75<br>80       | 251<br>559             | 226<br>482           |
| Haute Guinée      | KOGBEDOU FOMI   | 1995<br>2004          | 11<br>90       | 84<br>386              | 17                   |
| Guinée Forestière | NONGOA NZEBELA  | 1995<br>2007          | 8<br>48        | 50<br>216              | 204                  |

Nb : l'aménagement de Kogbedou sera suivi par le barrage-réservoir de Frankondou ce qui permettra de doubler la puissance de Kogbedou



\* Cette prévision de la demande établie en 1985 doit être actualisée pour mieux refléter la réalité actuelle et les perspectives de développement.

## **XIII- LA ROUTE ET LE TRANSPORT**

### **13.1. BILAN SOMMAIRE**

La réflexion émise en début du bilan sommaire pour le secteur du chemin de fer garde toute sa valeur dans la présente analyse : la route et le transport routier sont les corps principaux d'une dynamique économique où les flux en sont une des composantes essentielles. La bonne desserte d'une région (son désenclavement) est le facteur principal analysé lorsque les potentialités d'exploitation y sont identifiées. L'effort d'investissement exceptionnel qui a été consenti ces cinq dernières années a été orienté avec justesse vers la réhabilitation des grands axes structurants nationaux (internationaux). Mais un énorme effort est à faire pour rendre accessible l'ensemble du territoire guinéen (246.000 Km<sup>2</sup>) qui ne déploie présentement que quelques 14.000 Km de routes et de pistes, la plus grande partie en très mauvais état dont :

- 6060 km de routes nationales
- 1500 km de routes régionales
- le reste étant constitué par les pistes rurales

L'ossature principale du réseau national et international (la charpente) représente environ 6000 Km. Seulement 1.360 sont actuellement bitumés dont 1060 en très bon état, les 300 restant (Kissidougou-Kankan et Kissidougou-Faranah) sont très dégradés.

Mises à part les zones Est et Sud-Est, des structures d'entretien privées ont été mises en place et fonctionnent très bien.

Le reste de ce réseau est composé de routes à revêtement latéritique (environ 2.200 Km) et de 2.500 Km de banales routes en terre utilisables à 30 %. Leur état s'est nettement amélioré grâce aux travaux effectués par les brigades de l'OPR (3ème projet routier)

et les contrats passés entre la Direction nationale de l'Entretien Routier et les entreprises de TP de la place (sauf dans l'Est et le Sud-Est du pays).

Une étude récente sur la situation des pistes rurales (Schéma Directeur) a permis d'inventorier environ 15.000 Km de pistes (ce chiffre étant sous-évalué dans la mesure où seulement la moitié des préfectures a fait l'objet d'un relevé exhaustif). La situation actuelle de l'état de ces pistes est très alarmante en ce sens que la plupart sont impraticables. Or, il est indispensable d'accélérer le processus de désenclavement des collectivités rurales notamment dans les régions à forte potentielité agricole.

Deux derniers problèmes viennent grêver le fonctionnement normal du transport par route, il s'agit :

- des infrastructures de franchissement des cours d'eau. Certains efforts ont été déployés dans le domaine des franchissements par bacs et par ponts (réhabilitation et remplacement) mais le problème reste entier dans l'Est et le Sud-Est et pour le franchissement des grands fleuves, comme la Fatala par exemple, où l'on devrait s'orienter vers la solution "pont".

- de l'état du parc de véhicules routiers (faible quantité et mauvaise qualité) auquel s'ajoutent une mauvaise répartition territoriale des points de vente du carburant et une grande faiblesse du réseau de maintenance.

### **13.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ACTUELLE**

La stratégie en la matière est sans ambiguïté : il faut réhabiliter ou/et construire les routes et les ouvrages d'art. Le problème réside dans les priorités elles-mêmes conditionnées par la masse énorme de fonds nécessaires qui est sans commune mesure avec la capacité nationale et internationale de financement.

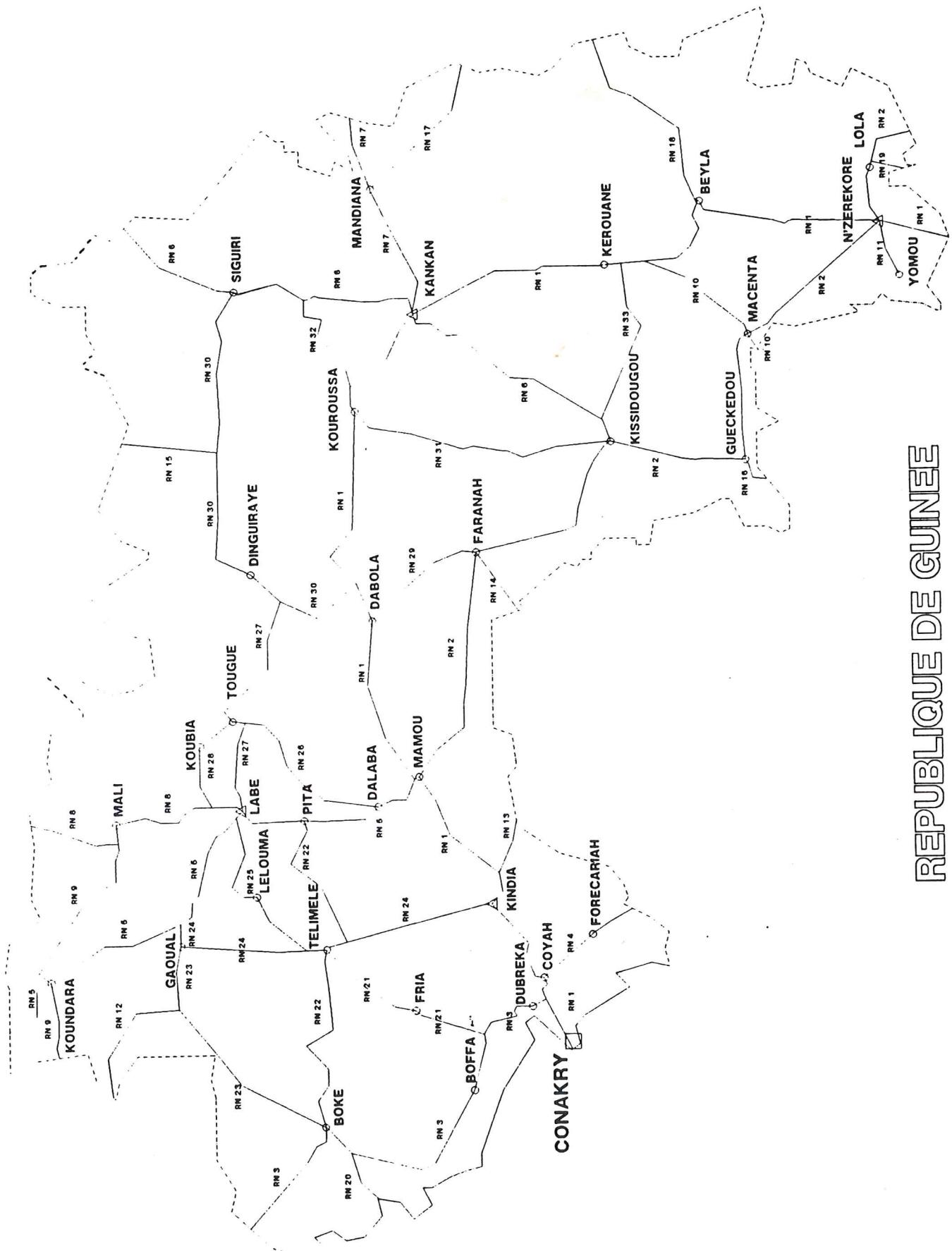
**RÉMISE À NIVEAU DU RÉSEAU EXISTANT**

| Réhabilitation du réseau revêtu  | Réhabilitation des routes de desserte |
|--|---------------------------------------|
| Resurfaçage route PK 36- Dubréka et Coyah - Farnmoreah   | en cours                              |
| Resurfaçage route Conakry- Mamou   | en cours                              |
| Resurfaçage route Mamou- Labé  | en cours                              |
| Resurfaçage route Faranah-Kissidougou-Guéckédou  | en cours                              |
| Resurfaçage route Kissidougou- Kankan  | à court terme                         |
| Elimination des points critiques sur réseau national en terre  | en cours                              |
| Réhabilitation ou reconstruction de ponts semi-définitifs ou définitifs sur l'ensemble du réseau en terre              | en cours                              |
| Amélioration des conditions de franchissement de rivières Phase I sur l'ensemble du réseau national (terre et revêtu)  | en cours                              |
| Elimination de points critiques sur routes en terre  | à court terme                         |
| Amélioration des conditions de franchissement de rivières Phase II sur l'ensemble du réseau national (terre et revêtu) | à court terme                         |
| Amélioration de la route Labé-Léouma- Télimélé   | à court terme                         |
| Reconstruction de routes nationales en terre   | en cours                              |
| Route Dalaba- Tougué   | en cours                              |
| Route Fria- Télimélé   | à court terme                         |
| Route Koumbia- Foulamory   | à court terme                         |
| Route Faranah- Héremakono- frontière Sierra-Leone  | à court terme                         |

**RÉHABILITATION DES ROUTES DE DESSERTE**

| Réhabilitation de routes rurales, régionales et pistes rurales (routes rurales) dans les autres préfectures | Construction et bitumage de la route Dubréka- Boffa |
|---|---|
| Projet national d'infrastructures rurales (composante   | à moyen terme                                       |
| routes rurales) dans les autres préfectures   | à court terme                                       |
| <b>ÉXTRACTION DU RÉSEAU REVÊTU</b>  |   |
| Construction et bitumage de la route Bofa- Kolabouy   | en cours  |
| Construction et bitumage de la route Mamou-Dabola   | à court terme                                       |
| Construction et bitumage de la route Dabola-Cisséla   | à court terme                                       |
| Construction et bitumage de la route Cisselá- Kouroussa   | à court terme                                       |
| Construction et bitumage de la route Séredou- Nzérékoré   | à court terme                                       |
| <b>CONSTRUCTION</b>   |   |
| Construction de la route Kouroussa- Kankan  | à moyen terme                                       |
| Construction de la route Boké- Gaoual   | à moyen terme                                       |
| Construction de la route Kankan- Yomou  | à moyen terme                                       |
| Construction de la route Kankan- Kourémalié   | à long terme  |
| Construction de la route Kankan- frontière du Mali  | à long terme  |
| Construction de la route Labé- Tambacounda  | à long terme  |
| Construction de la route Boké- Québo  | à long terme  |
| Construction de la route Kankan- frontière de Côte d'Ivoire   | à long terme  |

# REPUBLIQUE DE GUINEE





Des choix ont été faits qui tendent à poursuivre le gros effort financier consenti ces cinq dernières années dans le secteur routier (850 Km de réseau bitumé) et qui ont amélioré de façon significative les conditions de transport en Guinée.

Les principaux "organes" de cette stratégie (à court terme) sont le "Projet Sectoriel des Transports" le "Quatrième Projet Routier", le projet "Franchissement des Rivières" et le "Projet National d'Infrastructures Rurales" qui totalisent environ 725 Km de routes à réhabiliter et 2.500 Km de pistes rurales dans le court terme.

A souligner encore les efforts déjà consentis et qui vont se poursuivre pour la réhabilitation de la voirie primaire de Conakry.

Il est une certitude incontournable, à savoir que l'un des facteurs principaux pouvant assurer la reprise de l'économie nationale est le système de transport qu'il soit en site propre comme la voie ferrée, ou que ce soit la route, la voie fluviale et maritime ou la voie aérienne.

Or, tous ces réseaux ont subi une détérioration importante sous l'ancien régime et la plupart d'entre eux ont atteint un tel degré d'obsolescence qu'ils ont nécessité depuis une demi-décennie une mobilisation exceptionnelle de fonds pour une première phase de remise en état.

La priorité a été donnée au réseau routier national, au port et à l'aéroport de Conakry. Aucune action significative n'a été réalisée pour la réhabilitation de la voie ferrée du Niger (662 Km), la dorsale clef d'un développement Est-Ouest et qui a presque atteint le seuil d'impraticabilité.

Les trois autres lignes d'une longueur totale de 385 km sont gérées par les sociétés minières et ne sont utilisées que pour le transport de matériaux pondéreux (bauxite et alumine) avec une exception pour la ligne Kamsar-Sangarédi qui transporte des voyageurs. La création d'une cinquième ligne est en cours d'investigation à travers les études d'exploitation du gisement de Diandian.

Pour conforter la place que la voie ferrée du Niger devrait avoir en complément des autres transports, les bailleurs de fonds exigeraient que le niveau de trafic justifie les investissements très importants; ce qui n'a pas encore pu être prouvé. Cependant, la

## XIIU - LE CHEMIN DE FER ET LE TRANSPORT

### 14.1. BILAN SOMMAIRE

remise en état de cette ligne pourrait présenter un double avantage

: politique et économique. Elle pourrait assurer l'acheminement des marchandises d'importation de Conakry vers Kankan, puis vers le Mali par voie routière. Cette voie permettrait de transporter à moindre coût les produits de première nécessité à l'intérieur du pays ainsi que des produits pétroliers (ce qui en diminuerait considérablement le prix et la perte).

Un projet d'utilisation de la voie ferrée en métro urbain de surface est à l'étude pour Conakry.

#### 14.2. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ACTUELLE

S'il est vrai que la remise en état de la ligne Conakry-Kankan et le renouvellement du parc roulant représentent un investissement important que les priorités nationales ne permettent pas d'assurer à court terme, il est tout aussi vrai qu'il faut dès maintenant prendre les dispositions nécessaires pour préparer (ou actualiser) les cahiers des charges et les études pour la réhabilitation de cette voie dont la nécessité ne peut être contestée par personne.

L'appropriation par l'ONCFG de la ligne OBK (110 Km de voie standard) une fois terminée, l'exploitation de la bauxite à Kindia pourra être un facteur de relance de l'activité ferroviaire vers l'intérieur et stimulera à n'en pas douter les "volontés" pour parachever la jonction Débelé Kindia et continuer jusqu'à Kankan (et Bamako).

### RU - LA VOIE MARITIME ET FLUVIALE ET LE TRANSPORT

#### 15.1. BILAN SOMMAIRE

Le transport maritime lourd est exclusivement assuré par deux ports en eau profonde: celui de Conakry et celui de Kamsar (port minier et de commerce pour Conakry, port minier pour Pointe du Zèbre à Kamsar). A noter que deux autres ports en eau profonde (Benty et la désengorgement du port de Conakry et du développement respectif de ces deux régions. Les autres petits débarcadères du littoral ont surtout un intérêt local.

Le port de Conakry a été réhabilité entre 1983 et 1987 et un nouveau projet en cours d'exécution dans le cadre du Projet Sectoriel des Transports aménage une extension de sa capacité (2ème Projet Portuaire).

En matière de trafic, il faut souligner que le volume des importations représente moins d'un tiers des exportations, étant entendu que la quasi-totalité de ces dernières est essentiellement composée par la bauxite et l'alumine. (En 1987, les 4.900.000T de trafic étaient décomposées en 3.750.000T à l'exportation et 1.150.000T à l'importation). Ce port, qui a connu un développement rapide depuis 1983, est maintenant géré de façon autonome (PAC) et les services portuaires sont partiellement privatisés.

Pour ce qui est du port de Kamsar, les exportations (quasi exclusivement la bauxite) représentent actuellement environ 10.000.000 de tonnes pour 150.000 tonnes de produits importés (notamment les hydrocarbures).

Le transport fluvial est très limité en Guinée (dans l'espace : sur le fleuve Niger et le Milo, et dans le temps : en saison des pluies), où de plus, la navigation, peu représentative, est générée par les nombreux bancs de sable.

## 15.2. STRATEGIE ACTUELLE DE DEVELOPPEMENT

Comme cité précédemment la stratégie actuelle est caractérisée par l'extension (en cours) du port de Conakry, l'amélioration des conditions de fonctionnement y compris des bâtiments d'accueil et douaniers.

Il est évident que dans le cadre d'un développement normal des activités portuaires à Conakry, on arrivera à une pénurie de terrains exploitables à cette fin (déficit en surface en l'an 2000 estimé à 70.000 m<sup>2</sup> desquels on peut soustraire la zone utilisée par OBK qui aura, en principe, cessé ses activités). Ceci remet en évidence la nécessité d'aménager un port d'éclatement (éventuellement spécialisé) à Benty par exemple, permettant d'autre part de ne pas hypothéquer davantage les conditions de circulation et de vie en général dans cette zone sensible de la capitale qu'est Tombo. Ce projet pourrait être associé à la politique de relance du chemin de fer du Niger. Un projet de port minier à Boffa Daré est à l'étude pour l'évacuation des produits miniers du gisement de DianDian. Ces éléments font donc actuellement l'objet de réflexions appropriées par les organes concernés.

A court terme, un projet de port de pêche industrielle à la pointe du Zèbre et un atelier de réparation navale sont envisagés. Le cabotage ne devrait pas connaître un développement spectaculaire dans l'immédiat, tout comme le transport fluvial confronté à des problèmes d'entretien des grands fleuves (ensablement) et pour lequel aucune politique sous sectorielle n'a été définie.

## XVI - LE TRANSPORT AERIEN

La Guinée dispose de 11 aéroports dont un aéroport international à Conakry et 9 aéroports intérieurs fonctionnels mais en état peu satisfaisant (Labé, Faranah, Kankan, Nzérékoré, Boké, Koudara, Sigiri, Kissidougou et Macenta). Seuls les aéroports de Conakry, Labé et Faranah sont revêtus. Les aéroports intérieurs ne peuvent recevoir que des avions à atterrissage court, ce qui limite leur utilisation d'autant plus que les pistes manquent d'entretien. Quant aux bâtiments techniques et aérogares, ils sont très dégradés. En outre ils manquent d'équipements de navigation et de sécurité. Le trafic est si faible que certains d'entre eux ont stoppé momentanément leurs activités. Pour répondre à des besoins ponctuels, une compagnie privée "Guinée Air Services" a été créée. Il existe par ailleurs quelques aérodromes privés exploités par des entreprises exerçant une activité à proximité (Aré dor à Gbenko, CBG/OFAB à Kamsar-Kawass...). Cette vaste infrastructure aéroportuaire bien répartie sur le territoire a pallié l'absence de routes carrossables, particulièrement en direction de la forêt. L'amélioration des conditions de circulation routière dans tout le pays a contribué au ralentissement du trafic aérien.

Dans certaines villes en rapide extension, comme Labé par exemple ou Kankan, l'aéroport se retrouve aux portes immédiates de la ville, si ce n'est déjà englouti dans les quartiers. Il convient donc d'étudier le déplacement de ces aéroports, non seulement pour des raisons évidentes de sécurité, mais également pour éviter des coupures infranchissables dans le tissu urbain.

L'aéroport de Conakry a bénéficié d'un programme d'amélioration des équipements et de restructuration des services (création de la SOGEAC, de l'ANA...).

## **16.2. STRATEGIE ACTUELLE DE DEVELOPPEMENT**

### **XU11 - POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**

En dehors de l'aéroport international de Conakry qui poursuit ses efforts de modernisation et d'organisation avec des résultats très encourageants, la politique en matière de développement du réseau intérieur est encore mal définie. Un programme de remise en état des aéroports prioritaires sera prochainement élaboré.

La Compagnie Nationale Air Guinée devrait être prochainement liquidée et ses services sont actuellement assurés par une société privée.

Le système postal est archaïque : insuffisant à Conakry, il est inopérant dans les autres centres urbains et inexistant dans les zones rurales. La reconsideration profonde des conditions actuelles d'exploitation et de maintenance du réseau constitue un préalable à toute entreprise sérieuse et urgente de modernisation et d'extension de système postal, d'autant que la situation d'obsolescence critique des installations, ainsi que la persistance de l'inéfficacité du système de gestion, se sont trouvées aggravées par l'explosion des trafics provoqués par l'ouverture du pays.

D'autre part, la suppression du Centre des Chèques Postaux (CCP) et de la Caisse Nationale d'Epargne (CNE) n'a fait qu'accentuer le déclin de ce service public en obligeant les usagers à recourir à d'autres services concurrentiels privés.

#### **Télécommunications**

La Guinée, avec un taux d'équipements téléphoniques estimé à 0,32 lignes pour 100 habitants est un des pays les plus sous-équipés du monde dans le secteur.

Les centraux téléphoniques sont dans l'ensemble vétustes et saturés avec une concentration sur la capitale qui compte plus de deux tiers des abonnés du pays. Les liaisons inter-urbaines par faisceaux hertziens analogiques sont insuffisantes. Les communications internationales se font par station terrienne de standard B, connectée au système mondial Intelsat.

#### **17.1. BILAN SOMMAIRE**

##### **Postes**

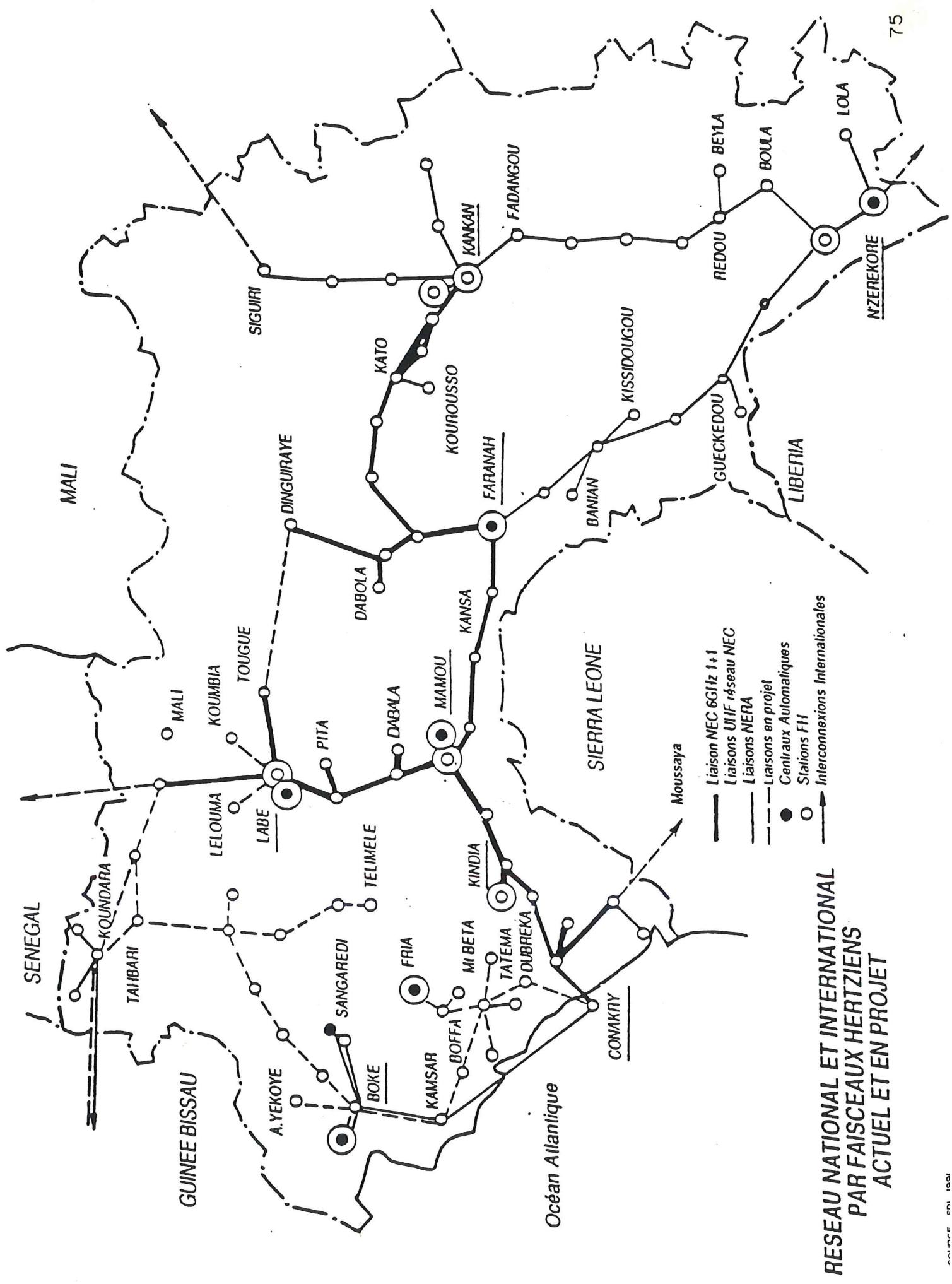
Le système postal est archaïque : insuffisant à Conakry, il est inopérant dans les autres centres urbains et inexistant dans les zones rurales. La reconsideration profonde des conditions actuelles d'exploitation et de maintenance du réseau constitue un préalable à toute entreprise sérieuse et urgente de modernisation et d'extension de système postal, d'autant que la situation d'obsolescence critique des installations, ainsi que la persistance de l'inéfficacité du système de gestion, se sont trouvées aggravées par l'explosion des trafics provoqués par l'ouverture du pays.

D'autre part, la suppression du Centre des Chèques Postaux (CCP) et de la Caisse Nationale d'Epargne (CNE) n'a fait qu'accentuer le déclin de ce service public en obligeant les usagers à recourir à d'autres services concurrentiels privés.

#### **Télécommunications**

La Guinée, avec un taux d'équipements téléphoniques estimé à 0,32 lignes pour 100 habitants est un des pays les plus sous-équipés du monde dans le secteur.

Les centraux téléphoniques sont dans l'ensemble vétustes et saturés avec une concentration sur la capitale qui compte plus de deux tiers des abonnés du pays. Les liaisons inter-urbaines par faisceaux hertziens analogiques sont insuffisantes. Les communications internationales se font par station terrienne de standard B, connectée au système mondial Intelsat.





Le réseau télèx dépend d'une centrale unique de 800 lignes orientées quasi exclusivement vers l'extérieur.

## 17.2 STRATEGIE ACTUELLE DE DEVELOPPEMENT

### Postes

Les objectifs fondamentaux assignés à la Poste sont les suivants :

- Augmenter la production par l'incitation à une consommation postale plus accrue ;
- Améliorer la qualité des Ressources Humaines pour offrir un service viable ;
- Améliorer l'équilibre financier de la poste pour lui permettre de soutenir son développement ;
- Améliorer les rapports entre la Poste et ses usagers ;

Pour atteindre ces objectifs, la restructuration et la mise en service du Centre des Chèques Postaux et de la Caisse Nationale d'Epargne s'avèrent indispensables.

### Télécommunications

Les objectifs stratégiques du secteur viseront :

- une modernisation du système existant avec sa densification pour une couverture de l'ensemble du territoire national ainsi que pour l'amélioration substantielle des communications internationales en général, sous-régionales en particulier ;

- un accroissement significatif du nombre de lignes opérationnelles, - téléphoniques et de télèx -, par habitant ;
- Les objectifs fondamentaux du secteur des télécommunications ont été définis par un plan directeur national à court, moyen et long terme.

Pour le court et le moyen terme, les actions ci-après sont envisagées :

- réhabilitation, extension et modernisation du réseau téléphonique urbain de la ville de Conakry ;
  - modernisation et extension du réseau urbain de Kankan ;
  - réalisation de l'artère hertzienne Conakry - Fria - Boké - Gaoual - Koundara - Mali ;
  - mise en service des liaisons terrestres frontalières avec tous les pays voisins ;
  - installation d'une station côtière à Conakry.
- Il faut encore citer les études et la réalisation d'un projet de téléphonie rurale et la réhabilitation et l'extension du réseau de radiodiffusion. (voir chapitre Information et Culture / Equipements Collectifs).

## XVIII - PROBLEMES D'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

L'abondante quantité d'eau que reçoit la Guinée pendant une partie de l'année présente un contraste frappant avec la pénurie qu'elle subit en saison sèche.

### 18.1. BILAN SOMMAIRE

La Guinée bénéficie de conditions naturelles qui ont permis la formation de ressources et d'écosystèmes variés : 300 km de côtes (à l'exclusion du Cap Verga et de la presqu'île du Kailoum), de formations végétales allant de la mangrove à la forêt dense en passant par la savane arborée, des sols à vocation agricole (40% sur cultures contrôlées, 10% de plaines et de bas-fonds), de nombreux et importants cours d'eau.

Sous l'action incontrôlée de l'homme et par des phénomènes naturels, l'environnement de la Guinée est en train de se dégrader à une vitesse alarmante. La destruction du couvert végétal s'est accélérée dans toutes les régions. Le patrimoine forestier s'amenuise en raison des exploitations incontrôlées, des feux de brousse qui ravagent l'ensemble du territoire, les défrichements occasionnés par les techniques culturales et une pression démographique plus forte et le manque de sensibilisation des populations à la gestion des ressources fondamentales.

En Guinée, le problème de la dégradation des sols a été vite ressenti mais les moyens pour y porter remède ont été limités. La poussée démographique constraint les paysans à mettre en valeur des sols à haut risque sur des versants très raides. Les terres sont entraînées même en l'absence de pluies, par simple gravité lors des labours sur les pentes.

Menace sur le sol, avec comme conséquence menace sur l'agriculture et sur l'élevage donc menace sur l'économie guinéenne à 95% agro-pastorale.

Les ressources en eau, les sols, les forêts sont compromis par la pression humaine qui, jointe aux pratiques agricoles traditionnelles, accélère la dégradation de l'environnement (sécheresse, sahéliisation, déboisement, érosion des sols). Le grand problème de la Guinée n'est pas la pollution industrielle mais bien l'épuisement des ressources naturelles qui menace gravement les générations actuelles et à venir.

Une explosion démographique permanente combinée à une urbanisation galopante et d'importants besoins en terres cultivables et en produits forestiers mettent en danger les forêts guinéennes. Le déboisement interne et les feux de brousse créent un déséquilibre climatique et hydrologique évident.

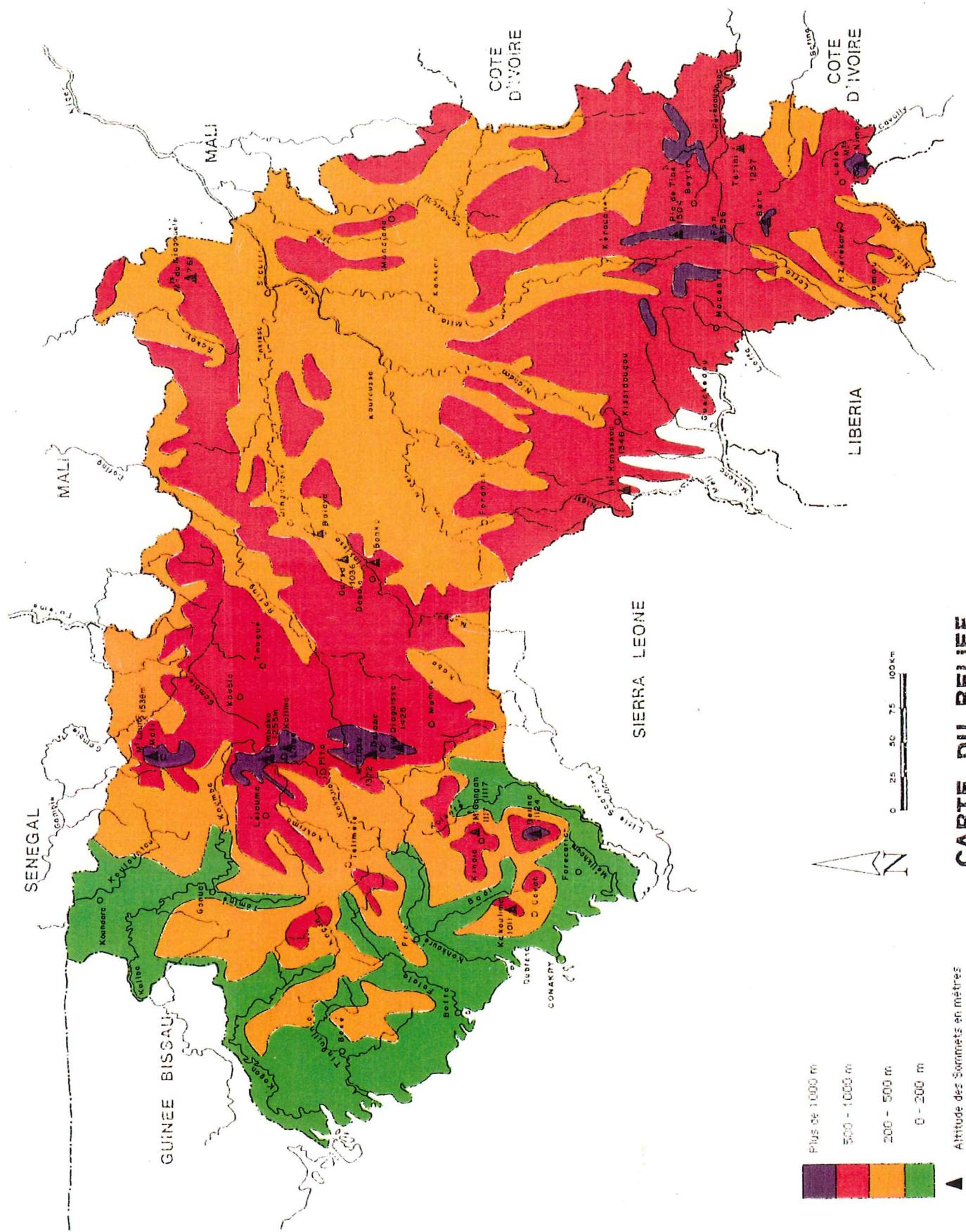
Ainsi en Guinée Maritime, dans la zone des mangroves, le recul de la forêt peut atteindre 150m/an. Des facteurs anthropiques tels que la coupe des palétuviers influencerait localement l'équilibre du sol côtier et seraient à l'origine de l'instabilité qui caractérise le littoral guinéen.

Les modifications climatiques constatées (déficit pluviométrique, irrégularité des pluies, interpénétration des saisons), ont eu un impact direct sur le débit des cours d'eau et le niveau des nappes phréatiques. En Haute et Moyenne Guinée par exemple, certaines sources tarissent complètement en saison sèche. Par contre les pluies sont très violentes et provoquent parfois des inondations catastrophiques.

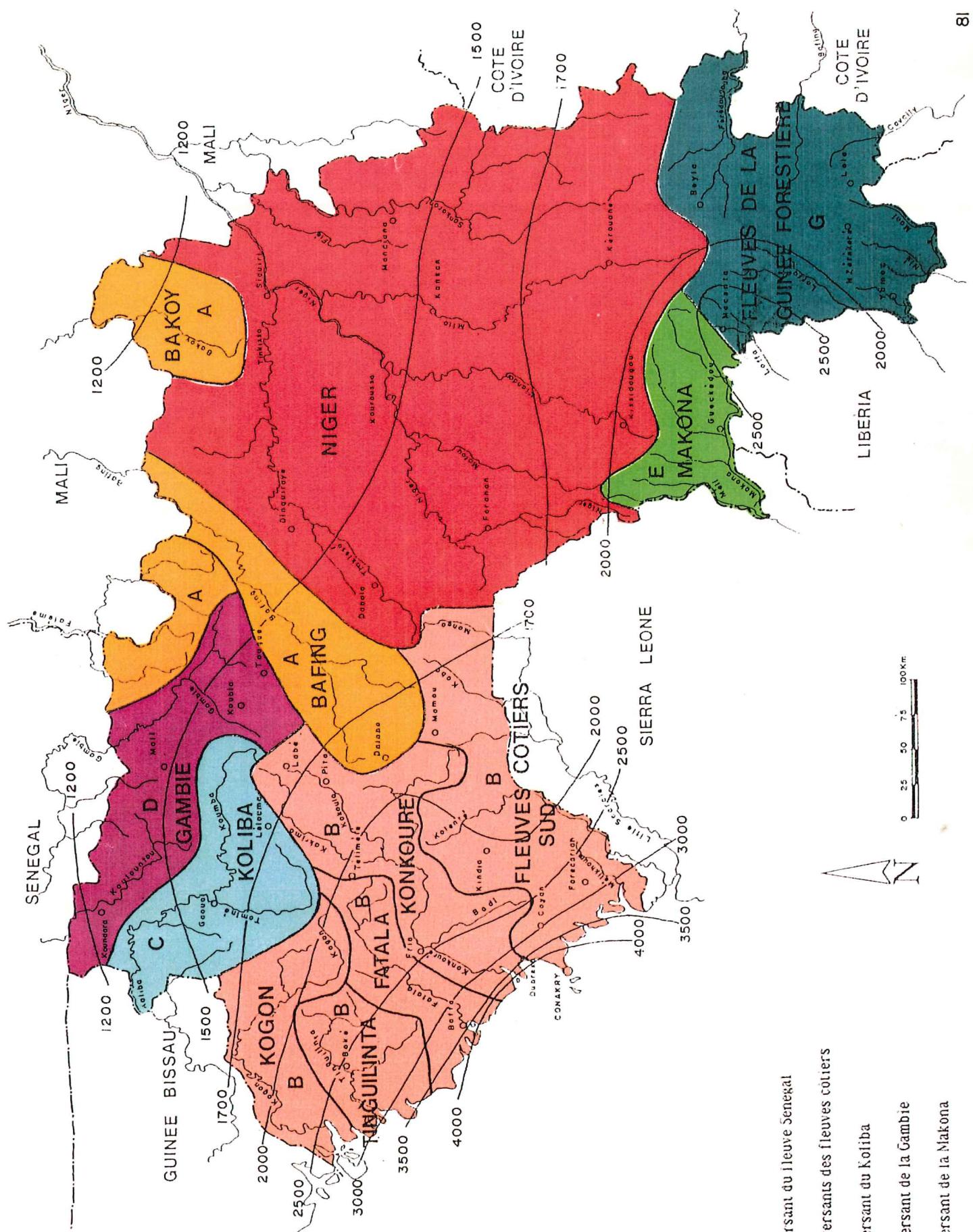
La charge des cours d'eau augmente d'année en année par l'effet de l'érosion des sols. L'envasement dans les estuaires de la Guinée

## CARTE DU RELIEF

Altitude des Sonnenpunkten in Métrés







A : Bassin versant du fleuve Sénégal

B : Bassin versant des fleuves côtiers

C : Bassin versant du Koliba

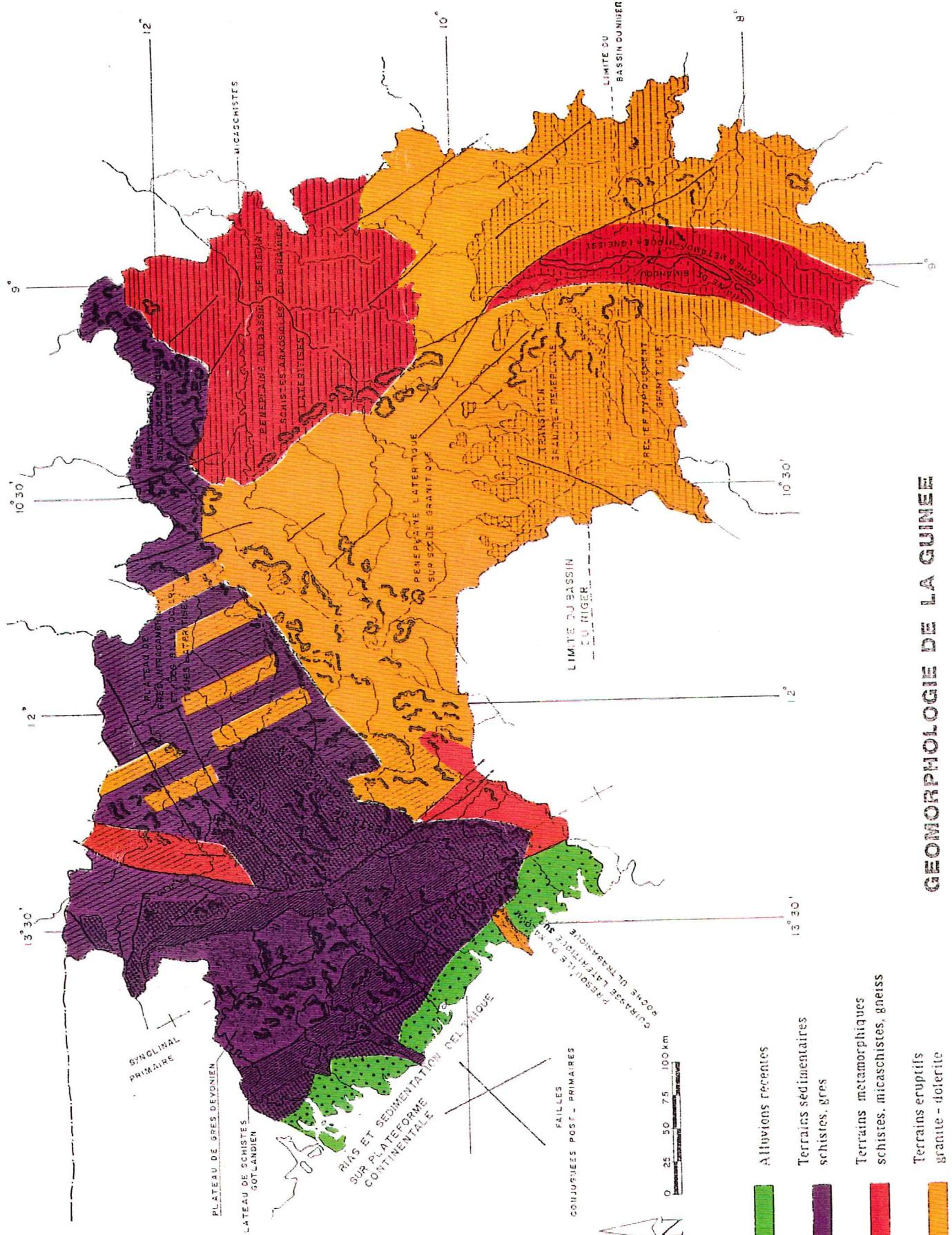
D : Bassin versant de la Gambie

E : Bassin versant de la Nakona

F : Bassin versant des fleuves de Guinée Forestière

G : Bassin versant du Niger





GÉOMORPHOLOGIE DE LA GUINÉE



**Maritime et l'ensablement des lits en Haute Guinée en sont les principales conséquences.**

**Le temps de jachère est réduit en raison de la densité de population et la rareté de terres agricoles. La désertification (sahéliisation) menace déjà la partie Nord de la Guinée. Le surpâturage, la surexploitation des terres agricoles marginales, la déforestation aggravée par la sécheresse prolongée accélèrent la détérioration de l'environnement et la désertification.**

## **18.2. STRATEGIE SECTORIELLE ACTUELLE**

**La Guinée est en train de se doter de moyens propres à intégrer l'environnement dans les actions de développement et à guider le comportement des personnes physiques et morales vis à vis de l'environnement, notamment :**

- **Une législation de base : code de l'environnement, code minier, code de la protection de la faune et de la réglementation de la chasse, code forestier, code foncier, code pastoral, code de l'eau, code de la santé, code de la préservation du milieu marin.**

- **D'institutions :**  
La stratégie sectorielle en matière d'environnement relève actuellement de la Direction Nationale des Eaux et Forêts (MARA) et de la Direction Nationale de l'Environnement (MRNEE) et du développement rural en ce qui concerne les techniques culturelles. Un Conseil National de l'Environnement a également été créé.

- **D'études de base :**  
Des documents fondamentaux ont été élaborés, notamment une Politique et un Plan d'action forestiers et de nombreux projets

**initiés dans ce cadre, avec une composante revégétalisation et protection des sols, tels que :**

- l'Aménagement de 4 bassins versants dans le Fouta Djallon qui avait pour but la revalorisation des ressources en sols de la région de Pita
  - le Projet de restauration et d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon (12 bassins versants) qui vise à élaborer une stratégie d'utilisation rationnelle et de la protection des ressources naturelles disponibles
  - la création de forêts communautaires
  - Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove, zonage permettant de mettre en valeur les potentialités et de définir les contraintes d'aménagement, les écosystèmes fragiles.
  - le Plan d'aménagement hydro-écologique des Hauts bassins du Niger et du Bafing
  - le projet de Gestion des ressources naturelles.
- Les projets de lutte contre la dégradation des sols ont d'abord été initiés dans les zones les plus sensibles et cherchent à identifier les moyens les plus adéquats à chaque situation en s'appuyant sur des principes généraux tels que :
- l'interdiction de tout défrichement dans les zones sensibles à l'érosion
  - l'adoption de techniques de préparation du sol adaptées aux conditions pédologiques et climatiques locales
  - l'intégration de l'arbre dans le paysage et le système agraire
  - l'emploi et la conservation de matière organique dans les champs afin d'en pérenniser la fertilité
  - la mise en place de périmètres de défense et de restauration des sols dans les zones affectées par l'érosion.

**Il reste cependant, en dehors des textes d'intention qui fixent les Objectifs et stratégies, à conduire une véritable action sur le terrain à tous les niveaux. La mise en pratique de ces principes**

nécessite l'adhésion de toute la population. Un Plan d'Action Environnemental (PAE) est en cours d'étude à cet effet. Il vise :

- le développement des ressources humaines
- la promotion du développement durable
- la gestion du patrimoine de diversité biologique
- l'amélioration du cadre de vie des populations

La stratégie retenue pour l'élaboration du PAE consiste, entre autres, à :

- faire participer les différents acteurs publics, privés, urbains, ruraux...
- mettre en œuvre les actions de manière intégrée entre les différents secteurs
- lancer les actions au fur et à mesure de leur maturité en tenant compte des acquis.

Le document de PAE comportera l'identification et l'analyse des problèmes environnementaux, l'élaboration de diagnostics, l'ébauche de politiques et de stratégies à long terme, la proposition d'actions à exécuter et le lancement de la première tranche d'investissements pour les 5 ans à venir.

## XIX - ACTIVITÉS SYLVICOLES ET CHASSE

### 19.1. BILAN SOMMAIRE

#### Activités sylvicoles

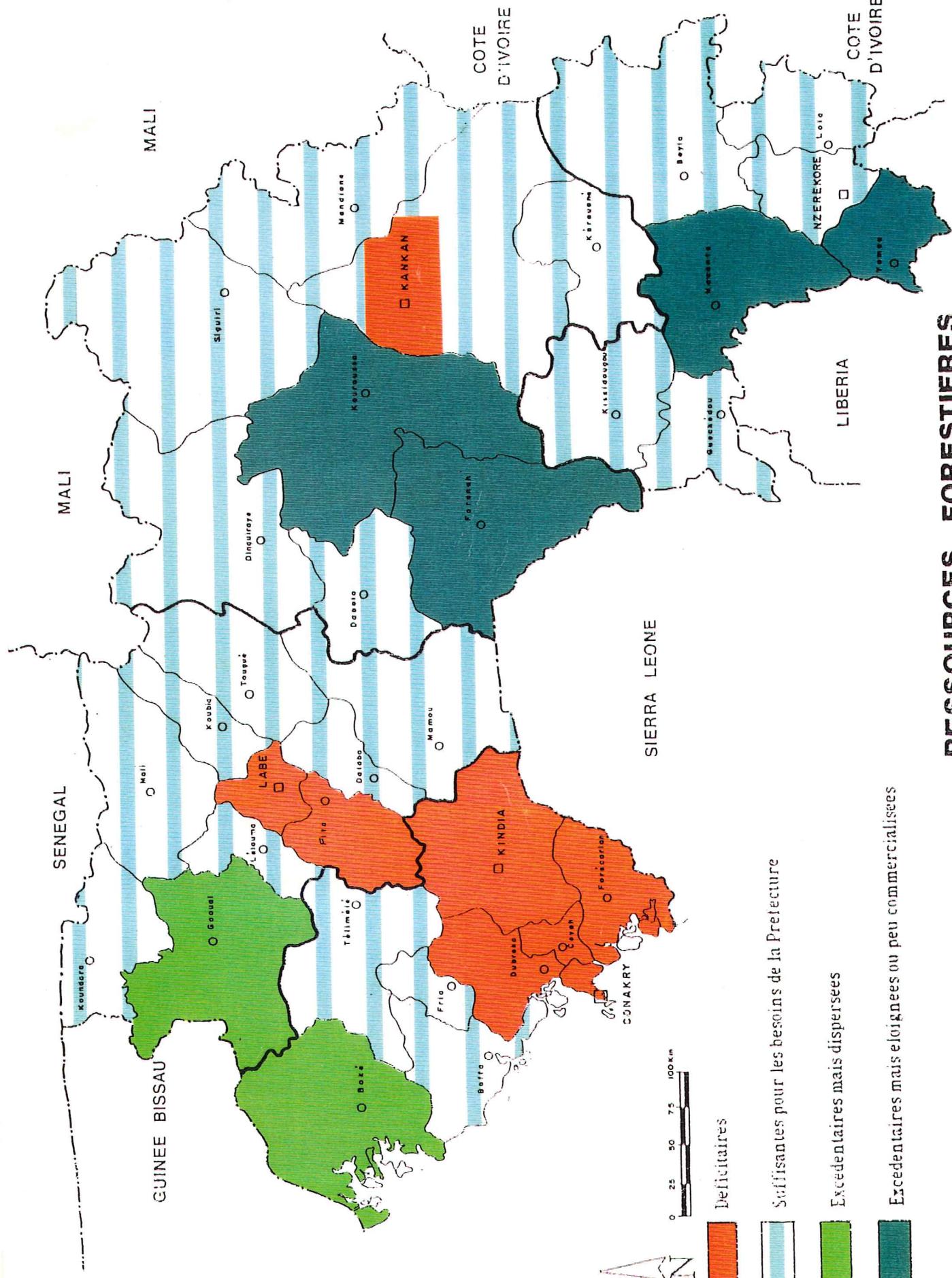
La Guinée est un pays forestier à grandes potentialités de production grâce à son climat et à sa diversité floristico-chorologique. 53,6% de la superficie de son territoire, soit 13,185 millions d'ha, est constitué de superficies boisées, inégalement réparties selon les régions naturelles.

Mais malgré cette richesse, le secteur sylvicole fait l'objet de plusieurs sollicitations qui font peser sur lui plusieurs menaces. Les principales contraintes dans ce domaine sont :

- L'agriculture qui est le premier facteur de désertification. Sa pratique extensive et itinérante sur brûlis détruit la fertilité des ressources pédologiques, le couvert végétal et fait perdre d'énormes superficies rendues impropre à une exploitation rentable.
- La sécheresse et la sahéliisation touchent de plus en plus les régions naturelles de la Haute et de la Moyenne Guinée;
- Les besoins énergétiques des populations rurales et urbaines sont couverts à 90% par les ressources forestières (bois de feu, charbon de bois). Cette pression fait courir des risques d'épuisement à moyen terme si des solutions alternatives ne sont pas trouvées;

## RESSOURCES FORESTIERES

Source : Politique Forestière et Plan d'Action 1989





- L'exploitation des mines et carrières occasionnent elles aussi des pertes en couvert végétal et ressources pédologiques, aucun programme réaliste de reconstitution n'étant élaboré ;

- Enfin, l'absence de règlementation forestière respectée de personnels appropriés (agents techniques, hommes de terrain) et de moyens financiers adéquats empêchent le secteur sylvicole de démarrer conformément au plan d'action forestier de 1988.

A ce jour, sur l'ensemble du territoire national, il n'existe qu'une seule réserve naturelle, celle du Mont Nimba classée en 1944 (13.000 ha), et un seul parc, le Parc National du Badiar classé en 1985 (38.600 ha).

L'ensemble des forêts classées représente environ 1.100.000 ha soit environ 4,5% de la superficie totale du territoire. Mais ce domaine classé a été largement entamé par des occupations illégales, des défrichements clandestins et des mises en cultures. On estime le domaine classé actuellement protégé à seulement 660.000 ha, soit 2,7% du territoire.

La répartition des forêts classées par région naturelle, ainsi que la superficie totale, le pourcentage par rapport au territoire national et le taux de classement sont les suivants :

| REGION NATURELLE  | SUPERFICIE EN HA | %    | TAUX DE CLASSEMENT |
|-------------------|------------------|------|--------------------|
| Guinée Maritime   | 99.644           | 10 % | 2,7 %              |
| Moyenne Guinée    | 379.090          | 30 % | 6,0 %              |
| Guinée Forestière | 367.234          | 30 % | 7,5 %              |
| Haute Guinée      | 296.937          | 30 % | 3,0 %              |

## Chasse

Le pays renferme un potentiel de gibier qui constitue un apport alimentaire important, complémentaire à celui de l'élevage et de la pêche.

Selon leur importance et leur nombre, les espèces animales sont classées en espèces intégralement protégées et en celles dont la chasse est soumise à la détention préalable d'une autorisation d'abattage.

L'absence de données fiables sur les comptages des espèces, le manque de cadres experts en la matière et le défaut de moyen de contrôle adéquat empêchent tout contrôle de ce secteur.

Les services préfectoraux des forêts et chasses font état des difficultés pour assurer le contrôle des activités de chasse et la prévention du braconnage du gibier protégé.

## 19 .2. STRATEGIES ACTUELLES DE DEVELOPPEMENT

### Sylviculture

Les stratégies, définie dans la Politique Forestière et le plan d'action forestier sont les suivantes :

- L'intégration de l'arbre dans le système agricole (agroforestière); mise à la disposition des paysans d'un réseau de pépinières d'essences à usages multiples dans les villages.
- Amélioration et diversification des techniques de carbonisation et meilleure organisation des chantiers de carbonisation.

- La diffusion massive de foyers améliorés à charbon de bois et à bois de feu, précédée d'une mise au point de modèles appropriés en ville et en campagne.

- Meilleure utilisation et mise en valeur des massifs non classés riches en ressources.

- Mise en production des forêts classées

- Utilisation des haies vives autour des parcelles de cultures,

- Information et sensibilisation des responsables et des populations sur les problèmes existants et sur les moyens à utiliser;

- Adaptation des législations foncière et forestière, afin d'approvisionner et de responsabiliser la population;

- Accroissement des capacités de recherche et recrutement d'un personnel qualifié.

### Chasse

Les stratégies sont les suivantes :

- Valorisation du gibier et gestion contrôlée du patrimoine cynégétique qui permette la multiplication des animaux;

- Lutte contre le braconnage par la responsabilisation des associations de chasseurs locaux;

- Mise à la disposition des services forestiers d'agents qualifiés et de moyens de contrôle efficaces (un code de la chasse existe, qui réglemente le secteur).

## XX - PROBLÈMES D'ENVIRONNEMENT HUMAIN

### 20.1. BILAN SOMMAIRE

La croissance démographique et son évolution accentuent le déséquilibre entre la population, les ressources, la capacité d'accueil du milieu, l'environnement et le développement.

La plupart des industries dans le pays sont concentrées dans la capitale et dans quelques villes ce qui se traduit par un surpeuplement autour de ces villes, parfois au détriment de certaines terres agricoles riches, une perturbation des infrastructures et des services urbains ainsi que l'aggravation de la pollution et des problèmes d'hygiène et de santé.

Si, en raison du faible niveau d'industrialisation du pays, les problèmes de pollution sont faibles en regard des problèmes d'environnement physiques, il n'en reste pas moins que des mesures doivent être prises dès maintenant, particulièrement en milieu urbain avant que la situation ne soit plus maîtrisable. Il s'agit notamment des domaines suivants :

### Air

- les poussières :
  - . alumine au port de Conakry
  - . site de concassage et de transport de la bauxite (Sangaredi, Débelé, Fria)
  - . routes non revêtues en milieu urbain.
- les fumées :
  - . Véhicules et groupes électrogènes mal réglés

- feux de brousse
- brûlage des ordures et vieux pneus
- certains centres de fumage

**- les mauvaises odeurs :**

- latrines individuelles et publiques et réseaux d'assainissement mal entretenus
- marchés publics, zones de décharges, dépôts sauvages d'ordures ménagères
- cours d'eau pollués
- zones de stagnation d'eau
- certaines installations classées
- le bruit :
- véhicules
- hauts parleurs, appareils de musique sur la voie publique
- certains groupes électrogènes et machines
- chantiers et zones de tirs à la mine

**EAU**

**- pollution marine:**

- rejets domestiques et industriels particulièrement à Conakry
- partiellement éliminés par la mangrove

**- eaux continentales :**

- envasement des estuaires à cause du déboisement
- rejets de boues rouges
- grands fleuves pollués à la sortie des villes de Kankan, Macenta, Faranah, Sigiri et des zones d'exploitation minière (Gbénko)

**SOLS**

En milieu rural, la pollution des sols est pratiquement nulle compte tenu du faible niveau d'utilisation des engrangis et pesticides. Le

problème pourrait se poser dans les zones de cultures industrielles. Elle est forte en milieu urbain (rejets d'eaux usées, de latrines, d'huiles usagées....)

**DECHETS**

- La création de l'Unité de Pilotage des Services Urbains (UPSU) a permis d'améliorer la situation à Conakry mais les problèmes sont encore très aigus compte tenu du rythme de la croissance démographique. Il n'y a pas de système élaboré de ramassage à l'intérieur du pays. Quelques points sont à souligner
  - les déchets industriels ne sont pas traités, ni les déchets dangereux (piles au mercure, fréon, etc...)
  - les déchets des hôpitaux ne sont pas incinérés (seringues usagées, déchets organiques contaminés...)
  - insuffisance du ramassage près des marchés
  - faible recyclage des déchets organiques et végétaux en agriculture
  - impact non négligeable des dépôts d'ordures sur la santé des enfants, des riverains, favorisant également la prolifération d'animaux vecteurs de maladies, rats et moustiques notamment.

Signalons également la quasi absence d'espaces verts en ville, aménagés et entretenus.

**20.2. STRATEGIE SECTORIELLE ACTUELLE**

Les stratégies d'amélioration de l'environnement humain seront définies dans le document cadre :

- du Plan d'Action Environnemental (PAE, voir chapitre B-XVIII)
- du Plan d'Amélioration de l'Environnement Urbain et de l'Assainissement de Conakry (PADEULAC) (voir chapitre B-X)

dégagera une politique qu'il faudra ensuite transposer et adapter aux villes de l'intérieur.

Elles ont été partiellement esquissées dans le document d'"Engagement de Conakry pour un développement durable" (Juin 1989).

La mise en œuvre de ce vaste programme ne peut être du seul ressort de l'administration de l'environnement mais sera régit par des comités interministériels composés des administrations de l'Urbanisme et de l'Habitat, de l'Environnement, des Mines, des Eaux, de l'Industrie, des Transports, de la Santé et de la Population et surtout des collectivités décentralisées.

**SCENARIOS DE REPARTITION  
DE LA POPULATION**



## C- SCENARIOS DE REPARTITION DE LA POPULATION

### I - RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

La situation de la Guinée se caractérise par une croissance économique limitée par de multiples entraves structurelles, des disparités régionales importantes se traduisant par un triple déséquilibre :

- un déséquilibre entre la capitale et le reste du pays (plus de 60% des entreprises recensées, un peu moins d'1/5 ème de la population du pays concentré dans la capitale, c'est-à-dire sur 1,2% du territoire)

- un déséquilibre entre la frange côtière, la partie développée du pays, les enclaves minières et le reste du pays, des potentialités naturelles et humaines inégalement réparties.

- un déséquilibre entre les zones rurales et les zones urbaines conduisant à une accélération de l'exode rural.

Dans un contexte de faible croissance et de crise économique, avec une organisation spatiale mal équilibrée, une stratégie d'aménagement du territoire s'impose plus que jamais en vue d'une exploitation judicieuse des ressources et potentialités. Dans les pays sub-sahariens, la pratique de l'aménagement du territoire impose plusieurs types d'actions :

- la conception spatiale et la coordination des grands réseaux d'infrastructures et d'équipements collectifs.

- la mise en oeuvre de mesures incitatives en vue d'orienter la localisation des investissements privés et des ménages dans certaines régions.

- la régulation et le contrôle de l'utilisation du sol en tant que facteur rare et non renouvelable.

Ces trois types d'actions sont coordonnés en référence à une image directrice globale de développement socio-économique et spatial représentée par le SNAT. C'est dans ce cadre de référence global que seront définies, coordonnées et régionalisées les politiques sectorielles, évaluées et choisis les projets. Appuyant la planification économique, cet exercice est un acte politique de réduction des disparités régionales qui préconise un aménagement volontariste de l'espace dans un but de développement le plus équilibré possible.

Cet objectif à long terme reste cependant soumis à une grande marge d'incertitudes quant aux moyens à mettre en œuvre. A un accroissement démographique important (3% par an environ, ce qui conduit à un doublement de la population en 23 années), la demande d'emploi future qui en découle (90.000 emplois nouveaux chaque année), une urbanisation accélérée (160.000 nouveaux urbains chaque année) qui constituent des tendances lourdes de développement, viennent s'ajouter des phénomènes d'origines exogènes imprévisibles (tel que l'afflux de réfugiés ou les variations conjoncturelles de l'économie mondiale) qui réduisent d'autant plus la disponibilité en ressources.

La question fondamentale est donc de savoir, dans un contexte de dénurie de ressources et d'ajustement structurel, quel type d'organisation spatiale mettre en œuvre pour que l'aménagement du territoire soit à la fois au service du développement socio-économique global et à celui de la réduction des disparités.

**La problématique principale est donc celle de la répartition spatiale de la population et des activités. Plusieurs scénarios plausibles ont été envisagés :**

- **scénario A : scénario tendanciel de concentration ou la poursuite de la tendance actuelle, où la concentration sur Conakry se poursuit au même rythme, avec un fort exode rural.**
- **scénario B : un scénario tendanciel amélioré où l'on considère la réussite de la politique de décentralisation économique et de la politique de développement rural actuelle, mais où l'armature urbaine est renforcée.**

**scénario C : un scénario d'équilibre régional théorique où chaque région absorberait sa croissance démographique, les flux migratoires se compensant entre régions.**

Ces scénarios sont destinés à mettre en évidence les options sur lesquelles se fondera la conception du schéma national.

**Le scénario tendanciel A** est la poursuite de la tendance actuelle, c'est-à-dire de la concentration de la population et des activités dans les parties de territoire qui bénéficient du meilleur environnement économique, naturel et d'une situation géographique privilégiée. L'objectif visé est la recherche de la rentabilité à court terme des projets pris individuellement. On considère, dans ce scénario, que les projets de développement rural actuellement mis en place n'ont pas réussi à maintenir la population en place, que les villes de l'intérieur ne sont pas suffisamment pourvoyeuses d'emplois et que les flux migratoires vers Conakry continuent au même rythme.

**Le scénario tendanciel B** amélioré implique le renforcement de l'armature urbaine, la réussite de la politique de développement rural et de la décentralisation économique et institutionnelle. La répartition des investissements sur le territoire national est plus

équilibrée. Les flux vers Conakry continuent, mais à un rythme moindre à mesure que les villes de l'intérieur se renforcent.

**Le scénario C** est un scénario d'équilibrage régional théorique qui implique des modifications radicales des comportements. Chaque région absorberait son développement démographique. Ce renversement de tendance permettrait d'aboutir à un développement de toutes les parties du territoire, à une exploitation rationnelle des ressources et potentialités là où elles existent, avec une diffusion des techniques et activités à travers une armature urbaine bien hiérarchisée et basée sur une décentralisation socio-économique, administrative et politique très poussée. La capitale devient beaucoup moins attrayante au profit des centres secondaires et des bourgs ruraux. Ce scénario implique des interventions volontaristes difficiles, voire très coûteuses à court et moyen terme, cependant l'impact positif se situe à long terme et conduit à un développement équilibré et durable de l'ensemble du territoire. Les priorités sont moins définies et moins hiérarchisées.

Compte tenu des moyens disponibles et de l'inertie de certains comportements, ce scénario, difficilement réalisable à court et moyen terme est plutôt un exercice théorique de ce que pourrait être l'image équilibrée de la Guinée en l'an 2010. Il nous semble cependant essentiel à l'analyse et à la détermination d'une stratégie.

Ces scénarios constituent des évolutions possibles dans le cadre d'une politique d'aménagement recherchant un équilibre acceptable entre la rentabilité à court terme des projets et une optimisation globale à plus long terme. Les scénarios A et B conduisent à accepter une certaine concentration de la population et des activités (mais dans des proportions différentes), le C à favoriser le développement de régions moins avancées. Les scénarios A et B n'impliquent cependant pas une politique de 'laisser-aller', mais certaines mesures volontaristes d'aménagement du territoire :

- le maintien d'une population rurale importante puisque celle-ci ne régresserait pas sous son niveau actuel.
  - le maintien de la population régionale au moins à son niveau actuel.
  - une répartition de la croissance urbaine entre différents centres urbains de niveau différent, à des rythmes différents.
- Ces scénarios ouvrent des choix politiques importants en matière d'aménagement du territoire. La mise en place d'une politique d'aménagement du territoire peut paraître un exercice contraire à la politique actuelle de désengagement de l'Etat, dans la mesure où elle peut limiter la liberté d'action des différents agents économiques et sembler aller à l'encontre d'une certaine rationalité économique à court terme.
- HYPOTHESES DE BASE**
- L'élaboration de scénarios est un exercice difficile qui, compte tenu du manque généralisé d'études prospectives et même rétrospectives en matière démographique, repose sur des hypothèses parfois posées de façon arbitraire. Le but de l'exercice n'est pas de donner une image précise des évolutions probables, mais de dégager des ordres de grandeur sur lesquels baser des choix de développement.
- Démographie :**
- L'hypothèse d'évolution globale de la population guinéenne est identique dans les trois scénarios sur la durée de la prévision. Cette assertion a été retenue, compte tenu de l'immobilité, voire de l'inertie des comportements démographiques (tel le taux de natalité).
- Les générations en âge de procréer à cette époque sont déjà pratiquement toutes nées.
  - Le taux de fécondité ne se modifiera que légèrement à la baisse dans les prochaines années.
  - Le taux de mortalité devrait légèrement diminuer grâce aux efforts consentis en matière de santé publique primaire.
  - L'intégration d'une partie de la population réfugiée en Guinée Forestière (d'où des taux de croissance élevés tant en milieu rural qu'urbain), mais également à Conakry selon les scénarios. Nous n'avons pas retenu de variantes de croissance lente et croissance rapide, compte tenu de l'inertie des comportements démographiques et de l'incertitude totale en la question. Les prévisions des Nations Unies sont assez différentes des prévisions émises dans cette étude, notamment au niveau du chiffre global de population (1,2 million d'habitants en plus en 1990, car basé sur le RGPH 83 non ajusté), de la croissance en milieu rural proposée à des taux beaucoup plus faibles et du taux de croissance de la capitale. Ces derniers ne nous ont pas paru correspondre à la réalité.
  - Les chiffres du recensement administratif de 1990 n'ont pas encore été totalement dépouillés ni officialisés. Les chiffres globaux de ce recensement, qui nous ont néanmoins été fournis, ne permettaient pas de donner une image de la population urbaine et rurale par zone. Si dans l'ensemble les chiffres sont de même ordre de grandeur que ceux employés ici, les mouvements de population que ce recensement permet d'identifier décrivent une aggravation du processus de concentration et de diminution de la population rurale notamment dans le centre du pays. Il serait intéressant que ces enquêtes soient totalement dépouillées pour vérifier leur fiabilité (certains taux de

croissance semble aberrants) et éventuellement apporter certains amendements aux chiffres retenus ici.

### Système économique

Les modèles proposés à la réflexion sont conçus dans la poursuite de la politique et des comportements économiques actuels, c'est-à-dire de la croissance de la production, le développement du secteur privé, l'amélioration des conditions et du niveau de vie et la modernisation progressive de l'économie. La demande en infrastructures de base (transports, eau, électricité, assainissement...) et en services collectifs (formation scolaire et professionnelle, santé, équipements pour la jeunesse et la culture....) deviendra plus exigeante. Cette évolution des aspirations est un phénomène irréversible et constitue une contrainte aux choix d'aménagement et de développement.

Les chiffres de population présentés dans cette étude sont fondés sur les résultats 1989 du RGPH réalisé en 1983. Les taux de croissance ont été proposés à partir d'hypothèses basées sur diverses discussions avec l'administration, quelques enquêtes à l'intérieur du pays et des études globales de croissance démographique en Afrique de l'Ouest. Il s'agit non pas d'avancer des chiffres absolus mais plutôt, compte tenu de l'imprécision des sources, de donner des ordres de grandeurs des phénomènes démographiques caractéristiques des dernières années.

Nous rappellerons qu'aucune investigation n'a jusqu'à présent mis en évidence les volumes des mouvements de concentration de population motivés par les nouvelles orientations politico-économiques de la Deuxième République et les événements internationaux tels que la crise au Libéria.

## 2.1. LA RÉPARTITION DÉMOGRAPHIQUE EN 1990

Les trois éléments déterminants pour le Schéma National d'Aménagement du Territoire sont la répartition géographique de la population, son taux de croissance estimé à 2,8% entre 1983 et 1990 et le changement de structure démographique engendrée qui va entraîner une augmentation de la classe d'âge actif d'où un accroissement important des demandeurs d'emploi et ceci tant en zone rurale où le taux de croissance reste élevé qu'en zone urbaine où celui-ci s'accélère.

Compte tenu des sources très disparates, il n'a pas été possible de faire coïncider les chiffres d'évolution de la population d'après les anciens recensements.

## II - LES ENJEUX DU FACTEUR DÉMOGRAPHIQUE

L'année 90 aura été marquée par un phénomène conjoncturel inattendu mais qui risque de perdurer : l'arrivée massive de réfugiés libériens et sierra-leonais en Guinée Forestière. Cette population est estimée à environ 438.000 personnes parmi lesquelles on dénombre un grand nombre de personnes originaires de Guinée.

En supposant que le conflit libérien se stabilise dans les 5 années qui viennent, il faut envisager qu'environ 10% de cette population réfugiée restera en Guinée et parmi celle-ci, une partie importante ira gonfler les effectifs de migrants vers Conakry. Cette nouvelle donnée démographique remet fondamentalement en question les prévisions qui avaient été faites lors de l'élaboration de l'esquisse de SNAT tant au niveau de la répartition démographique que de la mobilisation de ressources et la planification d'équipements collectifs. Un recensement qui précisera la localisation de ces populations (zone rurale et urbaine) est en cours.

## 2.2. EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DÉMOGRAPHIQUE PAR RÉGION NATURELLE

L'évolution globale de la population indique une concentration de la population à Conakry qui, avec un taux de croissance moyen de 6,1%, représente 18,8% de la population résidente du pays en 1990 contre 15,3% en 1983, ce qui équivaut à un doublement de sa population tous les 11 ans. Les autres régions voient leur part respective diminuer tout en accusant néanmoins un taux d'accroissement élevé sauf pour la Haute Guinée qui reste sous la barre des 2%. La Moyenne Guinée reste proportionnellement la région la plus peuplée. L'évolution de la répartition démographique indique deux mouvements très nets :

- une concentration de la population sur la frange côtière (certaines préfectures de la Guinée Maritime et Conakry),
- un mouvement de population vers la région forestière et ceci en dehors de la population réfugiée.

### Estimation de la population réfugiée en Guinée Forestière (HCR-Janvier 91)

| Prefectures  | Population résidente | Population réfugiée | Total 1990       | Accr.%       |
|--------------|----------------------|---------------------|------------------|--------------|
| BEYLA        | 135.583              | 32.000              | 137.583          | +23,6        |
| GUECKEDOU    | 176.801              | 43.000              | 219.801          | +24,3        |
| LOLA         | 89.250               | 42.000              | 131.250          | +47,0        |
| MACENTA      | 165.726              | 82.000              | 247.726          | +49,5        |
| NZEREKORE    | 232.997              | 164.000             | 396.997          | +70,4        |
| YOMOU        | 63.441               | 75.000              | 138.441          | +118,2       |
| <b>TOTAL</b> | <b>863.597</b>       | <b>438.000</b>      | <b>1.301.597</b> | <b>+50,7</b> |

L'évolution tendancielle serait donc une accentuation des déséquilibres régionaux au profit principalement de la zone côtière. Néanmoins, la répartition reste relativement saine car aucun déséquilibre irréversible n'est encore enregistré.

| Régions       | 1983             | %          | 1990             | %          | 1990 avec<br>réfugiés | %          | tx<br>crois.    |
|---------------|------------------|------------|------------------|------------|-----------------------|------------|-----------------|
| Conakry       | 710.372          | 15,3       | 1.068.137        | 18,9       | 1.068.137             | 17,6       | 6,1             |
| G. Maritime   | 891.752          | 19,1       | 1.047.520        | 18,5       | 1.047.520             | 17,2       | 2,33            |
| Moyenne G.    | 1.252.750        | 26,9       | 1.453.633        | 25,7       | 1.453.633             | 23,8       | 2,15            |
| Haute G.      | 922.836          | 19,8       | 1.055.655        | 18,7       | 1.055.655             | 17,3       | 1,94            |
| G. Forestière | 822.884          | 18,9       | 1.032.990        | 18,3       |                       |            | 2,27            |
| GF + réfugiés |                  |            |                  |            | 1.470.990             | 24,1       | 7,56            |
| <b>Total</b>  | <b>4.660.594</b> | <b>100</b> | <b>5.657.935</b> | <b>100</b> | <b>6.095.935</b>      | <b>100</b> | <b>2,8(3,9)</b> |

Compte tenu du manque de statistiques, les mouvements migratoires externes et internes ont été jusqu'à présent considérés comme nuls (autant d'entrées que de sorties) par les démographes. L'Unité de Population avance néanmoins les hypothèses suivantes pour les migrations internes.

#### Participation de la migration à la population résidente de chaque région naturelle et Conakry

| Région naturelle | Entrants (%) de la pop rési. | Sortants (%) de la pop née dans la région | soldé migratoire |
|------------------|------------------------------|---|------------------|
| G. Maritime      | 28,0                         | 18,3                                      | + 9,7            |
| M. Guinée        | 4,7                          | 13,5                                      | - 8,8            |
| H. Guinée        | 10,5                         | 13,3                                      | - 4,8            |
| G. Forestière    | 11,9                         | 12,1                                      | - 0,2            |
| Conakry          | 49,1                         | 6,0                                       | + 43,6           |

RGPH 83

#### 2.3. EVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR AGE

L'évolution de la structure par âge est un élément fondamental à surveiller car il déterminera la future demande d'emploi et sa localisation. Dans l'état actuel des connaissances, seule une estimation pour 1983 a été possible.

La population guinéenne est caractérisée par sa jeunesse avec plus de 42 % d'enfants de moins de 15 ans en 1983. Les adultes de 15 à 65 ans représentaient 52,8% et les personnes âgées de plus de 65 ans, 5,1% de la population. En milieu urbain, la structure par âge est encore plus jeune : 45% des habitants ont moins de 15 ans contre 40% dans les zones rurales. Par contre, les personnes âgées ne représentent que 1,9% dans les villes contre 5% en campagne.

Le taux de dépendance théorique est donc de 88% mais évidemment ne rend pas compte de la charge réelle des économiquement actifs. L'Unité de Population avance néanmoins les hypothèses suivantes pour les migrations internes.

#### Répartition de la population par grande classe d'âge

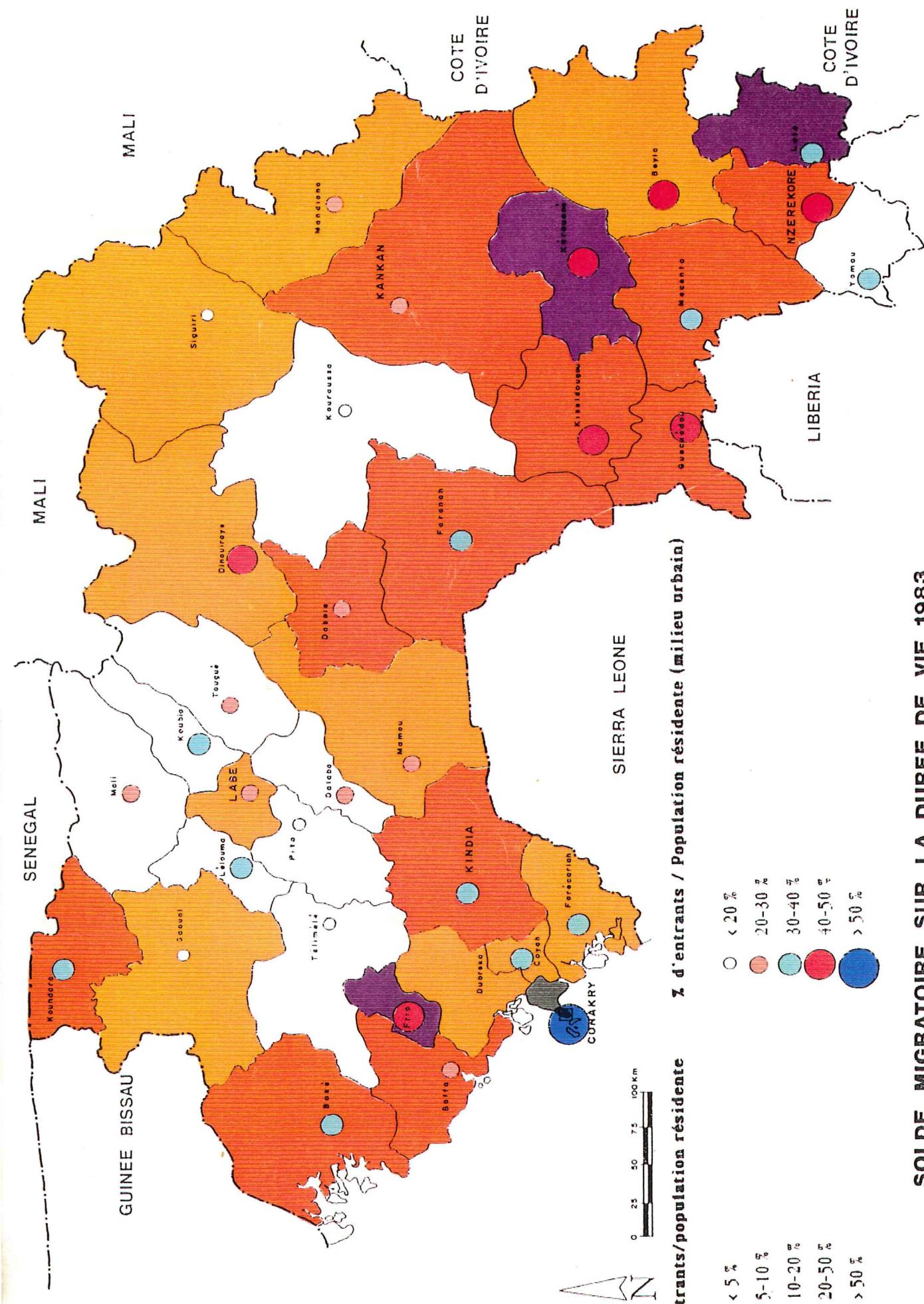
| Régions           | % <15 ans | 15-65 ans | 65 et + | ind. |
|-------------------|-----------|-----------|---------|------|
| Guinée Maritime   | 39,7      | 54,3      | 5,8     | 0,2  |
| Moyenne Guinée    | 43,6      | 49,5      | 6,8     | 0,1  |
| Haute Guinée      | 40,2      | 54,2      | 5,4     | 0,2  |
| Guinée Forestière | 38,7      | 56,1      | 5,0     | 0,2  |
| Conakry           | 46,2      | 52,7      | 1,0     | 0,1  |
| GUINÉE            | 42,0      | 52,9      | 5,1     | 0,1  |

Ici encore quelques spécificités géographiques peuvent être notées :

- une différence très nette de structure entre le milieu rural et urbain qui indique clairement l'exode rural des hommes d'âge actif,
  - les migrations des classes d'âge actif sont plus importantes en Moyenne Guinée que dans les autres régions.
- Cette structure a probablement varié depuis 1983 avec un renforcement des classes d'âge actif en milieu urbain. Il faut considérer également qu'environ 60% de la population réfugiée est composée d'enfants.

#### 2.4. STRUCTURE PAR SEXE

La faiblesse du taux de masculinité global (94,8) serait due à la surmortalité masculine et à une forte émigration à une certaine période et pour certaines classes d'âge.



## SOLDE MIGRATOIRE SUR LA DUREE DE VIE 1983



REPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSE D'AGE ET PAR PREFECTURE

| PREFECTURES | - 15 ANS | %     | 15-64   | %     | 65 ET + | %    | Ind.  | %    | TOTAL   |
|-------------|----------|-------|---------|-------|---------|------|-------|------|---------|
| BOFFA       | 46830    | 41.09 | 60190   | 52.81 | 6643    | 5.83 | 318   | 0.28 | 113981  |
| BOKE        | 71921    | 42.58 | 87900   | 52.04 | 8672    | 5.13 | 431   | 0.26 | 168924  |
| CONAKRY     | 326176   | 46.18 | 372232  | 52.70 | 6982    | 0.99 | 886   | 0.13 | 706276  |
| COYAH + DUB | 45518    | 38.97 | 63292   | 54.18 | 7650    | 6.55 | 350   | 0.30 | 116810  |
| FORECARIAH  | 28913    | 31.98 | 54269   | 60.03 | 6884    | 7.61 | 335   | 0.37 | 90401   |
| FRIA        | 23773    | 44.93 | 27496   | 51.97 | 1566    | 2.96 | 71    | 0.13 | 52906   |
| KINDIA      | 55769    | 34.21 | 96685   | 59.30 | 10490   | 6.43 | 88    | 0.05 | 163032  |
| TELEMIE     | 81118    | 43.69 | 94415   | 50.85 | 10077   | 5.43 | 52    | 0.03 | 185662  |
| TT GM +OO   | 680018   | 42.55 | 856479  | 53.60 | 58964   | 3.69 | 2531  | 0.16 | 1597992 |
| DALABA      | 39147    | 40.54 | 48604   | 50.33 | 8786    | 9.10 | 34    | 0.04 | 96571   |
| GAOUAL      | 45081    | 48.73 | 42004   | 45.40 | 5268    | 5.69 | 163   | 0.18 | 92516   |
| KOUBIA      | 30513    | 43.15 | 35350   | 49.99 | 4815    | 6.81 | 37    | 0.05 | 70715   |
| KOUNDARA    | 22847    | 40.53 | 30442   | 54.00 | 2986    | 5.30 | 98    | 0.17 | 56373   |
| LABE        | 84104    | 45.32 | 88966   | 47.94 | 12500   | 6.74 | 24    | 0.01 | 185594  |
| LELOUMA     | 57747    | 47.69 | 56545   | 46.70 | 6769    | 5.59 | 18    | 0.01 | 121079  |
| MALI        | 81820    | 44.51 | 91145   | 49.58 | 10826   | 5.89 | 45    | 0.02 | 183836  |
| MAMOU       | 47556    | 34.03 | 79683   | 57.01 | 12458   | 8.91 | 67    | 0.05 | 139764  |
| PITA        | 90315    | 44.96 | 95942   | 47.76 | 14466   | 7.20 | 154   | 0.08 | 200877  |
| TOUGUE      | 36531    | 45.50 | 39262   | 48.90 | 4475    | 5.57 | 25    | 0.03 | 80293   |
| TT MG       | 535661   | 43.63 | 607943  | 49.52 | 83349   | 6.79 | 665   | 0.05 | 1227618 |
| DABOLA      | 29691    | 40.16 | 40436   | 54.69 | 3672    | 4.97 | 138   | 0.19 | 73937   |
| DINGURAYE   | 42722    | 43.00 | 50650   | 50.97 | 5721    | 5.76 | 270   | 0.27 | 99363   |
| FARANAH     | 39591    | 36.29 | 63369   | 58.08 | 5959    | 5.46 | 185   | 0.17 | 109104  |
| KANKAN      | 72352    | 42.05 | 90137   | 52.39 | 8979    | 5.22 | 585   | 0.34 | 172053  |
| KEROUANE    | 31947    | 36.70 | 50504   | 58.02 | 4449    | 5.11 | 140   | 0.16 | 87040   |
| MANDIANA    | 43316    | 40.20 | 57641   | 53.50 | 6719    | 6.24 | 65    | 0.06 | 107741  |
| KOUROUSSA   | 45980    | 41.17 | 59345   | 53.14 | 6291    | 5.63 | 55    | 0.05 | 111671  |
| SIGIRI      | 65103    | 40.36 | 88097   | 54.62 | 7903    | 4.90 | 200   | 0.12 | 161303  |
| TT HG       | 370702   | 40.20 | 500179  | 54.24 | 49693   | 5.39 | 1638  | 0.18 | 922212  |
| BEYLA       | 43970    | 36.46 | 69821   | 57.89 | 6687    | 5.54 | 132   | 0.11 | 120610  |
| GUECKEDOU   | 58605    | 38.81 | 84458   | 55.93 | 7885    | 5.22 | 49    | 0.03 | 150997  |
| KISSIDougou | 52766    | 36.96 | 82290   | 57.64 | 7429    | 5.20 | 271   | 0.19 | 142756  |
| LOLA        | 29578    | 38.57 | 43699   | 56.98 | 3398    | 4.43 | 14    | 0.02 | 76689   |
| MACENTA     | 53517    | 37.59 | 79243   | 55.67 | 8860    | 6.22 | 735   | 0.52 | 142355  |
| NZEREKORE   | 81867    | 42.07 | 104423  | 53.66 | 7983    | 4.10 | 327   | 0.17 | 194600  |
| YOMOU       | 21467    | 39.12 | 30973   | 56.44 | 2376    | 4.33 | 61    | 0.11 | 54877   |
| TT GF       | 341770   | 38.71 | 494907  | 56.06 | 44618   | 5.05 | 1589  | 0.18 | 882884  |
| TT Guinée   | 3514532  | 41.95 | 4424109 | 52.80 | 428630  | 5.12 | 11257 | 0.13 | 8378528 |

ESTIMATION DE LA POPULATION DE LA GUINEE - 1990

| PREFECTURES   | POPULATION 1990 |         |         | TX DE CROIS.<br>moyen<br>83-90 | TAUX<br>d'urbanisation<br>% |
|---------------|-----------------|---------|---------|--------------------------------|-----------------------------|
|               | Urbaine         | Rurale  | totale  |                                |                             |
| BOFFA         | 5657            | 122236  | 127893  | 1,66                           | 4,42                        |
| BOKE          | 42929           | 163033  | 205962  | 2,87                           | 20,84                       |
| CONAKRY       | 1068137         |         | 1068137 | 6,00                           | 100,00                      |
| DUBREKA       | 6001            | 81634   | 87635   | 2,07                           | 6,85                        |
| ET COYAH      | 15000           | 33431   | 48431   | 2,45                           | 30,97                       |
| FORECARIAH    | 16934           | 85642   | 102577  | 1,82                           | 16,51                       |
| FRIA          | 39631           | 25696   | 65327   | 3,06                           | 60,67                       |
| KINDIA        | 53238           | 142335  | 195573  | 2,63                           | 27,22                       |
| TELIMELE      | 9835            | 201297  | 211132  | 1,85                           | 4,66                        |
| GM+ Conakry   | 1257362         | 855304  | 2112666 | 4,03                           | 59,52                       |
| Total GM      | 189225          | 855304  | 1044529 | 2,28                           | 18,12                       |
| DALABA        | 5632            | 105670  | 111301  | 2,05                           | 5,06                        |
| GAOUAL        | 7271            | 112116  | 119387  | 2,06                           | 6,09                        |
| KOUBIA        | 2144            | 79227   | 81371   | 2,03                           | 2,63                        |
| KOUNDARA      | 16015           | 64755   | 80770   | 2,19                           | 19,83                       |
| LABE          | 32146           | 186066  | 218213  | 2,34                           | 14,73                       |
| LELOUMA       | 4575            | 134809  | 139384  | 2,03                           | 3,28                        |
| MALI          | 3944            | 208749  | 212694  | 2,02                           | 1,85                        |
| MAMOU         | 33054           | 131885  | 164939  | 2,39                           | 20,04                       |
| PITA          | 16186           | 216131  | 232317  | 2,10                           | 6,97                        |
| TOUGUE        | 2723            | 89688   | 92411   | 2,03                           | 2,95                        |
| TOTAL MG      | 123690          | 1329097 | 1452787 | 2,14                           | 8,51                        |
| DABOLA        | 11857           | 71852   | 83709   | 1,79                           | 14,16                       |
| DINGUIRAYE    | 6024            | 105567  | 111591  | 1,67                           | 5,40                        |
| FARANAH       | 36663           | 89722   | 126386  | 2,12                           | 29,01                       |
| KANKAN        | 74861           | 131495  | 206356  | 2,58                           | 36,28                       |
| KEROUANE      | 13454           | 86223   | 99677   | 1,96                           | 13,50                       |
| KOUROUSSA     | 7882            | 113241  | 121123  | 1,69                           | 6,51                        |
| MANDIANA      | 6935            | 118493  | 125428  | 1,67                           | 5,53                        |
| SIGUIRI       | 22122           | 163057  | 185180  | 1,99                           | 11,95                       |
| TOTAL HG      | 179799          | 879651  | 1059450 | 1,99                           | 16,97                       |
| BEYLA         | 6549            | 128833  | 135383  | 1,66                           | 4,84                        |
| GUECKEDOU     | 25223           | 151578  | 176801  | 2,28                           | 14,27                       |
| KISSIDOUGOU   | 40704           | 128690  | 169393  | 2,47                           | 24,03                       |
| LOLA          | 11923           | 77327   | 89250   | 2,19                           | 13,36                       |
| MACENTA       | 22695           | 143031  | 165726  | 2,20                           | 13,69                       |
| NZEREKORE     | 60692           | 172305  | 232997  | 2,61                           | 26,05                       |
| YOMOU         | 4160            | 59280   | 63441   | 2,09                           | 6,56                        |
| TOTAL         | 171945          | 861045  | 1032990 | 2,27                           | 16,65                       |
| TOTAL GENERAL | 1732797         | 3925097 | 5657893 | 2,81                           | 30,63                       |

La Haute Guinée est la seule région naturelle à présenter globalement un taux de masculinité supérieur à 100, notamment dans les zones d'exploitation d'or et de diamant. Ce phénomène est cependant difficilement explicable ailleurs car la Haute Guinée est également une zone d'émigration. Les rapports de masculinité dans les autres régions, à l'exception de Conakry, sont inférieurs à 100 à cause de la migration différentielle entre sexes et de la surmortalité masculine. La Moyenne Guinée connaît le plus grand déficit d'hommes en raison d'une migration importante des hommes vers la capitale, les autres régions du pays mais également vers l'extérieur. Seule la préfecture de Mamou enregistre un rapport de masculinité supérieur à 100, probablement en raison de sa position de carrefour dans le pays.

En Basse Guinée, Kindia, Fria et Forécariah exercent une certaine attraction sur les populations masculines des préfectures voisines.

## 2.5. DENSITÉS DE POPULATION

Les densités de population ont été calculées à partir des limites préfectorales mises à jour en 1988 (Etudes socio-économiques des préfectures /PLAN 1988). Elles sont en général assez faibles en Haute Guinée et dans les préfectures Nord de la Guinée Forestière et de Moyenne Guinée. Elles témoignent par contre de pressions démographiques importantes sur le milieu dans le plateau central du Fouta Djallon, dans les préfectures de Nzérékoré et de Guéckédou.

## 2.6. POPULATION URBAINE ET RURALE

Le taux d'urbanisation était de 30,6% en 1990 avec une ville capitale de plus d'un million d'habitants (62% de la population urbaine) et deux villes de plus de 50.000 habitants : Nzérékoré (60.000) et Kankan (75.000)

Sous l'effet de l'exode rural, la population urbaine s'accroît à un rythme nettement supérieur à la moyenne nationale (4,6%). Le taux d'accroissement de la capitale de 6,1% correspond à un doublement de la population en 11 ans. Pour les autres villes de l'intérieur, les taux se situent entre 3 et 4,5% (voir chapitre B.VII).

## 2.6. LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Les facteurs qui vont entrer en jeu tels que :

- l'absence actuelle de politique de planification familiale
- la réduction du taux de mortalité par les programme de Santé primaire
- le fait que la fécondité restera élevée pendant un certain temps, car il faut plusieurs années avant que la natalité ne s'ajuste à une diminution de la mortalité
- l'absorption de la population en âge de travailler. (D'ici l'an 2000, il y aura environ 1.250.000 personnes en plus, auxquelles il faudra fournir un emploi). L'accélération du chômage entraînera un exode rural plus important et un exode vers l'extérieur, d'où une perte des forces vives pour la nation.
- la satisfaction des besoins de santé et d'éducation
- l'organisation spatiale des établissements humains et des infrastructures.

**Densité de population 1990**

|                   | <10                                | 10-19   | 20-29  | 30-39     | 40-49     | 50-59 | 90-100 | 100-110 | 2306    |
|-------------------|------------------------------------|---|--------|-----------|-----------|-------|--------|---------|---------|
| Conakry           |                                    |   |        |           |           |       |        |         | Conakry |
| Guinée Maritime   | Boké                               | Boffa<br>Dubreka<br>Forecariah<br>Kindia<br>Telimele<br>Coyah | Fria   |           |           |       |        |         |         |
| Moyenne Guinée    | Gaoual<br>Koundara<br>Tougue       | Koubia<br>Mali<br>Mamou                                       | Dalaba | Pita      | Lelouma   | Labé  |        |         |         |
| Haute Guinée      | Dinguiraye<br>Kouroussa<br>Faranah | Dabola<br>Kankan<br>Kérouane<br>Mandiana<br>Sigiri            |        |           |           |       |        |         |         |
| Guinée Forestière | Beyla                              | Macenta<br>Kissidougou  | Lola   | Gléekédou | Nzérékoré |       |        |         |         |

| Regions       | POPULATION URBAINE |       |         | TAUX MOYEN<br>83-90 | POPULATION RURALE |         |       | TAUX MOYEN<br>83-90 |
|---------------|--------------------|-------|---------|---------------------|-------------------|---------|-------|---------------------|
|               | 1983               | %     | 1990    |                     | 1983              | %       | 1990  |                     |
| CONAKRY       | 710372             | 58,7  | 1068137 | 61,6                | 6,0%              | 756646  | 21,9  | 855304              |
| Total GM      | 135106             | 11,2  | 189225  | 10,9                | 4,9%              | 1157059 | 33,5  | 1329097             |
| TOTAL MG      | 95691              | 7,9   | 123690  | 7,1                 | 3,7%              | 784095  | 22,7  | 879651              |
| TOTAL HG      | 138741             | 11,5  | 179799  | 10,4                | 3,8%              | 752719  | 21,8  | 861045              |
| TOTAL GF      | 130165             | 10,8  | 171945  | 9,9                 | 4,1%              | 3450519 | 100,0 | 3925097             |
| TOTAL GENERAL | 1210075            | 100,0 | 1732796 | 100,0               | 5,3%              |         |       | 100,0               |
|               |                    |       |         |                     |                   |         |       | 1,9%                |

AVEC REFUGIES

| Regions       | POPULATION URBAINE |       |         | TAUX MOYEN<br>83-90 | POPULATION RURALE |         |       | TAUX MOYEN<br>83-90 |
|---------------|--------------------|-------|---------|---------------------|-------------------|---------|-------|---------------------|
|               | 1983               | %     | 1990    |                     | 1983              | %       | 1990  |                     |
| CONAKRY       | 710372             | 58,7  | 1068137 | 54,7                | 6,0%              | 756646  | 21,9  | 858088              |
| Total GM      | 135106             | 11,2  | 189225  | 9,7                 | 4,9%              | 1157059 | 33,5  | 1329097             |
| TOTAL MG      | 95691              | 7,9   | 123690  | 6,3                 | 3,7%              | 784095  | 22,7  | 876613              |
| TOTAL HG      | 138741             | 11,5  | 180263  | 9,2                 | 3,8%              | 752719  | 21,8  | 1080044             |
| GF +ref       | 130165             | 10,8  | 390945  | 20,0                | 17,0%             |         |       | 26,1                |
| TOTAL GENERAL | 1210075            | 100,0 | 1952260 | 100,0               | 7,1%              | 3450519 | 100,0 | 4143842             |
|               |                    |       |         |                     |                   |         |       | 100,0               |
|               |                    |       |         |                     |                   |         |       | 2,7%                |

**Le problème n'est pas spécifiquement lié au nombre mais plutôt au rythme de croissance trop rapide auquel le milieu d'accueil ne peut pas faire face et qui entraîne : érosion et déboisement important, surpopulation, sous-équipement et sous-logement dans certaines zones.**

Tout dépendra de la capacité de l'Etat à fournir des équipements de base et de la capacité de l'économie à fournir des emplois. Le ratio personnes à charge/population productive augmentera encore les prochaines années.

Ce qui est évident, c'est que le niveau de vie de la population n'augmentera pas de façon substantielle tant que la croissance démographique ne se réduira pas. Or, il n'y a pas encore de réel engagement de l'Etat dans ce processus de planification familiale.

Les actions devront être menées à deux niveaux :

- à court terme , elles relèvent de la planification économique et dépendent de l'efficacité des structures économiques.
- à moyen et long terme, elles relèvent de l'aménagement du territoire, notamment par le développement interrégional et social.

Les éléments qui auront le plus d'impact sur la répartition de la population et pour lesquels une politique est en train d'être élaborée sont les suivants :

- la politique industrielle : la décentralisation industrielle et des activités en général
- la décentralisation administrative
- la politique d'investissements publics
- la politique foncière

## **2.7. POLITIQUE DE POPULATION ET PLANIFICATION ECONOMIQUE**

Les lacunes actuelles dans le domaine des informations démographiques constituent une contrainte majeure pour la planification économique dans tous les secteurs.

Le problème posé par l'intégration des phénomènes de population dans l'élaboration des plans de développement avait suscité la création, dès 1979, d'un Comité National de Population, mais ce Comité n'a jamais été opérationnel et, en novembre 1984, une Unité de Population a été mise en place à la Direction de la Planification et des Statistiques du Ministère du Plan, financée par le FNUAP et le BIT.

Chargeée d'élaborer et de coordonner une politique de population intégrée au développement économique, l'Unité de Population a pour tâche première d'analyser et de diffuser les statistiques démographiques, et d'établir des projections pour les décideurs.

Mais, dans l'état actuel de la connaissance de la démographie guinéenne, ces projections ne peuvent être établies qu'à partir d'hypothèses sur les principaux phénomènes actuels (taux de natalité, de mortalité, de fécondité, structure par âge, migrations internationales). L'urgence consiste donc à combler ces lacunes.

Un document portant sur la politique de population à définir pour les prochaines décennies vient de paraître. L'objectif de la politique de population est de faire passer le taux de croissance démographique à 2% en l'an 2010, soit une réduction de 20% par rapport au taux de croissance de 1983, objectif ambitieux, avec les composantes suivantes :

- le taux brut de natalité passerait de 47‰ à 30‰
- le taux brut de fécondité passerait de 21‰ à 13‰

Les conditions pour atteindre ces objectifs nécessitent un certain nombre de mesures très complexes dont l'effet n'est pas toujours mesurable en une génération. Lorsque les taux de croissance par zones qui ont servi de base à ces projections démographiques seront disponibles, il sera possible de faire varier les scénarios présentés ci-dessous suivant les hypothèses haute, moyenne et basse.

Des enquêtes post-censitaires devront apporter des éclairages sur les taux de mortalité, de fécondité et de natalité. L'exploitation des données sur les lieux de naissance et de résidence devrait donner une idée sur les flux migratoires extrêmement mal connus.

### III - LE SCÉNARIO TENDANCIEL DE CONCENTRATION

#### 3.1. FORMULATION GÉNÉRALE

L'intérêt de l'analyse du scénario tendanciel réside dans l'identification des tendances bénéfiques de développement à renforcer et des évolutions néfastes à combattre.

Le scénario tendanciel est par définition celui qui inscrit l'image future du territoire dans l'hypothèse où les politiques sectorielles et régionales de développement restent inchangées. Dans ce sens, la répartition des investissements régionaux resterait identique alors que les problèmes socio-économiques auraient probablement tendance à s'aggraver dans certaines zones.

Dans les deux cas de scénarios, les ordres globaux de grandeurs sont identiques, mais les migrations internes diffèrent sensiblement. Si la tendance à la concentration tend à s'aggraver, ce scénario n'est cependant pas un scénario extrême. L'image qui en résulte illustre ce qui pourrait se produire si la Guinée laisse s'accumuler la croissance économique dans la partie du territoire la plus dense et la mieux pourvue en équipements et infrastructures.

#### 3.2. RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR RÉGION

La poursuite de la tendance actuelle de concentration de la population mènerait à la répartition suivante de la population :

|                               | 1990* | 2000 | 2010 | % |
|-------------------------------|-------|------|------|---|
| Conakry                       | 18,9  | 25,4 | 33,3 |   |
| Guinée Maritime               | 18,5  | 16,7 | 15,0 |   |
| Moyenne Guinée                | 25,7  | 23,0 | 20,3 |   |
| Haute Guinée                  | 18,7  | 16,7 | 14,7 |   |
| Guinée Forestière             | 18,3  | 18,4 | 16,6 |   |
| * sans la population réfugiée |       |      |      |   |

Ainsi, Conakry représenterait environ un quart de la population totale en l'an 2000 et un tiers de la population totale en l'an 2010. Sa population s'élèverait à environ 3,4 millions d'habitants, soit 3,2 fois sa population actuelle sur seulement 1,2% du territoire.

Chaque année, d'ici l'an 2010, environ 120.000 habitants additionnels seront nés ou se seront installés à Conakry, d'où une pression évidente sur l'espace, les équipements, les infrastructures, le logement, l'emploi et l'environnement.

Le triangle extrême ouest composé de Conakry, Dubréka, la préfecture de Coyah et Kindia (le long de l'axe principal de pénétration dans le pays) concentrera 35% de la population du pays en 2010 contre 20% en l'an 1990 et probablement plus de 72% de la population urbaine du pays.

En dehors du phénomène de réfugiés qui va profondément modifier les ordres de grandeur en Guinée Forestière, les plus forts taux de croissance démographique devraient se situer en Guinée Maritime, dans la zone de Labé et Mamou et à Kankan. Cependant, malgré ces taux de croissance supérieurs à 4%, seule la ville de Nzérékoré garderait une importance relative (par rapport à l'ensemble de la population urbaine du pays) plus grande qu'actuellement.

Le tableau ci-dessus indique clairement que malgré une augmentation des effectifs absous, la part des régions diminue par rapport à celle de la capitale. Le phénomène le plus marquant est

probablement la diminution relative de la population du Nord de la Haute Guinée qui pourtant représente la plus grande partie de la superficie cultivable du pays.

En l'an 2010, 48,3 % de la population du pays occuperait 18% du territoire (toute la Guinée maritime et Conakry) alors qu'à l'Est, 14,7% de la population du pays occuperait 41% de la superficie du territoire national. Il s'agirait d'une dégradation de la situation actuelle, car certaines zones rurales se videraient de plus en plus en termes relatifs au profit de la capitale et de son environnement immédiat.

### 3.3. POPULATION URBAINE, POPULATION RURALE

Comme partout ailleurs en Afrique de l'Ouest, le mouvement d'urbanisation débuté vers les années 1960, s'est accéléré dès les années 70 essentiellement en raison de l'exode rural. La poursuite de cette tendance conduirait à un taux d'urbanisation de 46% en l'an 2010 avec un taux de croissance urbaine de 5,2% (taux influencé par l'afflux des réfugiés dans les villes de Guinée forestière). Ce taux est évidemment très différent selon les régions, puisqu'en Moyenne et Haute Guinée, ce taux ne dépasserait pas 3,2%. Il faudra donc créer chaque année les structures d'accueil pour 151.000 urbains nouveaux, c'est-à-dire l'équivalent d'une ville qui réunirait celles de Kankan, Labé et Kindia ensemble.

La population rurale diminuerait proportionnellement en Guinée Maritime et surtout en Haute Guinée. En Moyenne Guinée et Guinée Forestière, elle serait proportionnellement plus importante en raison de comportements démographiques différents et surtout en raison de l'afflux de réfugiés (nombreux retours de Guinéens également en Moyenne Guinée depuis peu, mais ces mouvements n'ont pas été comptabilisés jusqu'à présent).

La population urbaine totale serait de 4,75 millions d'habitants en 2010, soit environ 84% de la population totale actuelle. En l'espace de 20 ans, elle aurait été multipliée par 2,7 et plus de 72,1% de cette population serait concentrée à Conakry.

### 3.4. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SECTEURS ÉCONOMIQUES

#### Agriculture

Actuellement, la part du secteur rural dans le PIB n'est que de 30% alors que près de 75% de la population vit en milieu rural et que la plupart de ces habitants consacrent une partie de leur temps aux activités agricoles.

Malgré l'augmentation de la production locale, il faut reconnaître que la politique agricole préconisée jusqu'à présent n'a pas donné les résultats escomptés. En fait, il semblerait que les gains de production soient plus liés à l'augmentation des superficies cultivées qu'à une amélioration de la productivité, ceci entre autres, en raison d'infrastructures inadaptées et de l'insuffisance d'irrigants, de recherche et de vulgarisation agricole. Les grands projets répartis sur le territoire national n'ont donné que des résultats mitigés en regard des sommes investies. La dégradation des sols se poursuit à un rythme inquiétant. La culture extensive imposée par la croissance rapide de la population contribue à la dégradation de l'environnement. Les problèmes fonciers et les problèmes de fertilité des sols sont de plus en plus aigus. Les faibles revenus tirés d'une activité astreignante ne retiennent plus une population jeune vouée à l'exode. Parallèlement, les importations alimentaires, et particulièrement du riz (théoriquement destinées aux populations de la capitale) ne cessent d'augmenter favorisées par une politique de prix discriminatoire et concurrencent les efforts de production locale.

Les dernières études relatives à la mise en place d'une nouvelle politique agricole ont démontré qu'en l'absence de mesures de

correction, d'amélioration et de régionalisation des objectifs, la situation ne s'améliorera pas et qu'à terme, des effets négatifs, parfois irréversibles anéantiront les efforts consentis.

#### L'industrie

Les nombreuses réformes entreprises dans le PREF, notamment la promulgation d'un nouveau code des investissements n'ont que partiellement réussi à créer un cadre incitatif pour les chefs d'entreprises et investisseurs privés. Dès 1987, le nombre de demandes d'agrément a rapidement diminué. En fait, en dehors de la privatisation des entreprises étatiques, l'investissement industriel est très réduit et essentiellement localisé à Conakry. Sans vouloir développer les nombreux obstacles au développement industriel, rappelons que les investissements que doivent consentir les privés pour pallier aux carences de l'infrastructure à l'intérieur du pays, mais également dans une moindre mesure à Conakry (notamment au niveau énergétique), constituent un handicap de base au développement du secteur. En l'absence de mesures de "décentralisation économique" et d'incitation à la création d'entreprises de transformation agro-industrielles situées près des régions de production, la plupart des entreprises continueront à s'implanter dans la capitale et à attirer les ruraux à la recherche d'emplois non agricoles rémunérés.

### 3.5. EFFETS SUR LE SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Un schéma de concentration suppose une concentration de la demande en équipements et en emplois. Il s'agira de répondre au problèmes de ravitaillement et de fonctionnement de grandes zones urbaines. La croissance démographique rapide sur un territoire restreint va nécessairement entraîner des problèmes de transports et de conflits d'occupation des sols. La production d'espace urbanisé sera un élément majeur de la stratégie de

ÉVOLUTION DE LA POPULATION GUINÉENNE : SCÉNARIO TENDANCE, DE CONCENTRATION

| PREFECTURES  | 1990    | 1995    | POPULATION URBaine | 2000    | 2005    | 2010  | Taux moy | SO-2010 |
|--------------|---------|---------|--------------------|---------|---------|-------|----------|---------|
| BOFFA ..     | 5957    | 8495    | 7457               | 8561    | 9328    | 0,028 |          |         |
| BOKE ..      | 42229   | 50866   | 60555              | 71921   | 85419   | 0,035 |          |         |
| BOKEH ..     | 1068137 | 1429408 | 1912870            | 2589552 | 3455860 | 0,080 |          |         |
| BURKE        | 6801    | 6889    | 7809               | 9800    | 10242   | 0,028 |          |         |
| ET COYAH     | 15000   | 17815   | 21159              | 25131   | 29847   | 0,035 |          |         |
| FORCARAH     | 18334   | 18441   | 22220              | 25625   | 29419   | 0,028 |          |         |
| FRIA         | 31931   | 47069   | 55903              | 66395   | 78566   | 0,035 |          |         |
| KINDIA       | 53338   | 64773   | 7806               | 95879   | 116852  | 0,040 |          |         |
| TELMELE      | 9335    | 11392   | 12863              | 14883   | 17086   | 0,028 |          |         |
| GMI + Comtry | 1257362 | 1854168 | 2179842            | 287726  | 3803192 | 0,057 |          |         |
| TOTAL GMI    | 189225  | 224760  | 267072             | 317474  | 377532  | 0,035 |          |         |
| DAAGA        | 5932    | 6465    | 7423               | 9783    | 0,028   |       |          |         |
| GACOUAL      | 7271    | 9584    | 11003              | 12323   | 0,028   |       |          |         |
| KOIBIA       | 2144    | 2461    | 2825               | 3244    | 3724    | 0,028 |          |         |
| KOUNDARA     | 16015   | 19387   | 21109              | 24355   | 27813   | 0,028 |          |         |
| UABE         | 32146   | 38180   | 45346              | 53055   | 63664   | 0,035 |          |         |
| LELOUMA      | 4575    | 5030    | 6223               | 7848    | 0,028   |       |          |         |
| MALI         | 3944    | 4526    | 5199               | 6852    | 0,028   |       |          |         |
| MAMOU        | 31954   | 39758   | 4828               | 55777   | 65771   | 0,035 |          |         |
| PITA         | 16186   | 18764   | 21753              | 25177   | 3030    | 0,028 |          |         |
| TOUTLE       | 2723    | 3128    | 3589               | 4120    | 4730    | 0,028 |          |         |
| TOTAL MG     | 123890  | 144769  | 169483             | 194065  | 232461  | 0,032 |          |         |
| DABOLA       | 11857   | 13613   | 15828              | 17842   | 20599   | 0,028 |          |         |
| DANGUARAYE   | 9024    | 9916    | 9740               | 9115    | 10465   | 0,028 |          |         |
| FARAH        | 30663   | 42503   | 49272              | 66218   | 0,030   |       |          |         |
| KANKAN       | 74861   | 88911   | 105599             | 12548   | 148958  | 0,035 |          |         |
| KEROUANE     | 13454   | 16081   | 18081              | 20860   | 24299   | 0,030 |          |         |
| KOURDASSA    | 7882    | 9049    | 10389              | 11927   | 13893   | 0,028 |          |         |
| MANDIANA     | 6935    | 7982    | 9141               | 10464   | 12048   | 0,028 |          |         |
| SIGIRI       | 22122   | 26446   | 29731              | 34466   | 39956   | 0,030 |          |         |
| TOTAL MG     | 177799  | 210197  | 245781             | 287444  | 338235  | 0,032 |          |         |
| BEULAI       | 6549    | 9119    | 10469              | 12019   | 13798   | 0,036 |          |         |
| GUEDOGOU     | 25223   | 32107   | 38133              | 45290   | 53791   | 0,036 |          |         |
| KESSIDOGOU   | 40704   | 48343   | 57416              | 68193   | 0,039   |       |          |         |
| LOLA         | 11923   | 15921   | 18457              | 21397   | 28805   | 0,037 |          |         |
| MACENTA      | 22895   | 30410   | 32653              | 40868   | 47377   | 0,037 |          |         |
| NERBOKORE    | 60872   | 82041   | 9885               | 147751  | 162060  | 0,045 |          |         |
| TOMOL        | 4180    | 8526    | 11238              | 12902   | 0,058   |       |          |         |
| TOTAL GF     | 171945  | 228467  | 289333             | 320446  | 381416  | 0,041 |          |         |
| TOTAL        | 1732757 | 2255601 | 2864559            | 3083681 | 4753905 | 0,052 |          |         |

.. avec réfugiés à partir de 1991

.. avec Kambar

| PREFECTURES | 1990    | 1995    | POPULATION BURALE | 2000    | 2005    | 2010  | TAXON | SO-2010 |
|-------------|---------|---------|-------------------|---------|---------|-------|-------|---------|
| CONTRY      | 6116    | 6339    | 6638              | 6955    | 721     | 0,028 |       |         |
| BG          | 1019    | 101     | 93                | 86      | 79      |       |       |         |
| KG          | 71      | 65      | 59                | 54      | 49      |       |       |         |
| K           | 104     | 94      | 85                | 78      | 71      |       |       |         |
| G           | 101     | 84      | 87                | 80      | 71      |       |       |         |
| TOTAL GMI   | 1732757 | 2255601 | 2864559           | 3083681 | 4753905 | 0,052 |       |         |

.. avec réfugiés à partir de 1991

.. avec Kambar

| PREFECTURES  | 1990    | 1995    | POPULATION TOTALE | 2000    | 2005    | 2010  | TAXON | SO-2010 |
|--------------|---------|---------|-------------------|---------|---------|-------|-------|---------|
| BOFFA ..     | 5957    | 8495    | 7457              | 8561    | 9328    | 0,028 |       |         |
| BOKE ..      | 42229   | 50866   | 60555             | 71921   | 85419   | 0,035 |       |         |
| BOKEH ..     | 1068137 | 1429408 | 1912870           | 2589552 | 3455860 | 0,080 |       |         |
| BURKE        | 6801    | 6889    | 7809              | 9800    | 10242   | 0,028 |       |         |
| ET COYAH     | 15000   | 17815   | 21159             | 25131   | 29847   | 0,035 |       |         |
| FORCARAH     | 18334   | 18441   | 22220             | 25625   | 29419   | 0,028 |       |         |
| FRIA         | 31931   | 47069   | 55903             | 66395   | 78566   | 0,035 |       |         |
| KINDIA       | 53338   | 64773   | 7806              | 95879   | 116852  | 0,040 |       |         |
| TELMELE      | 9335    | 11392   | 12863             | 14883   | 17086   | 0,028 |       |         |
| GMI + Comtry | 1257362 | 1854168 | 2179842           | 287726  | 3803192 | 0,057 |       |         |
| TOTAL GMI    | 189225  | 224760  | 267072            | 317474  | 377532  | 0,035 |       |         |
| DAALABA      | 5932    | 6465    | 7423              | 9783    | 0,028   |       |       |         |
| GACOUAL      | 7271    | 9584    | 11003             | 12323   | 0,028   |       |       |         |
| KOIBIA       | 2144    | 2461    | 2825              | 3244    | 3724    | 0,028 |       |         |
| KOUNDARA     | 16015   | 19387   | 21109             | 24355   | 27813   | 0,028 |       |         |
| UABE         | 32146   | 38180   | 45346             | 53055   | 63664   | 0,035 |       |         |
| LELOUMA      | 4575    | 5030    | 6223              | 7848    | 0,028   |       |       |         |
| MALI         | 3944    | 4526    | 5199              | 6852    | 0,028   |       |       |         |
| MAMOU        | 31954   | 39758   | 4828              | 55777   | 65771   | 0,035 |       |         |
| PITA         | 16186   | 18764   | 21753             | 25177   | 3030    | 0,028 |       |         |
| TOUTLE       | 2723    | 3128    | 3589              | 4120    | 4730    | 0,028 |       |         |
| TOTAL MG     | 123890  | 144769  | 169483            | 194065  | 232461  | 0,032 |       |         |
| DABOLA       | 11857   | 13613   | 15828             | 17842   | 20599   | 0,028 |       |         |
| DANGUARAYE   | 9024    | 9916    | 9740              | 9115    | 10465   | 0,028 |       |         |
| FARAH        | 30663   | 42503   | 49272             | 66218   | 0,030   |       |       |         |
| KANKAN       | 74861   | 88911   | 105599            | 12548   | 148958  | 0,035 |       |         |
| KEROUANE     | 13454   | 16081   | 18081             | 20860   | 24299   | 0,030 |       |         |
| KOURDASSA    | 7882    | 9049    | 10389             | 11927   | 13893   | 0,028 |       |         |
| MANDIANA     | 6935    | 7982    | 9141              | 10464   | 12048   | 0,028 |       |         |
| SIGURI       | 22122   | 26446   | 29731             | 34466   | 39956   | 0,030 |       |         |
| TOTAL MG     | 177799  | 210197  | 245781            | 287444  | 338235  | 0,032 |       |         |
| BEULAI       | 6549    | 9119    | 10469             | 12019   | 13798   | 0,036 |       |         |
| GUEDOGOU     | 25223   | 32107   | 38133             | 45290   | 53791   | 0,036 |       |         |
| KESSIDOGOU   | 40704   | 48343   | 57416             | 68193   | 0,039   |       |       |         |
| LOLA         | 11923   | 15921   | 18457             | 21397   | 28805   | 0,037 |       |         |
| MACENTA      | 22895   | 30410   | 32653             | 40868   | 47377   | 0,037 |       |         |
| NERBOKORE    | 60872   | 82041   | 9885              | 147751  | 162060  | 0,045 |       |         |
| TOMOL        | 4180    | 8526    | 11238             | 12902   | 0,058   |       |       |         |
| TOTAL GF     | 171945  | 228467  | 289333            | 320446  | 381416  | 0,041 |       |         |
| TOTAL        | 1732757 | 2255601 | 2864559           | 3083681 | 4753905 | 0,052 |       |         |

.. avec réfugiés à partir de 1991

.. avec Kambar

| PREFECTURES  | 1990    | 1995    | POPULATION TOTALE | 2000    | 2005    | 2010  | TAXON | SO-2010 |
|--------------|---------|---------|-------------------|---------|---------|-------|-------|---------|
| BOFFA ..     | 5957    | 8495    | 7457              | 8561    | 9328    | 0,028 |       |         |
| BOKE ..      | 42229   | 50866   | 60555             | 71921   | 85419   | 0,035 |       |         |
| BOKEH ..     | 1068137 | 1429408 | 1912870           | 2589552 | 3455860 | 0,080 |       |         |
| BURKE        | 6801    | 6889    | 7809              | 9800    | 10242   | 0,028 |       |         |
| ET COYAH     | 15000   | 17815   | 21159             | 25131   | 29847   | 0,035 |       |         |
| FORCARAH     | 18334   | 18441   | 22220             | 25625   | 29419   | 0,028 |       |         |
| FRIA         | 31931   | 47069   | 55903             | 66395   | 78566   | 0,035 |       |         |
| KINDIA       | 53338   | 64773   | 7806              | 95879   | 116852  | 0,040 |       |         |
| TELMELE      | 9335    | 11392   | 12863             | 14883   | 17086   | 0,028 |       |         |
| GMI + Comtry | 1257362 | 1854168 | 2179842           | 287726  | 3803192 | 0,057 |       |         |
| TOTAL GMI    | 189225  | 224760  | 267072            | 317474  | 377532  | 0,035 |       |         |
| DAALABA      | 5932    | 6465    | 7423              | 9783    | 0,028   |       |       |         |
| GACOUAL      | 7271    | 9584    | 11003             | 12323   | 0,028   |       |       |         |
| KOIBIA       | 2144    | 2461    | 2825              | 3244    | 3724    | 0,028 |       |         |
| KOUNDARA     | 16015   | 19387   | 21109             | 24355   | 27813   | 0,028 |       |         |
| UABE         | 32146   | 38180   | 45346             | 53055   | 63664   | 0,035 |       |         |
| LELOUMA      | 4575    | 5030    | 6223              | 7848    | 0,028   |       |       |         |
| MALI         | 3944    | 4526    | 5199              | 6852    | 0,028   |       |       |         |
| MAMOU        | 31954   | 39758   | 4828              | 55777   | 65771   | 0,035 |       |         |
| PITA         | 16186   | 18764   | 21753             | 25177   | 3030    | 0,028 |       |         |
| TOUTLE       | 2723    | 3128    | 3589              | 4120    | 4730    | 0,028 |       |         |
| TOTAL MG     | 123890  | 144769  | 169483            | 194065  | 232461  | 0,032 |       |         |
| DABOLA       | 11857   | 13613   | 15828             | 17842   | 20599   | 0,028 |       |         |
| DANGUARAYE   | 9024    | 9916    | 10469             | 12019   | 13798   | 0,036 |       |         |
| FARAH        | 30663   | 42503   | 49272             | 66218   | 0,030   |       |       |         |
| KANKAN       | 74861   | 88911   | 105599            | 12548   | 148958  | 0,035 |       |         |
| KEROUANE     | 13454   | 16081   | 18081             | 20860   | 24299   | 0,030 |       |         |
| KOURDASSA    | 7882    | 9049    | 10389             | 11927   | 13893   | 0,028 |       |         |
| MANDIANA     | 6935    | 7982    | 9141              | 10464   | 12048   | 0,028 |       |         |
| SIGURI       | 22122   | 26446   | 29731             | 34466   | 39956   | 0,030 |       |         |
| TOTAL MG     | 177799  | 210197  | 245781            | 287444  | 338235  | 0,032 |       |         |
| BEULAI       | 6549    | 9119    | 10469             | 12019   | 13798   | 0,036 |       |         |
| GUEDOGOU     | 25223   | 32107   | 38133             | 45290   | 53791   | 0,036 |       |         |
| KESSIDOGOU   | 40704   | 48343   | 57416             | 68193   | 0,039   |       |       |         |
| LOLA         | 11923   | 15921   | 18457             | 21397   | 28805   | 0,037 |       |         |
| MACENTA      | 22895   | 30410   |                   |         |         |       |       |         |

développement. Une pression importante s'exercera sur les espaces agricoles, ainsi que sur les ressources en eau et en énergie. Les zones urbaines, en l'absence de ressources et de moyens de production suffisants, subiront une dégradation inexorable de leur environnement, d'où une détérioration des conditions de vie. Les moyens disponibles seront mis en priorité dans des éléments indispensables au "maintien" du système urbain et principalement dans la capitale, alors que les facteurs d'amélioration des conditions de vie ne pourront être financés. La congestion de certains centres confortera la répartition des investissements publics actuelle. Les investissements non essentiels seront diminués à l'intérieur du pays au profit du littoral, d'où un effet cumulatif sur les mouvements de populations vers cette zone.

## **IV - LE SCÉNARIO TENDANCIEL AMÉLIORÉ**

### **4.1. FORMULATION GENERALE**

Le scénario B diffère du précédent dans le sens où les politiques en faveur de l'intérieur du pays sont effectivement mises en oeuvre et donnent des résultats probants. La répartition des investissements régionaux est davantage équilibrée avec une part moindre consacrée à Conakry. Les bénéfices de la croissance sont mieux répartis sur le territoire et entre les zones rurales et urbaines. Le scénario repose sur un objectif d'espace territorial mieux structuré et hiérarchisé, qui permet une meilleure rentabilité des investissements possible grâce à une meilleure orientation des choix.

Eléments favorables à l'équilibre :

- la volonté politique
- la nécessité de valoriser les investissements énormes déjà consentis
- le désir marqué des populations de rester dans la région pour peu que les conditions de vie s'y améliorent.

### **4.2. REPARTITION DE LA POPULATION PAR REGION**

La tendance améliorée conduirait à la répartition de la population suivante : %

|                   | 1990 | 2000 | 2010 |
|-------------------|------|------|------|
| Conakry           | 18,9 | 23,2 | 27,4 |
| Guinée Maritime   | 18,5 | 17,2 | 16,4 |
| Moyenne Guinée    | 25,7 | 23,4 | 21,8 |
| Hautte Guinée     | 18,7 | 17,3 | 16,3 |
| Guinée Forestière | 18,3 | 18,8 | 18,0 |

\*sans la population réfugiée

En l'an 2010, la population de Conakry représenterait un peu plus du quart de la population totale (alors que dans le scénario A ceci est déjà le cas en l'an 2000). Sa population s'élèverait à 2,8 millions d'habitants, soit 2,6 fois sa population actuelle, ce qui représente environ 90.000 habitants supplémentaires par an. La croissance est mieux répartie sur l'ensemble du territoire mais des disparités de développement persistent cependant. En effet, certains facteurs sont difficilement contrôlables (comme le climat par exemple) et malgré la mise en place de certains projets, un certain exode rural persistera (mais dans une moindre mesure que dans le scénario A). Cela est notamment le cas de la Haute Guinée où persisteront des problèmes de sécheresse et de maladies endémiques.

Dans l'ensemble, en dehors de la Guinée Forestière, les autres régions ne pourront absorber tout leur accroissement démographique et les migrations vers Conakry continueront, mais dans une moindre mesure (ralentissement progressif du taux de croissance de la capitale). Cependant plus d'un demi-million de personnes se seront fixées à l'intérieur plutôt qu'à Conakry, dont 32% dans les villes de l'intérieur et le reste en campagne. Le taux de croissance démographique en Guinée Forestière est supérieur à celui du scénario A, car on considère que cette région aura réussi à retenir la part de la population réfugiée qui restera en Guinée.

### 4.3. POPULATION URBAINE, POPULATION RURALE

Le scénario B propose un taux d'urbanisation de 41 % en l'an 2010, avec un taux de croissance urbaine de 4,6 % globalement. Le taux de croissance de Conakry fléchirait progressivement et les taux de croissance urbaine des villes de l'intérieur avoisineraient les 4% (sauf en Guinée Forestière où ce taux est plus important) contre 3,5% dans l'autre scénario. Dans ce scénario, le milieu rural est plus apte à retenir la population rurale, cependant, il ne

nous a pas paru réaliste de fixer un taux de croissance égal à l'accroissement naturel. L'exode rural se poursuivra mais à un rythme moins rapide. Il faudra créer les conditions d'accueil de 130.000 urbains supplémentaires, soit l'équivalent de la population d'une ville qui réunirait Kindia et Kankan. La population urbaine serait de l'ordre de 4,3 millions d'habitants en 2010, soit environ 75,7% de la population totale actuelle. En l'espace de 20 ans, elle aurait été multipliée par 2,4 et plus de 65,5% de cette population serait concentrée à Conakry.

### 4.4. EVOLUTION DES PRINCIPAUX SECTEURS ECONOMIQUES

#### Agriculture

Ce scénario suppose que l'on améliore la rentabilité des projets agricoles, c'est-à-dire que l'on fasse du développement rural une réelle priorité et qu'on y apporte les moyens d'encadrement nécessaires. Avec le renforcement des liaisons villes-campagnes, le développement d'une réelle politique d'approvisionnement des campagnes, notamment par le développement de centres-relais, de villages-marchés (sur lesquels nous reviendrons plus loin), il sera possible de maintenir une part de la population rurale en place. Parallèlement, la délimitation de zones agricoles prioritaires et de protection devrait permettre une meilleure gestion du capital foncier et de préserver les sols contre une exploitation excessive.

La Nouvelle LPDA tente d'orienter le développement rural dans cette direction, mais sa mise en oeuvre devrait être accélérée, notamment au niveau de la délimitation des zones agro-écologiques et des systèmes de production, sans laquelle il sera difficile de déterminer un zonage efficace.

| POPULATION URBaine |         |         |         |         |         |                     |         |          |         |
|--------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------------------|---------|----------|---------|
| PREFECTURES        | 1990    | 1995    | 2000    | 2005    | 2010    | taux moy<br>50-2010 | 2010    | 2015     | 2020    |
| BOFFA              | 5657    | 8559    | 7603    | 8814    | 10218   | 0.030               | 181636  | 184513   | 186453  |
| BOKE ..            | 5281    | 64159   | 78435   | 95886   | 0.041   | 0.020               | 173327  | 178154   | 181854  |
| CONAKRY            | 1068137 | 1396612 | 1781705 | 2252382 | 280877  | 0.049               | 2686878 | 297856   | 338148  |
| DUBREKA            | 8001    | 8958    | 8084    | 9349    | 10338   | 0.030               | 109469  | 121204   | 0.025   |
| ET COYAH           | 15000   | 17815   | 21159   | 25131   | 29847   | 0.035               | 40752   | 44994    | 49677   |
| FORECARIAH         | 16934   | 19278   | 26383   | 30585   | 0.030   | 0.020               | 104398  | 115263   | 127280  |
| FRIA               | 39831   | 48449   | 59229   | 72409   | 88521   | 0.041               | 87635   | 97087    | 107578  |
| KINDIA             | 53238   | 66345   | 82677   | 103031  | 128395  | 0.045               | 48431   | 54726    | 61911   |
| TELMELE            | 9835    | 11402   | 13210   | 15323   | 17764   | 0.030               | 141877  | 148277   | 15124   |
| GMI + Cendery      | 1257362 | 1825650 | 2060672 | 3218953 | 3818953 | 0.048               | 127155  | 141446   | 157745  |
| Total GM           | 189225  | 229538  | 278686  | 3386874 | 4120534 | 0.040               | 1044529 | 11739862 | 1214747 |
| TOTAL MG           | 123592  | 16529   | 75668   | 8774    | 10171   | 0.030               | 105670  | 116668   | 128811  |
| DAALABA            | 8429    | 9772    | 11326   | 13132   | 16027   | 0.030               | 123785  | 136689   | 16559   |
| CAUCAL             | 7271    | 845     | 2881    | 33072   | 0.030   | 0.020               | 78922   | 87473    | 96577   |
| KOUDARA            | 16015   | 19021   | 22591   | 26831   | 31887   | 0.035               | 64755   | 71495    | 87152   |
| LALIB              | 32146   | 40050   | 62212   | 77528   | 0.045   | 0.020               | 18086   | 205432   | 226814  |
| LELOUMA            | 4572    | 53034   | 6149    | 7128    | 8243    | 0.030               | 134809  | 168840   | 184331  |
| MALUJ              | 3944    | 4572    | 5301    | 6145    | 7124    | 0.030               | 208749  | 234464   | 254464  |
| MANOU              | 33054   | 40409   | 49401   | 56353   | 73831   | 0.041               | 131865  | 145612   | 160747  |
| PITA               | 16186   | 19224   | 22832   | 27117   | 32207   | 0.035               | 238526  | 283626   | 321159  |
| TOUGUE             | 2723    | 3157    | 3659    | 4242    | 4918    | 0.030               | 698686  | 99023    | 109329  |
| TOTAL MG           | 123592  | 149190  | 180076  | 217510  | 262913  | 0.038               | 1322997 | 1447341  | 1620162 |
| DAOLYA             | 11857   | 15935   | 18475   | 21415   | 24705   | 0.030               | 71852   | 79331    | 96704   |
| DINGURAYE          | 6024    | 6983    | 8096    | 9365    | 10890   | 0.030               | 105567  | 116554   | 128685  |
| FARANAH            | 36663   | 43544   | 51717   | 61424   | 72952   | 0.035               | 89722   | 99081    | 109371  |
| KANKAN             | 74881   | 93200   | 11829   | 144877  | 180543  | 0.045               | 131495  | 145182   | 160292  |
| KEROUANE           | 13454   | 15516   | 18081   | 20980   | 24229   | 0.030               | 103063  | 104266   | 112879  |
| KOULOUSSA          | 78812   | 9138    | 10593   | 12200   | 14236   | 0.030               | 1132421 | 125027   | 138007  |
| MANDIANA           | 6935    | 8040    | 9320    | 10805   | 12528   | 0.030               | 118493  | 130886   | 144442  |
| SIGIRI             | 22122   | 26224   | 31206   | 37083   | 44019   | 0.035               | 118307  | 128270   | 141903  |
| TOTAL HG           | 179759  | 216612  | 261205  | 315267  | 380870  | 0.038               | 6798651 | 948518   | 1066334 |
| BEYLIA'            | 6549    | 9192    | 10656   | 12354   | 14321   | 0.040               | 1750353 | 175343   | 175614  |
| GECKEDOU           | 25223   | 32986   | 40325   | 49286   | 60286   | 0.045               | 1268633 | 143843   | 158614  |
| KISSIDOGOU         | 40704   | 49764   | 56035   | 68053   | 74369   | 0.041               | 115157  | 1189505  | 127147  |
| MACENTIA'          | 11923   | 16220   | 19312   | 22937   | 27242   | 0.042               | 121690  | 142084   | 158972  |
| NZERHOUE'          | 22665   | 31054   | 34883   | 43805   | 52027   | 0.042               | 144266  | 162018   | 178476  |
| TOULOU'            | 60632   | 83633   | 104471  | 130100  | 162240  | 0.050               | 159220  | 151286   | 171001  |
| TOTAL GF           | 171195  | 231777  | 282803  | 346213  | 421576  | 0.046               | 861045  | 105621   | 1144387 |
| TOTAL GENERAL      | 1732707 | 2223230 | 2784656 | 3469247 | 4284293 | 0.046               | 3925097 | 4434894  | 4893543 |

\* avec rétrop. à partir de 1991

\*\* avec Kamsar

| PREFECTURES   | 1990    | 1995    | 2000    | 2005    | 2010  | POPULATION RURale |
|---------------|---------|---------|---------|---------|-------|-------------------|
| PREFECTURES   | 1990    | 1995    | 2000    | 2005    | 2010  | IXADY             |
| BOFFA         | 5030    | 6218    | 78435   | 95886   | 0.041 | 122236            |
| BOKE          | 163033  | 180021  | 198736  | 2142258 | 0.020 | 149582            |
| CONAKRY       | 8134    | 90131   | 109469  | 121204  | 0.020 | 123286            |
| DUBREKA       | 33431   | 36911   | 40752   | 44994   | 0.020 | 107578            |
| ET COYAH      | 25131   | 29847   | 30585   | 34854   | 0.035 | 119217            |
| FORECARIAH    | 17815   | 21159   | 26383   | 32124   | 0.030 | 127280            |
| FRIA          | 17815   | 21159   | 26383   | 32124   | 0.030 | 127280            |
| KINDIA        | 142235  | 157149  | 180572  | 211502  | 0.020 | 191527            |
| TELMELE       | 201297  | 222246  | 245759  | 27019   | 0.030 | 222246            |
| GMI + Cendery | 855304  | 955304  | 1042810 | 1151224 | 0.020 | 1207038           |
| Total GM      | 855304  | 955304  | 1042810 | 1151224 | 0.020 | 1207038           |
| TOTAL MG      | 122236  | 1349582 | 1490525 | 164513  | 0.020 | 181636            |
| DAALABA       | 116668  | 123785  | 136689  | 142218  | 0.020 | 150720            |
| GAOJAL        | 112116  | 123785  | 136689  | 142218  | 0.020 | 150720            |
| KOUDARA       | 79227   | 87473   | 96577   | 106229  | 0.020 | 117727            |
| LABE          | 62212   | 77528   | 8243    | 90527   | 0.035 | 98222             |
| LELOUMA       | 134809  | 168840  | 184331  | 200318  | 0.020 | 226845            |
| MAOLU         | 208749  | 234464  | 254464  | 270500  | 0.020 | 235049            |
| PITA          | 16131   | 18160   | 208626  | 238526  | 0.020 | 257095            |
| TOUGUE        | 698686  | 99023   | 109329  | 120709  | 0.020 | 121811            |
| TOTAL MG      | 1322997 | 1447341 | 1620162 | 1788790 | 0.020 | 1924988           |
| DABOLA        | 123785  | 136689  | 142218  | 150720  | 0.020 | 150720            |
| DINGURAYE     | 119387  | 132256  | 139585  | 146441  | 0.020 | 146441            |
| FARANAH       | 81371   | 89585   | 98458   | 105152  | 0.020 | 105152            |
| KANKAN        | 87670   | 98770   | 108661  | 115297  | 0.020 | 115297            |
| KEROUANE      | 99877   | 109864  | 119866  | 121143  | 0.018 | 121143            |
| KOULOUSSA     | 1132421 | 125027  | 138007  | 148270  | 0.020 | 148270            |
| MANDIANA      | 118493  | 130886  | 14442   | 159476  | 0.020 | 158666            |
| SIGUIRI       | 118307  | 128270  | 141903  | 153763  | 0.018 | 153763            |
| TOTAL HG      | 6798651 | 948518  | 1066334 | 1174161 | 0.019 | 129857            |
| BEYLA'        | 71852   | 79331   | 87587   | 96704   | 0.020 | 106789            |
| GLUEKEDOU     | 115567  | 116554  | 128685  | 1420755 | 0.020 | 158887            |
| KISSIDOGOU    | 89722   | 99081   | 109371  | 117255  | 0.020 | 121776            |
| LIMA          | 131495  | 145182  | 160292  | 176549  | 0.020 | 182176            |
| MACENTA       | 118270  | 128765  | 138535  | 153854  | 0.020 | 162854            |
| NERBOKHE      | 119217  | 130100  | 142018  | 154165  | 0.020 | 175764            |
| YONOU         | 119217  | 130100  | 142018  | 154165  | 0.020 | 175764            |
| TOTAL GF      | 861045  | 105621  | 1144387 | 1285577 | 0.025 | 1419381           |
| TOTAL GENERAL | 3925097 | 4434894 | 4893543 | 5399654 | 0.021 | 59561142          |

\* avec rétrop. à partir de 1991

\*\* avec Kamsar

| PREFECTURES | 1990     | 1995    | 2000    | 2005     | 2010   | POPULATION RURale |
|-------------|----------|---------|---------|----------|--------|-------------------|
| PREFECTURES | 1990     | 1995    | 2000    | 2005     | 2010   | IXADY             |
| BOFFA       | 127893   | 141517  | 158805  | 173327   | 178154 | 0.020             |
| BOKE        | 205982   | 232483  | 262895  | 297856   | 338148 | 0.025             |
| CONAKRY     | 106137   | 139012  | 159012  | 178105   | 181636 | 0.049             |
| GB          | 123256   | 149582  | 164513  | 181636   | 186453 | 0.020             |
| IG          | 123256   | 149582  | 164513  | 181636   | 186453 | 0.020             |
| KOUDARA     | 107578   | 119217  | 131241  | 141446   | 157745 | 0.025             |
| LELOUMA     | 148431   | 161526  | 169872  | 178154   | 181636 | 0.025             |
| MACENTA     | 105277   | 117255  | 127280  | 137424   | 147745 | 0.025             |
| NERBOKHE    | 119217   | 130100  | 142018  | 154165   | 166453 | 0.025             |
| YONOU       | 119217   | 130100  | 142018  | 154165   | 166453 | 0.025             |
| TOTAL GF    | 67561142 | 7078199 | 8666901 | 10242435 | 10300  | 0.020             |

| PREFECTURES | 1990     | 1995    | 2000    | 2005     | 2010   | POPULATION TOTALE |
|-------------|----------|---------|---------|----------|--------|-------------------|
| PREFECTURES | 1990     | 1995    | 2000    | 2005     | 2010   | IXADY             |
| BOFFA       | 127893   | 141517  | 158805  | 173327   | 178154 | 0.020             |
| BOKE        | 205982   | 232483  | 262895  | 297856   | 338148 | 0.025             |
| CONAKRY     | 106137   | 139012  | 159012  | 178105   | 181636 | 0.049             |
| GB          | 123256   | 149582  | 164513  | 181636   | 186453 | 0.020             |
| IG          | 123256   | 149582  | 164513  | 181636   | 186453 | 0.020             |
| KOUDARA     | 107578   | 119217  | 131241  | 141446   | 157745 | 0.025             |
| LELOUMA     | 148431   | 161526  | 169872  | 178154   | 181636 | 0.025             |
| MACENTA     | 105277   | 117255  | 127280  | 137424   | 147745 | 0.025             |
| NERBOKHE    | 119217   | 130100  | 142018  | 154165   | 166453 | 0.025             |
| YONOU       | 119217   | 130100  | 142018  | 154165   | 166453 | 0.025             |
| TOTAL GF    | 67561142 | 7078199 | 8666901 | 10242435 | 10300  | 0.020             |

## L'industrie

Compte tenu des ressources et de l'état actuel des infrastructures à l'intérieur du pays, le développement industriel devra être localisé dans les villes les plus favorables, où des zones d'activités seraient déjà délimitées, voire viabilisées.. Certaines branches cependant, telles que la transformation agro-alimentaire, seront rapprochées des centres de production.

## 4.5. EFFET SUR LE SCHÉMA NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONDITIONS DE REALISATION

La demande en équipements et en emplois est mieux répartie que dans le scénario A. La croissance démographique urbaine étant mieux répartie sur le territoire, il faudra doter les autorités locales des pouvoirs et outils nécessaires à la gestion des sols et de l'aménagement urbain en général, d'où un renforcement indispensable de la décentralisation à tous les niveaux, tant en milieu urbain que rural. Une des conditions de réussite de ce scénario sera la reformulation de la politique d'investissements publics en faveur de l'intérieur du pays, par exemple au niveau des infrastructures énergetiques qui permettront le développement économique, des infrastructures qui favoriseront le désenclavement des zones de production et amélioreront la qualité de la vie. Ce scénario de développement devrait conduire à une image plus équilibrée du territoire, où chaque région se structure autour d'un centre de développement régional et de plus petits centres davantage orientés vers la satisfaction des besoins du milieu rural. La hiérarchisation du système urbain est ici un élément fondamental de la stratégie de développement.

## U - LE SCÉNARIO DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE THÉORIQUE

### 5.1. FORMULATION GÉNÉRALE

Ce scénario suppose une modification radicale de la tendance de développement. Ce redressement, compte tenu des moyens disponibles et de l'inertie de certains phénomènes, ne pourrait se faire qu'en plusieurs étapes :

- le première étape concerne le court et moyen terme (au moins une quinzaine d'années) où l'on essayera d'infléchir la tendance. Il s'agit d'une étape appelée par les spécialistes de l'aménagement du territoire, d'"ajustement territorial par une amélioration de la tendance de développement".

la seconde ne peut être engagée qu'à partir du moment où les premiers effets de cet ajustement territorial commencent à être perceptibles. Des mesures plus concrètes et plus poussées de développement des zones les plus arriérées deviennent possibles et souhaitables. C'est l'étape du développement équilibré du pays dont la physionomie aura radicalement changé.

Cependant, pour des facilités de calculs, nous avons considéré des taux globaux sur toute la période.

## 5.2. REPARTITION DE LA POPULATION PAR REGION

Le développement équilibré des régions mènerait à la répartition suivante de la population :

|                   | % | 1990 | 2000 | 2010 |
|-------------------|---|------|------|------|
| Conakry           |   | 18.9 | 20.7 | 23.0 |
| Guinée Maritime   |   | 18.5 | 18.2 | 18.1 |
| Moyenne Guinée    |   | 25.7 | 23.4 | 22.8 |
| Haute Guinée      |   | 18.7 | 17.4 | 17.1 |
| Guinée Forestière |   | 18.2 | 19.1 | 18.9 |

\* sans la population réfugiée

Ainsi, Conakry représenterait un peu plus d'1/5ème de la population en l'an 2010. Sa population s'élèverait à environ 2,3 millions d'habitants, soit 2,1 fois la population actuelle. Chaque année, d'ici l'an 2010, environ 60.000 personnes supplémentaires seront nées ou installées à Conakry (soit la moitié de ce qui était prévu dans le scénario A). Le tableau indique qu'à l'exception de la Guinée Forestière, la part des autres régions diminue légèrement aussi, mais dans une très faible mesure et devrait se stabiliser à partir de l'an 2010. Cependant c'est en termes absolus que la différence avec les autres scénarios est plus frappante. Il y aurait quand même entre 600.000 et 1,2 million de personnes en plus à l'intérieur du pays que dans les deux autres scénarios.

## 5.3. POPULATION URBAINE, POPULATION RURALE

Les taux de croissance mènent à une répartition plus équilibrée entre le milieu rural et urbain. Le taux de croissance rural global est légèrement inférieur au taux de croissance naturel mais le taux de croissance urbain global descend à 4% (en raison de la forte

diminution du taux de croissance de Conakry). Ici encore, le taux d'urbanisation va augmenter dans toutes les régions. Cependant, dans l'ensemble, le taux d'urbanisation global ne serait d'environ que 37% (contre 46 et 42% dans les hypothèses A et B). Il y aurait donc chaque année environ 100.000 urbains et 135.000 ruraux nouveaux.

Cette évolution traduirait la réussite de la politique de mise en valeur du milieu rural qui retiendrait environ 6,6 millions d'habitants en 2010, soit 1 million de plus que dans le scénario A et 700.000 de plus que dans le scénario B. La population urbaine totale représenterait 69% de la population actuelle. En l'espace de 20 ans, elle aurait été multipliée par 2,2 et 60 % de cette population serait concentrée à Conakry contre 62% en 1990.

## 5.4. CONDITIONS DE REALISATION DE CE SCENARIO C

Ce scénario suppose une inflexion radicale, bien que progressive, de l'évolution actuelle avec la mise en oeuvre de gros moyens, notamment en milieu rural, et une affectation différente des investissements publics.

## **VI - LE CHOIX D'UN SCENARIO**

Nous avons écrit au début de ce document que les propositions du SNAT doivent être REALISTES et ... REALISABLES. En fait, ces deux termes sont indissociables si l'on veut que le document soit crédible. Un projet utopique a le mérite quasi exclusif de faire plaisir à ceux qui le préparent.

Le scénario C de Développement équilibré théorique n'est évidemment pas utopique : il est irréalisable tout simplement en raison du faible volume de ressources financières disponibles. Effectivement, ce scénario requiert des efforts extrêmement poussés dans tous les centres urbains, mais aussi et surtout dans le milieu rural, et ces efforts ne peuvent pas être consentis à court et moyen terme en raison du contexte de faible croissance et de crise économique que traverse la Guinée.

Si nous mettons ce scénario à l'écart, il n'en est pas pour autant enterré. Si la situation économique générale du pays s'améliore plus rapidement que ne le laissent présager les indicateurs actuels, il est parfaitement évident qu'une nouvelle stratégie d'aménagement du territoire sera définie avec comme pilier principal, la volonté unique de développer de façon équilibrée l'intégralité du territoire. Dès lors, ce scénario C ne serait plus théorique, et la souplesse du Schéma National d'Aménagement du Territoire saurait intégrer cette nouvelle composante.

Il reste donc deux scénarios : le scénario tendanciel de concentration et le scénario tendanciel amélioré.

Le scénario tendanciel de concentration, rappelons-le, est la poursuite brute de la tendance actuelle, c'est-à-dire que la population et les activités se concentrent dans les parties du territoire déjà les mieux pourvues et les mieux équipées. C'est-à-

dire aussi que les projets et investissements en milieu rural n'ont pas réussi à maintenir les populations en place et que les villes ne sont pas devenues attrayantes, entraînant des flux migratoires toujours aussi forts vers Conakry.

C'est pratiquement un constat d'échec en contradiction flagrante avec la volonté de tous de développer durablement le pays.

C'est donc le scénario tendanciel amélioré qui va faire l'objet des développements détaillés qui vont suivre.

Rappelons pour mémoire que ce scénario implique le renforcement de l'armature urbaine, la réussite de la politique de développement rural et de la décentralisation économique et institutionnelle. La masse des investissements est mieux répartie sur l'ensemble du territoire et les flux de population vers Conakry continuent mais à un rythme qui diminue à mesure que les villes de l'intérieur se renforcent.

### **Hypothèses de croissance retenues pour le scénario de développement démographique.**

- La croissance rurale est estimée en moyenne à 2%, ce qui reflète une politique de développement rural ferme, notamment par le développement des villages-marchés, mais qui n'empêche pas une certaine migration rurale. Ce taux tient compte de la présence de grands projets agricoles dans les zones concernées ou de densités déjà fortes de population. Les taux sont plus élevés en Guinée Forestière en raison de l'arrivée des réfugiés. Globalement, et en raison du dernier point, la croissance rurale serait de l'ordre de 2,2%.

- Les taux de croissance urbaine ont été déterminés en fonction du rôle des villes dans la hiérarchie urbaine définie plus loin. Ces taux varient de 4,5% pour les centres de niveau régional à

3,5% et 3% pour les centres d'importance secondaire. Les taux supérieurs enregistrés en Guinée Forestière sont liés à l'installation des réfugiés qui n'auraient pas rejoint leur pays. La capitale quant à elle, verrait son taux de croissance diminuer progressivement au fur et à mesure de l'équipement des villes de l'intérieur. Globalement, le taux de croissance urbaine serait inférieur à celui de la décennie précédente (de 5,1% à 4,6%) et serait aussi mieux réparti sur le territoire. En fin de période, il diminuerait aux alentours de 4,3%.

- Le taux de croissance démographique global atteindrait 3,0% sur la période 1990-2010 et 2,9% en fin de période.

| Régions           | TX DE CROISSANCE MOYEN 90-2010 |              |              |
|-------------------|--------------------------------|--------------|--------------|
|                   | URBAIN                         | RURAL        | GLOBAL       |
| Conakry           | 4,95%                          | 2,00%        | 4,95%        |
| Guinée Maritime   | 3,97%                          | 2,00%        | 2,41%        |
| Moyenne Guinée    | 3,84%                          | 2,00%        | 2,18%        |
| Hauté Guinée      | 3,82%                          | 1,94%        | 2,31%        |
| Guinée Forestière | 4,59%                          | 2,53%        | 2,93%        |
| <b>GUINÉE</b>     | <b>4,63%</b>                   | <b>2,11%</b> | <b>3,01%</b> |

**EVOLUTION DE LA POPULATION RURALE ET URBAINE PAR RÉGION NATURELLE**

|                   | POPULATION URBaine |                |                |                |               |                       |
|-------------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|-----------------------|
|                   | 1990               | 1995           | 2000           | 2005           | 2010          | taux moy<br>1990-2010 |
| Conakry           | 1068137            | 1396012        | 1781705        | 2252382        | 2806878       | 4.95%                 |
| Guinée Maritime   | 189225             | 229638         | 278868         | 338874         | 412055        | 3.97%                 |
| Moyenne Guinée    | 123690             | 149190         | 180076         | 217510         | 262913        | 3.84%                 |
| Hauté Guinée      | 179799             | 216612         | 261205         | 315267         | 380870        | 3.82%                 |
| Guinée Forestière | 171945             | 231777         | 282803         | 345213         | 421576        | 4.59%                 |
| <b>GUINÉE</b>     | <b>1732797</b>     | <b>2223230</b> | <b>2784656</b> | <b>3469247</b> | <b>421576</b> | <b>4.63%</b>          |

|                   | POPULATION RURALE |                |                |                |                |                       |
|-------------------|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|
|                   | 1990              | 1995           | 2000           | 2005           | 2010           | taux moy<br>1990-2010 |
| Conakry           |                   |                |                |                |                |                       |
| Guinée Maritime   | 855303            | 944324         | 1042610        | 1151126        | 1270936        | 2.00%                 |
| Moyenne Guinée    | 1329097           | 1467431        | 1620162        | 1788790        | 1974968        | 2.00%                 |
| Hauté Guinée      | 879651            | 968518         | 1066384        | 1174161        | 1292857        | 1.94%                 |
| Guinée Forestière | 861044            | 1054621        | 1164387        | 1285577        | 1419381        | 2.53%                 |
| <b>GUINÉE</b>     | <b>3925097</b>    | <b>4434894</b> | <b>4893543</b> | <b>5399654</b> | <b>5958142</b> | <b>2.15%</b>          |

|                   | POPULATION TOTALE |                |                |                |                 |                       |
|-------------------|-------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------------|
|                   | 1990              | 1995           | 2000           | 2005           | 2010            | taux moy<br>1990-2010 |
| Conakry           |                   |                |                |                |                 |                       |
| Guinée Maritime   | 1044529           | 1173962        | 1321478        | 1490000        | 1682991         | 2.41%                 |
| Moyenne Guinée    | 1452787           | 1616621        | 1800238        | 2006300        | 2237881         | 2.18%                 |
| Hauté Guinée      | 1059450           | 1185131        | 1327589        | 1489429        | 1673727         | 2.31%                 |
| Guinée Forestière | 1032990           | 1286398        | 1447190        | 1630790        | 1840957         | 2.93%                 |
| <b>GUINÉE</b>     | <b>5657893</b>    | <b>6658124</b> | <b>7678199</b> | <b>8868901</b> | <b>10242435</b> | <b>3.01%</b>          |

DENSITE DE POPULATION PAR KM<sup>2</sup> 2010

|                   | <10       | 10-19   | 20-29   | 30-39                          | 40-49           | 50-59     | 60-80     | 100-150 | 8564    |
|-------------------|-----------|---|---|--------------------------------|-----------------|-----------|-----------|---------|---------|
| Conakry           |           |   |   |                                |                 |           |           |         | Conakry |
| Guinée Maritime   |           | Boké  | Boffa<br>Dubreka<br>Forecariah<br>Kindia<br>Telimele<br>Coyah |                                | Fria            |           |           |         |         |
| Moyenne Guinée    | Gaoual    | Koundara<br>Tougué                                    | Koubia<br>Mali<br>Mamou                                       | Dalaba                         | Lélouma<br>Pita |           | Labé      |         |         |
| Haute Guinée      | Kouroussa | Dabola<br>Dinguiaye<br>Faranah<br>Mandiana<br>Siguiri | Kankan<br>Kérouané  |                                |                 |           |           |         |         |
| Guinée Forestière |           | Beyla   |   | Kissidougou<br>Macenta<br>Lola | Yomou           | Guéckédou | Nzérékoré |         |         |



ELEMENTS STRUCTURANTS



## D- ELEMENTS STRUCTURANTS

### I- L'ORGANISATION TERRITORIALE

La Guinée s'est dotée récemment d'une nouvelle organisation territoriale, axée sur un système de planification décentralisée et contractuelle, dont la mise en place est en cours. Si on peut la considérer comme opérationnelle au niveau de l'Administration Centrale, cadre organique arrêté, le démarrage de la planification décentralisée est loin d'être effectif, et ceci hypothèque le fonctionnement de l'administration territoriale.

Rappelons, pour mémoire, les principaux textes définissant les services publics.

- Ordonnance 042/PRG/84 portant organisation de la République de Guinée
- Ordonnance 051/PRG/86 portant organisation des régions naturelles et attributions des Ministres-résidents.
- Ordonnance 079/PRG/86 portant réorganisation territoriale de la République de Guinée et institution des collectivités décentralisées
- Ordonnance 030/PRG/SGG/88 en son article 2 définissant les services publics en cinq catégories:
- les services centraux, placés sous l'autorité d'un Ministre ou d'un Secrétaire d'Etat, qui sont chargés de mettre en oeuvre la politique gouvernementale (Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation surtout).

- les services déconcentrés, placés sous l'autorité hiérarchique administrative territoriale; ils accomplissent dans le cadre territorial (préfecture et région) les travaux relevant des services centraux.  
NB : les services déconcentrés comprennent également les services rattachés et les services extérieurs. (préfecture et sous-préfecture).
- les collectivités décentralisées, qui sont des regroupements de population, des circonscriptions territoriales, (district, quartier, communauté rurale, commune) auxquels l'Etat céde une partie de ses pouvoirs et de ses moyens.
- les organismes personnalisés, qui sont des services publics dont la gestion est confiée à une personne morale dotée de l'autonomie financière (ex: sociétés d'économie mixte).
- les projets publics, qui sont gérés pratiquement comme les organismes personnalisés mais pour une durée donnée.

- Pour en revenir à l'organisation territoriale, elle s'articule sur quatre niveaux :
- o La région naturelle, qui n'est pas un niveau à proprement parler puisqu'elle est une entité géopolitique de coordination, de contrôle et de dynamisation entre les préfectures et les services centraux.
  - o Le niveau préfectoral, qui est le premier niveau de base de déconcentration des services de l'Etat et qui est composé par le regroupement des unités de niveau inférieur (les sous-préfectures); et le niveau de décentralisation des pouvoirs centraux représentés par les Communes Urbaines (C.U.)

- Le niveau sous-préfectoral qui est le deuxième niveau de déconcentration des services de l'Etat et des pouvoirs centraux - représenté par les communautés rurales de développement (C.R.D), elles-mêmes composées par le regroupement des unités de niveau inférieur.

- Le niveau de base représenté par les districts ruraux et les quartiers urbains.

La stratégie a été sommairement esquissée au point précédent : il s'agit en fait de mettre en oeuvre le programme malgré certaines résistances comme la difficulté d'assimilation dans la phase actuelle de transition et la faiblesse des moyens humains et matériels. (En 1991, 33 communautés rurales de développement ont démarré à titre expérimental sur un total supérieur à 300, et quelques services préfectoraux de développement ont été créés). Toujours est-il que ce système de planification décentralisée et contractuelle, voulu par le Gouvernement, porte en lui les germes et la volonté d'une prise en charge des populations de leur avenir en terme d'approche globale : les difficultés compréhensibles à mettre en place le système avec la rigueur nécessaire doivent être considérées par l'ensemble des Départements concernés (pas seulement le MRAFP, le SED, le MPCI...) comme un catalyseur pour participer à cette œuvre commune qui intéresse l'ensemble de la nation.

La nécessité de définir des régions de programme (ou d'aménagement) en fonction de critères bien spécifiques dans le cadre d'un plan d'aménagement national, n'est remise en cause par personne.

La difficulté réside surtout dans le fait d'établir ces critères, valables pour un pays et pas forcément pour un autre : il y a d'une part, des paramètres précis ou en tout cas définissables comme la géographie, l'histoire, les potentialités, l'éthnologie, la superficie, les voies de communications... et d'autres éléments plus diffus, plus difficiles à identifier : il s'agit de tout un réseau d'interactions, d'habitudes, de liens tissés entre les hommes dans une ville, une région.

Reconnaitre l'existence de ce phénomène culturel, c'est déjà se donner les moyens de mettre en doute toute connaissance absolue et d'éviter le piège d'un formalisme excessif.

## 2.2. LE DECOUPAGE ADMINISTRATIF (RAPPEL)

La subdivision territoriale en République de Guinée se présente ainsi :

- a- quatre régions naturelles et un gouvernorat
- b- préfectures
- c- sous-préfectures
- d- districts et quartiers

## II - LES RÉGIONS DE PROGRAMME

### 2.1. PROBLEMATIQUE

**Les régions naturelles** sont considérées comme des régions relativement homogènes, mais présentant une diversité interne et une superficie trop importante dans le cadre de l'Aménagement du Territoire (AT).

Par contre, cette homogénéité et l'existence d'un statut administratif reconnu pourrait permettre au sein de chacune d'elles un sous-découpage en régions de programme. Nous y reviendrons plus loin.

**Les préfectures** restent des entités indispensables dans le cadre de l'élaboration du SNAT en ce sens qu'elles constituent de petites unités faciles à intégrer et que de plus, elles constituent l'interlocuteur privilégié du Gouvernement en matière d'autorité décentralisée.

**Les sous-préfectures** constituent l'avant-dernier échelon de la hiérarchie dans l'organisation administrative. De superficie plus réduite, elles diminuent le phénomène d'hétérogénéité et constituent de ce fait des ensembles cohérents (pour la grande majorité d'entre elles). Elles entrent parfois en conflit avec les CRD.

**Les districts ruraux** et les quartiers urbains sont les plus petites unités administratives.

Les groupements de districts que sont les communautés rurales de développement et les regroupements de quartiers que sont les communes urbaines, sont des collectivités décentralisées dotées de la personnalité morale et d'une certaine autonomie financière.

Ces communautés rurales, lorsqu'elles seront créées et fonctionnelles, auront à assumer un rôle très important dans le tissu organique rural-urbain pour l'intégration de la production rurale (élevage, artisanat, agriculture) et pour favoriser un échange équilibré entre les produits urbains et ruraux.

### 2.3. DEFINITION

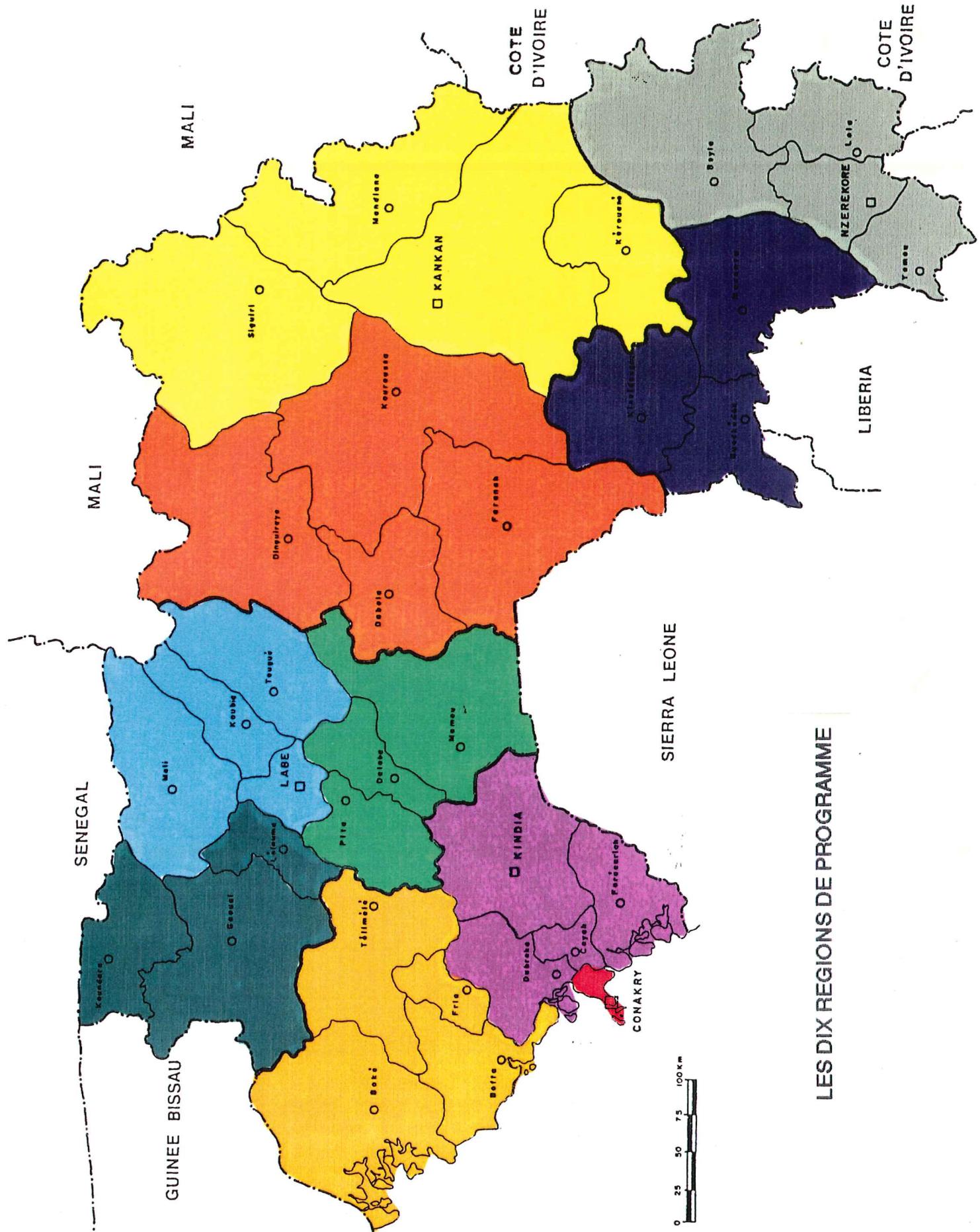
Les régions de programme (ou d'aménagement) constituent un élément structurant du Schéma National sur lesquelles se basera sa mise en oeuvre. Les régions de programme doivent répondre aux critères suivants :

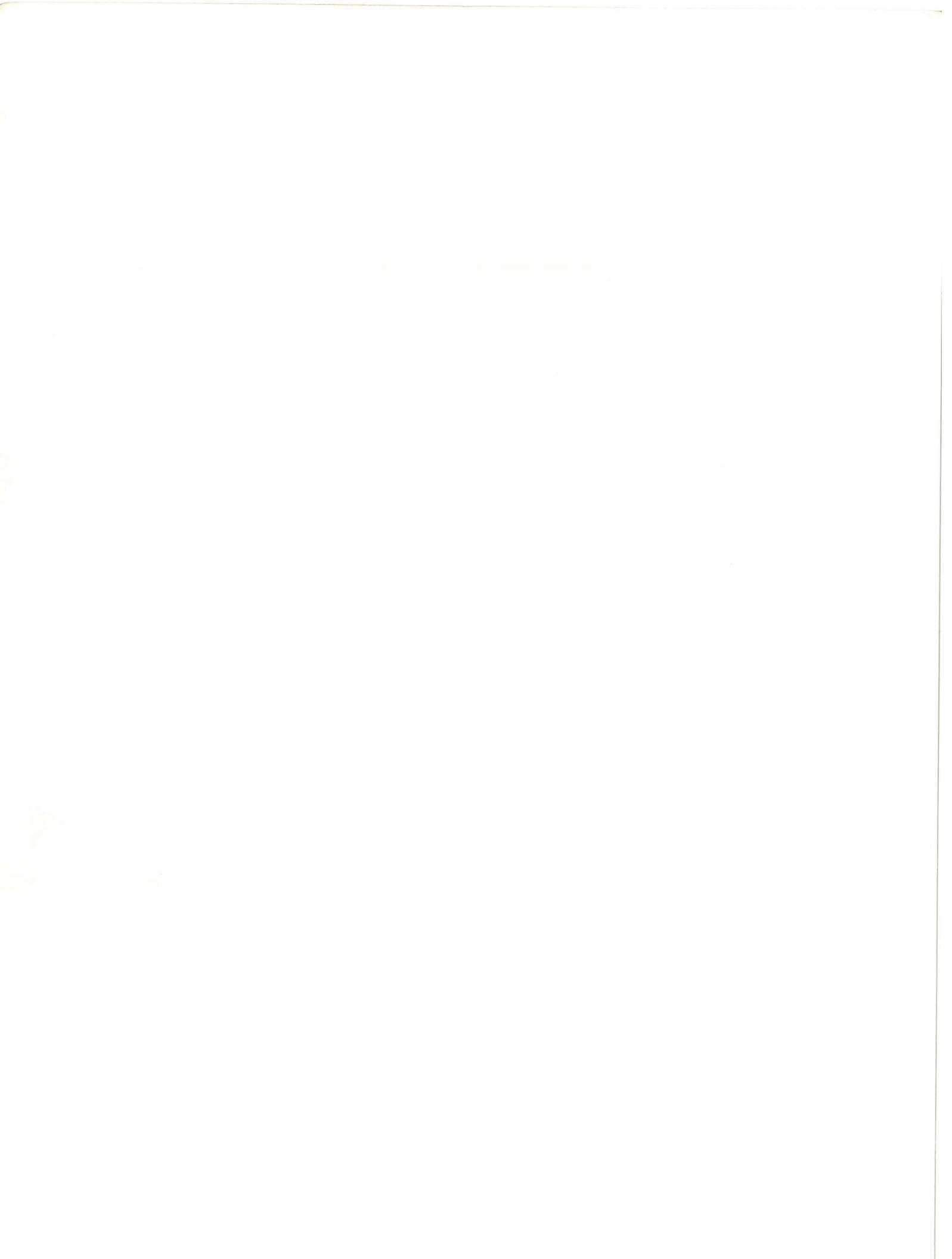
- constituer des ensembles homogènes regroupant un certain nombre de problèmes communs principaux, ceci pour éviter une trop grande dispersion des efforts.
- avoir une taille économique suffisante, capable de générer des économies internes et externes suffisamment diversifiées et capable de répondre à une large gamme de besoins, soit de l'ordre de 500.000 à 1.000.000 d'habitants.
- contenir une ville importante ayant au moins le rang de métropole régionale ou sous-régionale ou susceptible d'évoluer dans ce sens.
- former un ensemble bien relié par les moyens de communication avec une accessibilité rapide au centre urbain principal, soit en moins de deux heures.

Sur la base du découpage en 4 régions naturelles et le respect des limites préfectorales, la configuration du réseau routier et des conditions géographiques, la constitution de 9 régions d'aménagement est proposée, chacune devant à terme faire l'objet d'un schéma d'aménagement :

- le gouvernorat de Conakry
- le Nord-Ouest : Boké, Boffa Télimélé, Fria
- le Sud-Ouest : Kindia, Coyah, Dubréka Forécariah
- le Nord : Koundara, Gaoual, Léouma

|                   | 1990        |             |             |            | 2000        |             |             |            | 2010        |             |              |            |                 |                 |             |               |
|-------------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|--------------|------------|-----------------|-----------------|-------------|---------------|
|                   | POP URB.    | POP RUR.    | POPTOT.     | TX DURB.   | POP URB.    | POP RUR.    | POPTOT.     | TX DURB.   | POP URB.    | POP RUR.    | POPTOT.      | TX DURB.   | tx acc<br>urban | tx acc<br>rural | acc it      | %             |
| CONAKRY           | 1068        |             | 1068        | 100%       | 1782        |             | 1782        | 100%       | 2807        |             | 2807         | 100%       | 5.0%            |                 | 5.0%        | 27.41%        |
| GM NORD OUEST     | 98          | 512         | 610         | 16%        | 144         | 624         | 768         | 19%        | 212         | 761         | 973          | 22%        | 3.9%            | 2.0%            | 2.4%        | 9.50%         |
| Biké Boffa, Fria  |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| Télimélé          |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| GM SUD OUEST      | 91          | 343         | 434         | 21%        | 135         | 418         | 553         | 24%        | 200         | 510         | 710          | 28%        | 4.0%            | 2.0%            | 2.5%        | 6.93%         |
| Kindia, Dubrika   |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| Coyah, Forécariah |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| <b>TOTAL GM</b>   | <b>189</b>  | <b>855</b>  | <b>1044</b> | <b>18%</b> | <b>279</b>  | <b>1043</b> | <b>1321</b> | <b>21%</b> | <b>412</b>  | <b>1271</b> | <b>1683</b>  | <b>24%</b> | <b>4.0%</b>     | <b>2.0%</b>     | <b>2.4%</b> | <b>16.43%</b> |
| MG NORD           | 28          | 312         | 339         | 8%         | 38          | 380         | 418         | 9%         | 53          | 463         | 516          | 10%        | 3.3%            | 2.0%            | 2.1%        | 5.04%         |
| Gaoval Kountara   |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| Lékoura           |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| MG CENTRE NORD    | 41          | 584         | 605         | 7%         | 62          | 687         | 749         | 8%         | 94          | 838         | 931          | 10%        | 4.2%            | 2.0%            | 2.2%        | 9.00%         |
| Labé Labouma Mall |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| Koubia Tougué     |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| MG CENTRE         | 55          | 454         | 508         | 11%        | 80          | 553         | 633         | 13%        | 116         | 674         | 790          | 15%        | 3.8%            | 2.0%            | 2.2%        | 7.71%         |
| Mamou Pita        |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| Dakiba            |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| <b>TOTAL MG</b>   | <b>124</b>  | <b>1329</b> | <b>1453</b> | <b>9%</b>  | <b>180</b>  | <b>1620</b> | <b>1800</b> | <b>10%</b> | <b>263</b>  | <b>1975</b> | <b>2238</b>  | <b>12%</b> | <b>3.8%</b>     | <b>2.0%</b>     | <b>2.2%</b> | <b>21.85%</b> |
| HG CENTRE EST     | 62          | 380         | 442         | 14%        | 86          | 463         | 550         | 16%        | 119         | 565         | 684          | 17%        | 3.3%            | 2.0%            | 2.2%        | 6.68%         |
| Dinguiraye Dabola |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| Faranah Kouroussa |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| HG NORD-EST       | 118         | 499         | 617         | 19%        | 175         | 603         | 778         | 22%        | 262         | 728         | 989          | 26%        | 4.1%            | 1.9%            | 2.4%        | 9.68%         |
| Kankan Siguié     |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| Mandiana Kérouané |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| <b>TOTAL HG</b>   | <b>180</b>  | <b>880</b>  | <b>1059</b> | <b>17%</b> | <b>261</b>  | <b>1066</b> | <b>1328</b> | <b>20%</b> | <b>381</b>  | <b>1293</b> | <b>1674</b>  | <b>23%</b> | <b>3.8%</b>     | <b>1.9%</b>     | <b>2.3%</b> | <b>16.34%</b> |
| GF-SUD            | 89          | 423         | 512         | 17%        | 138         | 523         | 681         | 21%        | 203         | 637         | 841          | 24%        | 4.2%            | 2.1%            | 2.5%        | 8.21%         |
| Kissidougou       |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| Guéckédou Macenta |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| GF-SUD EST        | 83          | 438         | 521         | 16%        | 145         | 642         | 786         | 18%        | 218         | 782         | 1000         | 22%        | 4.9%            | 2.9%            | 3.3%        | 9.77%         |
| Nzérékoré Lola    |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| Youmou Bayla      |             |             |             |            |             |             |             |            |             |             |              |            |                 |                 |             |               |
| <b>TOTAL GF</b>   | <b>172</b>  | <b>861</b>  | <b>1033</b> | <b>17%</b> | <b>283</b>  | <b>1164</b> | <b>1447</b> | <b>20%</b> | <b>422</b>  | <b>1419</b> | <b>1841</b>  | <b>23%</b> | <b>4.6%</b>     | <b>2.5%</b>     | <b>2.9%</b> | <b>17.97%</b> |
| <b>GUINÉE</b>     | <b>1732</b> | <b>3925</b> | <b>5657</b> | <b>31%</b> | <b>2785</b> | <b>4893</b> | <b>7678</b> | <b>36%</b> | <b>4284</b> | <b>5958</b> | <b>10242</b> | <b>42%</b> | <b>4.8%</b>     | <b>2.1%</b>     | <b>3.0%</b> |               |





- le centre Nord : Labé, Mali, Tougué, Koubia,
- le centre : Mamou, Pita, Dalaba
- Le centre Est : Dinguiaye, Dabola, Faranah, Kouroussa
- Le Nord Est : Kankan, Siguiiri, Mandiana, Kérouane
- le Sud : Kissidougou, Guéckédou et Macenta
- le Sud-est : Nzérékoré, Beyla, Lola, Yomou

La conception des régions de programme et de leurs pôles de développement respectifs doit répondre aux objectifs suivants :

- réduire les disparités inter- et intra-régionales
- limiter la concentration urbaine sur une partie du territoire et la primarité affectant l'armature urbaine.
- réhabiliter la campagne pour lui permettre de jouer pleinement son rôle.

En 1988, la première version du SNAT proposait 3 variantes de découpage en régions d'aménagement, dont une faisait totalement abstraction des limites régionales. Cette variante, ainsi que la proposition de dépasser les limites préfectorales, ont suscité beaucoup de polémiques. Les débats ont conclu à l'impossibilité institutionnelle d'une telle solution dans les conditions actuelles (mise en place lente d'un processus de décentralisation dans un pays sans expérience de tels mécanismes institutionnels) et au blocage psychologique qu'elle pouvait engendrer auprès de populations qui n'y étaient pas encore préparées. Par contre, la recherche de nouvelles entités pourrait être envisagée à long terme, une fois la population consultée sur ses aspirations à travailler avec les populations voisines et les rouages de la décentralisation rodés.

### **III - L'ARMATURE URBAINE ET LES CENTRES DE DEVELOPPEMENT**

#### **Préambule**

A l'issue des analyses qui précèdent, un constat, voire une décision, peut déjà être formulé :

- La stabilisation de la répartition actuelle de la population au minimum est un des objectifs essentiels du SNAT pour la période qui intéressera le moyen terme. Un des effets, et non le moindre, de la réussite de ce programme pourrait ou devrait être une diminution du mouvement migratoire vers Conakry et, à plus long terme dans une hypothèse optimiste, un mouvement migratoire centripète qui inciterait une partie de la population à quitter Conakry pour l'intérieur du pays.

C'est la condition de l'équilibre interrégional souhaité par le Gouvernement et recherché dans le cadre des objectifs fondamentaux du S.N.A.T à travers le scénario retenu.

Toutes les mesures doivent contribuer à la réalisation de cet équilibre, et c'est la promotion de Centres de développement associée à une vision claire de l'armature urbaine qui en constitue l'outil principal.

Sur un territoire donné, l'armature urbaine est constituée par la répartition des unités urbaines de fonctions et de tailles diverses, ainsi que par le réseau de voies de communication qui les relie. L'armature urbaine est un instrument éminemment opérationnel, car toute politique d'équipement cohérente doit prendre appui sur une vue globale des relations qui se sont instaurées - ou que l'on

voudrait voir s'établir - entre les villes et villages sur le plan des cinq fonctions urbaines essentielles : " habiter-travailler-consommer-se déplacer-se détendre". A travers les changements incessants qui affectent la société, l'armature urbaine doit être conçue de manière à ce que son développement harmonieux soit assuré, dans le temps et dans l'espace.

L'armature urbaine doit être perçue sous deux angles différents, fonctionnel et physique.

\* Sous l'angle fonctionnel, elle apparaît comme un système traduisant à tout moment les relations et complémentarités entre les localités. Les problèmes qu'elle soulève seront résolus dans le cadre de la promotion de centres de développement.

\* Dans la perspective physique, les formes et dimensions des villes retiendront l'attention. Cet aspect sera traité au niveau de la "croissance urbaine".

### 3.1. LA PROMOTION DES CENTRES DE DEVELOPPEMENT

La promotion vise le rééquilibrage interrégional et la rationalisation des investissements à partir des services et équipements publics.

En face de l'objectif de l'équilibre interrégional et dans le cadre de la politique d'aménagement général du territoire et des investissements publics, le Gouvernement a l'intention de maintenir à long terme un équilibre jugé satisfaisant et de prévenir toute apparition de nouveaux déséquilibres.

La promotion d'un système cohérent de centres de développement doit permettre à l'action combinée de l'Etat et des autres instances publiques, et en collaboration avec l'initiative privée, de réaliser une répartition équilibrée de la population et des activités.

Il s'agit d'améliorer les conditions de vie générales et de réduire les disparités régionales (mise à disposition pour toute la population, sur tout le territoire, et à un prix raisonnable pour la collectivité et les individus, de tous les services réclamés par l'homme d'aujourd'hui et de demain).

Par "tous les services", entendons surtout un minimum dont le niveau sera variable en fonction des ressources (financières, humaines, potentielles...) à mettre en oeuvre, mais qui devra tendre, quelle qu'en sera l'époque plausible, vers un optimum.

Que ce soit en tant que producteur de services (médecin, administration etc.) ou en tant que distributeur de produits du secteur secondaire et primaire (commerce, transports), le secteur des services est l'intermédiaire indispensable pour la quasi-totalité des biens matériels et immatériels qui parviennent aux consommateurs (auto-consommation exceptée).

Il s'agit moins de s'appesantir sur les dangers de déséquilibre actuel que d'éviter un mouvement qui, s'il se fait aujourd'hui dans un sens bien défini, peut se produire demain dans un autre sens. Il s'agit de se ménager des possibilités pour retrouver à tout moment un autre équilibre, de procéder à un renforcement des services dans tout le pays afin de rendre les régions moins vulnérables aux avatars de l'évolution et de garder à chacune la porte ouverte sur l'avenir.

### **3.2. LES CENTRES DE DEVELOPPEMENT EN REPUBLIQUE DE GUINEE**

**Définition** : une ville est une agglomération où sont présentes les fonctions diversifiées de l'administration, du commerce, de l'industrie et/ou de l'artisanat, des services publics et privés, de l'agriculture, mais où la fonction agricole n'est pas dominante.

Le critère du poids démographique (seuil de population) n'est pas applicable ici pour déterminer si une agglomération est une ville ou non.

Pour des raisons de cohérence, nous considérons en tant que villes l'ensemble des chefs-lieux de préfecture auxquels nous avons rajouté Kamsar. Ces villes peuvent (ou devraient) devenir à moyen et long terme les centres moteurs de développement qui font l'objet du présent chapitre.

#### **Situation actuelle (rappel)**

L'analyse établie dans le cadre du rapport intermédiaire d'avril 1988, à partir de l'indice de développement socio-économique des préfectures met en évidence une classification de ces préfectures et fait apparaître des zones défavorisées par rapport à d'autres (Koundara, Gaoual, Lelouma, Koubia, Tougué, Dabola, Dinguiraye, Kouroussa, Mandiana, Yomou).

NB : l'importance et le succès du projet SOGUIPAH à Yomou a très nettement augmenté les performances locales.

A part les activités minières à Dinguiraye et Mandiana, toutes ces zones ont plusieurs dénominateurs communs résumés comme suit :

#### \* zones à économie presque exclusivement rurale et traditionnelle

- \* rentabilité économique faible
  - revenu monétaire quasiment inexistant
  - salariat très peu représentatif.
- Il y a donc prédominance d'une économie de subsistance (non monétaire), d'auto-consommation ou de micro-marché intérieur dans un espace économique fermé, ou peu créateur de surplus mobilisables.
- \* la "faiblesse" de l'urbanisation prive ces zones de pôles inducateurs ou de relais de transmission pour le changement et l'innovation.
  - Il s'agit donc d'un milieu rural pauvre face à un milieu urbain non solvable où l'absence d'emploi rémunérés (industriels ou autres), créateurs de richesse, ne peut mobiliser les paysans et les encourager à produire plus.
- \* le réseau de transport est peu dense, souvent très long (même si les villes sont situées sur un grand axe comme Gaoual, Koundara, Dabola, Kouroussa...)
- \* inexistence ou en tout cas insuffisance des équipements et services élémentaires tels énergie, eau, télécommunications, santé, éducation...
  - \* situation de cause à effet où l'absence de circulation, d'intégration dans la vie du Pays, fait que cette stagnation devient déterioration lente face à l'évolution d'autres zones plus favorisées et face à l'explosion de la ville primaire, Conakry :

- d'une part des zones qui se détériorent et d'autres qui stagnent

- d'autre part des zones qui se développent en raison de leur situation, de leur potentialités, de l'amélioration des infrastructures nationales (telles que les routes) et des conditions matérielles et politiques de circuler et d'agir sur l'ensemble du territoire.

Il convient néanmoins d'être nuancé quant à l'émergence de certaines zones /villes face à la capitale macrocéphale. Son poids est faible comparé à celui des métropoles voisines, mais en regard de la réalité urbaine guinéenne, ce terme est justifié : rappelons que le rapport démographique entre la capitale et la deuxième ville est de l'ordre de 1/15.

Conakry continuera à drainer vers elle, à attirer les investissements et les hommes de l'intérieur comme de l'extérieur et ne fera qu'accentuer le déséquilibre de croissance avec son milieu propre et l'ensemble du Pays. Face au problème crucial des disparités de développement, l'aménageur qui ne se sent pas le droit de freiner le développement d'une ville (si sa croissance démographique est liée à une croissance économique et donc à un développement de l'emploi ), n'a d'autre alternative que "de proposer" les mesures à prendre pour développer dans le pays une armature urbaine, un réseau urbain structuré. Celui-ci doit devenir le moteur du développement rural et de l'emploi non agricole afin de stimuler toutes les activités et toutes les productions potentielles sur l'ensemble du Territoire.

L'analyse qui suit va s'appliquer à déterminer les centres de développement (CD), leur composante et leur hiérarchisation.

### 3.3. LE SYSTEME DES CENTRES DE DEVELOPPEMENT EN GUINEE

Les analyses qui précèdent ainsi que la répartition actuelle des villes dans l'armature urbaine du Pays et leur potentialités ou les besoins dans le cadre du S.N.A.T, nous ont amené à prévoir un maximum de cinq niveaux de "centres de développement", à savoir :

- celui d'ordre supérieur, le centre de développement d'ordre National (C.D.O.N).
- ceux d'ordre moyen, les centres de développement d'ordre supra-régional (C.D.O.S.R).
- viennent ensuite les centres de développement d'ordre régional (C.D.O.R).
  - les centres de développement et d'attraction d'ordre intra-régional (C.D.O.I.R).
  - et les centres de développement d'ordre élémentaire.

Chaque centre de niveau plus élevé remplit évidemment les fonctions des centres des niveaux plus bas. Les centres restant en dehors de la hiérarchie constituent le groupe des localités non centrales : ils sont tous rattachés, en principe, à un centre de développement rural et correspondent en fait aux Communautés Rurales ou aux districts.

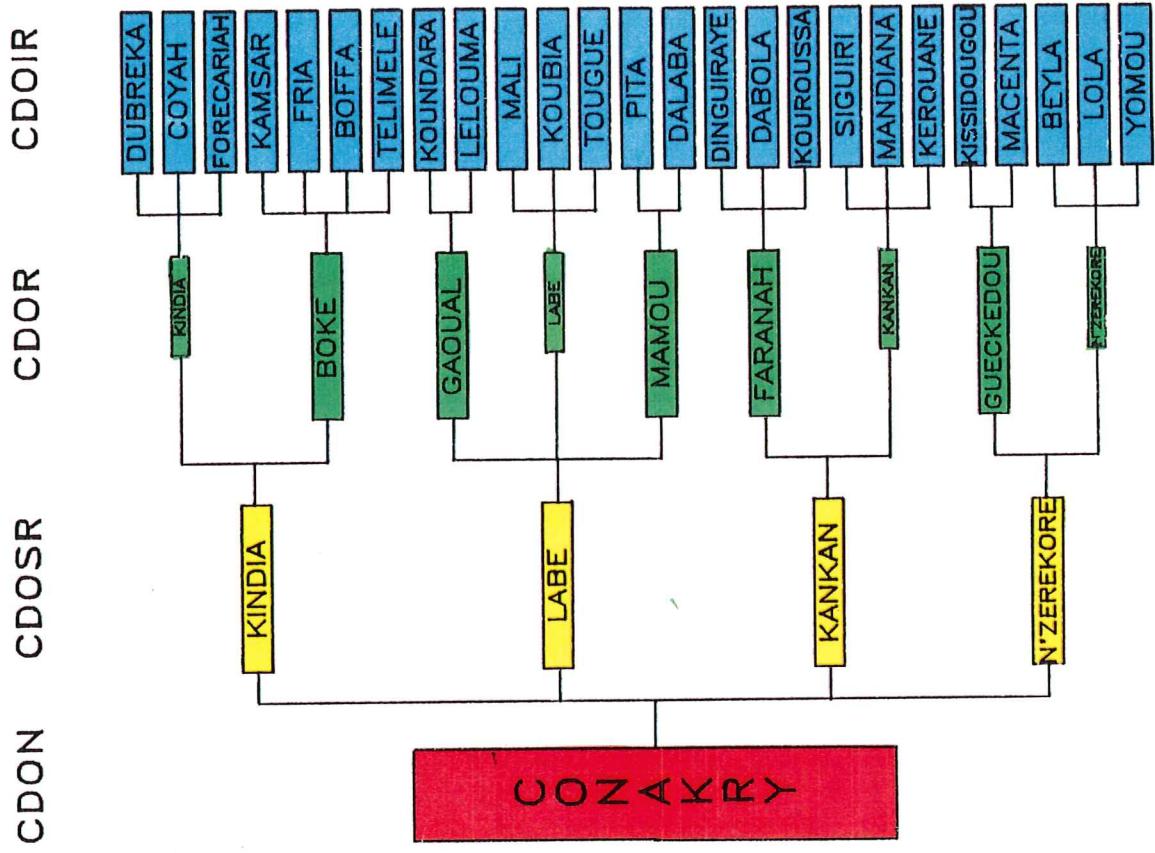
La planche ci-après présente d'une part les caractéristiques souhaitables de ces centres de développement, et d'autre part une classification de ces centres en fonction des nouvelles régions de programme proposées.

# CARACTÉRIQUES GÉNÉRALES DES CENTRES DE DÉVELOPPEMENT

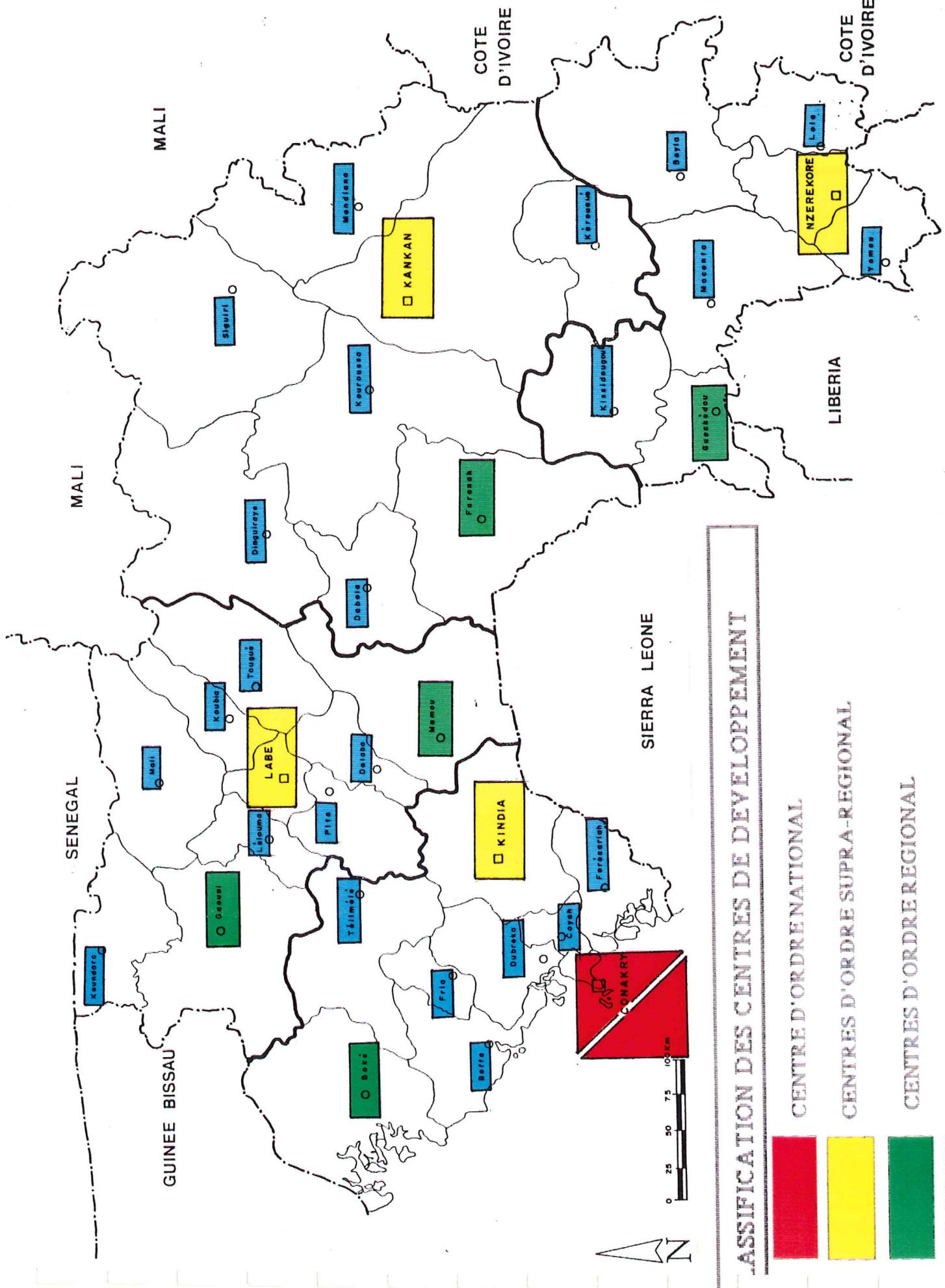
## CLASSIFICATION DES CENTRES DE DÉVELOPPEMENT

| NATURE DU CENTRE | POPULATION DU CENTRE (à court terme) | POPULATION DE L'AIRE D'INFLUENCE | RAYON D'INFLUENCE km | ZONE D'INFLUENCE km <sup>2</sup>           | NOMBRE DE CENTRES |
|------------------|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------|--|-------------------|
| <b>CDON</b>      | 1.000.000 et plus                    | 6.000.000 et plus                |                      | ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL ET AU-DELÀ | 1                 |
| <b>CDOSR</b>     | 100.000 et plus                      | 2.000.000 et plus                | 200 - 250            | 70.000                                     | 4                 |
| <b>CDOR</b>      | 40.000 et plus                       | 500.000 et plus                  | 100 - 150            | 25.000                                     | 5                 |
| <b>CDOIR</b>     | 15.000 et plus                       | 200.000 et plus                  | 50 - 100             | 10.000                                     | 25                |
| <b>CDOE</b>      | 5.000 et plus                        | 30.000 et plus                   | 10 - 20              | 500  | ± 350             |

**CDON** Centre de Développement d'Ordre National  
**CDOSR** Centre de Développement d'Ordre Supra Régional  
**CDOR** Centre de Développement d'Ordre Régional  
**CDOIR** Centre de Développement d'Ordre Intra Régional  
**CDOE** Centre de Développement d'Ordre Elementaire

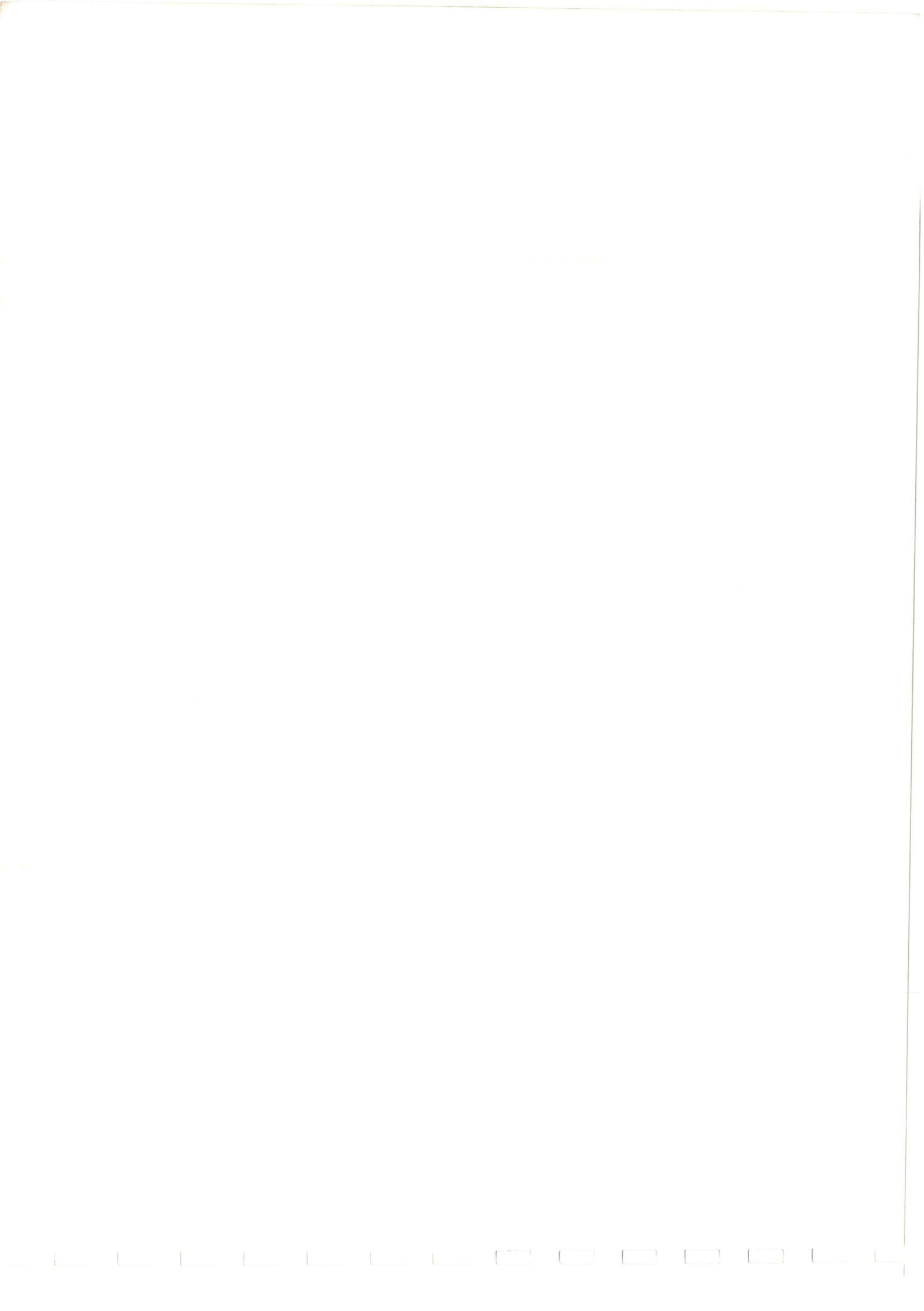












### a) Le Centre de développement d'ordre supérieur

L'unique centre qui puisse remplir cette fonction est la ville de Conakry : capitale du Pays, centre économique, culturel, le point de jonction des transports de la Guinée, centre régional de la Guinée Maritime et l'un des centres importants de la côte ouest-africaine. Conakry a plus ou moins un siècle d'existence si l'on se réfère à la diminution de l'importance qu'avait encore Dubréka en 1888, diminution allant de pair avec le développement de la ville qui allait devenir la capitale de la Guinée en 1904.

Le plan directeur d'urbanisme de CONAKRY, élaboré en 1963, prévoyait à l'horizon 1990 une population de 300.000 habitants. Selon la plupart des sources connues, Conakry compterait actuellement près de 1.068.000 habitants, soit plus de 3 fois les estimations des années 60.

Il est remarquable de constater que les prévisions de population, faites à la même période et intéressant l'ensemble du Pays, prévoyaient 5.200.000 habitants à l'horizon 1990 (où Conakry aurait représenté 5,8% de la population guinéenne).

Si les prévisions concernant l'ensemble du Pays se sont révélées plus ou moins exactes, la force d'attraction de Conakry a été très nettement sous-estimée et son développement a pris une ampleur qu'il était difficile d'imaginer dans les années 60. Il faut souligner que le facteur principal mis en évidence à l'époque pour justifier le faible taux d'accroissement démographique de la capitale (entre 15 et 20 % de 1963 à 1990) était le manque d'espace aussi bien sur l'île de Tombo que dans la presqu'île de Kaloum dont une grande partie était destinée à l'exploitation du minerai de fer, fort prometteuse à l'époque.

Actuellement, le Schéma Directeur de Conakry prévoit une occupation spatiale de la capitale pratiquement jusqu'au pied du Kakouima et le scénario de villes satellites a été abandonné.

Il reste maintenant à Conakry à intégrer ses centaines de milliers de citadins, ses milliers de véhicules, à fournir des emplois, à faire fonctionner au mieux ses infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières, à se préparer à supporter son développement (mouvement naturel et mouvement migratoire qui ne cessera pas de si tôt). Mais il faut être prudent, ce développement doit être plus qualitatif que quantitatif. La concentration des autorités aussi bien privées que publiques est telle que Conakry domine politiquement, financièrement tous les autres centres de la Guinée.

Tout doit être mis en œuvre pour que la puissance de rayonnement de Conakry soit conservée et accrue, pour que la vie quotidienne de ses habitants soit améliorée, pour qu'une infrastructure largement dessinée mette à la disposition de tous les habitants un équipement et des installations de qualité, ... mais rien de tout cela ne se réalisera si en amont, la "Capitale" ne participe pas à l'aide au développement des autres villes du Pays.

### b) Les Centres de développement d'ordre supra-régional (C.D.O.S.R.)

Ils doivent satisfaire, à un niveau inférieur, tous les besoins occasionnels d'une population d'au moins 2.000.000 d'habitants.

Ce nombre est sujet à des variations et dépend de la distance-temps admissible entre deux centres compte tenu du coût du transport et des conditions naturelles.

(Ceci est d'ailleurs valable pour tous les centres, quel qu'en soit le niveau). L'importance du centre lui-même est variable, mais ne descendra jamais en dessous de 100.000 personnes. Les caractéristiques d'un tel centre sont décrites dans la planche précédente.

Quatre villes ont les potentialités requises pour assurer les fonctions dévolues à un tel centre. Il s'agit de Kindia, Labé, Kankan, Nzérékoré. Par potentialités, entendons surtout:

- le rôle qu'elles assument présentement de chefs-lieux de région naturelle (ce qui leur a permis d'augmenter substantiellement le niveau de services disponibles)
- leur situation historique et géographique
- la place qu'elles peuvent prendre, avec une assistance volontariste, dans l'armature urbaine de la Guinée .

### C) Les Centres de Développement d'Ordre Régional (C.D.O.R)

En référence au tableau ci-avant (caractéristiques des centres de Développement), les C.D.O.R couvrent les "besoins urbains" assez courants, mais dépassent le niveau quotidien.

Ils prennent en charge une population d'au moins 500.000 personnes et leur poids démographique sera supérieur à 40.000 personnes.

Ces centres correspondent aux chefs-lieux des nouvelles régions d'aménagement (quand cette fonction n'est pas déjà remplie par un centre d'ordre supérieur). Il s'agit des villes de Boké, Gaoul, Mamou, Faranah et Guéckédou.

De ces quatre villes, GAOUAL est celle qui est présentement le plus en retard pour être à même de lui faire assurer sa nouvelle fonction. Sa population est plus de trois fois inférieure à la moyenne des trois autres villes et les activités y sont extrêmement réduites, voire inexistantes.

Malgré tout, GAOUAL se trouve au centre d'une région agro-pastorale très prometteuse, et au carrefour d'importants axes routiers pour le NORD-OUEST des pays,

- RN 5 vers le Sénégal, la Guinée-Bissau et vers LABE
- RN 23 vers BOKE et la trans-côtière
- RN 24 vers TELIMELE/KINDIA

A noter que ces axes font actuellement l'objet d'un intérêt poussé (MTTP) pour leur réhabilitation (sauf l'axe Gaoual-Koundara-RN5).

Toujours est-il que ces projets d'infrastructure auxquels s'ajoutent les projets agricoles en cours (élevage), vont donner à Gaoual (et à la Région) les possibilités réelles de rejoindre progressivement le niveau qui lui est demandé.

BOKE se trouve au cœur d'une importante région minière très active où, de plus, va démarquer l'exploitation à grande échelle d'un nouveau gisement bauxitique (DIANDIAN), au Nord de la Préfecture. A côté de son rôle administratif, elle devra accentuer son rôle de services avec une gamme plus étendue et développer un type d'activités plus orientées (mais pas seulement) vers les besoins en amont et en aval des activités bauxitiques. Le "pas seulement" est très important, en ce sens qu'elle doit préparer (ainsi que toute la région) l'avenir post-minier en utilisant comme tremplin et comme support les atouts actuels.

MAMOU, également ville-carrefour et ville-relais vers la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière a déjà un

comportement dynamique, accentué récemment par l'achèvement de la réfection de la RN1 qui "rapproche" les "échanges vers KINDIA et CONAKRY. L'agriculture, l'agro-industrie et le commerce seront le fer de lance de son développement.

FARANAH est également une ville-charnière entre l'EST et l'OUEST du pays, à l'épicentre de la dorsale guinéenne. Important centre universitaire et bien équipée en infrastructures jusqu'en 1985, elle a beaucoup perdu de son dynamisme d'autan.

Elle vit présentement de son environnement rural, des produits agro-pastoraux, artisanaux... et de quelques échanges avec CONAKRY, KANKAN, GUECKEDOU pour les produits manufacturés. FARANAH a d'énormes potentialités agropastorales et piscicoles (des centres de recherches et de vulgarisation sont déjà en place). La stimulation des activités artisanales et des PME est indispensable (à noter qu'un projet d'huilerie est à l'étude ainsi que la réaffectation de l'usine de Gari).

GUECKEDOU, ville-marché par excellence, au point de convergence de trois pays (Guinée, Sierra-Leone et Libéria), a vu récemment ses activités se réduire de manière substantielle en raison des évènements politiques dans les deux pays voisins. Ceci met en évidence la faiblesse et le danger de ce type de marché quand il n'est pas relayé par d'autres types d'activités plus exclusivement nationales. Ceci étant, la ville est dynamique, appuyée entre autres par le PAG et une volonté marquée d'aller de l'avant.

A noter pour conclure, que ces 9 Villes (Centres de Développement d'ordre supra-régional, villes chefs-lieux des régions de programme ont fait l'objet d'un SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) sauf GAOUAL et GUECKEDOU.

#### d) Les Centres de Développement d'ordre intra-régional (CDOIR)

Ils doivent être en mesure d'approvisionner en matière de services économiques, sociaux, culturels, sanitaires et autres, les besoins fondamentaux et quotidiens d'une population d'au moins 200.000 personnes; le centre lui-même ayant une population d'au moins 15.000 personnes.

Les villes concernées sont toutes les villes chefs-lieux de Préfecture (sauf Kamsar) qui n'ont pas déjà les fonctions des centres de niveau supérieur.

Elles doivent être le centre de passage obligé entre le milieu rural et le milieu urbain (ceci dans le contexte des mouvements migratoires) avec un premier effet de "filtrage" et éventuellement de rétention, même momentané.

Il ne faut pas oublier que ces centres sont les premiers "lieux urbains" qui doivent proposer aux ruraux les biens et services matériels, sociaux et culturels auxquels ils aspirent.

Les CDOIR jouent donc un rôle prédominant dans l'articulation ruralo-urbaine. C'est cette fonction qui va décider de la détermination des critères généraux (déjà identifiés) et particuliers (à chaque centre) afin de dessiner l'image socio-économique originale et caractéristique de chacun d'entre eux.

#### e) Les Centres de Développement d'ordre élémentaire (CDOE)

De par leur situation, leur répartition et leur nombre, les Centres de Développement d'Ordre Elémentaire (qui seront en fait les chefs

lieux des nouvelles CRD (communautés rurales de développement) ont une vocation naturelle pour proposer certains services au monde rural : il s'agit de services élémentaires (pas forcément courants) mais dont la proximité est indispensable pour la rationalisation et l'encouragement des activités paysannes.

Il s'agit surtout des services médicaux et sanitaires de première urgence, accompagnés éventuellement :

- de services ambulatoires, dont le "siège" serait plutôt dans le C.D.O.I.R.
- de mise à disposition des paysans d'intrants agricoles, carburant, pièces détachées et outillage de première nécessité, conseils et vulgarisation.
- de possibilités de stockage et de communication vers le Centre d'ordre supérieur qui assurera la diffusion des biens.
- d'infrastructures et d'équipements ruraux : lavoir, abreuvoir, grenier.

La réussite du fonctionnement de ces Centres dépend surtout de trois facteurs complémentaires et indissociables :

- \* une action politique d'en haut pour :
  - la décentralisation avec pouvoir de gestion financière locale
  - la fixation judicieuse de certains prix agricoles en fonction notamment des prix de production et des revenus des masses consommatrices
  - le développement du crédit et l'encouragement à l'épargne

- l'amélioration et/ou la création du réseau de communication (réseau de desserte) entre le CRD et la ville, entre le milieu rural et le C.R.D. (programme de pistes rurales).

- l'amélioration de la recherche agronomique vivrière et une large diffusion des résultats.

\* une volonté exprimée d'en bas pour :

- sortir de l'activité d'auto-subsistance et du circuit d'économie traditionnelle vers un type d'économie moderne intégrée dans le circuit régional et national.
- en d'autres termes, prendre conscience d'un tournant nécessaire, d'un changement dans les us et coutumes, les traditions, les moeurs ... pour s'intégrer peu à peu dans les différents circuits dynamiques du pays (économique, culturel, politique...).

\* le troisième facteur est un facteur temps.

Aussi bien en haut qu'en bas, au niveau du pouvoir et au niveau des hommes de la base, il faut comprendre et accepter que ce changement d'attitude ne se fera pas du jour au lendemain. Les résultats, même si certains peuvent être immédiatement perceptibles, n'auront les effets globaux recherchés que progressivement à moyen et long terme.

### 3.4. APPRECIATION FINALE DU SYSTEME DES CENTRES DE DEVELOPPEMENT EN REPUBLIQUE DE GUINEE

L'image première du système traduit les liens de solidarité et de complémentarité tels que l'aménagement du territoire désire les

**voir s'installer entre les villes et les villages, entre le milieu urbain et le milieu rural.**

L'image développée n'est pas la seule possible. Mais, entre une concentration ou une déconcentration excessive des services et équipements préjudiciables à une répartition judicieuse de la population et des activités, elle représente un moyen terme favorable à une amélioration des conditions générales de vie à la ville et à la campagne.

Cette solution intermédiaire correspond à une décentralisation des services et équipements avec, pour un niveau précis, concentration dans des centres de développement.

Il a été question, tout au long de ce chapitre, des centres de développement en Guinée. Il faut néanmoins souligner qu'à un premier échelon international, le système s'insère dans les ensembles territoriaux des régions outre-frontière et que les relations de tout ordre existantes, sont sinon maintenues, renforcées , ou devront l'être.

La promotion des centres de développement ne doit pas procéder d'un esprit de système ; elle doit être souple, progressive et adaptée aux circonstances particulières.

Le renforcement d'un secteur déficient dans un centre ne sera jamais automatique, sauf évidence. Il sera toujours envisagé en fonction du développement atteint par ce secteur dans l'ensemble des localités proches.

Il est donc possible qu'il y ait, par rapport à l'équipement standard, des centres sous-équipés ou sur-équipés ; un centre d'un certain niveau est dit sur-équipé ou sous-équipé lorsqu'il dispose, pour certaines catégories d'équipements, d'installations supérieures ou inférieures à son niveau. Dans ce cas, un tel état est le fruit d'une volonté délibérée qui tient compte des réalités, des transformations et des circonstances.

Par ailleurs, dans les rapports entre centres de développement et localités spécialisées, le principe de la hiérarchisation sera souvent assoupli par celui de la spécialisation.

Entre deux centres de Développement de même niveau tels que Fria et Boffa par exemple, il n'y aura pas forcément les mêmes équipements ou les mêmes infrastructures.

Fria, même si la ville recherche un redéploiement de ses activités, restera une ville minière "semi-autonome", alors que Boffa, ville de bord de mer avec ses activités existantes (ou à développer) de pêche, tourisme et autres, et située à proximité du grand axe routier qui longe la côte, a une tout autre vocation socio-économique qui nécessite des types différents d'équipements.

Une autre application de l'idée de spécialisation s'exprime à travers les concepts de solidarité et de complémentarité tels qu'ils sont mis en oeuvre par exemple, dans la conception de "centres de développement intégré" Boké et Kamsar et bientôt DianDian. Même si les deux centres appartiennent à des niveaux différents, la spécificité de chacun et leur relative interdépendance, ainsi que les services proposés par l'un et l'autre (supérieurs dans le centre inférieur) feront que l'inventaire des équipements urbains à prévoir sera analysé de façon bipolaire et dépassera le cadre strict du seul Centre. On en revient à l'idée, déjà avancée, d'une certaine souplesse d'une part dans les caractéristiques particulières des centres et d'autre part dans la nature des équipements à y pourvoir.

## IU- AXES DE COMMUNICATION TERRESTRES

A l'image des vaisseaux sanguins et du système nerveux parcourant un corps vivant, les équipements publics désignés sous le terme "réseaux", à savoir les vecteurs transportant l'eau, l'énergie, les personnes, les marchandises et les informations, irriguent tout le pays.

Ces équipements de caractère linéaire sont d'une importance capitale dans la vie économique et sociale d'un pays. Ils ont tous en commun d'être des supports pour véhiculer des flux d'objets, d'hommes ou d'idées, d'un endroit localisé dans l'espace, le point de départ vers un autre, le point d'arrivée. Les transports permettent le déplacement des facteurs de production, rendent possibles de meilleures combinaisons et des économies d'échelle. Générateurs d'investissements, de coûts d'entretien et d'exploitation élevés, ils déterminent autant qu'ils accompagnent, la répartition des activités économiques et de la population.

En République de Guinée, l'ensemble des réseaux précités fait l'objet d'analyses de niveau relativement élevé, d'une programmation d'investissements importants à l'exception d'un seul : Le Chemin de fer.

Comme il a déjà été dit au début du présent ouvrage, il existe en Guinée quatre lignes distinctes dont trois sont des voies minières (Sangarédi-Kamsar, Débélé-Conakry et Fria-Conakry).

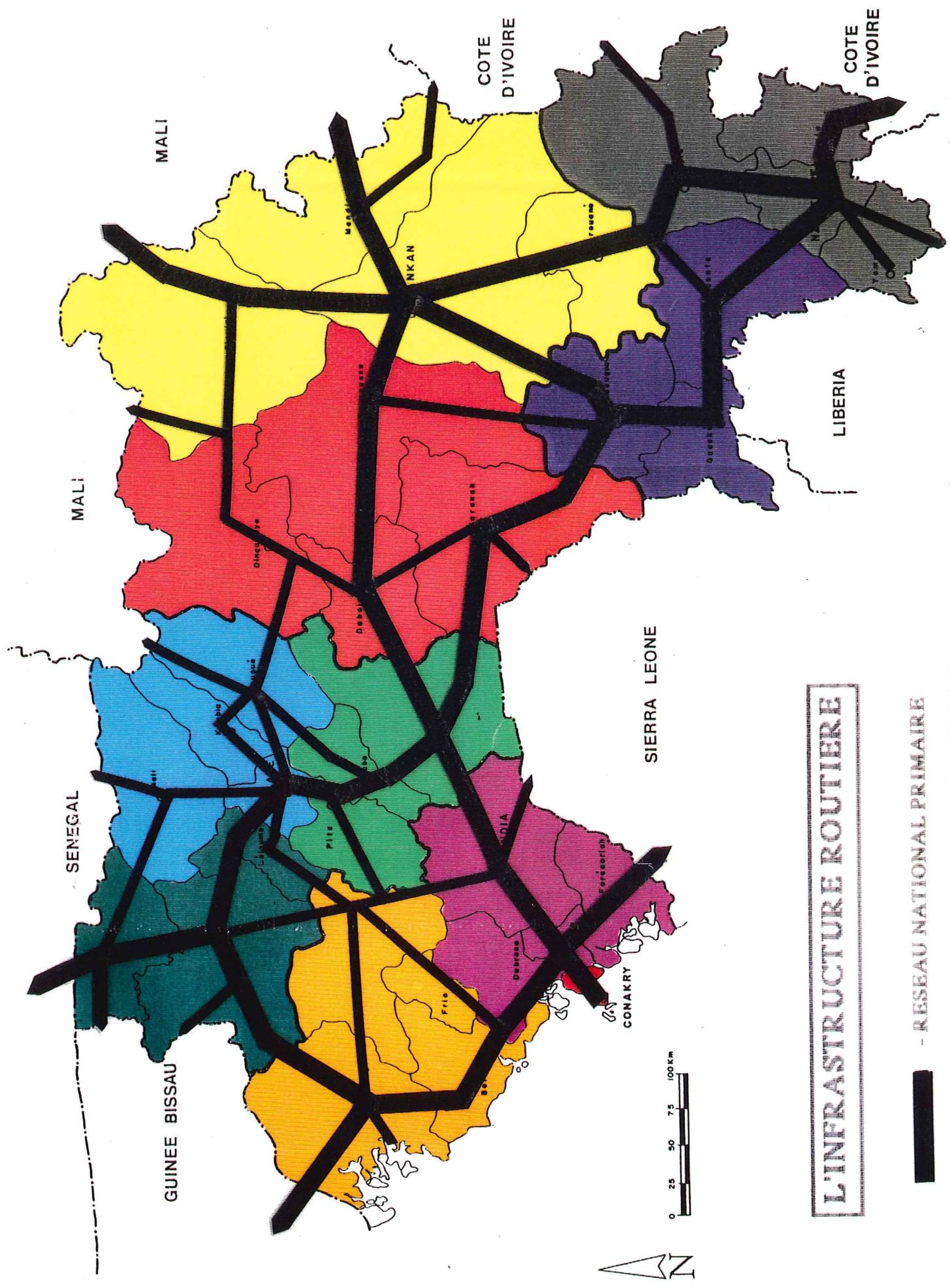
La quatrième ligne "Conakry-Niger" qui relie la Capitale à Kankan sur une longueur de 660 km est une voie ferrée étroite à écartement métrique et qui a plus de 70 ans d'âge. Elle est donc vétue, et qui plus est, n'a reçu pratiquement aucun entretien au

cours de ces trente dernières années. Inadaptée aux besoins du trafic, elle a été classée "linea non grata" par beaucoup d'institutions y compris la Banque Mondiale.

Et pourtant ! Qui peut affirmer de manière absolue et irréfutable que les investissements nécessaires à sa réutilisation seraient perdus? Quel est le Pays (développé ou non) qui peut se targuer d'avoir un réseau de chemin de fer rentable? Qui peut prétendre qu'un chemin de fer n'économise pas l'énergie et l'espace, ne ménage pas l'environnement, n'assure pas plus de sécurité de transport que la route? Peut-on absolument réfuter la viabilité d'un terminal-containier à Kankan pour desservir la sous-région et les riverains des pays à l'Est, les containers étant acheminés par voie ferrée jusque là et éventuellement jusqu'à Bamako et plus loin dans une dernière phase ?

Essayons de tout quantifier et de comparer ; comparer le budget d'investissement global de la réfection aux retombées économiques primaires (effet moteur du chantier lui-même), aux retombées économiques induites sur les régions desservies, elles-mêmes générant d'autres types d'activités. Quantifions les nouvelles potentialités offertes à une région quand on la rapproche d'un grand port ou d'autres régions (le projet du port de Benty notamment, qui pourrait devenir un port d'éclatement de Conakry, terminal-containier relié à la voie ferrée du Niger directement par rail)... Le temps et les moyens nous manquent pour établir le diagnostic sérieux indispensable pour appuyer le choix politique. Nous voulons seulement ici sensibiliser tout un chacun qu'on ne condamne pas à mort un malade, tant qu'il présente des signes plus que de survie et qu'il peut dans un autre "climat", rendre plus de services qu'il n'en a jamais rendus.

La C.P.U.R réclame une analyse objective et sérieuse du rôle de cette voie de communication en site propre, où ne seront pas seulement pris en considération l'état des rails, des ouvrages d'art





**et des wagons, mais aussi et surtout l'appréciation de l'impact sur le développement socio-économique des régions traversées et son caractère possible de voie internationale.**

Dans ce chapitre sur les réseaux, nous ne voulions en fait qu'apporter quelques éclaircissement sur le schéma d'ossature routière proposé, les autres moyens de transport étant davantage développés dans les options sectorielles. La parenthèse qui précède, concernant la voie ferrée n'est que l'expression d'une crainte latente de perdre à tout jamais cet axe ferroviaire structurant, qui dessert pratiquement toute la longueur du pays d'Ouest en Est.

Pour ce qui est de la classification des voies de communication routière (présente dans le schéma d'ossature ci-après), il faut préciser qu'elle est le pendant naturel du système de centres de développement.

La viabilité de l'armature urbaine est fonction de la qualité du réseau des voies de communication.

Le système hiérarchisé des centres de développement est doublé d'un système identique pour les voies de communication.

L'importance quasi nulle des transports par eau et par air sur le plan national, la grande interrogation qui subsiste quant à la remise en état de la voie ferrée CONAKRY-KINDIA-MAMOU-DABOLA-KOUROUSSA-KANKAN et quant à l'utilisation moins sélective des autres voies minières, donnent sa juste valeur au rôle que jouera le réseau routier d'ici l'an 2010.

Face au système de centres de développement, la classification fonctionnelle de ce réseau jouera un rôle dans la fixation des priorités de réalisation. Cette classification est déjà mentionnée dans les tableaux des caractéristiques des centres.

Nous n'avons traité ici que du réseau de Routes Nationales mais en subdivisant ce réseau en deux :

1. le réseau national primaire
  2. le réseau national secondaire
- Le réseau national primaire, à vocation nationale et internationale, dessert obligatoirement (au minimum) les trois premières catégories de Centres de Développement, soit CONAKRY-KINDIA-LABE, KANKAN, N'ZEREKORE, GUECKEDOU, FARANAH, MAMOU, BOKE ET GAOUAL (voir planche).

Ce réseau se confond d'autre part avec les principaux axes de développement du pays, ceux-là même qui ont aidé, entre autres, à définir la classification des Centres. La réhabilitation de ce réseau est prioritaire. (A noter qu'à part les liaisons avec le Sénégal à partir de MALI ou de KOUNDARA, et avec le Mali à partir de SIGUIRI ou de MANDIANA ce réseau fait déjà partie des priorités à court et moyen terme du Ministère des Transports et des Travaux Publics.)

Le réseau national secondaire dessert, quant à lui, le reste des autres Centres de la Guinée et complète le maillage de communications par route du territoire, en assurant également la liaison entre les routes nationales primaires. Il est appuyé par le réseau de pistes rurales qui est fait par le génie-rural. La réfection de ce réseau de routes nationales secondaires est extrêmement importante, mais, en considérant les priorités et les ressources financières disponibles, elle ne deviendra effective qu'à l'achèvement des travaux sur le réseau primaire.

## U - LES GRANDES AIRES NATURELLES D'ÉQUILIBRE

Le développement ne peut se produire ni se poursuivre dans le contexte actuel de dégradation et d'atteintes répétées à l'environnement et aux ressources naturelles non renouvelables. Les disponibilités des générations à venir en richesses naturelles dépendent des actions qui seront entreprises dès maintenant. La préservation et parfois la reconstitution des ressources naturelles ne peuvent être envisagées indépendamment des politiques de développement urbain et industriel. Elles reposent sur la définition, la reconnaissance et la réalisation des études détaillées de zones prioritaires dans les plans de développement dont la vocation restera essentiellement agricole, pastorale, forestière ou halieutique, en conformité avec la politique de développement rural.

Certaines zones feront l'objet d'arbitrages sévères telles que la zone des monts Nimba, certaines parties du littoral, les zones où prévalent les problèmes de dégradation des sols, les zones forestières et les réserves faunistiques. Ces éléments sont détaillés dans l'espace agricole et l'environnement.

L'ossature élémentaire du schéma national est constituée par les principaux pôles de croissance et les axes principaux de communication où se concentreront les principales mesures d'équipement. Cependant, au niveau régional, cette ossature doit être complétée par une structure secondaire qui répondra aux objectifs suivants :

- diffuser le développement vers les petits centres et le milieu rural
- intégrer les différents espaces en un ensemble socio-économique capable de générer une croissance économique interne.

Ce niveau comprend l'ensemble des chefs lieux de préfecture mais également un certain nombre de chefs-lieux de CRD (communauté rurale de développement) dont l'activité de ville-marché est capitale pour la zone rurale environnante. Ces centres devront être bien desservis par le réseau routier ou de pistes rurales, ils seront appelés à desservir des zones d'influence entre 100.000 et 200.000 habitants. Les détails sont présentés dans le chapitre E-III.

Cet objectif nécessite de dépasser la démarche sectorielle pour s'orienter vers une réelle démarche intégrée, appuyée par un cadre institutionnel, juridique et financier qui composera la politique d'aménagement du territoire et de développement régional.

## VI - LA STRUCTURE SECONDAIRE DU NIVEAU RÉGIONAL

## **COMPOSANTES SECTORIELLES**



## **E- COMPOSANTES SECTORIELLES**

### **I- ROLE DES POLITIQUES SECTORIELLES**

En dehors des grandes options structurantes de l'espace national, tels le schéma d'infrastructures, l'armature urbaine, les équipements, le zonage de l'occupation du sol, il est nécessaire de procéder à un ajustement, voire la plupart du temps à une régionalisation des politiques sectorielles, afin d'orienter l'affectation des ressources et la localisation de certaines activités. Chaque secteur isolément doit contribuer à la réalisation effective de l'objectif de développement global et équilibré du pays.

En d'autres termes, et sans vouloir aller à l'encontre des politiques proposées par les différents Départements, celles-ci doivent intégrer dans leurs programmes la composante régionale (en principe déjà intégrée) et la composante sous-régionale, autrement dit les régions de programme.

Il est nécessaire que les différents départements soient actifs dans la logique du présent Schéma National d'Aménagement du Territoire, accepté et voulu par tous. Si nous prenons l'exemple de la santé dont le programme à l'échelon national est parfaitement homogène, le respect des directives du SNAT se traduira, entre autres, par une formulation de sa politique de niveau d'équipements sanitaires dans les Centres de Développement (centres urbains surtout) puisqu'un nouveau niveau est proposé. Entre l'équipement d'un Centre Hospitalier Régional et l'Hôpital Préfectoral, sera proposé un Centre intermédiaire moins équipé que dans les villes de KINDIA, KANKAN, LABE et N'ZEREKORE, mais plus équipé que dans la plupart des Préfectures dans les villes de GAOUAL, MAMOU, BOKE, FARANAH ET GUÉCKEDOU. Ces dernières sont les Centres Chefs-Lieux des

nouvelles Régions de Programme (avec les quatre villes citées précédemment) mais cumulent les fonctions de Chefs-Lieux de Région Naturelle et de Région de programme.

De même, si les effectifs ne changent pas, les Départements techniques feront un effort particulier pour leur représentation dans ces mêmes villes, Chefs-lieux de Région de programme en leur donnant obligatoirement plus de moyens matériels pour fonctionner et davantage de prérogatives et de responsabilités.

Les analyses qui suivent concernent les secteurs actifs sur l'usage du sol ; entendons par actif que leur action implique nécessairement une forte consommation d'espace qui convient de gérer, et c'est le rôle du SNAT.

## **II- DÉVELOPPEMENT RURAL ET ESPACE AGRICOLE**

### **2.1. RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE**

L'espace agricole constitue encore le cadre de vie de plus de 4 millions d'habitants, soit près de 70% de la population, mais la population agricole totale atteindrait 4,2 millions de personnes en tenant compte de la population agricole urbaine. Dans les régions les moins urbanisées comme la Moyenne Guinée, c'est plus de 90% de la population qui vit en milieu rural. Si, en 1986, chaque rural devait nourrir 0,36 urbain (en plus de lui-même et avec 25% des besoins en riz importés), ce ratio s'élève à 0,44 en 1990 et pourrait atteindre 0,72 en l'an 2010 suivant le scénario B. D'où une certaine inquiétude quant à la capacité du système agricole à assurer pleinement son objectif d'autosuffisance alimentaire quand on sait :

- que les sols sont en général très dégradés par l'action, entre autres, des feux de brousse, la destruction du couvert végétal favorisant l'érosion qui entraîne la baisse de la fertilité et la formation des bowés.
- que la plupart des exploitants ont moins de 2 ha et vivent au stade de l'autosubsistance.

La LPDA (Lettre de Politique de Développement Agricole) propose de fixer un objectif de croissance de 3,5% par an pour l'ensemble du secteur agricole, dans le but de satisfaire l'augmentation de la demande interne, liée à l'accroissement de la démographie et la réduction des importations.

L'augmentation de la population rurale au taux de 1,8% conduit à une réduction du temps de jachère, ce qui peut entraîner une réduction des rendements et oblige les ménages à étendre les

superficies de leur exploitation pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Or, la sauvegarde du patrimoine naturel impose un arrêt du défrichement des zones sensibles à l'érosion. La priorité est donc à l'accroissement significatif de la production de riz, en limitant les méfaits sur le milieu naturel.

Il est clair que dans l'état actuel, les aménagements hydro-agricoles ne peuvent contribuer qu'à 1% de l'accroissement de la production, le reste, 2,5%, étant à rechercher par une amélioration sensible des cultures pluviales qui sont très sensibles aux aléas climatiques, aux variations de fertilité des sols lorsque la jachère est réduite. Cet objectif paraît donc très ambitieux, voire irréaliste à court et moyen terme. Néanmoins, une politique d'aménagements agricoles plus poussée permettrait d'atteindre ces objectifs à long terme.

Au sein de la politique sectorielle agricole, 3 aspects concernent plus directement le Schéma National d'Aménagement du Territoire :

- l'évolution des systèmes de production qui conditionnera leurs capacités à fournir des emplois, à retenir la population rurale et donc limiter l'exode vers les villes. Elle agira directement sur la répartition des établissements humains.
- l'utilisation et la sauvegarde des ressources naturelles (sol et eau) dans un souci de préservation des équilibres écologiques dans les zones menacées, de protection des meilleurs sols agricoles, d'équipements de périmètres spéciaux et de zones maraîchères dans les zones péri-urbaines.
- l'armature urbaine et le système de communication pour soutenir la production agricole en amont et en aval, et subvenir aux besoins d'équipements de la population rurale.

Dans le cadre de la LPDA, une recherche de définition des différents systèmes de production et leur potentialités est en cours de réalisation, ainsi que la conception de la carte agro-écologique de la

**Guinée.** En l'absence de ces données essentielles à la définition d'une politique d'aménagement du territoire axée sur la dynamisation des zones rurales, nous nous sommes basés sur les travaux préliminaires de la LPDA et les schémas directeurs régionaux de développement rural.

## 2.2. LES RÉGIONS AGRICOLES

L'espace agricole guinéen est fortement structuré par les conditions naturelles, mais surtout par les modes cultureaux traditionnels liés aux différentes ethnies.

Il n'y a pas à proprement parler de "régions agricoles" définies dans le cadre d'une politique agricole en l'absence des données mentionnées ci-dessus. Cependant, il est possible de baser une délimitation de ces sous-régions dans le cadre approximatif des régions naturelles fondées sur les critères suivants :

- systèmes agraires principaux (dans la limite des connaissances)
- caractéristiques physiques et climatiques de base
- problématique principale
- potentialités agricoles et options de développement

11 sous-régions ont ainsi été délimitées suivant le schéma ci-dessous :

### Basse Guinée

- 1 - Zone littorale
- 2 - Zone continentale Sud
- 3 - Zone continentale Nord-Ouest (contreforts du Fouta Djallon)

### Moyenne Guinée

- 4 Plaines et plateaux du Nord-Ouest
- 5 Le plateau central du Fouta-Djalon

- |   |   |
|---|---|
| <p><b>Haute Guinée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 Les hauteurs du Nord du Fouta Djallon</li> <li>- 7 Le versant Est du Fouta Djallon</li> </ul> | <p><b>Haute Guinée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 Le haut bassin du Niger</li> <li>- 9 Région Est des plateaux cuirassés</li> </ul> |
|---|---|

(D'autres délimitations ont été proposées pour la Haute Guinée : une région Nord-Est(a) et une région Sud (b) (LPDA), et une régionalisation basée sur les zones bordières des fleuves et les zones de plateaux)

### Guinée Forestière

- 10 zone préforestière
- 11 zone forestière

Les caractéristiques de ces zones sont reprises dans le tableau ci-joint.

## 2.3. RÉGIONS AGRICOLES ET REGIONS DE PROGRAMME

Les régions de programme coïncident en grande partie avec les régions agricoles, bien qu'il n'ait pas toujours été possible pour des raisons administratives et de réseau de communication de les faire s'ajuster parfaitement.

Par ailleurs, la vocation de la région d'aménagement est plus vaste que celle de région agricole et recherche une certaine complémentarité des activités et composantes au sein d'elle-même.

- la zone littorale de mangroves est une bande très étroite qui présente néanmoins des grands systèmes agraires différents, elle a donc été scindée en deux parties rattachées à l'arrière pays.

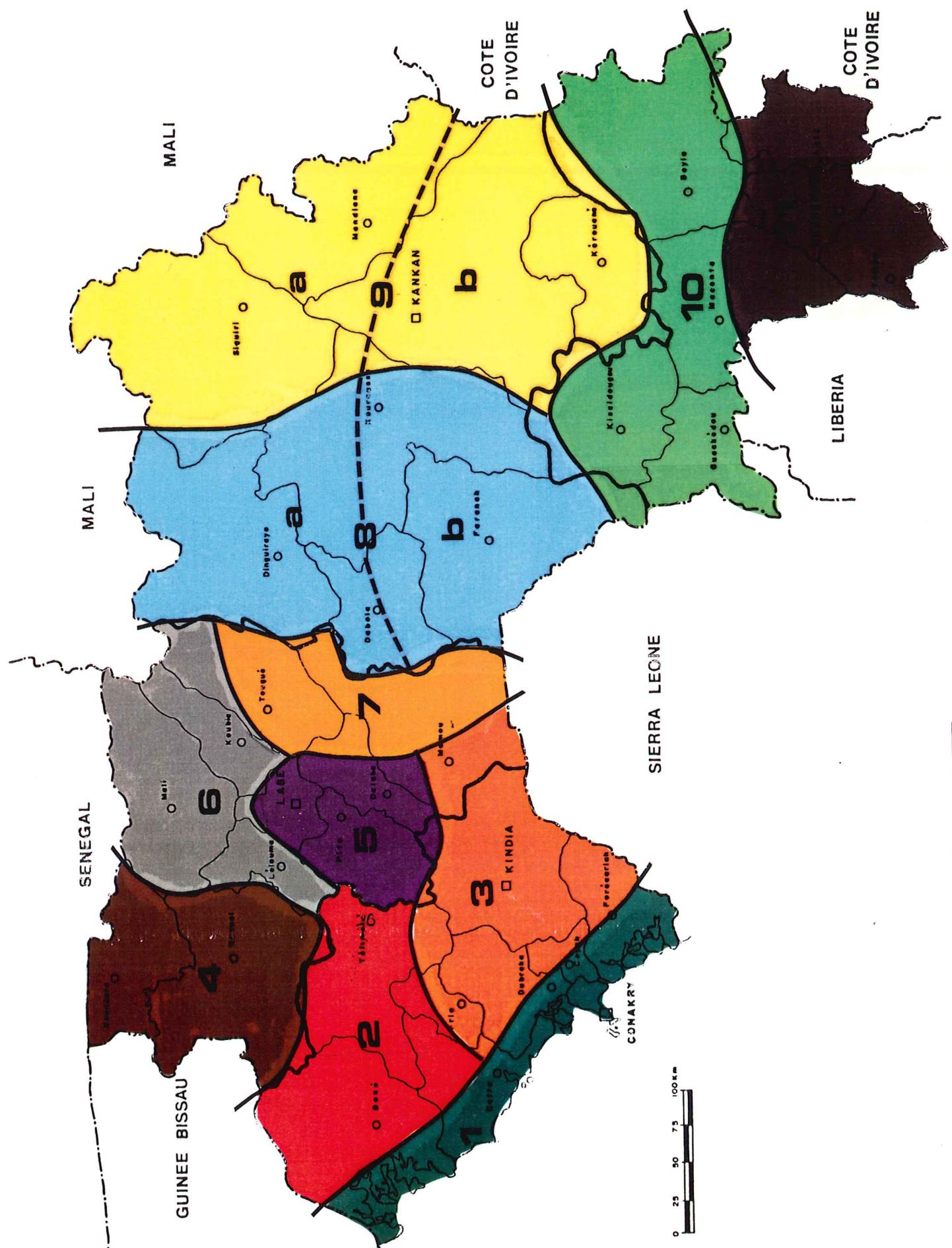
- la zone de transition préforestière a été rattachée aux deux autres régions pour des raisons évidentes de communication.

- la zone de transition préforestière a été rattachée aux deux autres régions pour des raisons évidentes de communication.

Les potentialités, tant humaines que physiques, sont évidemment assez différentes suivant les régions. Ce sont les zones les plus fragilisées du centre du Fouta Djallon qui accueillent cependant les plus fortes densités humaines. Ce sont aussi les zones qui ont les meilleurs sols, c'est-à-dire la Guinée Forestière et la Basse Guinée où la population rurale est la moins importante (phénomène à relativiser depuis l'arrivée des réfugiés en Guinée forestière). Malgré la mise en place récente d'un système de statistiques agricoles, la production reste très mal connue et ne peut donc être incluse dans le tableau des facteurs pour le moment.

La taille des exploitations est également un élément à prendre en compte, car elle peut déterminer les capacités à dégager des surplus et à fournir des emplois. La plupart des exploitations ont moins de deux hectares et produisent au niveau de l'autosubsistance. Elles ont peu d'échanges économiques, mais jouent un rôle fondamental pour le maintien de la population sur place par le nombre d'emplois fournis (9 personnes en moyenne par exploitation, soit 4,5 emplois à temps plein). Les exploitations de taille légèrement supérieure peuvent se moderniser sous réserve de regroupement, particulièrement dans certains bas-fonds.

Seules les grandes exploitations peuvent fournir réellement de nouveaux emplois. Actuellement l'emploi agricole est estimé à 2.150.000 emplois.





## CARACTÉRISTIQUES DES RÉGIONS AGRICOLES

| Régions naturelles            | Zones agricoles                             | Prefectures concernées              | Caractéristiques naturelles   | Systèmes agraires   | Problématique principale   | Potentialités   | Options   |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|---|---|--|---|---|
| Guinée Maritime               | Zone 1 basse côte                           | Boké Bofia Dubréka Coyah Forécariah | Mangroves Marécages Plaines salées Bas-fonds salés Plaines d'eau douce Bas-fonds et têtes de vallée eau douce Talus de transition | Système agraire du Nord (Baga) riziculture de mangroves Système agraire du Sud (sousou) riziculture d'eau douce | Erosion et surexploitation du bois de palétuvier Encavement des zones productives Maintien de la riziculture en zone salée et aménagée Concurrence riziculture eau douce et pâturelle Faible productivité Ecologie fragile et complexe notamment la mangrove Feux de brousse | Grande possibilité d'intensification de la production rizicole Sols Extraction de sel | Protection de l'environnement Gestion des terroirs, dév. du transport maritime, pistes rurales Zone riziale privilégiée Diversification de la production vivrière Organisation de la collecte primaire Transformation et transports Pêche artisanale Approvisionnement en eau potable, forage Amélioration des conditions d'extraction de sel Lutte contre les feux de brousse  |
| Zone 2 zone continentale nord | Boké Bofia Fria Télémbé Télimélé            |                                     | Bas-fonds continentaux, bas plateaux côteliers, plateaux cuirassés, sols squelettiques  | Production pluviale   | Extension urbaine, déboisement, feux de brousse Problèmes liés à l'exploitation minière Encavement Piétinement du bétail   | Diversification de la production vocation sylvopastorale                              | Ceinture avicole Fria Kamsar Conakry Intensification et modernisation des techniques culturelles, gestion des terroirs PME agricoles modernes Projets agro-industriels Promotion services privés à l'agriculture Vulgarisation agricole Organisation paysanne et professionnelle Règlement du problème foncier Crédit agricole et rural Reboisement, lutte contre feux de brousse   |
| Zone 3 zone continentale sud  | Kindia Coyah Dubréka Forécariah Mamou ouest |                                     | Bas plateaux côtiers  | Production pluviale   | Erosion, feux de brousse déboisement du à la carbonisation Extension urbaine   | Agriculture de rente diversifiée moderne près des villes Potentialités naturelles     |   |
| Moyenne Guinée                | Zone 4 Nord-Ouest                           | Gagoul Koundara                     | Plaines Plateaux  | Riziculture pluviale de submersion ou nappe vivriers tradition. élevage transhumant arachide                    | Sahéliisation Encavement Onchocercose Feux de brousse  | Surplus vivrier Coton, riz, maïs, sorgho mil Pâture abondant dans les vallées         | Diversification orientée vers le riz, mais arachide, coton, marché local et extérieur Amélioration des techniques culturelles Gestion des terroirs agr/élev/parcours Amélioration de l'élevage bovin (viande et reproduction); reboisement Développement de la petite transformation et collecte primaire, désenclavement, lutte contre feux de brousse et onchocercose   |
| Zone 5 Plateau central        | Labé Pita Dalaba Mamou Nord                 | Plateau                             |   | Tapades - fonds de vallée - agriculture semi-intensive diversifiée  | Erosion des sols, déboisement, sources, feux de brousse  | Agriculture de rente dans fonds de vallée   | Intensification et spécialisation pour autosuffisance locale Arboriculture fruitière, élevage petits ruminants- apiculture- aviculture Organisation paysanne, aménagements en fonds de vallée- pistes rurales - protection de l'environnement par affectation des espaces de prod. bois de chauffe Conditions pour commerce privé régional Essences d'agrumes et essences végétales Apiculture, gestion des terroirs Enrichissement du sol, reboisement |

## CARACTERISTIQUES DES REGIONS AGRICOLES

| Régions naturelles | Zones agricoles             | Préfectures concernées                            | Caractéristiques naturelles  | Systèmes agraires  | Problématique principale  | Potentialités  | Options   |
|--------------------|-----------------------------|---|--|--|---|--|---|
| Moyenne Guinée     | Zone 6 hauteurs             | Mali Léouma<br>Koutibia<br>Tougué Nord            | Montagnes et Bowés   |  | Enclavement, conditions naturelles difficiles, environnement fragile, feux de brousse   | Potentialités plus réduites, élevage bovin   | Elevage bovin<br>Autosuffisance locale<br>Gestion des terroirs  |
|                    | zone 7 versant est          | Tougué Sud<br>Dakaba Est<br>Pita Est<br>Mamou Est | Plaines Versants   |  | enclavement, conditions naturelles difficiles, environnement fragile, feux de brousse   | Agriculture diversifiée et possibilitez de surplus   | Lutte contre feux de brousse<br>Aménagement de petits périmètres irrigués et mise en valeur intensive (autosuffisance locale et zone déficitaire voisine), cultures maraîchères et de contre saison, pistes rurales, culture atténuée -crédit rural - organisation paysanne   |
| Haute Guinée       | zone 8 haut bassin du Niger | Dinguiiraye<br>Dabola<br>Kouroussa<br>Faranah     | Vallées des grands fleuves, zones de plateaux et transition du Fouta   | Riziculture de submersion, élevage cultures pluviales traditionnelles  | Agriculture peu diversifiée Sécheresse au Nord Zone endémique onchocercose Problèmes d'environnement Feux de brousse Exploitations minières Bois de chauffe Faible productivité Sahéliisation | Traction animale Tabac Arachide fruits Surplus céréalière Vérinier associé au Cultures de rente Arachide coton Fruits Traction animale | Aménagement des bas-fonds, mise en valeur intensive pour surplus commercialisables; tubercules Lutte contre les feux de brousse Intensification de la culture pluviale Diversification orientée vers le maïs, l'arachide, le riz et le coton Aménagements des vallées fluviales Arboriculture fruitière à valoriser par Transformation industrielle Crédits, intrants, commerce privé local. Eradication de l'onchocercose Gestion des terroirs |
| Guinée Forestière  | zone 9 Est                  | Kankan<br>Siguiri<br>Mandiana<br>Kérouané         | Vallées des grands fleuves, zones de plateaux et transition avec la GF | Riziculture de submersion, élevage cultures pluviales traditionnelles et céréalières cultures industrielles tubercules | Forêt pression agricole Déboisement Feux de brousse   | Sols et climat Possibilités de surplus pour zone déficitaire Nombreux bas-fonds  | Aménagements de bas-fonds pour diminuer pression sur pentes, gestion de terroirs, affectation des espaces, lutte contre les feux de brousse, élevage bovin, pisciculture villageoise, désenclavement (courant d'eau), crédit rural, collecte primaire et stockage, transformation; lutte feux de br. certaines cultures d'exportation   |
|                    | zone 10 préforestière       | Kissidougou<br>Beyla<br>Guéckédou<br>Macenta Nord | Plateaux Bas-fonds Plaines Montagnes                                   | Céréales Cult. pluviales Elevage, tubercules Céleri-culture Riziculture de bas-fonds et pluviale Cultures forestières  | Forêt pression agricole Déboisement Feux de brousse   | Sols et climat Possibilités de surplus pour zone déficitaire Nombreux bas-fonds  | Cultures d'exportation caïlc cacao Aménagements intensifs des bas-fonds Pisciculture, plantations industrielles et paysannes (palmier-hévéa) Pistes rurales marchés   |
|                    | zone 11 forestière          | Macenta Nzérékoré Loka Yomou                      | Plaines, hauteurs Bas-fonds  | Riziculture de bas-fonds et pluviale avec autres cultures céréalières Cultures forestières Elevage porcin              | Forêt pression agricole Défrichement  | Sols et climat Possibilités de surplus pour zone déficitaire Nombreux bas-fonds  | Cultures d'exportation caïlc cacao Aménagements intensifs des bas-fonds Pisciculture, plantations industrielles et paysannes (palmier-hévéa) Pistes rurales marchés   |

## **2.4. AMENAGEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE**

**Le développement du secteur agricole constitue un élément clef de l'aménagement du territoire.** Il s'inscrit à l'intérieur d'un espace inextensible en voie de dégradation, soumise à concurrence d'autres affectations, parfois à la limite de ses capacités physiques. Les actions de développement agricoles, contrairement aux autres secteurs qui ont un impact spatial localisé ou linéaire, concernent de vastes espaces et n'ont souvent des effets qu'à moyen ou long terme.

L'objectif de maintien de la population rurale active sur place suppose une dispersion des implantations humaines, donc des coûts d'équipements pour ces populations relativement importants, mais indispensables, et la promotion d'activités non-agricoles (PME, artisanat, matériaux de construction). La stratégie maîtresse reposera sur la mise en place d'un réseau de centres ruraux de desserte, fournissant les services essentiels à des prix initiateurs, et par la mise en place d'une infrastructure de base qui appuiera les actions de développement agricole menées par ailleurs.

Les actions prioritaires à entreprendre au niveau de l'espace agricole viseront donc les objectifs suivants :

- intensifier la mise en valeur dans les zones les plus densément peuplées par rapport aux ressources en terres, ce qui implique des mesures de protection du milieu, de conservation et reconstitution des sols et d'amélioration des techniques culturelles.

- mettre en valeur des zones peu ou pas exploitées faute de moyens (mangroves, plaines mal drainées, bas-fonds...)

- limiter la dégradation des terres par la surexploitation, les feux de brousse, les méthodes culturales extensives surtout dans les zones sensibles à l'érosion.
- étendre les superficies cultivées dans les zones disposant de ressources, par le développement de la culture attelée ou la motorisation, là où les conditions s'y prêtent." (MARA).
- intégrer davantage la culture et l'élevage (traction animale, fumure, zones de pâturages)".

## **2.5. LE ZONAGE DE L'ESPACE AGRICOLE**

Une carte d'aptitude agronomique des sols a été élaborée en 1986. Si certains de ces éléments restent controversés, cette carte donne néanmoins de grandes orientations de vocation des sols et reste le seul document disponible en la matière. Du point de vue de l'aménagement du territoire, la carte des unités agroécologiques qui devrait être prochainement élaborée, se révélerait indispensable dans le cadre du SNAVAT pour une meilleure identification des zones et leur aptitudes (zones et production et d'emplois agricoles).

Plusieurs types d'occupation possible des sols sont proposés :

- Zone d'intensification agricole potentielle importante, essentiellement pour la riziculture de submersion, de bas-fonds, de mangroves, de plaines alluviales, où la production pourrait augmenter très sensiblement par une politique d'aménagements hydro-agricoles plus poussée.

- 12.000 ha ont déjà été aménagés ou sont en cours d'aménagement.





| Zones agroclimatiques                            |                            | Morphopédologiques  | Surface agricole utile      | Contrainte de sols | Vocation agricole pastorale ou forestière   |
|--|----------------------------|---|-----------------------------|--------------------|---|
| Zone Forestière                                  | 3 M<br>1800 mm à 2800 mm   | Collines basses   | 40-60%                      | TF                 | Riz pluvial et de bas fonds maïs manioc, bananier, caféier palmier à huile plantation forestières plantation forestière forêt naturelle |
|  |                            | Collines à relief disséqué  | 20-40%                      | TF                 |   |
| Zone de transition forestière                    | 4 M<br>1800 mm à 2000 mm   | Hauts reliefs et collines   | 20%                         | TF                 | Cultures vivrières élevage extensif   |
|  | 4M<br>2000 mm à 4000 mm    | Mangroves et sables littoraux Rizières  | 20-40%                      | D                  | Riziculture   |
| Zone littorale                                   | 4,5 M<br>1500 mm à 2000 mm | Collines sols profonds  | 40-60%                      | F                  | Arboriculture fruitière cultures de bas fonds, riz bananiers palmiers à huile   |
|  |                            | Collines sols moyen-ment profonds Reliefs curasses et sols érodés   | < 10%                       |                    | élevage extensif Riziculture  |
| zone centrale d'altitude 900-1500m Fouta Djallon | 4,5 M<br>1500 mm à 2000 mm | Alluvions colluvions  | > 60%                       | D                  | Fonio, mil, maïs, tubercules , riz reboisement élevage extensif   |
|  |                            | Plateaux ondulés et collines Collines ondulées collines disséquées plateaux disséquées et reliefs                     | 20-40% 10-20% < 20%         | FE TE PTE          | Elevage extensif localement reboisement   |
| Zone à longue saison sèche                       | 5-6 M<br>1200 mm à 2000 mm | Alluvions inondables et terrasses Plateaux ondulés + ou - cuirassés Plateaux disséqués et cuirassés Reliefs cuirassés | 20-60% 20-30% < 10 % < 10 % | D P PTE PTE        | Erosion et fertilité sous réserve d'aménagement Mil sorgho maïs arachide Kénaïf coton riz de bas fonds Elevage extensif                 |

3 M : 3 mois de saison sèche

x mm: pluviométrie annuelle moyenne

contraintes de sol : P : profondeur de sol

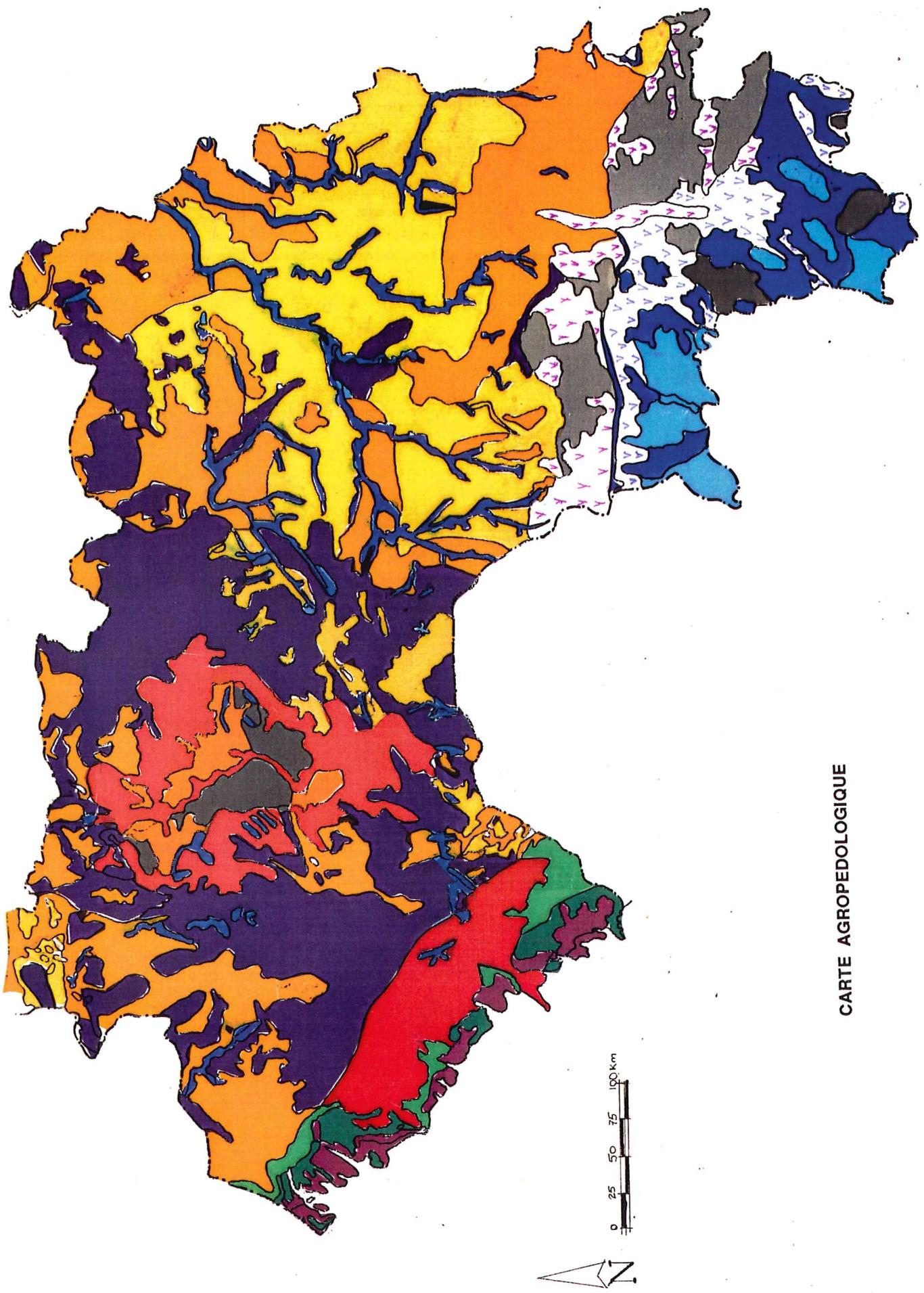
E : érosion

F : fertilité

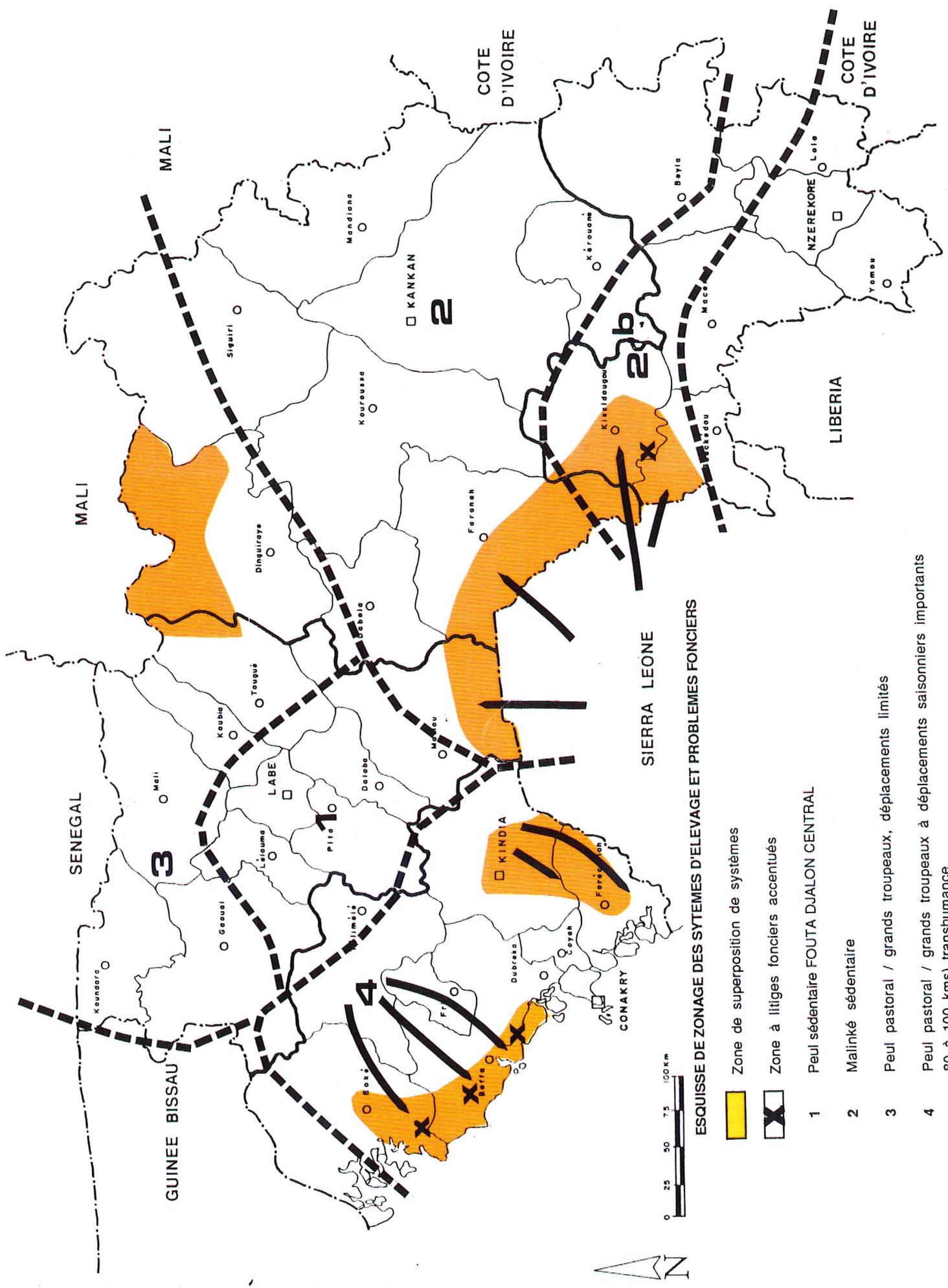
T : topographie

D : drainage

(Sources SCET AGRI AGROPROCESS)

**CARTE AGROPEDOLOGIQUE**







**Les potentialités en zones aménageables** sont de l'ordre de 200.000 ha (dont 50-70.000 en mangroves). Pour atteindre l'objectif de 3,5% par an (répartis entre cultures pluviales et nouveaux aménagements agricoles), il faudra aménager entre 5 et 7.000 ha /an. Actuellement, le rythme est d'environ 2.000 ha /an. Les zones principales concernées sont la bande littorale, la région périphérique de la capitale (Duféka, Coyah, Forécariah, Kindia), la plaine Nord-Ouest de Koundara, les vallées alluvionnaires des grands fleuves (Niger et ses affluents), les innombrables bas-fonds de Guinée Forestière, certains bas-fonds dans le Fouta Djallon (Tougué, Dalaba).

- les **zones d'intensification moyenne**, pour des raisons édaphiques, de systèmes cultureaux, de disponibilité en eau, d'accèsibilité, d'érosion... Ces zones, où prédominent la culture pluviale, ne peuvent escompter qu'une intensification ou extension moyenne si l'on veut assurer la préservation de la fertilité et éviter un trop fort déboisement. Ces zones sont vouées aux cultures vivrières, à l'arboriculture et l'élevage extensif principalement.

- zone sensible d'intensification très limitée et contrôlée. Les mesures viseront à la reconstitution et la protection des sols et des ressources en eaux. Une certaine intensification est possible dans les zones maraîchères (bas-fonds) et tapades familiales. Des actions de reboisement y seront envisagées sur les pentes. Cette affectation concerne tout le plateau central du Fouta Djallon.

- zones forestières : bois et forêts sur environ 700.000 ha. Elles sont plus spécialement concentrées en Guinée Forestière et Guinée Maritime, mais leurs vocations y sont différentes.

En superposition, viendront s'ajouter :

- les **zones d'élevage** (essentiellement Moyenne et Haute Guinée avec deux zones plus denses, Gaoual et Bély) et de parcours de transhumance en Guinée Maritime.
- les **zones de production industrielle existantes ou potentielles** (coton, fruits, arachide...) : Kindia, Dabola, Kankan, Kouroussa, Faranah, Yomou.
- les **zones de cultures forestières** (café, cacao, bananes plantain, palmier à huile et colatier).

## 2.6. LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET L'ENVIRONNEMENT

Les problèmes de protection de l'environnement se posent partout, mais avec une spécificité pour certaines zones comme les forêts villageoises, la mangrove, les zones forestières et les hauteurs. Ces problèmes augmenteront avec la pression démographique et l'accroissement du cheptel. Des mesures très précises ont déjà été proposées ou mises en oeuvre dans le schéma directeur de la Mangrove, le plan d'action forestier, les plans de développement rural du Fouta Djallon. Ces éléments sont détaillés dans le chapitre environnement.

## 2.7. LES PROBLÈMES FONCIERS

Les problèmes fonciers résultant des conflits possibles agriculture - extension urbaine dans les zones péri-urbaine et petits exploitants agricoles projets d'aménagement appellent les commentaires suivants :

- Pour les utilisations concurrentes en zone d'extension urbaine (maraîchage sur bas-fonds, riziculture et arboriculture), il est

souhaitable que ces zones, lorsqu'elles sont non aédifiées (pente, hydromorphie), puissent continuer à être exploitées par leurs occupants, en attente d'un type d'aménagement plus approprié. Signalons également les conflits possibles d'utilisation des sols dans les zones minières.

Quant aux problèmes résultant des conflits projets d'aménagement-pelets exploitants, il convient de souligner l'importance des investissements réalisés dans le cadre des aménagements actuels et la nécessité de rentabiliser ces investissements dont la plupart proviennent d'emprunts.

La solution serait donc de concéder autant que possible des parcelles aménagées à leurs anciens occupants en leur proposant, dans un cadre contractuel, des modalités de redevance ou d'amortissement.

Pour les zones rurales, il convient de souligner la coexistence entre activités agricoles et pastorales. Cette coexistence est à la base de certains conflits agriculteurs-éleveurs, dus à l'absence de zones délimitées de parcours et de culture. Il est souhaitable de remédier à cette situation par l'aménagement rural de façon à mieux structurer l'espace et par une réglementation prévoyant des zones de parcours et de pâturage du bétail sur lesquelles, pendant la période de parcours, il faudrait éloigner toute exploitation agricole.

Un projet de Code foncier pastoral en élaboration sous les auspices du MARA envisage de faire des propositions détaillées dans ce sens.

## 2.8. LES MESURES PRINCIPALES A MENER AU NIVEAU DE LA POLITIQUE AGRICOLE.

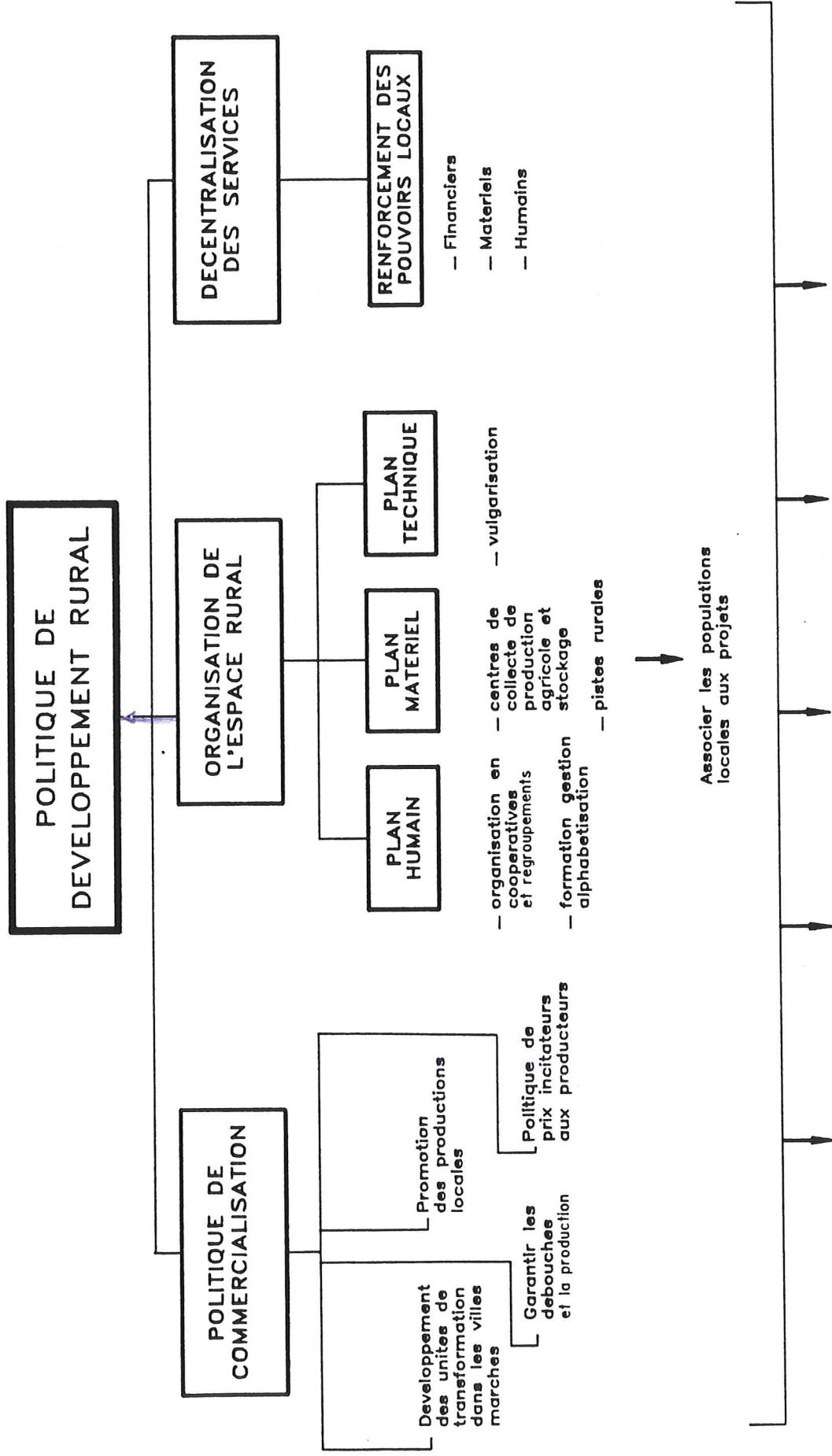
La stratégie proposée vise à maintenir, dans chaque région, la population des zones rurales afin de limiter l'exode et de retenir les forces de travail dans les régions à potentiel. La réussite de cet objectif dépend non seulement de la politique agricole qui sera mise

en œuvre, notamment par le système de prix agricole, de fourniture d'intrants, de politique foncière et de développement des circuits de commercialisation et de transformation, mais également de la politique de développement et d'équipement des centres ruraux, de développement des activités agro-industrielles et de l'objectif de satisfaction des besoins essentiels de la population.

Les principales mesures sectorielles sont reprises dans la nouvelle Lettre de Politique Agricole. Les principales mesures retenues dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

- réalisation des études fondamentales concernant les systèmes de production et leur évolution possible, la carte agro-écologique.
- développement des centres ruraux (voir tableau ci-après) pour le développement des activités agricoles, notamment au niveau de la commercialisation et pour le maintien de la population sur place grâce aux équipements et services mis en place. Elaboration d'une politique de développement des villages et villes-marchés qui constituent des éléments structurants fondamentaux du schéma.
- organisation de réseaux de collecte et de stockage, d'approvisionnement en intrants et matériel agricoles
- création de petites unités de transformation des produits près des zones de production pour stimuler la production, créer de l'emploi et valoriser la production locale.
- développement des réseaux de desserte, pistes rurales, points d'eau
- politique d'aménagements hydro-agricoles avec pour objectif 7000 ha/an.

## RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL POUR UNE INTEGRATION DU FACTEUR VILLES MARCHES



- mise en place d'un suivi/coordination plus poussé des grands projets agricoles sur le territoire. Redéfinition de certains objectifs de ces projets.

- protection des sols inscrite dans un cadre global de développement intégré avec un effort de sensibilisation de la population : reboisement, lutte contre l'érosion, protection des sources, feux de brousse, surpâturage...)

#### **préparation d'un code pastoral**

- mise en oeuvre du programme "GESTION DES TERROIRS"
- application des principes du Plan d'Action Environnemental
- l'un des éléments les plus importants reste le respect et la gestion de l'affectation des sols, notamment dans les zones d'intensification maximale et les zones sensibles à forte pression humaine.

### **2.9. LES OPTIONS PAR REGION DE PROGRAMME**

#### **GUINÉE MARITIME**

##### **Région Nord-Ouest**

- riziculture intensive sur plaines littorales
- gestion des ressources forestières de la mangrove
- maraîchage près de Kamsar, Fria, Télémélé
- élevage extensif sur plateaux avec délimitation de parcours de transhumance
- régénération des palmeraies
- intensification moyenne des cultures pluviales sur pentes et plateaux
- aviculture
- protection des cordons littoraux

- augmentation générale de la productivité sur aménagements hydro-agricoles.

##### **Région Conakry**

- riziculture
- maraîchage et horticulture
- gestion des ressources forestières
- aviculture

##### **Région Sud-Ouest**

- riziculture intensive des littoraux et bas-fonds
- gestion des ressources forestières de la mangrove
- arboriculture fruitière et fruits
- zone de production industrielle
- maraîchage et horticulture
- aviculture et petits élevages
- grandes plantations au Sud
- extraction du sel

#### **MOYENNE GUINÉE**

##### **Région Nord**

- intensification céréalière dans la plaines et les vallées (riz-arachide-sorgho)
- élevage extensif sur plateaux
- intensification moyenne des cultures pluviales sur plateaux
- protection des sols, zone de Lélouma et reboisement
- désenclavement

##### **Région Centre-Nord**

- protection des sols des bassins versants et sources, reboisement des versants
- intensification possible seulement dans bas-fonds
- maraîchage et tapades

- élevage extensif contrôlé, petit élevage, aviculture
- agrumes
- désenclavement

- tubercules

#### **GUINÉE FORESTIERE**

##### **Région Centre**

- protection des sols, bassins versants et sources, reboisement des pentes
- intensification en plaines et vallées
- arboriculture fruitière
- maraîchage et tapades
- intensification moyenne au Sud et élevage extensif (zone de parcours)
- tubercules
- gestion forestière
- désenclavement

##### **HAUTE GUINÉE**

##### **Région Centre-Ouest**

- intensification moyenne des cultures pluviales sur plateaux
- cultures industrielles, arachide (Dabola, Faranah)
- élevage extensif, important à Dinguiraye
- intensification maximale dans les vallées fluviales, riziculture de submersion
- lutte contre feux de brousse

##### **Région Est**

- sur plateaux intensification moyenne des cultures pluviales`
- cultures industrielles, arachide, coton
- élevage extensif, important à Dinguiraye
- intensification maximale dans les vallées fluviales, riziculture de submersion
- arboriculture fruitière (agrumes et néré)
- céréales (maïs, sorgho et riz)
- élevage extensif important à Siguiri et Kérouané
- gestion des ressources forestières

##### **Région Sud**

- riziculture de bas-fonds intensive
- cultures d'exportation (café, cacao)
- palmier à huile et colatier (Macenta)
- fruits
- intensification moyenne des cultures pluviales
- lutte contre le défrichement
- espace forestier d'importance nationale (Ziamá)
- petit élevage et porciculture, pisciculture
- tubercules

##### **Région Sud-Est**

- riziculture de bas-fonds intensive
- cultures d'exportation (café, cacao)
- cultures industrielles et paysannes (hévéa, palmier, colatier)
- fruits (bananes)
- intensification moyenne des cultures pluviales
- rationalisation du défrichement et lutte contre le déboisement
- espace forestier d'importance nationale (Diécké, mont Nimba)
- petit élevage, porciculture, pisciculture

### **III- LA CROISSANCE URBAINE**

Les hypothèses de croissance démographique retiennent toute une augmentation de la population rurale malgré l'exode vers les villes; cependant, l'essentiel de la croissance démographique se reportera dans les villes. L'enjeu du SNAT est de mettre en place une véritable hiérarchie urbaine et d'organiser dans les régions rurales un réseau de petites villes dynamiques pour appuyer le développement rural et ralentir l'exode vers la capitale. La redistribution de la croissance urbaine entre les régions et la capitale, qui apparaît comme une condition à l'équilibre interrégional, dépend essentiellement des possibilités d'emplois à l'intérieur, où doivent être créées les bases susceptibles d'attirer les activités économiques (communication, infrastructures et services) qui seront moins tentées de s'installer dans la capitale.

Les Nations Unies prévoient un taux de croissance urbaine au-delà de 5% jusqu'en l'an 2000, date à laquelle il devrait commencer à infléchir lentement. D'ici 20 ans (an 2010), ce sont donc environ 3 millions de citadins supplémentaires pour lesquels il faudra créer des emplois urbains, des équipements et des logements. Si la tendance actuelle se poursuit, les 2/3 de cette croissance se reporteront vers la capitale.

Même en supposant un développement optimal du monde rural, la population rurale ne pourra s'accroître à un taux supérieur à 2% (taux déjà très important). Ce qui veut dire que 21% de l'accroissement démographique rural et 55,6% de l'accroissement démographique total entre 1990 et 2010, se reporteront sur les villes dont la population serait multipliée par 2,5 au taux moyen annuel de 4,6%. Plus du tiers de cet accroissement urbain serait dû à l'exode rural (environ 1,5 million de personnes), le reste étant lié à la croissance naturelle de la population urbaine elle-même.

Dans la même période, le volume total d'emplois non agricoles (dans les mêmes conditions d'emploi qu'actuellement) devrait au moins atteindre 1,6 million de postes, soit près du double par rapport à la situation actuelle pour répondre à cet accroissement. Dou l'enjeu de l'urbanisation et de la décentralisation économique pour la réussite du Schéma National d'Aménagement du Territoire. Il ne s'agit pas cependant d'un scénario catastrophe d'urbanisation forcée puisque la croissance urbaine globale ne dépassera pas le niveau de la précédente décennie.

Cette volonté de modération et de répartition équilibrée des centres urbains est indissociable de celle de dynamisation du secteur rural qui prendra appui entre autres, sur le bon fonctionnement d'une armature urbaine bien hiérarchisée.

#### **3.1. LA RÉPARTITION ET LES TAUX DE CROISSANCE URBAINE**

Les tableaux d'évolution de la population urbaine confirment que, même avec un développement rural important, la répartition de la croissance urbaine ne parviendra pas encore à moyen terme à contrebalancer radicalement l'attraction de la capitale et que pendant quelques années, la<sup>e</sup> poids des villes de l'intérieur dans l'ensemble de la population urbaine n'augmentera pas (mais en terme absolu, elles compteront 650.000 habitants de plus), à l'exception de la Guinée Forestière.

Le développement des villes de la Guinée Forestière constitue l'un des phénomènes marquant de l'urbanisation de ces prochaines décennies. Cette évolution est liée à l'arrivée massive en 1990 de réfugiés des pays voisins dont une partie (estimée à 10% des effectifs actuels), d'origine guinéenne surtout, s'installera définitivement dans ces villes d'accueil, même après résorption des

**conflits outre-frontières.** Le taux de croissance urbain moyen pour l'ensemble de cette région est de 4,6%, soit le même que la moyenne nationale.

Le taux de croissance de la capitale ne pourra diminuer que progressivement de 6,1% à 4,5% (soit 4,9% sur la période retenue). A partir de l'an 2010, la structure urbaine de l'intérieur devrait être suffisamment renforcée pour contrebalancer plus efficacement l'attraction de la capitale.

La volonté de rééquilibrage suppose que l'on appose des taux de croissance urbaine supérieurs à la moyenne dans les zones faiblement urbanisées de Moyenne et Haute Guinée et des taux plus modérés dans la capitale et les zones plus urbanisées du littoral et de la forêt. Il faut néanmoins rester réaliste et considérer la structure actuelle de l'armature urbaine de l'intérieur où prévaut un grand nombre de villes pour une population urbaine relativement restreinte : 34 villes pour 665.000 habitants et avec 15 villes de moins de 10.000 habitants (dont la plupart localisées dans les zones les moins urbanisées du Fouta et de Haute Guinée).

Pour fortifier l'armature urbaine très diffuse, il est nécessaire d'abord de renforcer les centres principaux et de choisir un nombre restreint de centres-relais. Une trop grande dispersion dans un contexte de pénurie de moyens n'aurait qu'un effet très limité sur le développement urbain en général. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de créer des conditions d'attractivité supérieures dans certaines villes pour les entreprises. La mobilisation des ressources nécessaires suppose un rééquilibrage entre les investissements publics destinés à la capitale et ceux attribués à l'intérieur. Ceci ne pourra cependant se faire que dans une certaine limite, compte tenu des besoins énormes de la capitale.

Un équilibre devra être recherché entre la promotion de certains centres urbains et parallèlement l'appui aux petits centres ruraux. Les taux de croissance urbaine ont été proposés en fonction :

- de la taille actuelle des villes, de leur niveau d'équipements et de services, et de leur situation géographique
- de leur place dans la hiérarchie urbaine future
- de leur capacité à générer un développement économique interne et leur impact sur le milieu rural environnant (critères estimés de façon empirique).

| taux de croissance urbaine | Villes  |
|----------------------------|---|
| 90-2010                    |   |
| 3,0%                       | Boffa, Dalaba, Dinguiraye, Dubréka,<br>Gaoual, Kérouane, Koublia, Kouroussa,<br>Léouma, Mali, Mandiana, Télimélé, Beyla |
| 3,5%                       | Boké, Coyah, Faranah, Koundara,<br>Pita, Sigiri, Lola, Macenta, Yomou   |
| 4,1%                       | Fria, Kissidougou, Mamou, Guéckédou   |
| 4,3%                       | Kamsar  |
| 4,5%                       | Kankan, Kindia, Labé, Nzérékoré   |
| 4,9%                       | Conakry   |

**Taille des villes par région naturelle 1990**

| Taille                                  | Guinée Maritime           | Moyenne Guinée                                 | Haute Guinée                        | Guinée Forestière                   | Conakry |
|---|---------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---------|
| <10.000<br>14 villes<br>78.900 hbts     | Boffa Dubréka<br>Télimélé | Dalaba Gaoual<br>Tougué Léiouma<br>Koubia Mali | Dinguiraye<br>Kouroussa<br>Mandiana | Beyla Yomou                         |         |
| 10-20.000<br>8 villes<br>113.100 hbts   | Boké, Coyah<br>Forécariah | Koundara Pita                                  | Dabola<br>Kérouané                  | Lola                                |         |
| 20-50.000<br>9 villes<br>282.800 hbts   | Kamsar Fria               | Mamou Labé                                     | Siguiri<br>Faranah                  | Kissidougou<br>Guéckédou<br>Macenta |         |
| 50-100.000<br>3 villes<br>188.700 hbts  | Kindia                    |  | Kankan                              | Nzérékoré                           |         |
| >1.000.000<br>1 ville<br>1.068.000 hbts |                           |  |                                     |                                     | Conakry |

**Taille des villes par région naturelle 2010**

| Taille                                 | Guinée Maritime                | Moyenne Guinée | Haute Guinée                        | Guinée Forestière                   | Conakry |
|--|--------------------------------|----------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------|
| <10.000<br>4 villes<br>24.100 hbts     | Kouibia Léiouma<br>Tougué Mali |                |                                     |                                     |         |
| 10-20.000<br>10 villes<br>124.400 hbts | Boffa Dubréka<br>Télimélé      | Dalaba Gaoual  | Dinguiraye<br>Kouroussa<br>Mandiana | Beyla<br>Yomou                      |         |
| 20-50.000<br>9 villes<br>246.400 hbts  | Boké Coyah<br>Forécariah       | Koundara Pita  | Siguiri<br>Dabola<br>Kérouane       | Lola                                |         |
| 50-100.000<br>8 villes<br>604.500 hbts | Kamsar Fria                    | Labé Mamou     | Faranah                             | Gueckédou<br>Kissidougou<br>Macenta |         |
| >100.000<br>3 villes<br>471.100 hbts   | Kindia                         |                | Kankan                              | Nzérékoré                           |         |
| >1.000.000<br>1 ville<br>2.806.800     |                                |                |                                     |                                     | Conakry |

**EVOLUTION DE LA TAILLE DES VILLES PAR REGION NATURELLE**

|                          | 1990             |                  | 2000             |                  | 2010             |                  |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                          | nombre de villes | Population x1000 | nombre de villes | Population x1000 | nombre de villes | Population x1000 |
| <b>Guinée Maritime</b>   |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| < 10.000                 | 3                | 21.4             | 2                | 15.6             |                  |                  |
| 10-20.000                | 3                | 43.9             | 2                | 29.2             | 3                | 38.7             |
| 20-50.000                | 2                | 70.5             | 3                | 91.2             | 3                | 84.2             |
| 50-100.000               | 1                | 53.2             | 2                | 141.9            | 2                | 160.5            |
| > 100.000                |                  |                  |                  |                  | 1                | 128.4            |
| <b>Moyenne Guinée</b>    |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| < 10.000                 | 6                | 26.1             | 6                | 35.2             | 4                | 24               |
| 10-20.000                | 2                | 32.1             |                  |                  | 2                | 23.4             |
| 20-50.000                | 2                | 65.1             | 4                | 144.6            | 2                | 64               |
| 50-100.000               |                  |                  |                  |                  | 2                | 149.3            |
| > 100.000                |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| <b>Haute Guinée</b>      |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| < 10.000                 | 3                | 20.8             | 2                | 17.4             |                  |                  |
| 10-20.000                | 2                | 25.2             | 3                | 44.6             | 4                | 58.9             |
| 20-50.000                | 2                | 58.7             | 1                | 31.2             | 2                | 45.6             |
| 50-100.000               | 1                | 74.8             | 1                | 167.9            | 1                | 72.9             |
| > 100.000                |                  |                  |                  |                  | 1                | 180.5            |
| <b>Guinée forestière</b> |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| < 10.000                 | 2                | 10.6             |                  |                  |                  |                  |
| 10-20.000                | 1                | 11.9             | 3                | 40.2             | 2                | 28.9             |
| 20-50.000                | 3                | 88.5             | 2                | 77.2             | 1                | 27.2             |
| 50-100.000               | 1                | 60.7             | 1                | 60.8             | 3                | 203.2            |
| > 100.000                |                  |                  | 1                | 104.5            | 1                | 162.2            |
| <b>Toute la Guinée</b>   |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| < 10.000                 | 14               | 78.9             | 10               | 68.2             | 4                | 24               |
| 10-20.000                | 8                | 113.1            | 8                | 114              | 11               | 149.9            |
| 20-50.000                | 9                | 282.8            | 10               | 344.2            | 8                | 221              |
| 50-100.000               | 3                | 188.7            | 4                | 370.6            | 8                | 585.9            |
| > 100.000                |                  |                  | 1                | 104.5            | 3                | 471.1            |
| > 1.000.000              | 1                | 1068.1           |                  |                  |                  |                  |

### Population urbaine par région de programme

| Régions<br>d'aménagement | Population urbaine<br>1990 x 1000 | Population urbaine<br>2010 x 1000 | Population urbaine<br>%<br>2010 x 1000 % | Taux<br>d'accr. |
|--------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------|
| Conakry<br>1 ville       | 1068                              | 61,6                              | 2807                                     | 65,5            |
| Nord Ouest<br>5 villes   | 98                                | 5,6                               | 212                                      | 4,9             |
| Sud Ouest<br>4 villes    | 91                                | 5,6                               | 200                                      | 4,7             |
| Nord<br>3 villes         | 28                                | 1,6                               | 53                                       | 1,2             |
| Centre Nord<br>4 villes  | 41                                | 2,3                               | 93                                       | 2,2             |
| Centre<br>3 villes       | 55                                | 3,2                               | 116                                      | 2,7             |
| Centre Est<br>4 villes   | 62                                | 3,6                               | 119                                      | 2,8             |
| Est<br>4 villes          | 118                               | 6,8                               | 262                                      | 6,1             |
| Sud<br>3 villes          | 89                                | 5,1                               | 222                                      | 4,7             |
| Sud-Est<br>4 villes      | 83                                | 4,8                               | 267                                      | 5,1             |

### 3.2. EVOLUTION DE LA TAILLE DES VILLES

La croissance urbaine modifiera sensiblement la structure urbaine puisque l'éventail des catégories de villes va s'étendre avec l'émergence de 3 villes de plus de 100.000 habitants et de 8 villes retenant entre 50 et 100.000 habitants (contre 3 seulement en 1990).

### 3.7. LA GRILLE D'EQUIPEMENTS URBAINS

La grille présentée dans le chapitre "Armature urbaine" propose pour chaque type de centre urbain hiérarchisé, la nature des équipements minima nécessaires à leur fonctionnement, afin qu'ils puissent répondre au niveau de service et de confort qui leur est demandé.

Il est évident que le degré d'équipement diminue au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie. Le centre urbain d'ordre national bénéficie de tous les services et équipements. On remarquera que les centres supra-régionaux (capitales régionales) assurent pratiquement les mêmes services et ont un taux d'équipements presque aussi élevé que le centre national (si l'on excepte le pouvoir politique central, les représentations officielles, les sièges bancaires, les sièges des grandes sociétés, ainsi que les grands hôtels et boutiques de luxe).

## **III- LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

En matière d'aménagement du territoire, se pose toujours le problème de choix entre l'approche "espace polarisé", c'est-à-dire le choix de zones prioritaires sur lesquelles accentuer les efforts, et l'approche "espace homogène" où l'on tente une mise en valeur simultanée à plusieurs niveaux dans chaque zone. Dans un pays comme la Guinée qui amorce son développement, l'approche polarisée doit être retenue dans un premier temps pour les secteurs de la production (spécialisation agricole et industrielle), puis les efforts étendus à l'ensemble du territoire au fur et à mesure que des retombées économiques des premières actions commencent à être perceptibles. Par contre, en ce qui concerne les équipements collectifs, une approche "espace homogène" doit être engagée dès le début pour permettre une égalité d'accès aux services publics suivant la hiérarchisation des centres secondaires et pour éviter l'exode vers les zones les mieux pourvues.

Les sites qui sont proposés ci-dessous ne sont évidemment pas à mettre en valeur tous en même temps, mais compte tenu de l'horizon de travail de ce document, il semblait nécessaire de faire un bilan des potentialités parmi lesquelles des axes prioritaires seront choisis.

### **4.1. LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

Quatre orientations stratégiques vont guider les efforts du Gouvernement (selon le S.D.I., Schéma Directeur d'Industrialisation auquel nous renvoyons le lecteur) :

- consolider l'économie de marché, en agissant surtout sur l'aspect institutionnel (droit de propriété foncière, droit commercial, règles bancaires et de création des entreprises, législation du travail, etc.)

- établir le rôle de l'Etat, dans une économie libérale, mais en apportant les encouragements et le soutien nécessaire.

- favoriser l'accès des Nationaux à l'industrie par l'encouragement et le soutien aux PME.

- inciter à une meilleure répartition géographique de l'industrie pour aider à constituer un marché national uniifié. Des dispositions devront être prises dans l'arsenal incitatif pour que les investisseurs soient orientés vers les régions intérieures et voient les pénalisations, qu'ils subissent hors de Conakry compensées ou du moins atténuées.

Dans cette optique le S.D.I a identifié six filières prioritaires, analysant pour chacune d'elles la configuration, le diagnostic, la stratégie et un plan d'action.

#### **- Pour la filière fruits et légumes**

- le développement des productions à rendement rapide
- la relance des vergers de manguiers
- la diversification des productions
- la relance des vergers, notamment dans la région de KANKAN
- la promotion de petites unités de conditionnement de jus et de pulpe
- la mise en place de normes et d'un label "Guinée".
- l'installation de stations de calibrage et de conditionnement
- la création de lieux de stockage en froid positif (0 à 6°)
- l'installation d'une unité de transformation des ordures en compost (à Conakry et dans les villes de l'intérieur)
  - l'amélioration de l'environnement fiscal et réglementaire
  - le développement de la recherche agricole
  - des actions de formation
  - etc.

#### **- Pour la filière corps-gras**

- la réhabilitation de la palmeraie villageoise
- le développement de plantations industrielles
- la création d'infrastructures de stockage pour l'importation d'huile en vrac
- la création de mini-huilleries (à Dabola pour l'arachide et à Kankan pour le coton et le karité, à Boffa pour le coprah, en Guinée Forestière pour la noix de palme, par exemple), éventuellement réhabilitation de l'ancienne huilerie.
- la création de mini-savonneries (Kankan, Boké, région forestière.)
- la constitution d'un comité "corps gras" (producteurs, transformateurs, commerçants..)
- la mise en place de normes de qualité (huile et savon)
- l'amélioration de la connaissance du marché actuel et futur
- l'établissement d'un plan de développement des matières premières
- l'aménagement de la taxation sur les produits importés oléagineux
- etc.

#### **- Pour la filière bois**

- la valorisation des ressources forestières (dans une perspective économique et environnementale)
- la satisfaction des besoins locaux et nationaux
- l'exploitation forestière (plan d'aménagement forestier, politique de reboisement 2000 ha/an, intervention sur les ressources dispersées et concentrées)
- la transformation artisanale, semi-industrielle et industrielle
- l'organisation de la filière
- les actions suivantes :

- installation d'un scierie mécanique (10 à 15000 m3/an) (réhabilitation de l'usine à N'Zérékoré et création d'une nouvelle)
- création de scieries mobiles (2 à 3000 m3/an)
- équipement pour la valorisation des chutes de sciage
- installation d'un centre de débit à Conakry
- production de charbon de bois selon la méthode casamancaise
  - diverses actions d'organisation et des mesures d'accompagnement
  - rendre fonctionnelle l'usine de meubles de Sonfonia (Conakry)
  - etc.
- Pour la filière pêche
  - organisation des supports et conditions de commercialisation intérieure
  - nécessité de saisir les opportunités d'exportation qui existent vers l'Europe
- Pour la filière savon
  - gestion optimum des ressources
  - les actions suivantes :
    - équipement en petites unités de glace des débarcadères de pêche artisanale et de la criée au port de pêche de Coronthis
    - développement d'une flottille de pêche artisanale avancée, spécialisée dans les céphalopodes
    - développement de l'aquaculture marine et fluviale
    - création d'unités de fabrication de matériel de pêche
  - constitution d'une structure professionnelle
  - organisation du marayage
  - installation d'une criée au port de pêche de Conakry et d'espaces de vente dans les débarcadères de pêche artisanale
  - promouvoir les exportations des produits de la pêche
  - etc.

- Pour la filière B.I.P.- matériaux de construction

- offrir des capacités d'absorption des programmes prévisionnels de construction et d'infrastructure

- promouvoir l'utilisation de matériaux locaux  
◦ les actions suivantes :

- installation de briqueteries de 2 à 10.000 tonnes/an (à Labé et Boké...)
- promotion de la fabrication de briques en terre compressée et/ou stabilisée
- relance des unités existantes (S.G.B.M., briquetterie de Kankan, Labé et N'Zérékoré)
- exploitation de carrières de calcaire, chaux, (Sougoueta et Sigiri)

- création de moyens d'information et de promotion pour l'utilisation des matériaux locaux

- mise en place d'un système de normes  
◦ reboisement près des briqueteries (notamment en Haute Guinée)  
◦ etc.

- Pour la filière transformation des métaux

- promotion des productions de substitution aux importations actuelles

- favoriser l'intégration de la filière  
◦ les actions suivantes :

- création d'une unité de tréfilage
- installation d'une petite fonderie (fonte grise)
- création d'une unité d'électrodes de soudure
- développement des services de maintenance

- mise en place d'un cadre normatif

- organisation des activités de récupération
- création d'un centre de conception de pièces industrielles
- etc.

Tout en s'appuyant sur le Schéma Directeur d'Industrialisation pour la définition des filières à favoriser, la politique de développement industriel doit viser à proposer des localisations précises, compatibles avec les réseaux à mettre en oeuvre, afin d'éviter une dispersion des moyens coûteux et économiquement inefficace. Un schéma de zones industrielles et de zones d'activités, auxquelles seront assorties des mesures sélectives d'incitation, doit être rapidement proposé. Il faudra également repenser la localisation de certaines industries en relation avec leur impact sur l'environnement naturel, humain et économique.

A cet effet, la "Fiche d'action n°15" du S.D.I. propose le "programme de zones industrielles et/ou artisanales dans les villes de l'intérieur". Nous le citons :

"Il convient de souligner au préalable que la réalisation de zones d'activités constitue une opération simple sous les réserves suivantes :

- choix d'un site à proximité immédiate d'une voie existante goudronnée et d'une ligne à moyenne tension.
- Faisabilité d'un système de délestage sélectif du réseau électrique permettant d'assurer une priorité de distribution pendant les heures de travail.
- Mise en place d'une politique très ferme des réserves foncières à proximité des villes"

A souligner que dans toutes les villes qui ont fait l'objet d'un SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme), une ou plusieurs zones d'activités ont été prévues et qu'il convient maintenant de créer et de gérer.

## 4.2. LE DEVELOPPEMENT MINIER

Pour rappel, le secteur minier avec une masse d'emploi représentant moins de 2% de la population active participe à plus de 25% à la contribution du P.I.B.

C'est un secteur vital pour l'économie guinéenne mais qui souffre de carences et de dysfonctionnement, eux-mêmes mentionnés dans le document de la NPM (Nouvelle Politique Minière) :

Secteur trop dépendant de la bauxite, absence d'intégration régionale des unités minières, manque d'un cadre attractif et d'une recherche systématique au niveau géologique et minier, insuffisance de protection de l'environnement, statut foncier des concessions minières imprécis...

Toujours est-il que l'objectif de cette Nouvelle Politique Minière est de rendre ce secteur plus attractif et mieux intégré à la dynamique économique nationale.

Dans le cadre du Schéma National d'Aménagement du Territoire, le secteur minier, en terme d'utilisation du sol, occupe une large place de par ses infrastructures. Il s'agit :

- des zones d'exploitation bauxitique, aurifère, diamantifère et des carrières. Malheureusement la restauration des sites affectés par l'exploitation minière n'a pas suivi le rythme de l'exploitation des gisements en vue de recréer un écosystème équilibré.
- des infrastructures de transport (souvent en site propre actuellement 400 km de voies ferrées minières, auxquelles il faut en rajouter 140 pour le nouveau projet de DIANDIAN) et de transport vers les ports miniers. Ajoutons les infrastructures de première transformation (concassage, séchage, alumine...)

- et des vastes cités minières (conçues au départ selon un plan bien structuré mais qui ont bien vite été phagocitées par les nombreux nouveaux venus attirés par les activités extra-minières et un autre type de confort urbain).

L'implication du secteur minier sur le SNAT est donc évidente et, autre aspect physique lié aux infrastructures précitées, il convient de rajouter un élément destructurant et déséquilibrant dans le cadre d'une proposition de répartition durable de la population dans le territoire. Effectivement et outre le fait (déjà mentionné) que ces villes minières attirent d'importants surplus de population qui sont plus ou moins "digérées" par ces centres, se pose le problème à long (voire à moyen) terme du devenir de ces villes et de leur chance de survie pour la période post-minière qui arrivera bien un jour.

KAMSAR, grâce à sa situation géographique (proximité de régions à forte potentialité agricole, niveau d'infrastructure très bon, débouché maritime, gros tonnage) peut prétendre se diversifier et restructurer son environnement économique dans un cadre régional si les efforts à consentir (au niveau des investissements, des comportements...) sont rapidement mis en oeuvre. KAMSAR pourrait également jouer le rôle de port d'éclatement de Conakry. SANGAREDI devrait pouvoir s'intégrer dans cette dynamique régionale.

FRIA, également ville minière, bénéficie déjà d'un statut (ville chef-lieu de Préfecture) et d'un niveau de services (notamment administratifs) qui vont lui permettre de préparer un avenir post-minier, appuyé par le nouvel axe routier BOFFA-LABE via FRIA-TELIMELE et LEOUMA, qui va relier plus commodément la Guinée Maritime à la Moyenne Guinée.

Les activités du village de G'BENKO (Arédon), par contre, sont essentiellement tournées vers l'exploitation du diamant. Ces activités sont quelque peu précaires ou, en tout cas, peu vouées à un long avenir (difficulté d'exploitation, d'approvisionnement,

gisement moins prometteur que prévu...). Le milieu rural environnant permet certes, à une population villageoise normale d'y être active, mais la concentration actuelle sur GBENKO hypothèque un avenir garant sur place. Il convient donc, dès maintenant, de réfléchir à ce problème.

Le développement minier doit tendre, entre autres objectifs, vers une augmentation de sa capacité mais aussi vers une diminution de son caractère autarcique et favoriser une intégration plus poussée vers les autres secteurs de l'économie... dans le respect des règles élémentaires de protection et de sauvegarde de l'environnement naturel.

#### 4.3. LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES VILLES-MARCHE

L'activité commerciale est non seulement une entreprise à finalité lucrative, mais aussi une unité économique et sociale qui doit assurer la distribution de la production et favoriser la prospérité des autres secteurs économiques.

Le secteur du commerce exerce en Guinée un rôle primordial à la fois sur l'artisanat, l'industrie et l'agriculture, car il constitue la pierre angulaire du secteur informel.

Le secteur du commerce occupait en 1989 76. 000 personnes dont 47% dans les centres urbains de l'intérieur, 43% à Conakry et 10% seulement en milieu rural.

Le commerce de produits alimentaires domine cette activité avec 68% des personnes de l'effectif, cette proportion variant selon les villes.

L'ensemble des ces activités commerciales structure l'espace urbain et rural et rythme la vie des habitants, faisant ainsi de certaines cités des villes-marché, où l'espace des marchés s'étend toujours au-delà de leurs limites.

Dans l'ensemble, les villes secondaires conservent une fonction essentielle de redistribution pour leur arrière-pays, des produits demi-gros en provenance de la capitale et des pays frontaliers.

L'absence de chiffres complets et fiables ne permet ni une analyse de l'évolution de l'accroissement des marchés extérieurs et intérieurs ni encore moins d'évaluer les effets du commerce sur la consommation nationale.

Dans le secteur du commerce, l'intervention du MICA se ramène essentiellement aux activités ci-après :

##### Le commerce intérieur

La distribution et la commercialisation du riz, en raison de l'importance de sa consommation dans le pays, occupent la première place au niveau des denrées de première nécessité.

En ce qui concerne les prix et la tarification, les seules tâches accomplies à ce jour en matière de tarification sont des travaux préparatoires d'ordre interne, sans réel effet sur le contrôle de la fixation des prix et tarifs. Il s'agit principalement :

- de l'appréciation de la structure des prix des produits faisant l'objet d'homologation
- du relevé et du suivi des prix sur les marchés de Conakry
- du suivi des stocks des produits de première nécessité au niveau de certains importateurs.

On note une absence de cadre juridique, de réglementation des prix et de la concurrence, notamment des produits de première nécessité. Cette situation rend impossible toute surveillance du marché intérieur.

#### Le commerce extérieur

Les activités de l'Etat en matière de commerce extérieur ont concerné le suivi de la gestion des accords commerciaux et la promotion commerciale :

- la participation de la DNC à des foires internationales
- l'organisation d'exposition-vente de produits étrangers
- les préparations annuelles des campagnes de commercialisation des produits agricoles d'exportation (café, cacao, fruits frais).

#### Les villes-marché

Les villes et villages-marché de Guinée, après une longue période de stagnation (voire de déclin) sous la Première République, voient leur importance s'accroître de jour en jour. La fin de la main-mise de l'Etat sur la commercialisation des produits, l'amélioration des infrastructures et de l'approvisionnement des stations de carburant en sont, entre autres, les principaux facteurs. Ces villes et villages-marché peuvent être classés en trois catégories :

- 1- les marchés de récupération
- 2- les marchés de redistribution
- 3- les marchés frontaliers

#### 1- Les marchés de récupération (dits hebdomadaires)

La majorité des marchés ruraux en Guinée se classent dans cette catégorie. Il s'agit en fait du premier point de vente des produits agricoles (échanges de produits de subsistance contre les produits manufacturés).

#### 2- Les marchés de redistribution

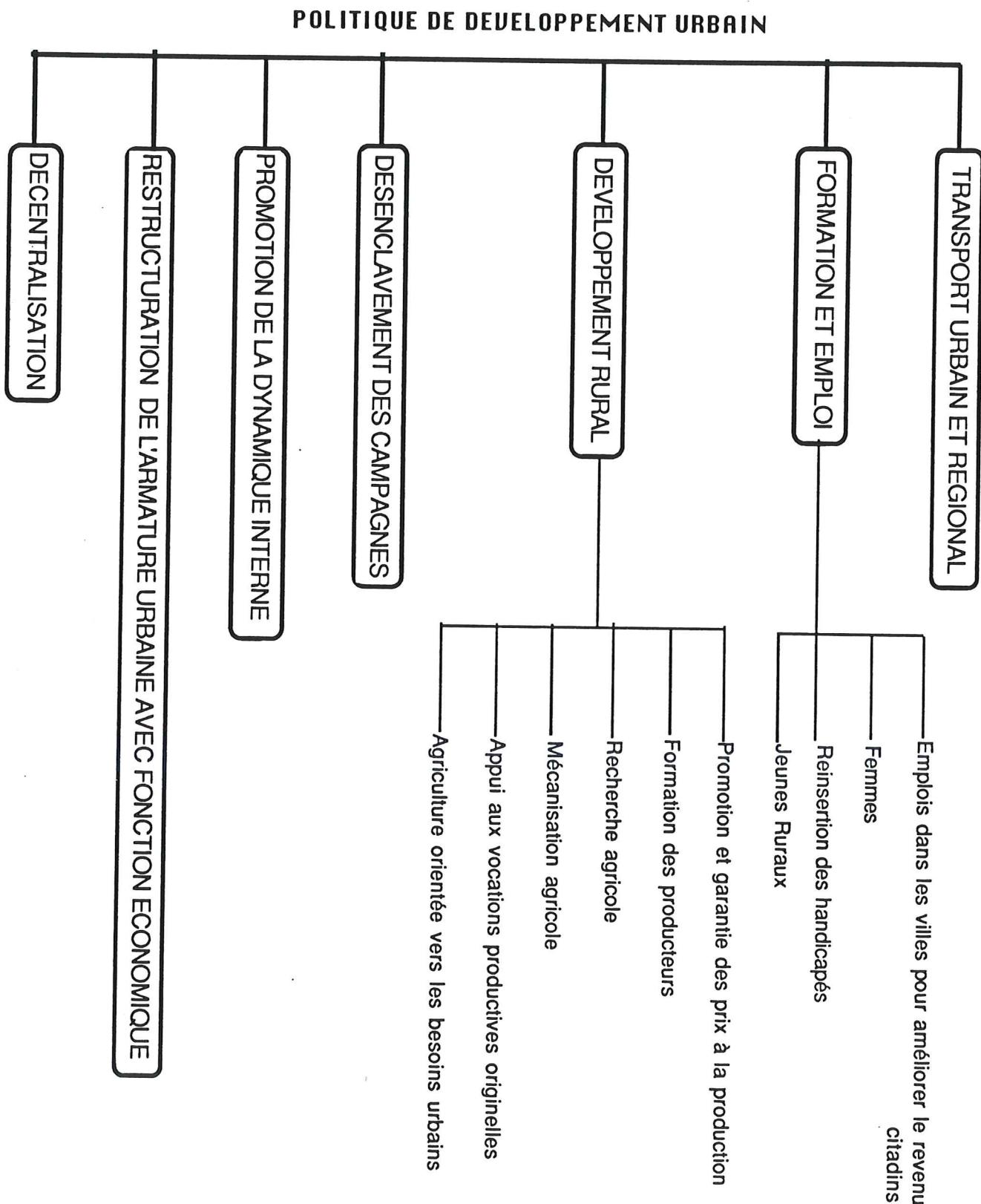
C'est ici le centre d'accumulation et de redistribution des produits agricoles et manufacturés avec la possibilité d'achats en gros. Ces marchés sont facilement accessibles et offrent une infrastructure plus développée (énergie, eau, télécommunications, stockage...). Les exemples-type sont Kindia, Pita, Mamou, Timbi-Madina, Faranah, Yende-Milimou, Kissidougou (à noter que les activités du marché de Yende-Milimou déclinent au profit de celles de Kissidougou depuis que cette ville a été dotée de meilleures infrastructures).

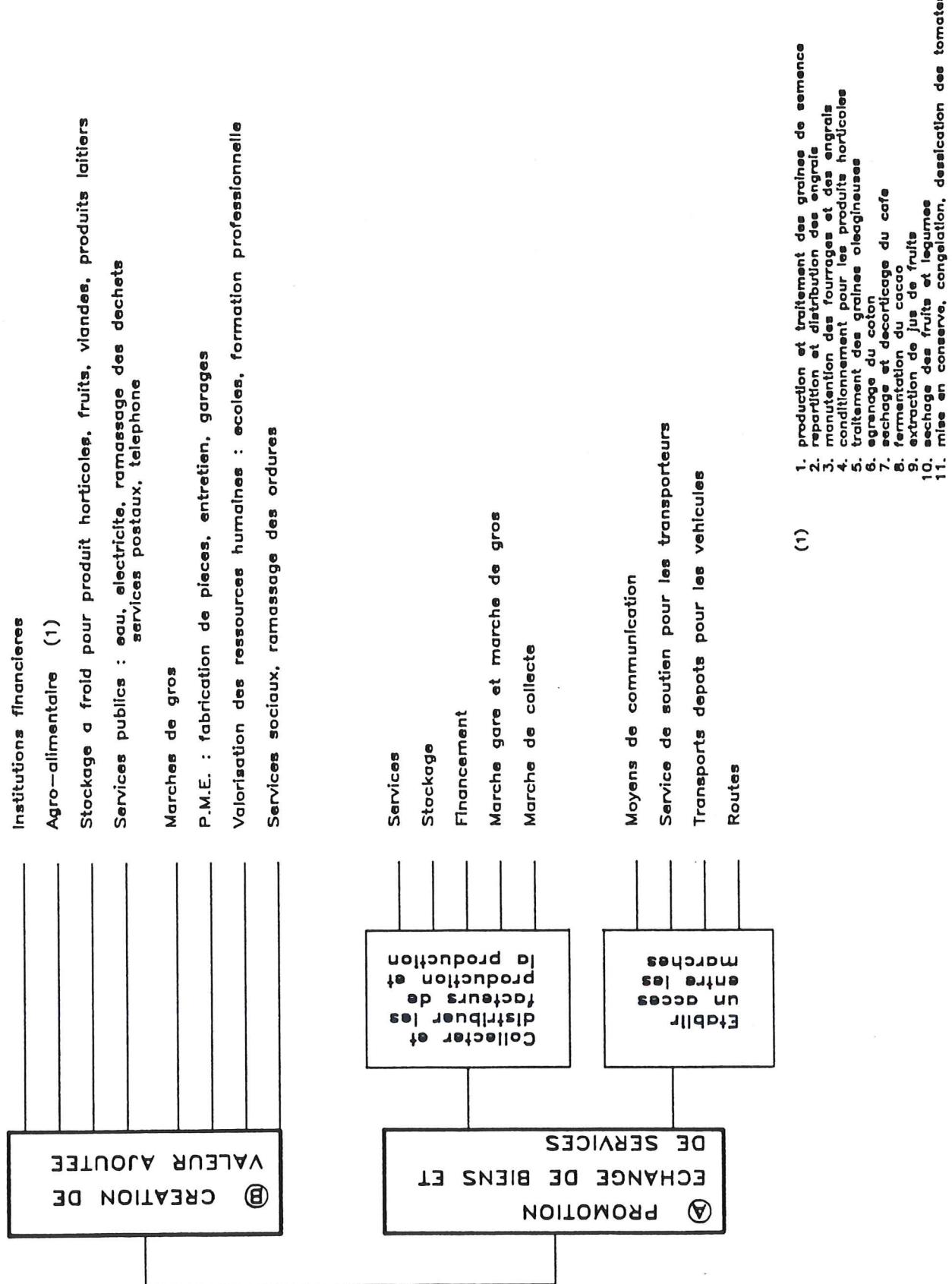
#### 3- Les marchés frontaliers

Leurs caractéristiques principales est qu'au moins 30% des produits échangés proviennent d'autres pays. Les exemples-type sont Conakry (principal port d'entrée), Guéckédou (point d'entrée pour les produits asiatiques qui venaient du Libéria - 50% des échanges), Nzerékoré et Sinko pour les produits en provenance de Côte d'Ivoire, Labé (Sénégal), Kankan (Mali et Burkina Faso), Boké, Macenta...

Ces trois types de marché sont interdépendants et complémentaires, et il est possible qu'un marché puisse cumuler deux des fonctions précitées, voire les trois.

## RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT URBAIN LIEE AUX BESOINS DU DEVELOPPEMENT RURAL





Dans le cadre de la politique du présent Schéma National d'Aménagement du Territoire, il est primordial de resserrer les efforts pour appuyer le réseau de ces villes et villages-marché par:

- une action en amont, traduite surtout par le renforcement de la politique de développement rural;
- une action institutionnelle pour renforcer la gestion financière et administrative des collectivités locales et améliorer le recouvrement local de taxes et droits de marché ;
- une action au niveau du développement des infrastructures, de la route à l'aménagement et l'équipement du marché lui-même.

#### 4.4. LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME

La Guinée dispose d'un potentiel touristique impressionnant. Sa configuration géographique, de la Basse Guinée à la Guinée Forestière, lui permet d'avoir tous les types de sites et de paysages propices aux randonnées touristiques :

- des plages dispersées sur le littoral ;
- des sites captivants de villages traditionnels et des paysages exotiques dispersés dans tout le territoire national ;
- une faune riche et variée.

Le caractère pittoresque et la beauté des sites du pays sont favorables à la pratique d'activités de loisirs spécifiques et au développement de formes de fréquentation originales : chasse, pêche, nautisme, randonnées pédestres et automobiles, safari-photos, séjours d'initiation à la nature, aux arts et aux traditions populaires.

Mais, étant donné la nature même du type de tourisme pratiqué en général sur le continent, qui est de type sélectif, il y a lieu de viser davantage la qualité (en terme de service proposé) que sur la quantité.

Le développement de l'activité touristique peut être à l'origine d'une activité économique non négligeable et constituer ainsi un des éléments d'une relance et d'une diversification sectorielle.

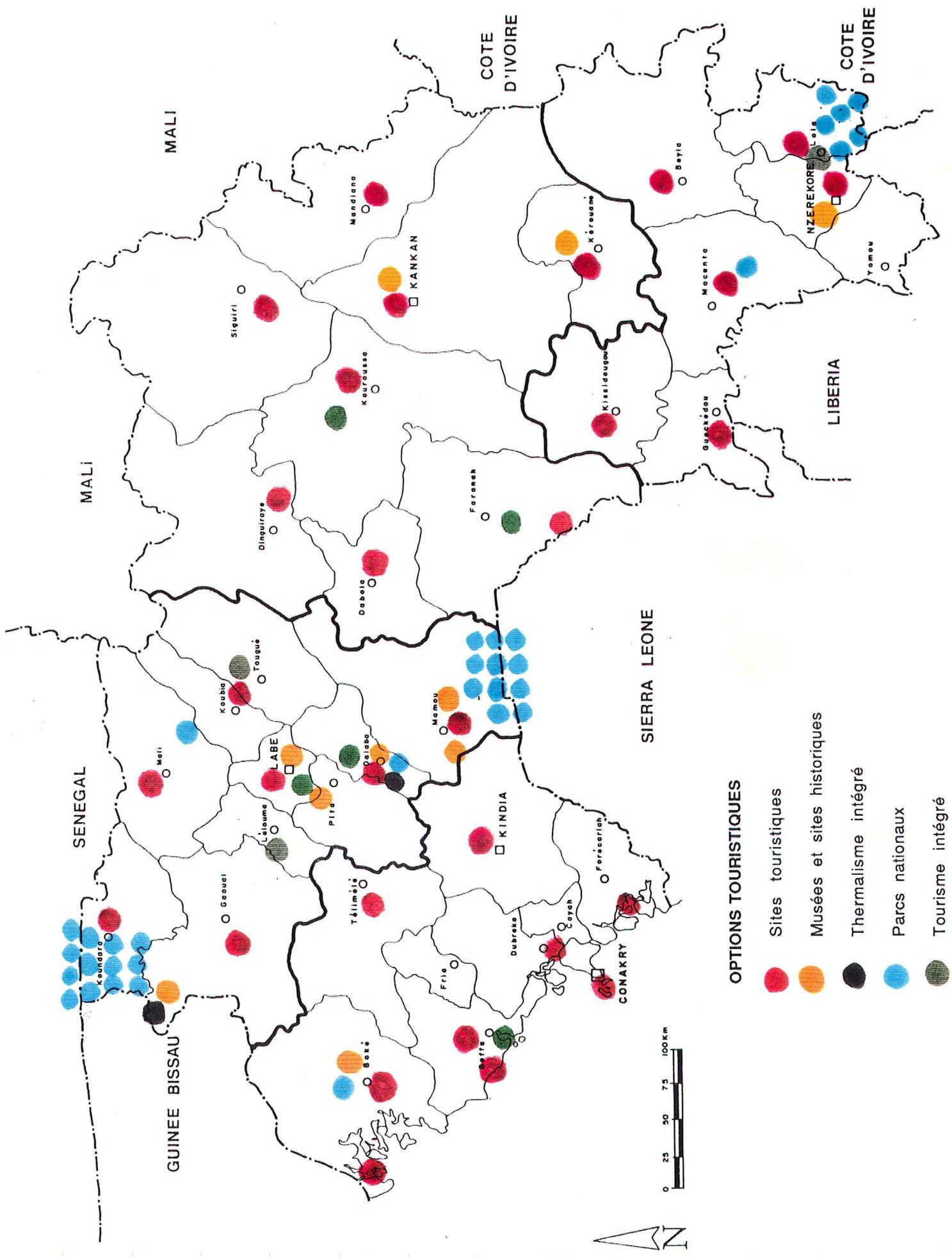
En matière de tourisme, comme dans tous les autres secteurs à vocation économique, le gouvernement n'entend pas intervenir directement, mais compte faciliter le développement de ces secteurs par :

- un assouplissement des conditions d'entrée sur le territoire
- l'accroissement des facilités de déplacement à l'intérieur du pays
- l'encouragement donné à la création par le privé de réceptifs permettant de valoriser les potentialités du secteur.

Les grands axes du développement du secteur touristique et hôtelier sont les suivants :

- la mise sur place d'une structure organisationnelle
- l'élaboration d'un schéma directeur de développement
- l'élaboration de textes régissant le tourisme et l'hôtellerie
- le lancement des travaux d'aménagement des sites et de rénovation des réceptifs
- la construction d'un centre de formation professionnelle
- le renforcement de la coopération internationale
- les inévitables contacts avec les consortiums d'organisateurs de voyages (tours-opérateurs, compagnies aériennes, banques...)

Il est temps de faire jouer pleinement au tourisme son rôle dans le développement économique, à l'image des pays qui ont réussi à valoriser leur potentiel touristique.





Pour ce faire, il est nécessaire que les conclusions du schéma directeur de développement du tourisme et de l'hôtellerie (1990-2006) soient appliquées.

#### **Les atouts (rappel) : les sites**

Ceci n'est pas une liste exhaustive. Elle n'a pour but que de sensibiliser le lecteur aux potentialités que recèle la Guinée et de le renvoyer, pour une meilleure information, auprès du Secrétariat d'Etat au Tourisme qui, malgré les contraintes, a réalisé des progrès louables pour le développement du tourisme, encore à ses prémisses.

#### **La Guinée Maritime**

- les îles de Loos
- Le "Chien qui Fume" à Dubréka
- le "Voile de la Mariée" à Kindia
- les plages de Bel-Air, de Marara et de Sogbané à Boffa
- les îles Tristao, Capken et Alcatraz à Boké
- Le fortin de Boké et la grotte de Sanama
- etc.

#### **La Guinée Forestière**

- la source du Niger à Faranah
- les chutes de Kindoï, de Kankama et de Tinkisso à Dabola
- la mosquée d'El Hadj Omar Tall à Dinguiraye
- les zones de chasse de Dinguiraye, Faranah...
- les fêtes des mares de Baro et Koumana
- le fort Gallieni (centenaire), le Balafon sacré de Niagassola, la Dame de Tenndy Kounadi sur la montagne de Maleah à Siguiri
- les fleuves Niger et Tinkisso, l'exploitation de l'or et la montagne de Didi Kourou à Siguiri
- les plages du Milo et la ville de Kankan
- les chutes de Guigbé et de Kamarato à Kérouané, le mont Simandou et les vestiges du Tata de Samory

#### **La Guinée Forestière**

- les chutes de Hongbéléa et de Brikoidou à Beyla, la grotte de Sidikidou, les cornes de Goye, le pic de Sinko et les mares de Sambala et de Bélékoro à Beyla
- le musée de Nzérékoré
- les monts Nimba à Lola (microclimat, crapauds vivipares uniques au monde, réserve mondiale de la biosphère) et le jardin primatologique de Bossou (Lola)
- le pont de lianes près de Macenta sur le fleuve Diani
- le Mont Yiba, les mines à Koliya (Macenta)
- la zone touristique de Guéckédougou et la plage de Makona à Guéckédougou
- le musée de Kissidougou, les grottes du mont Yombiro et les chutes de Yendé à Kissidougou
- la station climatique de Sérédou
- les chutes de la Saala et la cascade de Sarékali à Labé
- la "Dame de Mali" et le "Sage de Mali"
- la casse historique de Alpha Yaya dans le Gallé-Kadé et les sources thermo-minérales de Foulamory à Gaoual
- le Mont du Badiar et les villages de Coniaqui et de Bassari à Koundara
- la source du Sénégal et les chutes de Konkouré à Mamou
- la zone de chasse (contrôlée ou à contrôler) d'Oufékaba à Mamou
- le village historique de Timbo

#### **La Haute Guinée**

- les fêtes des mares de Baro et Koumana
- le fort Gallieni (centenaire), le Balafon sacré de Niagassola, la Dame de Tenndy Kounadi sur la montagne de Maleah à Siguiri
- les fleuves Niger et Tinkisso, l'exploitation de l'or et la montagne de Didi Kourou à Siguiri
- les plages du Milo et la ville de Kankan
- les chutes de Guigbé et de Kamarato à Kérouané, le mont Simandou et les vestiges du Tata de Samory

## B- LE TRANSPORT

### 5.1. LA ROUTE

L'essor des centres urbains est conditionné par leur insertion dans un réseau de communications complémentaires qui permettent de renforcer les échanges tant au niveau intrarégional entre les villes et la campagne, qu'entre les régions et les pays voisins. La hiérarchisation de ce réseau permettra d'orienter plus efficacement les investissements et d'augmenter les ressources en raison du potentiel désenclavé.

Les interventions doivent se concentrer dans les régions à développer afin de déclencher réellement leur décollage. Le choix des priorités visera à limiter les déséquilibres tout en réhabilitant l'infrastructure existante.

De gros efforts ont été consentis dans la plupart des régions mais il reste beaucoup à faire, notamment dans l'EST et le SUD-EST du pays, pour le franchissement des cours d'eau en ce qui concerne le réseau d'ordre national, et pour désenclaver les régions de production agricole en ce qui concerne le réseau de pistes rurales.

Au niveau de cette composante sectorielle qu'est le transport routier, la seule recommandation à faire dans le cadre du SNAT est que soit poursuivi (voire accentué autant que faire se peut) l'effort entamé depuis cinq ans, en fixant comme priorité l'achèvement (et l'entretien) du réseau national primaire tel que décrit au précédent chapitre.

### 5.2. LA VOIE FERREE

Sans vouloir revenir sur ce qui a été déjà dit, seule une politique volontariste permettra de donner les moyens à la Guinée de réhabiliter la ligne Conakry-Kankan et éventuellement prolonger le tronçon jusqu'à Bamako. Si cette volonté n'est pas clairement manifestée par un large consensus national (eu-égard à l'investissement important nécessaire), aucune assistance extérieure ne viendra spontanément proposer son aide.

Pour "crédibiliser" cette volonté et afin de répartir dans le temps cet effort financier, une première étape pourrait être le métro-train urbain de surface, pour une desserte rapide et fréquente de la capitale jusqu'à COYAH avec création d'une régie autonome. Une deuxième étape serait de réhabiliter définitivement la voie (avec écartement standard des rails et courbes normalisées...) jusqu'à KINDIA (ou en utilisant la voie OBK !). Des éléments d'appréciation plus consistants seraient dès lors disponibles pour mieux sensibiliser les bailleurs de fonds.

A plus long terme, en dehors de la réhabilitation de la voie entière, il faudrait envisager la liaison par rail jusqu'à Benty qui deviendrait le port d'éclatement de Conakry.

Pour ce qui est des voies ferrées minières, il faut étudier la possibilité de les intégrer dans un circuit commercial plus ouvert et moins exclusivement orienté vers le transport des produits pondéreux (même si elles ont été construites à cet effet).

### **5.3. LES PORTS**

En dehors de tous les petits ports de pêche du littoral et des ports destinés au cabotage, la Guinée dispose de deux ports aménagés en eau profonde (Conakry et Kamsar) et de deux ports facilement aménageables (toujours en eau profonde) à BENTY et à la Pointe du Zèbre à KAMSAR. (Sans compter le futur port minier qui va être aménagé au Nord du pays pour l'évacuation de la bauxite de Diandian, et le chantier naval projeté à Kassa).

En fait, Conakry est le principal (sinon l'unique) point d'entrée en voie de modernisation pour toutes les importations de marchandises et de matières premières en Guinée et pour les exportations des autres compagnies minières (OBK et FRIGUJA). Le port de Kamsar est utilisé par la CBG pour ses exportations de bauxite et l'importation de ses besoins courants.

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, il est certain qu'un éclatement des activités du port de Conakry vers l'intérieur (BENTY et KAMSAR) est nécessaire, non seulement pour alléger (et améliorer) les performances du port et palier aux nombreuses difficultés du trafic de stockage, de transit et d'évacuation dans la capitale, mais aussi pour rééquilibrer l'approvisionnement du pays dans un contexte plus sécuritaire et de moindre dépendance que vis-à-vis d'un seul centre, et éventuellement pour devenir à terme des ports d'entrée pour les pays voisins. D'autre part, un port est un secteur économique extrêmement important pour une région, dans la mesure où il génère une forte activité induite (en amont et en aval), créatrice d'emplois... recherchés.

Comme investissements urgents liés aux activités portuaires, il est nécessaire de créer rapidement un port sec sous douane (pour terminal-containier et autres stockages), relié au port par la voie OBK bienôt disponible ainsi qu'un dépôt pétrolier d'envergure nationale, à l'extrémité du territoire urbain de Conakry, avant Dubréka, relié au port par pipe-line (l'avantage principal étant de

retirer de Conakry le trafic de transport de carburant destiné à l'intérieur pour éviter l'encombrement et assurer une certaine sécurité).

#### **4.4. L'AEROPORT**

La Guinée dispose d'un aéroport international à Conakry bien équipé ou en voie de l'être, ainsi que des aéroports secondaires qui doivent être réhabilités ou modernisés (BOKE, LABE, KAMSAR, FRIA, SIGUIRI, KANKAN, MACENTA, KOUNDARA, KISSIDOUGOU, FARANAH ET NZEREKORE).

Il est vrai qu'en Guinée le trafic aérien de marchandises (périssables) est très limité et les raisons en ont été développées ailleurs. Mais il est clair qu'en prévision d'une réussite des différents programmes sectoriels (amélioration des transports terrestres, organisation des filières fruits et légumes, évaluation de la pêche...), il faut aménager une zone de dépôt avec gare de fret et entrepôts frigorifiques dans l'enceinte même de l'aéroport de Conakry, cette zone étant exclusivement destinée aux utilisateurs des services des compagnies aériennes.

Pour ce qui est des aéroports de l'intérieur, soulignons simplement que celui de LABE doit être déplacé conformément aux analyses du SDAU (dans un nouveau site plus adéquat à identifier), que celui de KANKAN doit être également déplacé (toujours en référence au SDAU) sur la zone au Nord où se trouve déjà une infrastructure à réhabiliter, et que les autres aéroports doivent être réhabilités et modernisés. Compte tenu de la proximité de Nzérékoré avec le Libéria et la Côte d'Ivoire, il sera souhaitable d'ouvrir l'aéroport au trafic international, notamment en direction de ces deux pays.

## **VI. L'ENERGIE ET L'EAU**

L'énergie et l'eau, au même titre que les transports et les télécommunications, sont des composantes importantes de l'aménagement du territoire puisqu'elles conditionnent dans une large mesure l'attrait ou le rejet des activités et des hommes sur une région donnée.

### **6.1. L'ENERGIE**

Dans les conditions normales, un réseau fiable de production-distribution doit pouvoir offrir au minimum l'énergie nécessaire, le jour, aux activités économiques et le courant domestique aux usagers, le soir (et la nuit); ce qui n'est pas le cas en Guinée. Aux problèmes liés à la production s'ajoutent des problèmes de réseau de distribution et des problèmes de délestages sélectifs (à Conakry où les systèmes de délestage ne diffèrent pas les zones d'habitat des zones d'activités).

La production électrique actuelle couvre moins de 50% de la demande (à Conakry) et la situation va s'aggraver face, d'une part, à l'accroissement démographique et d'autre part, au retard pris dans l'exécution (et même la programmation) de nouvelles infrastructures.

La situation est identique dans les villes de l'intérieur et ne va probablement pas changer avant 1995 (y compris pour Conakry), à supposer que les travaux pour la réalisation des barrages de GARAFLI, KOGBEDOU et NONGOA démarrent au plus tard en 1992 (ce qui n'est pas certain).

Au milieu de cette année 1991, et par rapport aux informations qui nous ont été communiquées d'une part, et face à la nécessité de fournir en permanence une énergie fiable à Conakry et aux villes (et villages !) de l'intérieur d'autre part (conditions sine qua non d'un développement des activités et du confort des populations),

nous ne pouvons, à ce stade, qu'encourager l'autorité compétente dans sa recherche de financements, tout en souhaitant que ces derniers soient orientés également vers les régions de l'intérieur.

Compte tenu de l'accroissement de la demande escompté (+15% par an, demande estimée à au moins 1257 GWh en l'an 2010), la réalisation de grosses unités interconnectées s'imposent. Les sites potentiels ont été identifiés depuis une dizaine d'années. La question de priorité à accorder à l'énergie hydroélectrique par rapport à l'énergie thermique est évidente. La projection des besoins en électricité indique que les charges principales de la Guinée seront toujours celles associées d'une part, au réseau de Conakry-Kindia et d'autre part, aux centres miniers de Fria et Kamsar/Boké/Sangarédi. Il est probable que l'on fasse appel à l'avenir à une combinaison d'installations thermiques et hydroélectriques pour alimenter un réseau interconnecté. L'interconnection des réseaux de la Basse Guinée avec ceux de la Moyenne Guinée se fera en s'appuyant essentiellement sur les ouvrages et potentialités de la Guinée Maritime (GARAFIRAKALLETA). Les réseaux de Kinkon et Tinkisso sont à 150 km l'un de l'autre, en leur point le plus rapproché entre Mamou et Dabola. De même, les réseaux de Kinkon et du système de Samou sont distants de 130 km entre Mamou et Kindia. La possibilité d'interconnecter ces quatre réseaux est intéressante, car ceci renforcerait ceux qui alimentent les villes de Moyenne et Haute Guinée et dont l'exploitation laisse à désirer. Ces embryons de réseaux constituent déjà des maillons du futur réseau national intégré.

Le potentiel en micro-centrales est important mais n'est envisageable que dans les zones où les débits d'étage ne sont pas trop faibles et où la topographie est suffisamment contrastée. La Guinée Forestière dispose des meilleurs atouts en ce domaine. Ces réalisations sont peu coûteuses et rapidement construites.

**Les énergies nouvelles et renouvelables ont leur place en Guinée.** L'énergie solaire, le biogaz, intelligemment intégrés dans les habitudes de vie des petites communautés rurales seront d'un apport appréciable pour l'introduction de nouvelles techniques agro-pastorales, et surtout de moyens de communication telles que la T.V et les Télécommunications dans ces zones qui ont un rôle essentiel à jouer dans le développement économique de la nation. Déjà, certains villages se sont équipés de capteurs solaires. La recherche doit être poursuivie en ce sens.

**Le feu de bois restera encore pour plusieurs années la source d'énergie essentielle de la très grande majorité des ménages.** La vulgarisation des foyers améliorés conduira à terme à une utilisation plus rationnelle de cette source d'énergie, puisque les pertes d'énergie imputables à la forme ou à la nature des foyers actuels seront sensiblement réduites. L'action des Eaux et Forêts devrait porter surtout sur la lutte contre les feux de brousse, les incendies de forêts qui, chaque année, portent de graves préjudices aux espaces boisés.

Quant à l'approvisionnement en produits pétroliers, il est certain que la remise en route du chemin de fer permettrait une distribution, (à partir d'une zone de stockage pétrolier hors ville de Conakry, relié au port par pipe-line), plus sécurisante et moins coûteuse sur le territoire (utilisation des dépôts régionaux de Mamou et Kankan situés sur le tracé du chemin de fer comme relais pour la redistribution vers les autres zones).

## 6.2. L'EAU

L'alimentation en eau potable est considérée comme l'un des moyens pour améliorer la santé de la population et constitue le premier pas vers la satisfaction des besoins prioritaires de cette population. Elle est de tous les secteurs d'investissements celui qui entraîne les bénéfices sociaux les plus importants.

**Les infrastructures en matière de stockage et de distribution d'eau potable** sont beaucoup moins onéreuses ou, en tout cas, plus facilement maîtrisables en termes de financement que celles de l'énergie, en ce sens qu'elles sont individuelles (en général), autrement dit, traitées par centre de consommation. C'est ainsi, par exemple, que les villes de DALABA et KEROUANE ont fait l'objet récemment de la construction de réseaux de distribution d'eau potable très efficients. Il reste que l'idéal est encore de coupler les deux infrastructures à partir des barrages hydroélectriques.

Si la Guinée est considérée comme le château d'eau de l'Afrique, l'eau reste un élément peu maîtrisé, tant dans les zones rurales que dans les villes où les coupures sont courantes. A ceci s'ajoute des perturbations climatiques qui, à terme, pourraient menacer les ressources disponibles. Il convient donc de réfléchir dès maintenant sur une planification à long terme de la gestion des ressources en eau, tant pour les besoins de l'agriculture, des populations que des activités secondaires (eaux souterraines, eaux de surface, collecte, approvisionnement et capacité de stockage). La région qui semble poser le plus de problèmes actuellement est la Moyenne Guinée en raison de sa structure géologique. En Haute Guinée, région pourtant plus sèche, la présence de grands fleuves à débit constant et de terrasses alluviales permet un approvisionnement correct.

Les financements sont également bouclés pour la réalisation, entre autres, du "programme des 7 villes", et la réhabilitation du réseau d'adduction et de distribution de Conakry. Ceci, ajouté à l'ambitieux programme du SNAPE pour le milieu rural, permet de regarder avec optimisme la couverture des besoins domestiques en eau du pays. Cependant, ces programmes sont insuffisants dans les zones d'intensification de l'agriculture où le seul recours au puits ou au forage ne permet pas une couverture des besoins (en milieu rural, la consommation est estimé entre 5 et 10 litres par individu par jour).

## VII - ENVIRONNEMENT

### 7.1. PROBLEMATIQUE

L'environnement est le système dynamique défini par les interactions physiques, biologiques et culturelles, perçues ou non, entre l'homme, les autres êtres vivants et tous les éléments du milieu, qu'ils soient naturels, transformés ou créés par l'homme.

De ce qui précède, on déduit que l'on trouve l'environnement au début et à la fin de toute action ou réflexion, dans un enchaînement logique.

Un phénomène de pollution ne peut, dans cette perspective s'appréhender exclusivement par l'étude des réactions chimiques ou biologiques qu'il provoque ; il faut aussi envisager les causes, les conditions socio-économiques, les implications politiques et administratives, les alternatives de solutions et leur coût, ...

De même, un processus d'urbanisation, analysé d'un point de vue environnemental, doit intégrer les motivations des gens, les conditions de vie rurale, les circuits d'aboutissement à la ville et remonter surtout aux causes et conséquences de la savanisation, de la désertification, ...

D'un autre côté, les disponibilités en ressources naturelles ne sont pas toujours illimitées ou indéfiniment extensibles, et les activités humaines et leurs conséquences sont de plus en plus complexes, consommatrices de "nature" et/ou dommageables, sinon dangereuses pour elle :

- l'exploitation des ressources minières
- la pollution d'origine chimique
- l'érosion des sols

- la destruction du couvert végétal
- les feux de brousse
- la disparition d'espèces végétales et animales
- l'urbanisation anarchique
- la production de déchets, etc.

Tous ces phénomènes contribuent par leurs interactions réciproques à faire évoluer sans cesse l'état d'un environnement déterminé, à quelque échelle (micro ou macro) qu'en l'appréhende. Leur résultante implique un degré de qualité de l'environnement, évaluable selon la satisfaction des besoins immédiats et le maintien des grands équilibres écologiques qui garantissent les possibilités de survie de l'espèce humaine.

Et l'activité humaine, à savoir l'action sociale organisée collectivement, est consommatrice de ressources, directement ou après transformation ; elle est aussi occupatrice d'espace ; et par là même elle pose problème, parce qu'elle engendre des chocs en retour, des rétroactions négatives, des effets pervers, des nuisances, qui dans l'immédiat ou à terme, perturbent plus ou moins gravement le fonctionnement du système, menacent sa survie.

L'environnement n'est donc pas seulement

- le milieu pollué ou dégradé médiatisé par la presse
- le cadre spatial des aménagistes du territoire
- l'écosystème naturel défini par les écologues

Mais l'environnement est surtout

- une réalité complexe, globale, un enchevêtrement des relations homme-nature
- un mode d'investigation de cette réalité, un outil d'analyse

- un puissant révélateur des problèmes de société et de civilisation
- un lieu pour une stratégie d'actions en vue d'améliorer la qualité de la vie.

## 7.2. ETAT DE LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE

Le territoire guinéen récèle des écosystèmes riches et variés : un littoral de plus de 300 km de côte, des formations végétales allant de la mangrove à la forêt dense, en passant par la savane arboree et arbustive et d'innombrables cours d'eau, des richesses minières fabuleuses réparties dans tout le territoire.

Sous l'effet conjugué de l'action anthropique et de processus naturels, l'environnement du pays est en train de subir une dégradation préjudiciable à son équilibre à long terme.

### En milieu rural

- La destruction du couvert végétal s'est accélérée dans toutes les régions, consécutives aux défrichements occasionnés principalement par des opérations culturelles de type itinérant et ayant comme conséquence directe l'exposition des sols à toutes sortes d'érosion hydrique, éoliennes et solaire.

- l'approvisionnement en source d'énergie domestique, tant rurale qu'urbaine, apparaît comme un problème préoccupant et place la fourniture de bois de chauffe et du charbon de bois comme deuxième facteur de dégradation des écosystèmes.

- le patrimoine forestier s'amenuise en raison des exploitations industrielles et artisanales.

- les feux de brousse pratiqués à des fins agricoles et pastorales ravagent chaque année des superficies immenses du territoire.
- la pression démographique de plus en plus forte oblige les paysans à cultiver chaque année davantage de terres, faute de moyens de fertilisation.

- l'exploitation des ressources minières importantes, sans qu'au préalable ni des études d'impacts sur le milieu, ni des aménagements appropriés des sites exploités aient été réalisés.
- une insuffisance en matière de moyens de gestion et de protection de l'environnement, malgré des codes promulgués.

Une évaluation du degré de disparition des superficies boisées de la Guinée ces dernières années, donne les chiffres suivants :

| Ecosystème considéré | taux de dégradation % |
|----------------------|-----------------------|
| Hauté Guinée         | 23                    |
| Guinée Forestière    | 16                    |
| Fouta Djallon        | 19                    |
| Guinée Maritime      | 11                    |

source : DNFC

La disparition de la végétation a des conséquences directes sur l'érosion et la dégradation des sols, la diminution des ressources hydriques, la pluviométrie. Les modifications climatiques constatées depuis 1968, déficit pluviométrique, irrégularité des pluies, ont un impact direct sur le débit des cours d'eau et le niveau des nappes phréatiques.

Par ailleurs, les techniques mises en service pour économiser la consommation de bois à des fins énergétiques (les fourneaux et foyers améliorés) enregistrent une diffusion extrêmement lente, à laquelle s'ajoute souvent une mauvaise utilisation qui en réduit les performances, et la recherche d'énergies de substitution (gaz, biogaz) ne semble pas augurer de meilleurs résultats.

### En milieu urbain

La croissance accélérée et sans précédent des villes, principales et secondaires, a contribué à la genèse de grands problèmes de pollution et de nuisances, notamment par la production et le rejet des eaux usées et d'ordures ménagères ou industrielles. A ce jour, seule Conakry bénéficie d'un service de collecte et de transport d'ordures ménagères.

- on note une grande disparité entre la capitale et les villes de l'intérieur au plan spatial et surtout démographique.
- une insuffisance au niveau de la constitution des réserves foncières (ce qui permettrait de prévoir les zones d'aménagement différé pour l'urbanisation future, les zones d'intervention foncière pour la période en cours, et les périmètres sensibles, en vue d'en réglementer l'aménagement).
- l'urbanisation anarchique qui engendre la prolifération de quartiers urbains taudifiés et surpeuplés d'une part et des constructions incontrôlées sur des espaces souvent impropre à l'habitation d'autre part.
- des équipements publics insuffisants aux peuplements pléthoriques et souvent hors service par manque d'entretien
- une mauvaise gestion des déchets au niveau de la collecte, du transport et de leur traitement.

L'ensemble de ces problèmes a contribué à servir de point de départ au renouvellement d'un courant d'opinion favorable à une prise de conscience des pouvoirs publics pour préserver le cadre de vie. Il est bon de le souligner dans le cadre du SNAT.

Cette prise de conscience a abouti à l'élaboration d'un ensemble de textes réglementaires ayant pour vocation de régir l'environnement.

### 7.3. DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES

- Au niveau interne, les principaux codes

#### Le Code de l'environnement

Promulgué par l'Ordonnance 045/PRG du 18 mai 1987, il a pour objet de réglementer la gestion de l'environnement. Il est appuyé par trois textes d'application :

- décret 199/PRG/SGG/89 codifiant les études d'impact sur l'environnement,
- décret 200/PRG/SGG/89 portant régime juridique des installations classées. Dans le souci de diminuer les pollutions et nuisances, il classe les établissements industriels selon la nature et le degré de pollution de leurs effluents. Il établit des normes d'épuration et de traitement imposables à ces établissements.
- décret 201/PRG/SGG/89 portant préservation du milieu marin contre la pollution.

#### Le Code minier

Promulgué par l'Ordonnance 076/PRG/86 du 21 mars 1986.

Il consacre la propriété étatique du sol de la Guinée, tout en instituant un système d'autorisations et d'exploitation des richesses contenues dans le sous-sol.

Le Code forestier et ses textes d'application (eau, forêt, chasse, pêche, oiseaux, parcs nationaux, réserves intégrales, zones d'intérêt cynégétique).

#### Le projet de Code foncier

Depuis 1988, l'Etat guinéen essaie de se doter d'un code foncier qui puisse répondre aux attentes du nouveau contexte économique du pays : garantir la propriété privée tout en dotant l'Etat de prérogatives dans les aménagements et les attributions du sol.

- Au niveau international, la Guinée a adhéré à plusieurs traités et conventions régionales et continentales :

- Convention sur la Protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972). C'est celle-ci qui érige un site (naturel ou historique) en patrimoine mondial ou en réserve de la Biosphère (MAB) à l'exemple des Monts Nimba.

- Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (1982)

- Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et de ses Ressources (1968)

- Convention relative à la Coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones cotières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (1981)

- Convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) (1980)

## 7.4. STRATEGIES SECTORIELLES

La complexité des problèmes d'environnement fait que toute tentative d'action à ce niveau doit être de type horizontal et intéresser tout un ensemble de services et de départements ministériels.

D'ambitieux programmes ont été élaborés ou sont en cours, notamment un plan d'action environnemental, un plan d'action forestier et de nombreux projets initiés dans ce cadre.

#### a) Le Plan d'Action Environnemental

(Voir également chapitre B-XVII et B-XX)

La Guinée, avec l'appui des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, USA, PNUD), est en train de préparer depuis octobre 1989 un plan d'action environnemental (PAE) dont les objectifs se résument à l'élaboration :

- d'une stratégie environnementale pour l'an 2000,
- d'un plan d'action pour 1990-1995.

La stratégie pour l'élaboration du PAE reposant sur le principe d'une concertation entre les différents ministères et institutions publiques et privées du pays comporte, entre autres, les points suivants :

- 1° - L'évaluation du coût de la dégradation de l'environnement pour identifier les priorités en termes économiques, réorienter, si nécessaire, des programmes en cours d'exécution et initier des actions et programmes correctifs ;
- 2° - L'amélioration du cadre institutionnel de l'environnement qui suppose une orientation stratégique horizontale ;

- 3° - La détermination des besoins EN données et outils adaptés pour gérer l'environnement, l'établissement d'indicateurs fiables permettant de suivre l'évolution de l'environnement pour pouvoir intervenir à temps ;**
- 4° - L'amélioration de la gestion des grands bassins versants des points de vue agricole, forestier, hydraulique et énergétique ;**
- 5° - L'amélioration des conditions de vie urbaine et rurale par :**
- une diminution de l'exode vers les villes,
  - le maintien des équilibres interrégionaux et la distribution des efforts d'investissement entre les bourgs ruraux, les villes intérieures et la capitale,
  - la recherche de solutions aux problèmes d'insalubrité de pollution et de traitement de déchets urbains ;
- 6° - Le développement des ressources humaines dans le domaine de l'environnement ;**
- 7° - La gestion rationnelle des zones libérées de l'onchocercose.**
- A titre de bilan provisoire, il convient de noter que, malgré l'existence de ressources financières (concours de l'IDA, ACDI, FAC, PNUE), la réalisation des objectifs du Plan d'Action Environnemental, à savoir l'élaboration d'une stratégie environnementale pour l'an 2000 et d'un plan d'action pour les années 1990-1995, n'a pas encore été effective.
- b) le plan d'action forestier**
- voir carte page suivante

**c) L'aménagement des bassins versants, projets initiés dans ce domaine**

- l'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon (12 bassins versants) qui vise à élaborer une stratégie d'utilisation rationnelle et de protection des ressources naturelles disponibles
- le projet d'aménagement hydro-agricole des hauts bassins de la Haute Guinée

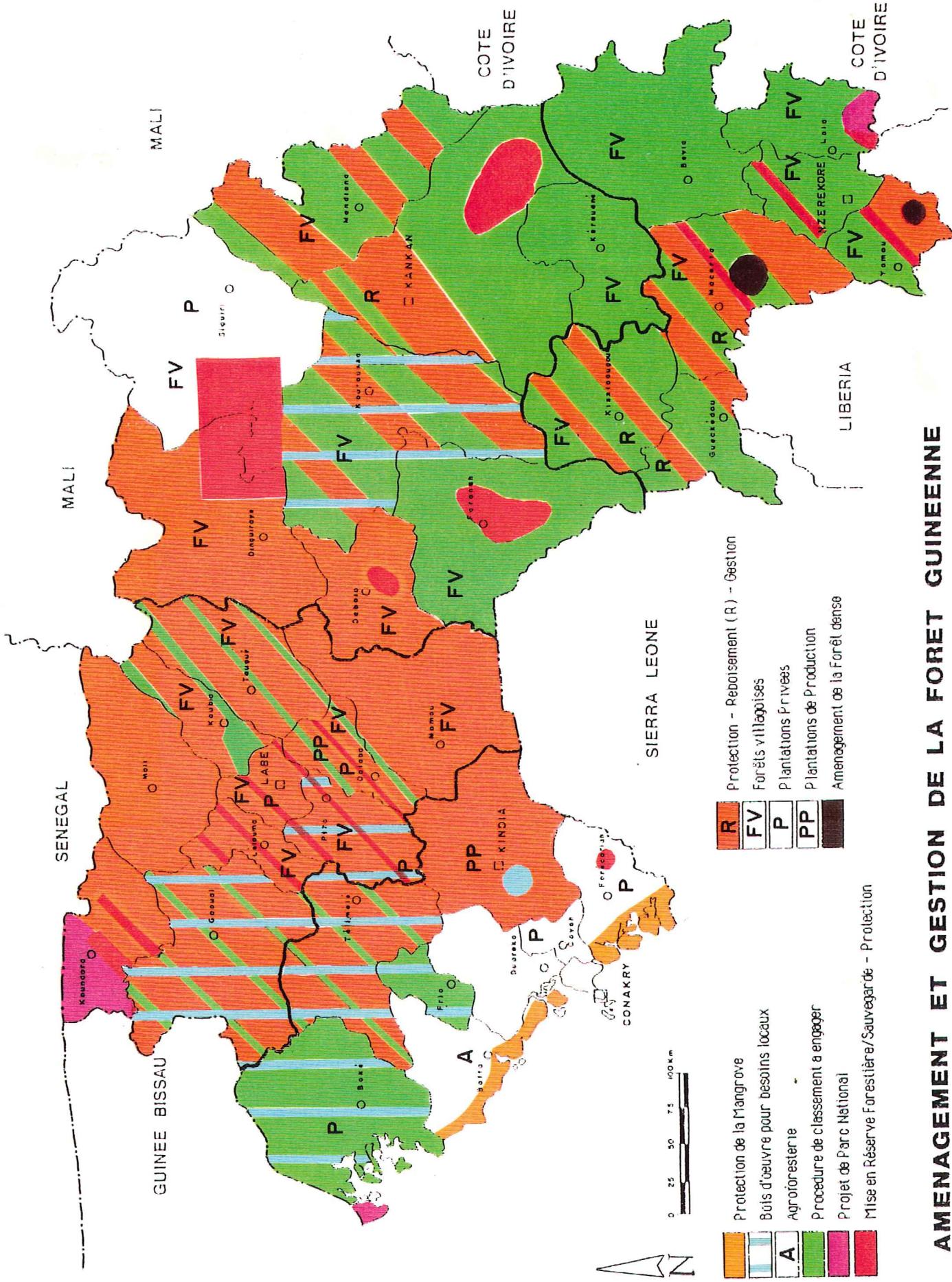
- le schéma directeur d'aménagement de la mangrove, zonage permettant de mettre en valeur les potentialités et de définir les contraintes d'aménagement, les écosystèmes fragiles.

En matière d'environnement, une gestion écologiquement prudente de la nature, des paysages et des sites, la lutte contre la désertification, ainsi que l'assainissement par l'élimination des déchets, doivent être les résultats d'une politique d'ensemble active, préventive avant d'être coercitive. Tout projet, toute action doivent être examinés par rapport à ses répercussions sur l'environnement, de manière à éviter toute dégradation de ce dernier (étude d'impact).

## 7.5. RECOMMANDATIONS

La gestion des ressources naturelles doit être envisagée à la fois sous l'angle de la "production" et de la "protection". Il ne suffit pas d'affirmer qu'il faut conserver la terre, l'eau, la forêt et d'autres ressources naturelles pour leur valeur ou leur beauté intrinsèque. Lorsque ces ressources sont protégées, il faut trouver des moyens de les rendre productives. Par ailleurs, l'objectif fondamental en matière d'environnement en Guinée est d'assurer un "environnement sain et viable". De cet objectif découlent des stratégies propres à chaque ressource.

AMENAGEMENT ET GESTION DE LA FORET GUINEENNE





- SQL**
- cartographie systématique et évaluation des terres pour l'agriculture pluviale.
  - identification et cartographie des zones affectées par la désertification ou des zones à risques (1/50.000 et 1/25.000).
  - réalisation des études détaillées des zones considérées comme prioritaires dans les plans de développement agricoles.
  - réalisation d'études sur la conservation des sols et le contrôle de l'érosion côtière.

#### FORET

- évolution des services forestiers, de leur état de policiers à un état de sensibilisateurs.
- adhésion des populations à une meilleure utilisation des superficies boisées.
- mise en application de la politique nationale forestière et de son plan d'action de 6 ans.
- réalisation des projets de restauration et d'aménagement intégré des hauts bassins versants des principaux fleuves à caractère régional.
- réinstitution des feux précoce-systématisques dont l'initiative et la responsabilité sont confiées aux collectivités agricoles.

#### RESSOURCES EN EAU

- Renforcer les programmes de mise en valeur durable des ressources en eaux partagées et oeuvrer à la conclusion d'accords intergouvernementaux, relatifs à des directives et principes communs pour l'utilisation équitable de ces ressources.
- prendre une part active dans le renforcement du réseau de ressources en eau (CMAE).
- exécuter les programmes relatifs à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement, tels que définis par le Nations Unies.
- renforcer les bases juridiques et institutionnelles permettant de limiter la pollution des eaux continentales.

#### SECHERESSE ET PREVENTION DE LA DESERTIFICATION

- Elaborer un programme national de lutte contre la sécheresse et la désertification (avec la population locale des zones touchées et les ONG).
- Développer la recherche en matière de sahélisation afin d'améliorer les espèces végétales et les cultures stabilisant le sol, en introduisant des mesures spéciales et des ressources financières pour protéger les écosystèmes, remettre en état les terres dégradées et améliorer l'utilisation des ressources et la productivité des zones arides.

#### URBANISME

- Un autre aspect, et non des moindres, est la prise en compte par les plans d'urbanisme, des impératifs de protection de l'environnement dans les choix d'emplacement et la réalisation des zones d'activités économiques, de résidence et de loisirs. Il est indispensable que toutes ces actions soient inscrites sur le sol et dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

#### MINES

- renforcer les cellules d'appui en matière d'environnement dans les unités de production minière.
- améliorer l'habitat dans les cités minières.
- accélérer la restauration des zones exploitées et appliquer rigoureusement les plans établis à cet effet.
- réaliser les études d'impact pour tout nouveau projet.
- établir des concertations sous-régionales, en vue de la définition et de la mise en œuvre d'une politique d'ensemble de protection de l'environnement et de lutte contre les pollutions d'origine minière, ainsi que la définition de normes nationales d'environnement.

#### ZONAGE

- Etablissement d'une carte réglementaire reprenant :
- les forêts classées

- les réserves naturelles : Réserve intégrale des Monts Nimba, Montagne de Bossou, Zone de Guesso à Lola, les îles Tristao, Alcatraz et île Blanche, réserve de Kindoi, forêt de Ziama, forêt de Diécké, réserve faunistique spécialisée ou intégrale, etc.

- Les parcs naturels : zone du Badiar, zone d'Ouré Kaba, zone de mangroves, Gada Ouada Balaka (Koubia-Mali), zone du fleuve Cogon et Tinguiinta...

- zones de mise en défense contre l'érosion (marine et terrestre)

- zones de ressources en eau stratégique (sources, lacs, zones nourricières de nappes souterraines,...)

- zone agricole par type de sensibilité

- zones d'exploitation minière à remettre en état à terme.

## VIII- OPTIONS RÉGIONALES

Elles constituent un moyen privilégié pour matérialiser la volonté de promouvoir un développement équilibré de la Guinée.

Les régions de programme peuvent être perçues sous un double aspect, statique et dynamique :

- sous l'angle statique, ces régions offrent l'image d'un inventaire, voire d'une évaluation des avantages comparatifs que recèle chaque région naturelle du point de vue des ressources naturelles et humaines.

- sous l'angle dynamique, elles se présentent sous la forme d'éléments structurants de l'espace national, capables de diffuser le développement sur le territoire national et, parant, de réduire les disparités inter et intra-régionales.

Toutefois, si le dynamisme dont elles sont porteuses s'exprime par la localisation des potentialités économiques en fonction desquelles sont définis des objectifs sectoriels, il est nécessaire que soit assurée une articulation entre les centres de développement situés aux différents niveaux de la hiérarchie de l'espace national ; ce qui suppose la définition d'objectifs globaux et de stratégies de mise en œuvre, permettant d'assurer la cohérence entre les objectifs sectoriels identifiés à partir des régions d'aménagement.

Les objectifs globaux se rapporteront, entre autres, à :

- l'intégration de chaque région d'aménagement en une économie auto-entretenue

- l'intégration de chaque région naturelle dans l'espace national

**Les stratégies de mise en œuvre** ont pour finalité de réaliser l'intégration des communautés rurales et urbaines (au niveau de chaque région naturelle, dans une première étape) en un système d'établissements humains cohérents, à travers lequel une vaste gamme d'interactions économiques, sociales et physiques pourraient intervenir à l'avantage mutuel de tous ; ce qui est indispensable à la généralisation du développement régional.

Dans ce contexte, il ne serait pas superflu d'insister sur l'intérêt que présente le développement agricole comme stimulant premier dans la mise en œuvre de ces stratégies. Ce stimulant devra être renforcé par le développement des activités rurales non agricoles et la promotion des villages-marchés.

L'articulation entre ces stimulants contribuerait à dynamiser le marché intérieur du pays.

Pour ce faire, il importe de développer les deux dimensions du marché :

- la dimension horizontale dont le développement passe par la création de conditions de circulation des marchandises d'importation et de produits locaux, à travers tous les points du territoire national. Ceci suppose :
  - une restauration du réseau routier principal
  - une amélioration des routes nationales secondaires
  - un développement interne des régions par la restauration des axes inter-préfectoraux et une diversification du réseau de pistes rurales, de façon à créer les bases d'une réelle intégration économique à l'échelle de chacune des régions.
- le développement de la dimension verticale se concrétisera par l'amélioration du pouvoir d'achat du consommateur et par la régulation des prix des produits de première nécessité.

**La dynamisation du marché intérieur passe également par la mise en place, à l'échelle de la région, d'une institution de promotion des échanges "inter-régionaux" et avec l'extérieur proche. Cette institution s'attachera, par des études de marketing, à rechercher les complémentarités entre les régions d'une part, entre celles-ci et le reste du monde d'autre part, et ce, dans le dessin d'orienter les producteurs vers des débouchés certains.**

| REGIONS<br>Superficie    | Préfectures                                 | Chef-lieu | OPTIONNS REGIONALES |              |              |
|--------------------------|---|-----------|---------------------|--------------|--------------|
|                          |   |           | Pop . x 1000        |              |              |
| CONAKRY<br>400 km2       | CONAKRY                                     |           | 1990<br>1068        | 2000<br>1782 | 2010<br>2847 |
| NORD-OUEST<br>26100 km2  | BOKE<br>BOFFA<br>TELMELE<br>FRIA            | BOKE      | 610                 | 768          | 973          |
| SUD-OUEST<br>17800 km2   | KNDIA<br>COYAH<br>DUBBEKA<br>FORECARAH      | KNDIA     | 434                 | 553          | 710          |
| NORD<br>19400 km2        | KOUDARA<br>GAOUAL<br>LELOUMA                | GAOUAL    | 339                 | 418          | 516          |
| CENTRE-NORD<br>20700 km2 | MALI<br>LABE<br>KOULEA<br>TOUGLE            | LABE      | 605                 | 749          | 931          |
| CENTRE<br>15900 km2      | PITA<br>DALABA<br>MANOU                     | MAMOU     | 508                 | 633          | 790          |
| CENTRE-EST<br>49050 km2  | DINGIRAYE<br>FARANAH<br>DABOLA<br>KOUROUSSA | FARANAH   | 442                 | 550          | 684          |
| NORD-EST<br>49050 km2    | SEGUIN<br>MANDIANA<br>KANKAN<br>KEROUANE    | KANKAN    | 617                 | 778          | 989          |
| SUD<br>21600 km2         | KESSIDOGOU<br>GUECKEDOU<br>MACENTA          | GUECKEDOU | 512                 | 661          | 841          |
| SUD-EST<br>26200 km2     | BEYLA<br>LOLA<br>NZEKEKORE<br>YOMOU         | NZEKEKORE | 521                 | 786          | 1000         |

| REGIONS<br>Superficie    | TRANSPORTS  | COMMERCE  | TOURISME  | ENVIRONNEMENT   | ENERGIE  |
|--------------------------|---|---|---|---|--|
| CONAKRY<br>400 km2       | métro-urbain, port, oléoduc,<br>aéroport intern., voirie urbaine  | gros  | îles de Loos, réserve de l'île<br>blanche, parcs urbains  | Protection et régénération de<br>la mangrove, assainissement  | Centrale d'appoint   |
| NORD-OUEST<br>26100 km2  | Aménagement du port de pêche<br>et de commerce Pointe du Zébre<br>Pont sur la Fatala, amélioration<br>liaison Boké-Télimélé, pistes<br>de désencercavement, utilisation<br>diversifiées des voies ferrées | Valorisation des marchés de récupé-<br>ration et de redistribution  | Plage de bét-air, Marara, Sogbane<br>îles Tristao, Alcairaz, Capken<br>Fortin de Boké, Grotte de<br>Sanama  | Réaménagement des sites miniers<br>Mangroves, réduction des pollu-<br>tions d'origine minière<br>Réduction des feux de brousse<br>Gestion de terroirs   | Barrage de Kaléta<br>(80 MW)<br>Interconnexion<br>Energies renouvelables   |
| SUD-OUEST<br>17800 km2   | Voie ferrée du Niger,<br>liaison Rail vers port de Bentley<br>aménagement port de Bentley   | Aménagement du marché de Kindia<br>Valorisation marchés de récupéra-<br>tion  | Plages de Matakong, Mangroves<br>Tourisme de proximité : Coyah<br>Dubreka, Kindia, Koba<br>Grottes Gomba  | Réaménagement des sites miniers<br>Écosystème mangrove<br>Réduction des feux de brousse<br>Gestion de terroirs  | Barrage de Garafiri<br>(75 MW)<br>Interconnexion<br>Energies renouvelables |
| NORD<br>19400 km2        | Réhabilitation aéroport de<br>Koundara, liaisons Inter-<br>urbaines (vers Léouma)   | Valorisation des marchés de récupé-<br>ration et de redistribution  | Case d'Alpha Yaya, sources<br>thermométriales de Foulamory<br>Badiar, villages Conaqui Bassari  | Lutte contre la sahéliisation,<br>Parc du Badiar, red. feux de brousse<br>Gestion de terroirs   | Féro Sounga (63 MW)<br>Interconnexion<br>Energies renouvelables            |
| CENTRE-NORD<br>20700 km2 | Déplacement de l'aéroport de<br>Labé, liaisons interurbaines  | Valorisation des marchés de récupé-<br>ration et de redistribution<br>Marché frontalier   | La dame et le sage de Mali<br>Chutes de la Saala et cascade de<br>Sarekali à Labé   | Lutte contre l'érosion, protection<br>des ressources en eau, reboisement<br>Aménagement des Bassins versants  | Interconnexion avec<br>Garafiri<br>Kinkon                                  |
| CENTRE<br>15900 km2      | Gare de Mamou, voie ferrée du<br>Niger, dépôt régional de<br>produits pétroliers  | Valorisation des marchés de récupé-<br>ration et de redistribution<br>Renforcement fonction commerciale<br>des villes-carrefours, villes-marchés                      | Station climatique et jardin<br>Chevalier à Dalaba, plaine de Timbo<br>Chutes de Kinkon, Kamabdagou<br>(Pita) et Konkouré (Timbo), sources<br>du Sénégal  | Aménagement de bassins versants<br>Reboisement<br>Réduction des feux de brousse<br>Gestion de terroirs  | Interconnexion avec<br>Garafiri<br>Energies renouvelables                  |
| NORD-EST<br>49050 km2    | Voie ferrée du Niger,<br>Liaisons interurbaines   | Valorisation des marchés de récupé-<br>ration et de redistribution  | Sources du Niger à Faranah, chutes<br>de Kindoli, Kankama et Tinkiso à<br>Dabolá, Mosqué EH Omar Tall à<br>Dinguiraye, parcs à gibier Faranah<br>Dinguiraye, mares de Baro, Koumana                                   | Aménagement de bassins versants<br>Reboisement<br>Réglementation exploitations d'or<br>Réserves animalières   | Barrage de FOMI<br>( 90MW)<br>Interconnexion<br>Energies renouvelables     |
| NORD-EST<br>49050 km2    | Déplacement de l'aéroport<br>Liaisons interurbaines<br>Transport fluvial  | Valorisation des marchés de récupé-<br>ration et de redistribution<br>Marché frontalier<br>Renforcement fonction commerciale<br>des villes-carrefours, villes-marchés | Fort Gallieni, Dame de Kennedy<br>Kounadi, fleuves Niger et Tinkiso<br>Exploitation de l'or, monts Didi<br>Kourou et Maleah à Siguir, plages<br>du Mil, ville de Kankan, chutes de<br>Guigbé et Kamarato, le Simandou | Restauration des sites d'opailage<br>Réserves animalières<br>Réglementation exploitations d'or<br>et de diamant, entretien des cours<br>d'eau   | Barrage de Kogbedou<br>Farankonedou  |
| SUD<br>21600 km2         | Liaisons interurbaines  | Valorisation des marchés de récupé-<br>ration et de redistribution<br>Marché frontalier<br>Renforcement fonction commerciale<br>des villes-carrefours, villes-marchés | Pont de lianes sur le Diani Macenta<br>Zone de Guékédougou, plage de<br>Makon à Guékédougou, grottes du<br>Mont Yombiro et chutes de Yendé<br>à Kissidougou, Sérédou  | Protection des ressources<br>forestières<br>Réglementation exploitations d'or<br>et de diamant  | Barrage de Nongoa<br>(8 mW)<br>Interconnexion<br>Energies renouvelables    |
| SUD-EST<br>26200 km2     | Aéroport international<br>Liaisons interurbaines<br>Liaison Kankan Nzérékoré  | Valorisation des marchés de récupé-<br>ration et de redistribution<br>Marché frontalier   | Chutes de Hongbela et Brikoldou<br>Grotte de Sidikiidou, come de Goyé<br>Pic de Sinko, mares Samabala et<br>bélékoro, Monts Nimba, zone de<br>Bossou, pont Kavally, mare Gokoda                                       | Réserve du Ziama<br>Réservation de la biosphère, Guesso,<br>Etude d'impacts sur l'environnement<br>du projet Fer au Monts Nimba<br>Préservation des écosystèmes et<br>de la biodiversité, réserve Diéhé | Barrage de Nzébéa<br>(48 mW)<br>Interconnexion<br>Energies renouvelables   |



MISE EN OEUVRE DU SNAT



## **F- MISE EN ŒUVRE DU SNAT**

Confronté en permanence aux questions de développement dans le temps et l'espace, il est l'organisme prédestiné à tirer les leçons des expériences vécues, bonnes ou mauvaises, d'y réfléchir et d'en dégager les conséquences pour l'élaboration de conceptions futures.

### **I- ORGANISATION INSTITUTIONNELLE**

#### **1.1. LE SECRETARIAT PERMANENT A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SPAT)**

##### **Le rôle du SPAT**

L'aménagement du territoire a besoin d'un minimum d'organisation stable, donc de personnel scientifiquement et techniquement qualifié, pour maîtriser le travail matériel et intellectuel à effectuer, pour assurer la continuité des efforts, des études, des connaissances et de l'expérience. Les travaux menés à ce jour à la Cellule de Planification Urbaine Régionale (CPU'R), ont mis en évidence la nécessité de créer une cellule permanente à esprit "Etat-major" dont la vocation serait l'impulsion, la réflexion et la conception, la coordination et la synthèse et enfin, l'exécution et le contrôle. Cette cellule s'appellera : le "Secrétariat Permanent à l'Aménagement du Territoire".

En ce qui concerne l'impulsion, elle procède ici d'un état d'esprit ouvert sur le monde et qui débouche sur des initiatives tendant à déceler les problèmes, à poser des questions en vue de leur solution.

La réflexion faisant intimement partie de la conception en tant que stade préparatoire inhérent, cet ensemble est situé au commencement de toute tâche concrète. Le Secrétariat, dégagé de toute contingence particulière, occupe une position stratégique quant à l'appréciation correcte de la place que doit trouver tout élément d'un ensemble dans la synthèse finale.

La coordination est la grande affaire de l'aménagement du territoire. Dans toute question d'aménagement, il appartient au Secrétariat de proposer, en fonction :

- des caractéristiques de l'aménagement du territoire qui doit être démocratique, global, fonctionnel et prospectif
  - des informations reçues et des options finalement retenues, résultat de l'effort de coordination au plein sens du terme, arbitrage y compris.
- Quant à l'exécution et au contrôle des actions qu'implique la réalisation de la politique d'aménagement du territoire, s'ils incumbent pour une grande part à chacun des ministères intéressés en ce qui concerne leur secteur, il n'en subsiste pas moins la nécessité d'une action efficace d'harmonisation des opérations conduites par tous les ministères.

Le Secrétariat veille à ce que les autorités publiques concernées ajustent, dans le temps et dans l'espace, leurs actions respectives et fassent converger les moyens dont elles disposent vers l'objectif global qui dépasse l'action et la responsabilité de chacune d'elles.

Il va de soi que le résultat de l'action globale du Secrétariat à l'Aménagement du Territoire dépend dans une très large mesure des moyens dont il dispose.

A tout moment et en tout lieu, le Secrétariat est ainsi impliqué dans la préparation et l'exécution des décisions du gouvernement.

**Le Secrétariat à l'Aménagement du Territoire est à la disposition du Ministre ayant dans ses compétences l'aménagement du territoire et est dirigé par le Secrétaire à l'Aménagement du Territoire.**

Il assiste le Ministre dans tous ses devoirs découlant des lois et des règlements. Sa mission générale est d'assurer la continuité et l'unité de tous les travaux et études en matière d'aménagement du territoire.

À ce titre, il prépare et suit les directives et autres initiatives du Ministre au sujet de la coordination des travaux et études qui incombe au Conseil Consultatif et au Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire (voir plus bas).

Il assiste tous les groupes de travail créés dans la mesure de ses moyens et peut participer à toute réunion réclamant la présence du Secrétariat.

En outre, le Secrétariat maintient un contact constant avec les Ministres chargés, pour ce qui les concerne, de la mise en oeuvre du SNAT et des plans d'aménagement régionaux et des régions de programme.

#### **Composition du SPAT**

Le SPAT sera composé du secrétaire, haut cadre de l'Administration de formation pluridisciplinaire et dont les connaissances en aménagement du territoire sont confirmées. Il sera appuyé soit par un staff technique réduit et dans ce cas, il fera appel à une assistance extérieure ponctuelle pour l'élaboration des projets et programmes, soit par un staff technique étoffé qui élaborera lui-même les projets et programmes. Il sera doté d'un budget propre.

#### **1.2. LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CIAT)**

Le rôle principal du Secrétariat Permanent à l'Aménagement du Territoire étant d'effectuer les études d'aménagement et d'en assurer le suivi de la mise en œuvre, il importe que son activité soit couverte par un organe interministériel ayant la fonction de fixer les orientations générales de l'organisation spatiale, de proposer au gouvernement les orientations majeures dans ce domaine et de garantir le bon déroulement des procédures de concertation à mettre en place.

Cet organe, le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire (CIAT) devrait être composé des membres de droit suivants :

- Pour le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
- la Direction Nationale de la Planification et du Développement Economique
- la Direction Nationale des Investissements Publics
- Pour le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
  - la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
  - la Direction Nationale de l'Aménagement Foncier
- Pour le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
  - la Direction Nationale des Forêts et Chasses
  - la Direction Nationale de l'Agriculture

**Pour être efficace et crédible, le CIAT doit être composé des responsables de ces services.**

### **1.3. LE CONSEIL CONSULTATIF POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CCAT)**

Le Conseil Consultatif pour l'Aménagement du Territoire émet son avis sur les questions que le Ministre ayant dans ses attributions l'aménagement du territoire décide de lui soumettre. Il peut de sa propre initiative faire toutes les suggestions qu'il juge utile et qui concernent l'aménagement du territoire.

Il est composé d'un président et de membres :

- un représentant pour chacune des régions de programme (10 membres), des élus locaux par exemple
- un délégué de la Chambre de Commerce d'Industrie et de l'Artisanat
- un délégué représentant des organisations paysannes
- un délégué d'organisations non gouvernementales ayant pour vocation la protection de l'environnement et la conservation de la nature
- un représentant de l'Ordre des Architectes, par exemple.

Un décret fixera les modalités de désignation, de convocation et d'indemnisation des membres. Le président du CCAT est nommé par le Chef de Gouvernement.

### **1.4. RELATIONS ENTRE LE SPAT, LE CIAT et le CCAT**

Ceci n'est qu'une ébauche de proposition, étant entendu que ces trois "outils" cités plus haut et leurs relations doivent faire l'objet d'une réflexion plus approfondie avant leur création.

- la Direction Nationale du Génie-Rural
- Pour le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
  - la Direction de l'Administration Territoriale
- Pour le Secrétariat d'Etat à la Décentralisation
  - la Direction Générale de l'Administration Décentralisée
- Pour le Ministère des Transports et des Travaux Publics
  - Bureau Stratégie et Développement
  - Direction Nationale des Investissements Routiers
- Pour le Ministère des Ressources Naturelles de l'Energie et de l'Environnement
  - la Direction Nationale de l'Environnement
  - la Direction Nationale des Sources d'Energie
  - la Direction Nationale des Mines
- Pour le Ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Artisanat
  - La Direction Nationale de l'Industrie
  - La Direction Nationale du Commerce
  - OCDE
- Les représentants des secteurs de la Santé, de l'Education, de l'information par le biais de leurs bureaux d'études
- le Ministère des Postes et Télécommunications
  - la Direction Nationale des Etudes et Projets

Le service de l'aménagement du territoire comprend, en dehors du Ministre, le Conseil Consultatif et le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire ainsi que le Secrétariat. Il est évident qu'une bonne coopération entre tous les éléments de cette organisation est nécessaire à un bon aménagement du territoire. Abstraction faite de la dépendance hiérarchique dans laquelle se trouve le Secrétaire vis-à-vis du Ministre, une importance particulière revient aux relations à établir entre d'un côté, le Comité Interministériel et le Conseil Consultatif, et de l'autre, le Secrétariat.

En ce qui concerne le Conseil Consultatif, la coopération se situe essentiellement sur le plan du Secrétariat - tout le travail matériel, allant de la préparation des délibérations jusqu'à la forme finale des propositions et avis - et de l'information : travaux en cours, aspects techniques des problèmes soulevés, décisions prises par le Ministre. Ce travail de Secrétariat ne concerne que les réunions plénières et l'élaboration des avis du conseil et non les tâches des groupes de travail.

Le Conseil présente, de par sa composition, une première étape de la participation démocratique. Il dispose d'une certaine autonomie dans la mesure où il peut considérer de sa propre initiative tout problème d'aménagement du territoire. Mais cette autonomie a une limite, en ce sens que le Conseil ne peut s'attacher à examiner de telles questions, pour autant que cette liberté n'enrave pas l'exécution des tâches qui lui sont assignées par le Ministre, notamment en ce qui concerne son organisation propre (règlement intérieur, groupes de travail), il en est entièrement maître.

Quant à la collaboration entre le Secrétariat et le Comité Interministériel, elle est plus complexe. Dans leur rôle respectif, ces organes sont plus complémentaires que concurrentiels. Mais la dimension du Comité est limitée par sa nature épisodique. Quoiqu'il

en soit, le Comité Interministériel, représentant toute l'Administration dans l'aménagement du territoire, souligne le caractère global de l'aménagement du territoire et constitue de ce fait un apport technique et administratif indispensable, renforcé par la qualification professionnelle de chacun de ses membres. La coordination des travaux entre les réunions du Comité est faite par le Secrétariat. Le Comité est pour le Secrétariat, l'endroit idéal pour avoir les informations dont il a besoin et qui sont disponibles. Il est également libre quant à son organisation interne. \*

## 1.5. LA PLANIFICATION CONTRACTUELLE DECENTRALISEE

Le SNAT représente la première étape de la mise en place de la planification décentralisée. Il donne un cadre de cohérence spatiale aux actions sur le terrain et permet l'identification de projets structurants susceptibles d'orienter le développement dans le sens souhaité, tant au niveau national que régional.

En dehors des structures centrales présentées ci-dessus, l'Aménagement du Territoire doit reposer sur le principe de la planification contractuelle décentralisée pour la réalisation des projets conformes aux directives du SNAT, notamment par les contrats de programme ou contrats de plan. Une structure de concertation et de consultation doit être mise en place au niveau des régions de programme pour la définition d'objectifs de développement local participatif et la préparation de fiches-projets.

\* Le texte est inspiré de l'analyse de la politique institutionnelle de l'aménagement du territoire au Grand-Duché de Luxembourg et notamment, de l'énorme travail fourni par Monsieur Nicolas MOMPÉR, Secrétaire à l'Aménagement du Territoire au Grand-Duché de Luxembourg depuis de nombreuses années, qui a largement contribué à donner à l'aménagement du territoire la place qu'il mérite dans la dynamique du pays.

## **III- LES OUTILS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Il existe donc bien une hiérarchisation des instruments de planification, mais leur conception et leur permanente mise à jour se font par juxtaposition successive, où la réflexion se fait de haut en bas et de bas en haut.

### **2.1. LES DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Le SNAT se situe, comme son nom l'indique, au niveau national et il sera complété par des plans d'aménagement d'un niveau intermédiaire.

Le premier niveau est représenté par les Régions Naturelles qui vont faire l'objet de P.D.A.R.N. -PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DE REGION NATURELLE.

Le deuxième niveau intermédiaire sera représenté par les régions d'aménagement homogènes, identifiées dans le cadre du SNAT et qui feront l'objet d'un Plan d'Aménagement de Région de Programme (P.A.R.P.), suivies par les villes chefs-lieux des nouvelles régions ainsi que les autres villes d'appui qui feront l'objet d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U).

Le dernier niveau en matière d'instrument de planification, qui est déjà un niveau opérationnel, se situera dans des sous-unités des villes (un ou plusieurs quartiers) qui feront l'objet d'un Plan d'Urbanisme de Détail (P.U.D).

Tous ces documents sont à prendre comme achevés pour une période donnée (4 ou 5 ans par exemple), mais doivent forcément être réadaptés à la réalité toujours en mutation. C'est ainsi que les SDAU, une fois terminés, permettront éventuellement de rectifier les composantes des Plans d'Aménagements Régionaux et de leur donner une formulation achevée, qui permettra elle-même de redéfinir certaines composantes du SNAT, toutes ces actions se situant dans le moyen terme par rapport à la finalisation des études. La démarche est de plus itérative.

### **2.2. NATURE JURIDIQUE DU SNAT**

Le vide juridique qui caractérisait l'aménagement en Guinée, au moment du démarrage des études de la CPUR, donne place désormais à un ensemble de textes qui place la philosophie des pouvoirs publics en matière d'aménagement du territoire dans un nouveau contexte.

Créé par un décret présidentiel en date du 1er Avril 1988, le MUH est chargé de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de l'habitat et du développement urbain pour l'ensemble du pays. Quelques-unes de ses attributions sont l'élaboration des plans directeurs d'aménagement, des plans de détail et de lotissement, l'étude de localisation des entreprises industrielles et artisanales, l'établissement de la grille d'équipements et la mise en œuvre de la politique foncière ainsi que la programmation des plans de lotissement : élaboration des textes relatifs aux conditions d'usage, de mise en valeur et de transfert des sols urbains.

La DATU a été chargée d'établir le Schéma National d'Aménagement du Territoire.

Ces différentes dispositions posent le principe d'une première reconnaissance explicite des schémas (SNAT et SDAU) qui, une fois approuvés par le gouvernement, les rendra obligatoires pour l'Etat : les documents s'imposeront donc à chaque Ministère, à l'administration déconcentrée et aux autres services publics.

Ensuite, ces schémas seront diffusés auprès des conseils communaux, afin que tous les acteurs soient au courant des lignes directrices de la future politique gouvernementale en la matière. Dès lors, les instruments de planification du bas de l'échelle que sont les SDAU, les POS et les PUD, deviennent opposables aux tiers.

Etant donné l'importance de ce document, ses profondes implications dans la dynamique de la nation et son caractère multidisciplinaire, le SNAT, outre sa souplesse d'adaptation, ne peut être figé, rappelons-le, ni dans l'espace ni dans le temps. En d'autres termes, il fera l'objet de révision, de réadaptation, chaque fois qu'un élément important nouveau viendra modifier le paysage socio-économique et physique de la Guinée, cet élément nouveau pouvant être un complément substantiel, fourni par une étude en cours, ou encore des effets induits (non prévisibles) liés à l'évolution d'un secteur entraînant un développement d'impact régional. Ces révisions pourront toucher un ou plusieurs aspects du SNAT (par exemple dans la fonction de certaines villes) et seront soit "extraordinaires", soit programmées dans le temps (tous les 5 ans par exemple), soit les deux à la fois.

Il est évident que ces révisions, tout comme la reconnaissance du SNAT et du CIAT, doivent faire l'objet d'une ordonnance suivie de décrets d'application.

Pour conclure et afin de parfaire et d'optimiser les objectifs et le suivi du SNAT, il nous paraît souhaitable de créer la structure "extra-administrative": le "Conseil Consultatif de l'Aménagement du Territoire" (CCAT). Composé en majeure partie de représentants d'organisations extérieures à l'Administration dont les préoccupations en matière d'aménagement du territoire sont importantes (chambre de commerce, industriels, élus locaux...), il est chargé de fournir un avis sur les questions qui lui seraient soumises par le Ministre chargé de l'aménagement du territoire et de formuler de sa propre initiative toutes suggestions concernant l'aménagement du territoire qu'il jugerait utile. Pour résumer, la

structure administrative de l'Aménagement du Territoire se présenterait schématiquement comme suit :

- un niveau de décision : l'organe législatif national dont la mission est d'arrêter le SNAT, les mesures nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi que les plans régionaux.

- un niveau de préparation et d'exécution des décisions : le Ministère ayant dans ses attributions l'Aménagement du Territoire (par le biais du Secrétariat Permanent à L'aménagement du Territoire), assisté du CIAT (Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire) ou un Secrétariat permanent à l'Aménagement du Territoire relevant directement des plus hautes instances du pays chargé d'appuyer le CIAT.

- un niveau consultatif : le CCAT (Conseil Consultatif pour l'Aménagement du Territoire).

### **III. ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU SNAT**

#### **3.1. COORDINATION AVEC LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE**

De même que le plan de développement économique et social recherche la meilleure affectation possible des ressources financières limitées, en fonction des priorités, l'aménagement du territoire doit veiller à une utilisation optimale de l'espace national et de ses ressources qui sont également limitées.

Parallèlement à l'élaboration et au suivi des plans de développement, des procédures doivent être mises en place pour assurer la cohérence des choix économiques sur le plan de l'organisation de l'espace et de leur conformité avec les intentions exprimées par les schémas d'aménagement.

A ce titre, une collaboration étroite doit être assurée entre le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, ayant actuellement en charge l'aménagement du territoire, le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale qui abrite le Projet Etudes Régionales, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation par le Secrétariat d'Etat à la Décentralisation et le Ministère des Transports et des Travaux Publics.

Cette coordination doit toucher en particulier la préparation des grands projets d'équipement, la mise en œuvre des politiques sectorielles et les redistributions gérées à travers les divers fonds de développement régional.

#### **3.2. BANQUE DE DONNÉES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ATLAS**

Une banque de données (ou d'informations) de l'aménagement du territoire devient une nécessité en République de Guinée, à une époque où les besoins de connaissances et d'appréciation rapide sont de plus en plus aigus pour l'ensemble des départements ministériels et d'autres opérateurs privés et publics.

Partant de peu, il reste pratiquement à tout faire et cela doit se réaliser par étape, mais en utilisant, dès maintenant, les moyens les plus modernes. On pense évidemment à un système informatique dont les parties constitutives seraient les suivantes :

- une banque de données étoffée, structurée et ouverte, renfermant une multitude d'informations spatio-temporelles
- des procédures d'exécution standardisées et automatisées par menus et constituant une aide indispensable lors du traitement de dossiers d'exécution
- des procédures de contrôle standardisées et automatisées, surveillant l'évolution dans le temps, au moyen de modèles descriptifs et de traitement statistique de la banque d'informations mise à jour d'une manière continue .

Il y a 4 problèmes généraux pour la mise en oeuvre de cette banque de données :

- la recherche de données
- le stockage des données
- la sortie des informations
- la mise à jour des données

Ces données sont de deux ordres :

- données écrites (statistiques, rapports, tables, graphiques)
- données cartographiques

Pour ce dernier point, la Guinée accuse un grand retard puisque les dernières cartes générales disponibles du Pays datent de bien avant l'indépendance et sont dépassées ou entachées d'erreurs. Il est donc impératif de réaliser une nouvelle cartographie du pays, alphanumérique (qui permet un changement d'échelle) avec un niveau moyen au 1/50.000. Ce travail de longue haleine, tout comme l'indispensable recensement exhaustif de la population du pays, pourrait être complété par des travaux effectués à partir d'une exploitation des images satellites SPOT existantes. Il permettrait la confection d'un atlas sérieux sur les différentes caractéristiques, humaines, géographiques, naturelles, socio-économiques... de la Guinée ainsi que la transcription spatiale des politiques sectorielles.

Ce travail serait du ressort du Secrétariat Permanent à l'Aménagement du Territoire, agissant de concert avec l'Institut de topographie et de cartographie.

### 3.3. EVALUATION DES GRANDS PROJETS

Un des rôles principaux du SNAT sera de proposer, en fonction de la mise en œuvre des schémas d'aménagement, une procédure de concertation et d'examen des grands projets émanant des ministères, ainsi que de toute modification de leurs politiques sectorielles respectives, pouvant avoir une incidence sur l'organisation de l'espace et la localisation des activités.

Les grands projets d'équipement, d'infrastructures et d'exploitation industrielle, agropastorale et minière, influencent de manière

décisive et durable l'organisation de l'espace. Le schéma national en propose un certain nombre qui sont destinés à réorienter l'évolution dans le sens de l'équilibre interrégional. De nombreux autres projets sont en cours de préparation, celle-ci s'étendant généralement sur une longue période (par exemple, le projet des Mont Nimba, le projet Garafiri).

Il est primordial que ces projets soient évalués dès leur conception initiale par rapport aux objectifs visés par le schéma national et les schémas régionaux. Une telle démarche, à laquelle le Secrétariat Permanent à l'Aménagement du Territoire doit être associé, permettra d'apporter à ces projets les correctifs et les mesures d'accompagnement nécessaires, afin de les intégrer dans les schémas, ou au besoin d'élaborer des solutions alternatives plus satisfaisantes du point de vue de l'affectation des ressources, de l'occupation de l'espace ou des effets recherchés sur le développement régional. Il apparaît que plusieurs projets engagés devraient être réexaminés de ce point de vue : grands projets de développement rural et industriel en cours (par exemple, le projet SOGUIPAH).

### 3.4. COORDINATION DES POLITIQUES SECTORIELLES

Les effets, pour l'aménagement du territoire, des politiques appliquées dans les principaux secteurs, ont été mis en évidence. Il importe que ces politiques soient mises en cohérence, non seulement par une référence commune au cadre que constitue le schéma d'aménagement, mais par une coordination plus étroite, prenant en considération leurs répercussions possibles ou souhaitables sur les décisions de localisation et l'organisation de l'espace. Cette coordination engage des obligations de la part des secteurs concernés et nécessite des structures de concertation appropriées, dont le Secrétariat Permanent à l'Aménagement du Territoire est l'initiateur.

### **3.5. CONTROLE DE L'OCCUPATION DU SOL**

Les conflits d'occupation du sol, bien qu'ils se manifestent localement, prennent souvent une importance régionale ou nationale, qu'il s'agisse de la concurrence entre les affectations urbaines, industrielles dans des sites déterminés, ou de la suppression de terres agricoles au profit de ces mêmes activités.

Quoique les dispositions légales et réglementaires actuelles ne permettent pas toujours de surmonter la question de manière claire, la promulgation prochaine d'un code foncier et domanial résoudra la question du statut du sol.

Celui-ci détermine les compétences d'attribution concernant les différentes entités territoriales (urbain-rural-forestier), ainsi que leurs règles de gestion qui incomberont, soit à l'Administration centrale (MUH, MARA, SED), soit aux collectivités décentralisées (Communes, Communautés Rurales de Développement).

### **3.6. EVALUATION ET MISE A JOUR DES SCHEMAS D'AMENAGEMENT**

Le schéma national et les schémas régionaux n'ont pas pour but d'arrêter une image définitive et irréversible de l'espace guinéen dans 20 ou 40 ans. Ils doivent seulement servir à fixer les règles du jeu d'une partie intéressant un grand nombre de partenaires, afin de répondre aux objectifs économiques et sociaux du développement. Toutes ces interventions, dépendant d'initiatives diverses, ne peuvent être prévues. Il en résulte que les schémas d'aménagement devront être soumis à des révisions périodiques et qu'ils pourront être complétés ou adaptés en fonction des données nouvelles. Pour assurer cette tâche de mise à jour, il est nécessaire qu'un groupe soit constitué au sein de l'administration pour évaluer les résultats, analyser l'évolution, apprécier les conjonctures

nouvelles et redéfinir, si nécessaire, les objectifs et les moyens du SNAT sous la direction du Secrétariat Permanent à l'Aménagement du Territoire.

### **3.7. CODE DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Une fois le principe de l'élaboration du code adopté, les différentes recommandations contenues ici devront faire l'objet d'un examen technique, afin de rédiger, à la lumière de la législation et des orientations en vigueur, un Code de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Ce travail, qui devrait être effectué dans un délai assez bref, sera confié à un groupe de travail ad hoc.

### **II. MOYENS FINANCIERS**

Le SNAT n'exige en principe, pas de moyens d'investissement particuliers ; il ne crée pas de besoins nouveaux, mais propose la répartition dans l'espace, de besoins, qui devront être satisfaits de toute façon, en aidant à en fixer les priorités. Sa mise en œuvre doit donc s'effectuer dans le cadre de la planification économique, des procédures budgétaires et du fonctionnement normal de l'appareil administratif.

### **IV. TABLEAU DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES**

**INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES**

|                   | COURT TERME  | MOYEN TERME ET LONG TERME   |
|-------------------|--|---|
| <b>CONAKRY</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>voie urbaine, assainissement métro-train urbain parcelles assainies aménagement des marchés</li> </ul>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Décentralage des fonctions administratives extension du réseau électrique et eau</li> <li>voie urbaine, assainissement zones industrielles, oléoduc</li> </ul> |
| <b>NORD-OUEST</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Port de pêche et de commerce Kamsar Eau à Boffa Pont sur la Fatala</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Route Boké-Télimélé zone d'activités portuaires, zones d'activités diversifiées dans l'économie nationale et régionale</li> </ul>                              |
|                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pistes rurales, riziculture intensive aménagement des parcours de bétail Aménagement des plages du littoral et route d'accès</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion des petites unités (huilleries - savonneries) pistes rurales Barrage de Kaleta et interconnexion</li> </ul>  |
| <b>SUD-OUEST</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation de la production agricole Aménagement du marché de Kindia</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Voie ferrée Route, Port de Bentley et liaison port de Bentley par rail</li> </ul>  |
|                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement progressif d'un réseau de villages-marchés Barrage de Garafirl Eau à Kindia- Coyah- Forécariah</li> </ul>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Interconnexion énergie</li> </ul>  |
| <b>NORD</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pistes rurales Eau à Gaoual et Lelouma route Gaoual Koundara</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>liaison Gaoual-Lelouma, amélioration de l'aéroport interconnexion énergie, barrage de Feno Sounga parc du Badiar</li> </ul>                                    |
|                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement progressif d'un réseau de villages-marchés</li> </ul>   |   |

|             | COURT TERME   | MOYEN TERME ET LONG TERME   |
|-------------|---|---|
| CENTRE-NORD | <p>Marché de gros et marché central Labé<br/>marché de bétail régional</p> <p>Protection des sols et des ressources en eau</p> <p>aménagement des cours d'eau de Labé ville</p> <p>programme de mini-centrales hydro-électriques</p> <p>Pistes rurales</p> <p>Eau à Mali Tougué Labé Koubia</p> <p>Aménagement progressif d'un réseau de villages-marchés</p>                       | <p>Déplacement de l'aéroport<br/>Route Labé Koubia Tougué</p> <p>interconnexion énergie</p> <p>zone d'activités</p>   |
| CENTRE      | <p>Marché de Mamou</p> <p>gare routière</p> <p>Promotion de l'agro-industrie et développement des cultures maraîchères</p> <p>aménagement du centre touristique de Dalaba, structures d'accueil à Dalaba et Mamou</p> <p>Aménagement progressif d'un réseau de villages-marchés</p> <p>Protection des sols et des ressources en eau</p> <p>pistes rurales</p> <p>Parc Oure Kaba</p> | <p>voie ferrée et gare ferroviaire</p> <p>interconnexion énergie</p>  |
| CENTRE-EST  | <p>Cultures industrielles, agro-industrie</p> <p>pistes rurales</p> <p>ponts</p> <p>Eau à Faranah</p>   | <p>voie ferrée</p> <p>Barrage de FOMI et interconnexion</p> <p>route Faranah Kouroussa</p> <p>aménagement hydro-agricole des plaines alluviales</p> <p>Aménagement progressif d'un réseau de villages-marchés</p> |

|          | COURT TERME   | MOYEN TERME ET LONG TERME  |
|----------|---|--|
| NORD-EST | <p>Marchés de Kankan</p> <p>mise en valeur agricole et halieutique des fleuves Niger et Milo, transport fluvial</p> <p>aéroport de Foussom</p> <p>pistes rurales, ponts</p> <p>Eau à Mandiana</p>   | <p>interconnexion énergie</p> <p>Barrage de Kogbedou et Farankonedou</p> <p>voie ferrée</p> <p>Route Kankan vers la Forêt</p> <p>promotion industrielle</p>  |
| SUD      | <p>Marché et gare routière de Guéckédou</p> <p>Aménagement progressif d'un réseau de villages-marchés</p> <p>Marché et gare routière de Kissidougou</p> <p>Mini huileries et savonneries</p> <p>Eau à Kissidougou, Guéckédou</p> <p>extension du réseau à Macenta</p> <p>franchissement des cours d'eau</p> | <p>Barrage de Nongoa, interconnexion</p> <p>route Kissidougou Kankan</p> <p>protection des ressources forestières</p>  |
| SUD-EST  | <p>marché de gros international</p> <p>aménagement des marchés de Nzérékoré et Lola</p> <p>pistes rurales</p> <p>franchissement des cours d'eau</p> <p>aménagement intensif des bas-fonds</p>   | <p>Barrage de Nzérékoré, interconnexion</p> <p>Route Kankan Yomou</p> <p>protection des ressources forestières</p> <p>mise en valeur/protection des monts Nimba</p> <p>Aménagement progressif d'un réseau de villages-marchés</p> <p>réhabilitation, extension et modernisation de l'aéroport de Nzérékoré</p> |

\* ne sont considérées pour l'adduction d'eau que les villes ne bénéficiant pas encore d'un programme à court ou moyen terme

**CHARTE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**



## **PROJET DE CHARTE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **PREAMBULE**

Le CTRN, réuni en session extraordinaire consacrée à l'Aménagement du territoire et considérant que :

- l'aménagement du territoire est non seulement un outil de régulation spatiale et de réduction des disparités régionales, mais aussi un facteur de développement permettant de mieux utiliser les ressources et potentialités du pays,

- l'aménagement du territoire est aujourd'hui une nécessité pour le développement du pays, dont le territoire est une ressource naturelle limitée, non renouvelable et fragile, et qui doit passer d'une économie collectiviste à un développement libéral, équilibré, intégré et durable,

- l'aménagement du territoire est un important instrument de suivi de l'évolution de la société, et plus particulièrement, le développement démographique, la vitesse d'urbanisation, la gestion des ressources...,

### **ARTICLE 1 - DEFINITION ET OBJET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

L'aménagement du territoire est l'expression spatiale à long terme des politiques économiques, sociales, culturelles et écologiques de la société. C'est à la fois une technique administrative et une politique globale basée sur une approche multidisciplinaire et intégrée, tendant à un développement équilibré des régions et à l'organisation physique de l'espace.

L'élaboration de la politique d'aménagement du territoire part de l'existant, apprécie l'évolution tendancielle pour en renforcer les aspects positifs et corriger les évolutions négatives ; il dégage les évolutions souhaitables possibles et réalisables, compte tenu des moyens du pays et détermine les actions à entreprendre.

### **ARTICLE 2 - OBJECTIFS**

adopte la présente charte de l'aménagement du territoire et engage la population, les responsables politiques et administratifs à veiller à son application.

L'aménagement du territoire implique une approche prospective, globale, fonctionnelle et démocratique, qui vise :

- le développement socio-économique équilibré des régions
- l'amélioration de la qualité de la vie
- la gestion responsable des ressources et la protection de l'environnement
- l'utilisation rationnelle du territoire.

### ARTICLE 3 - LE SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le cadre général de référence, qu'est le SNAT, fournit au gouvernement et aux autorités compétentes la charpente sur laquelle reposera leur politique en matière d'aménagement du territoire. Il définit l'évolution future dans les grandes lignes à travers :

- a- la situation de la Guinée en Afrique de l'Ouest
- b- une prévision démographique à long terme
- c- une étude de l'équilibre interrégional en fonction de la répartition territoriale de la population
- d- une restructuration de l'armature urbaine et des unités territoriales qui les composent
- e- une description de la répartition des activités économiques
- f- une redistribution des structures d'accueil

- g- une création ou amélioration de l'infrastructure de base
- h- une protection de l'environnement

i- l'établissement d'une liste de priorités en ce qui concerne les réalisations projetées, le calendrier d'exécution et les investissements nécessaires.

### ARTICLE 4 - MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La mise en œuvre de l'aménagement du territoire est un acte politique qui traduit une volonté d'intégration, de coordination et de coopération entre les autorités concernées :

- Il assure la coordination entre les différents secteurs. Cet effort de synthèse concerne la répartition de la population, les activités économiques, l'habitat, les équipements collectifs, les sources d'énergie, les transports, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'élimination des déchets, du bruit, la protection de l'environnement, des richesses et ressources naturelles, historiques et culturelles

- il organise la coordination et la coopération entre les divers niveaux de décision (local, régional, national et transfrontalier) et la péréquation des moyens financiers.

Toute politique d'aménagement du territoire, quelque soit son niveau, doit être basée sur la participation active de la population dans le cadre des structures institutionnelles.

La mise en oeuvre de l'aménagement du territoire sera réalisée :

- par la reconnaissance du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)
- par l'engagement du gouvernement envers les directives du SNAT
- par la création d'un Secrétariat Permanent à l'Aménagement du Territoire (SPAT)
- la constitution d'un Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire (CIAT)
- la création d'un Comité Consultatif pour l'Aménagement du Territoire (CCAT)
- la formation des élus et des hauts fonctionnaires à l'Aménagement du Territoire.



## LISTE DES ABBREVIATIONS EMPLOYÉES

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>ANA</b>      | <b>Agence de Navigation Aérienne</b>  |
| <b>BIT</b>      | <b>Bureau International du Travail</b>  |
| <b>BTP</b>      | <b>Bâtiments et travaux publics</b>   |
| <b>CBG</b>      | <b>Compagnie des Bauxites de Guinée</b>   |
| <b>CCDE</b>     | <b>Centre de Crédit et de Développement des Entreprises</b>                                 |
| <b>CCIA</b>     | <b>Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat</b>                                      |
| <b>CDON</b>     | <b>Centre de Développement d'Ordre National</b>   |
| <b>CDSR</b>     | <b>Centre de Développement d'Ordre Supra-régional</b>                                       |
| <b>CDOR</b>     | <b>Centre de Développement d'Ordre Régional</b>   |
| <b>CDOR</b>     | <b>Centre de Développement d'Ordre Intra-régional</b>                                       |
| <b>CDE</b>      | <b>Centre de Développement d'Ordre Elémentaire</b>  |
| <b>CEDUST</b>   | <b>Centre de Documentation Universitaire Scientifique et Technique</b>                      |
| <b>CNPIP</b>    | <b>Centre National pour la Promotion des Investissements Privés</b>                         |
| <b>CPUR</b>     | <b>Cellule de Planification Urbaine Régionale</b>   |
| <b>ORD</b>      | <b>Communauté Rurale de Développement</b>   |
| <b>CSPP</b>     | <b>Centre de Soins de Santé Primaires</b>   |
| <b>DATU</b>     | <b>Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme</b>                 |
| <b>ENELGUI</b>  | <b>Entreprise d'Électricité de Guinée</b>   |
| <b>FAO</b>      | <b>Food and Agricultural Organization</b>   |
| <b>GF</b>       | <b>Guinée Forestière</b>  |
| <b>GM/BG</b>    | <b>Guinée Maritime/Basse Guinée</b>   |
| <b>HCR</b>      | <b>Haut Comité aux Réfugiés (Nations Unies)</b>   |
| <b>HG</b>       | <b>Haute Guinée</b>   |
| <b>LPDA</b>     | <b>Lettre de Politique de Développement Agricole</b>  |
| <b>LPI</b>      | <b>Lettre de Politique Industrielle</b>   |
| <b>MARA</b>     | <b>Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales</b>                                |
| <b>MG</b>       | <b>Moyenne Guinée</b>   |
| <b>MIFERGUI</b> | <b>Mines de Fer de Guinée</b>   |
| <b>MPCI</b>     | <b>Ministère du Plan et de la Coopération Internationale</b>                                |
| <b>MRAFP</b>    | <b>Ministère de la Réforme Administrative et de la Fonction Publique</b>                    |
| <b>MRNEE</b>    | <b>Ministère des Ressources Naturelles, de l'Energie et de l'Environnement</b>              |
| <b>MSPP</b>     | <b>Ministère de la Santé Publique et de la Population</b>                                   |
| <b>MJH</b>      | <b>Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat</b>   |
| <b>NPM</b>      | <b>Nouvelle Politique Minière</b>   |
| <b>OBK</b>      | <b>Office des Bauxites de Kindia</b>  |
| <b>ODEPAG</b>   | <b>Office de Développement de la Peche Artisanale</b>                                       |
| <b>OFAB</b>     | <b>Office d'Aménagement de Boké</b>   |
| <b>OMS</b>      | <b>Organisation Mondiale de la Santé</b>  |
| <b>ONG</b>      | <b>Organisation non gouvernementale</b>   |
| <b>OPRI</b>     | <b>Office du Projet Routier</b>   |
| <b>PAC</b>      | <b>Port Autonome de Conakry</b>   |
| <b>PAE</b>      | <b>Plan d'action environnemental</b>  |
| <b>PAG</b>      | <b>Projet Agricole de Guéckédou</b>   |
| <b>PDR</b>      | <b>Projet de Développement Rural</b>  |
| <b>PADEULAC</b> | <b>Programme d'amélioration de l'environnement urbain et de l'assainissement de Conakry</b> |
| <b>PEV/SSP</b>  | <b>Programme élargi de vaccination/ Soins de Santé Primaires</b>                            |
| <b>PIB</b>      | <b>Produit Intérieur Brut</b>   |
| <b>PIP</b>      | <b>Programme d'investissements Publics</b>  |
| <b>PME</b>      | <b>Petites et moyennes entreprises</b>  |
| <b>PNIR</b>     | <b>Programme National d'Infrastructures Rurales</b>   |
| <b>PREF</b>     | <b>Programme de Redressement Economique et Financier</b>                                    |
| <b>RGPH</b>     | <b>Recensement Général de la Population</b>   |
| <b>SAU</b>      | <b>Surface agricole utile</b>   |
| <b>SDAU</b>     | <b>Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme</b>  |
| <b>SDI</b>      | <b>Schéma Directeur d'Industrialisation</b>   |
| <b>SED</b>      | <b>Secrétariat d'Etat à la Décentralisation</b>   |
| <b>SEG</b>      | <b>Société d'exploitation des eaux de Guinée</b>  |
| <b>SGI</b>      | <b>Société Générale pour l'Industrie, ingénieurs-conseils</b>                               |
| <b>SNAP</b>     | <b>Service National d'Aménagement des Points d'Eau</b>                                      |
| <b>SNAT</b>     | <b>Schéma National d'Aménagement du Territoire</b>  |
| <b>SNE</b>      | <b>Société Nationale d'Électricité</b>  |

|           |   |
|-----------|---|
| SOGEAC    | Société d'Exploitation et de Gestion de l'Aéroport de Conakry |
| SOGUINAH  | Société Guinéenne de Palmiers et d'Hévéa                      |
| SOLOPRIMO | Société de logements à prix modérés                           |
| SOMACO    | Société de matériaux de construction                          |
| SONEG     | Société Nationale des Eaux de Guinée                          |
| USOA      | Usine d'outillage agricole (Mamou)                            |
| VA        | Valeur ajoutée  |
| ZEU       | Zone d'Extension Urbaine                                      |





